

LES LIGNES DE BOUAKÉ-LA-NEUVE

REVUE ELECTRONIQUE DES SCIENCES HUMAINES
DE L'UNIVERSITE ALASSANE OUATTARA

VOLUME II - NUMERO

11

Janvier
2020



ISSN : 2221-9730

LES LIGNES DE BOUAKÉ-LA-NEUVE
Revue électronique des sciences humaines
de l'Université Alassane Ouattara

LES LIGNES DE BOUAKÉ-LA-NEUVE
Revue électronique des sciences humaines
de l'Université Alassane Ouattara

Azoumana Ouattara : Directeur de Publication

Université Alassane Ouattara, Décanat
BPV 18 Bouaké 01
République de Côte d'Ivoire

Téléphone: (225) 03 58 91 04

Courriel: azou_o@yahoo.fr
Site Internet: www.leslignes.org

ISSN : 2221-9730

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Prof. OUATTARA Azoumana

CHEFS DE LA REDACTION

- Prof. ABLOU Camille Roger ;
- Prof. N'GORAN-POAMÉ Lea.

COMITE DE REDACTION

- Prof. IRIE Bi Gohi Mathias;
- Prof. KOUASSI Yao Edmond;
- Prof. TRO Dého Roger;
- Dr. KOUAMÉ Séverin ;
- Dr. NIAMKEY Aka ;
- Dr KANGA Konan Arsène ;
- Prof GUIBLEHON Bony.

COMITE DE LECTURE

- Prof. IBO Lydie ;
- Prof. ZONGO Georges ;
- Prof. KOUAKOU Antoine ;
- Prof. DJAKO Arsène ;
- Prof. KOSSONOU Kouabena François;
- Dr. DEDOMON Claude;
- Dr KOFFI Ehouman René

COMITE SCIENTIFIQUE

- Prof. AKINDES Francis, Université Alassane Ouattara /IRD, Chaire UNESCO de Bioéthique;
- Prof. CANIVEZ Patrice, Lille III ;
- Prof. DEVERIN Yveline, Université Toulouse-le-Mirail ;
- Prof. DIBI Kouadio Augustin, Université de Cocody ;
- Prof. KERVEGAN Jean-François, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne ;
- Prof. KONATE Yacouba, Université de Cocody ;
- Prof. MARIE Miran, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris ;
- Prof. NUBUKPO Komlan Messan, Université de Lomé ;
- Prof. POAME Lazare Marcellin, Université Alassane Ouattara ;
- Prof. SAVADOGO Mahamadé, Université de Ouagadougou ;
- Prof. Gilles MARMASSE, Université de Poitier ;
- Prof. Jacques NANEMA, Université de Ouagadougou.

LIGNE EDITORIALE

L'engagement scientifique des enseignants-chercheurs de l'Université Université Alassane Ouattara a contribué à mettre en place une revue ouverte aux recherches scientifiques et aux perspectives de développement. *Les lignes de Bouaké-la-neuve* est un des résultats de cette posture qui comporte le pari d'une éthique du partage des savoirs. Elle est une revue interdisciplinaire dont l'objectif est de comparer, de marquer des distances, de révéler des proximités insoupçonnées, de féconder des liens, de conjuguer des efforts d'intellection et d'ouverture à l'altérité, de mutualiser des savoirs venus d'horizons différents, dans un esprit d'échange, pour mieux mettre en discussion les problèmes actuels ou émergents du monde contemporain afin d'en éclairer les enjeux cruciaux. Ce travail de l'universel fait appel aux critiques littéraires et d'arts, aux bioéthiciens, aux géographes, aux historiens, aux linguistes, aux philosophes, aux psychologues, aux spécialistes de la communication, pour éclairer les problèmes publics qui n'avaient auparavant pas de visibilité mais surtout pour tracer des perspectives nouvelles par des questionnements prospectifs. La revue accueillera les contributions favorisant le travail d'interrogation des sociétés modernes sur les problèmes les plus importants : la résurgence de la question des identités, les enjeux éthiques des choix pratico- technologiques, la gouvernance des risques, les défis environnementaux, l'involution multiforme de la politique, la prise au sérieux des droits humains, l'incomplétude de l'expérience démocratique, les promesses avortées des médias, etc. Toutes les thématiques qui seront retenues couvriront les défis qui appellent la rencontre du travail de la pensée pensante et de la solidarité.

CONSIGNES DE RÉDACTION

Normes éditoriales d'une revue de lettres ou sciences humaines adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38ème session des CCI : « Aucune revue ne peut publier un article dont la rédaction n'est pas conforme aux normes éditoriales (NORCAMES/LSH). Les normes typographiques, quant à elles, sont fixées par chaque revue.»

1. Les textes à soumettre devront respecter les conditions de formes suivantes :

- ✓ le texte doit être transmis au format document doc ou rtf ;
- ✓ il devra comprendre un maximum de 60.000 signes (espaces compris), interligne 1,5 avec une police de caractères Times New Roman 12 ;
- ✓ insérer la pagination et ne pas insérer d'information autre que le numéro de page dans l'en-tête et éviter les pieds de page ;
- ✓ les figures et les tableaux doivent être intégrés au texte et présentés avec des marges d'au moins six centimètres à droite et à gauche. Les caractères dans ces figures et tableaux doivent aussi être en Times 12. Figures et tableaux doivent avoir un titre.
- ✓ Les citations dans le corps du texte doivent être indiquées par un retrait avec tabulation 1 cm et le texte mis en taille 11.

2. Des normes éditoriales d'une revue de lettres ou sciences humaines

2.1. Aucune revue ne peut publier un article dont la rédaction n'est pas conforme aux normes éditoriales (NORCAMES). Les normes typographiques, quant à elles, sont fixées par chaque revue.

2.2. La structure d'un article, doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain.

2.3. La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1.; 1.1.; 1.2; 2.; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

2.4. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

2.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante : - (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ; - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens(...)».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

2.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

2.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

2.8. Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogenes*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

SOMMAIRE

Géographie

1. **KOUADIO Nanan Kouamé Félix**, Les obstacles à l'expansion de la pisciculture familiale dans la région du Poro (Nord de la Côte d'Ivoire)..... **1**
2. **KRA Kouadio Joseph**, La politique étrangère de la Chine face aux défis de l'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire : un modèle de coopération sud-sud à renforcer ou à réinventer ? Un essai à partir des infrastructures de transport **18**
3. **KOFFI Yéboué Stéphane Koissy**, Communalisation et autonomisation de la femme à Bongouanou au Centre-Est de la Côte d'Ivoire..... **32**
4. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, Économie spontanée et éphémère de crises sociales à Bouaké (2014 et 2017).. **47**
5. **ZEDOU Abalé Molière, DIARRASSOUBA Bazoumana**, Collecte des ordures ménagères dans la ville de Yamoussoukro (Centre de la Côte d'Ivoire): difficultés et stratégies de l'ANAGED pour une meilleure gestion de la salubrité..... **62**

Histoire

6. **PALE Miré Germain**, Guinée Équatoriale : des exils politiques aux immigrations économiques..... **85**
7. **SYLLA Karamoko**, La femme et l'exercice du pouvoir en pays baoulé de 1730 à 1910..... **100**
8. **DANDONOUGBO Nanbidou**, D'une marque de reconnaissance aux invisibles à la manifestation d'une identité des communautés éwé dès 1956..... **113**
9. **ZRAN Toily Anicet**, Représentations sociales du sida et de la maladie à Virus Ebola en Côte d'Ivoire: approche historique..... **125**

Anthropologie et sociologie

10. **HOUÉDIN Barnabé Cossi, TAGRO Marcelle-Josée**, Le toponyme comme ressource d'appropriation et d'expropriation de terres : une analyse des légitimités, des conflits et des formes de revendications de droits fonciers sous l'angle de l'ethnicité..... **144**
11. **EL-HADJ IMOROU Soulé**, Analyse des facteurs favorisant la malnutrition chez les enfants dans la commune de Malanville (Nord Bénin)..... **164**
12. **SENE Ismaïla**, Courtiers en développement ou simples intermédiaires ? Ce que dit le terrain en Casamance (Sénégal)..... **178**
13. **KONE Moussa**, Gouvernance locale, barrage de Soubré et purge foncière dans la Sous-préfecture de Gnamagui (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire)..... **197**
14. **N'GUESSAN Kouassi Aimé**, Impact de la dynamique urbaine sur les politiques et les actions de salubrité dans les quartiers d'Abobo-Kennedy et au bassin du gourou Abidjan (Côte d'Ivoire)..... **212**

Les obstacles à l'expansion de la pisciculture familiale dans la région du Poro (Nord de la Côte d'Ivoire)

KOUADIO Nanan Kouamé Félix

Université Péléforo Gon Coulibaly/Korhogo (Côte d'Ivoire)

Département de Géographie

k_felix2008@yahoo.fr

Résumé

La pisciculture, de façon générale, et la pisciculture familiale en particulier, est confrontée à d'énormes difficultés qui compromettent durablement son expansion dans la région du Poro. Les données de l'Association Nationale des Aquaculteurs de Côte d'Ivoire en 2014 ainsi que celles du service régional de la pêche et de l'aquaculture de la région en 2017, montrent une contradiction profonde entre la disponibilité des moyens de production et le niveau de l'activité. L'étude, dont l'objet est le développement de l'aquaculture, a pour objectif de montrer les obstacles au développement de la pisciculture particulièrement familiale dans la région du Poro. La démarche utilisée, pour atteindre ce but, est l'approche documentaire et l'enquête de terrain. Les contraintes à l'expansion de la pisciculture familiale dans la région du Poro sont relativement nombreuses. Les résultats de notre étude révèlent, pour l'essentiel, des problèmes de production marqués par des insuffisances dans les techniques d'élevage relatives surtout à l'irrégularité des précipitations. La pisciculture familiale continue de subir les conséquences de la rébellion armée de 2002, qui a privé la région de près de 10 ans d'investissement étatique dans le domaine. Elle souffre également d'une population rurale beaucoup plus riziculteur que pisciculteur dans les bas-fonds.

Mots clés : Côte d'Ivoire, région du Poro, pisciculture familiale, aquaculture, expansion

Abstract

Fish farming in general, and family fish farming in particular, is facing enormous difficulties that are permanently compromising its expansion in the Poro region. Data from the National Association of Aquaculturists of Côte d'Ivoire in 2014 and from the regional fisheries and aquaculture service of the region in 2017 show a profound contradiction between the availability of means of production and the level of activity. The study, the purpose of which is the development of aquaculture, aims to show the obstacles to the development of fish farming, which is particularly family-based in the Poro region. The approach used to achieve this goal is the documentary approach and field research. The constraints to the expansion of family fish farming in the Poro region are relatively numerous. The results of our study reveal, for the most part, production problems marked by deficiencies in farming techniques, mainly due to irregular rainfall. Family fish farming continues to suffer the consequences of the 2002 armed rebellion, which deprived the region of nearly 10 years of state investment in the field. It also suffers from a rural population that is much more rice growers than fish farmers in the lowlands.

Keywords: ivory coast, poro region, family fish farming, aquaculture, expansion

Introduction

Pour faire face aux besoins de la population en poissons, la Côte d'Ivoire lance au lendemain de son indépendance des initiatives pour la promotion de la pisciculture. Les premières actions portent sur le modèle familial. Il s'agit de l'élevage artisanal dans les milieux ruraux, avec l'utilisation de fertilisants et de sous-produits agricoles disponibles localement (P. VINCKE, 1985, cité par J.P. ASSI-KAUDJHIS, 2005, p.19). L'objectif est de produire du poisson pour la consommation locale. Toutefois, de nombreuses initiatives entreprises, dans ce sens dans différentes régions du pays, n'ont pas donné les résultats escomptés.

En 2014, l'Association Nationale des Aquaculteurs de Côte d'Ivoire (ANAQUACI) note la présence d'une seule ferme piscicole familiale dans la région du Poro. En 2017, ce chiffre connaît une hausse relative, passant à 6 fermes selon un recensement effectué par le service administratif régional de la pêche et de l'aquaculture. Pourtant, cette nouvelle donnée est loin de correspondre aux résultats attendus au regard de la forte capacité de production de l'espace d'étude. Selon J.P. ASSI-KAUDJHIS *et coll.* (2009, p.1080), la région du Poro regorge plus de 5 000 ha de zones propices à l'élevage de poissons et abrite une population de 536 851 habitants représentant à la fois une main-d'œuvre potentielle et un important marché de consommation.

Contrairement à celles du sud de la Côte d'Ivoire qui sont relativement continues dans l'espace agricole (D. KOUDOU *et coll.*, 2015, p.46-47), les fermes d'élevage de poissons, dans la région du Poro dans le nord du pays, rencontrent d'énormes contraintes dans leur expansion.

L'explication de ce déséquilibre entre la disponibilité de facteurs de production et l'irrégularité de fermes d'élevage dans le paysage agricole du Poro réside dans plusieurs raisons qu'il importe d'élucider. C'est sur ce champ de réflexion que se positionne cet article qui envisage de faire la lumière sur les entraves au développement des fermes familiales dans la région du Poro. Quelles sont les entraves au développement de la pisciculture familiale dans la région du Poro ? Comment impactent-elles l'essor de cette activité dans cette région ? La région du Poro est située dans le nord de la Côte d'Ivoire. Elle abrite les départements de Korhogo, Sinématiali et Dikodougou avec pour chef-lieu, la ville de Korhogo.

1. Méthodes de travail

La recherche documentaire et l'enquête de terrain sont les deux techniques principales utilisées pour mener cette étude.

La recherche documentaire a permis de consulter des documents secondaires sur les questions fondamentales de l'étude. Notamment, il s'agit des écrits relatifs aux modes de production des fermes familiales, aux acteurs de la pisciculture familiale et aux problèmes de l'aquaculture en général. Pour l'essentiel, on cite J.P. ASSI-KAUDJHIS (2005 ; 2008 ; 2009) ; N.K.F. KOUADIO (2012) ; N.K.F. KOUADIO et J.P. ASSI-KAUDJHIS (2016) ; D. KOUDOU et N.K.F. KOUADIO (2015). Les bibliothèques et centres de documentation ont été les principaux lieux d'information. Par ailleurs, des moteurs de recherche via internet ont fourni aussi des documents numériques très enrichissants dans le cadre de nos analyses.

À côté de l'approche documentaire, des enquêtes ont été effectuées sur le terrain pour comprendre la réalité des faits à décrire. Pour ce faire, nous avons utilisé prioritairement la technique de l'observation et du questionnaire. Les sites d'enquêtes ont concerné les zones de production ou anciennes zones de production de pisciculture familiale. À cause de la rareté des fermes d'élevage dans la zone d'étude, nous avons mené une enquête exhaustive des sites de production recensés. Il s'agit des localités rurales de Sologo, Tiné et Fodonton. Cette exhaustivité des enquêtes a concerné également l'ensemble des chefs de famille exerçant toujours ou autrefois dans la pisciculture, recensés dans les trois (03) localités rurales précédemment énumérées. Au total, nous en avons dénombré six (08). Les variables d'analyse sont essentiellement axées sur les systèmes et moyens de production des paysans, le nombre de fermes familiales dans la région, le mode de gestion des fermes familiales, les difficultés rencontrées par ces dernières ainsi que les stratégies mises en œuvre pour y remédier. Par ailleurs, des entretiens ont été opérés auprès des structures et services étatiques de la région ayant pour centre d'intérêt l'aquaculture. Il s'agit singulièrement de la ferme d'État de Natiokobara, de l'institut d'agronomie de l'université Peleforo Gon Coulibaly et du service des pêches et de l'aquaculture de la région. Les échanges ont surtout tourné autour de leurs rôles ainsi que leurs implications dans l'assistance et l'encadrement des fermes familiales.

La réalisation des cartes et les prises de vue ont été possibles grâce respectivement au logiciel Adobe Illustrator et un appareil photo. Le logiciel Microsoft Office Excel 2007 a permis de réaliser les tableaux avant leurs transferts dans le Microsoft Office Word 2007 pour la rédaction finale du document.

Les résultats issus des enquêtes sont présentés et discutés selon les points suivants : des contraintes liées aux structures de promotion de l'aquaculture dans la région ; des obstacles d'ordre naturel, culturel et sociopolitique ; et des recommandations pour une réduction des contraintes de production piscicole dans la région du Poro.

2. Résultats et discussion

2.1. Des contraintes liées aux structures de promotion de l'aquaculture dans la région

2.1.1. Des services de pêche et d'aquaculture peu dynamiques sur le terrain

La Côte d'Ivoire dispose, sur son territoire, de multiples structures dans le domaine de l'aquaculture. Il s'agit, entre autres, des bureaux de pêche et d'Aquaculture, des directions de l'ANADER, des centres de recherche, des Directions du MINAGRA et du MIPARH. Cependant, les actions ces services d'État sont peu visibles sur le terrain. En effet, ces structures d'encadrement et de soutien sont confrontées à de sérieuses difficultés de moyens de fonctionnement.

Déjà en 1986, AUBRY (cité par J.P. ASSI-KAUDJHIS, 2005, p.179), relève des problèmes matériels des structures étatiques intervenant dans le domaine aquacole et ajoute qu'ils freinent l'encadrement des opérateurs et le développement de l'activité. Également, cité par J.P. ASSI-KAUDJHIS (2005, p. 179), CHEVASSU *et coll.* (1997), en insistant sur ces contraintes matérielles, relèvent leurs incidences sévères dans l'action des structures de soutien au secteur aquacole. Selon J.P. ASSI-KAUDJHIS (2005, p. 310), la Côte d'Ivoire dispose de plusieurs structures qui offrent des formations en pisciculture, mais moins de 10% des personnes formées ont la possibilité d'intégrer les agences nationales. Il n'a dénombré que 115 agents (contre plus de 3000 pour les autres secteurs agricoles) inégalement répartis sur l'espace territorial. Des propos confirmés par la DPH (2001, p. 11) qui souligne dans un diagnostic effectué sur le domaine de la pêche et de l'aquaculture que ces insuffisances touchent tant Abidjan que l'intérieur du pays.

La région du Poro abrite, à cause de son statut de circonscription administrative, uniquement des directions régionales spécialisées dans le domaine. Pourtant, les retombées des actions de ces dernières, sont quasi-inexistantes sur le terrain. En effet, selon nos enquêtes, ces structures disposent de très peu d'agents formés aux métiers de l'aquaculture. Généralement, ces derniers seulement spécialisés en techniques de pêche interviennent également dans le domaine de l'aquaculture. L'insuffisance de personnels justifie, en partie, ce sous-effectif dans la pisciculture. Par ailleurs, la pêche et l'aquaculture étant intégrées à un même service, l'État y affecte sur cette base, un seul agent pour jouer tous les rôles alors qu'il n'est pas forcément qualifié dans les deux domaines. Ce sont les cas des agents rencontrés dans la zone d'étude qui sont parfois plus imprégnés des techniques de pêche que celles de la pisciculture.

En outre, relativement à l'impraticabilité des voies de communication reliant les sites de production aux centres d'encadrement, les agents ne disposent toujours pas de moyens de

déplacement adéquats dans le cadre de leurs activités. Un (1) seul engin à deux roues est disponible pour tous les services du site. Ces contraintes, comme précédemment évoquées, ralentissent leurs actions sur le terrain et compromettent le bon déroulement de la pisciculture en général et en particulier la catégorie familiale, occupée par des paysans. Ces derniers éprouvent des difficultés à s'adapter à des contraintes naturelles avec des risques importants de pénurie d'eau dans les étangs (au nord de la Côte d'Ivoire précisément dans la région du Poro, la saison sèche est plus longue que dans le reste du pays ; elle dure près de 6 mois).

Outre les contraintes matérielles et humaines, les structures intervenant dans le domaine de l'aquaculture souffrent de problèmes d'organisation et des difficultés à constituer une base de données statistiques actualisées relatives à la filière aquacole. Les données datent parfois de 5 à 10 ans en arrière. En effet, des volumes de production identiques souvent répétés sur 2 ou plusieurs années ne reflètent pas la réalité. Ces situations rendent peu fiables les résultats de nos analyses et créent des incohérences qui impactent négativement les prises de décision dans le cadre de l'amélioration de l'activité.

2.1.2. Les effets mêlés de la ferme d'État de la région : la ferme de Natiokobadara

La région du Poro fait partie des rares circonscriptions de la Côte d'Ivoire à bénéficier d'une ferme d'État dans le cadre de la promotion de l'aquaculture. L'un des objectifs assignés à cette structure est d'encourager la pisciculture régionale en apportant une assistance technique et structurelle aux paysans pisciculteurs. Pour exemple, entre 1980 et 1990, elle intervenait dans le système étatique ivoirien de distribution d'alevins aux fermiers à la faveur du projet PNUD-FAO. Ces initiatives visaient le maintien de la régularité des approvisionnements des pisciculteurs en alevins. La prise en charge de cette activité par l'État avait également pour but de proposer aux paysans des alevins à des coûts incitatifs, mesure utile à la valorisation du secteur piscicole. Pour y parvenir, un système de subvention des prix de cession des alevins a ainsi été institué dans les stations notamment celle de Natiokobadara.

En 1989, la localité de Korhogo a reçu la livraison de 5 500 alevins, dont plus de 1/3 issue de la ferme d'État de Natiokobadara. Même si J.P. ASSI-KAUDJHIS (2005 p. 138, 139) lie ces actions étatiques à l'insuffisante maîtrise des techniques de reproduction par les pisciculteurs (ce qui a nécessité l'intervention des initiateurs du projet et donc de l'État), nous pensons que ces initiatives devraient continuer d'autant plus que la région subit un stress hydrique qui compromet davantage les techniques de production.

Aujourd'hui, cette infrastructure d'État est affectée à d'autres tâches. Elle est réservée à des activités académiques dans le cadre de la formation des étudiants de l'institut d'agronomie de l'université Peleforo Gon Coulibaly à Korhogo. C'est désormais le lieu

d'apprentissage des étudiants en fin de cycle dans la spécialité des techniques de production de l'aquaculture. En dehors de l'amélioration du savoir-faire des candidats pisciculteurs, une analyse poussée de ce nouveau rôle laisse entrevoir des résultats mitigés pour le développement de la pisciculture dans la région et pour sa production familiale en particulier. En effet, très peu de jeunes, formés aux métiers de la pisciculture dans cette ferme, se sont installés dans la région. Sur plus de 200 étudiants diplômés dans ce domaine depuis la reconversion de la ferme, seulement 01 est installé précisément dans le village de Fodotion, soit un taux de 0,5 %. Plus de la moitié se sont reconvertis dans d'autres métiers qui ne concernent pas forcément les questions de l'aquaculture.

En outre, les grandes structures de production capables d'embaucher un nombre relativement important de personnes formées aux métiers de la pisciculture sont quasi-inexistantes dans l'espace ivoirien. En effet, selon N.K.F.Kouadio *et coll.* (2014 p. 80-81,83), l'aquaculture industrielle est en crise depuis ces 10 dernières années. Le cas impressionnant est celui de la ferme super-industrielle HYDROFISH dans la commune de Bingerville, abandonnée depuis 2015 (N.K.F.Kouadio *et coll.*, 2017, p. 432). Ainsi, les diplômés obtenus par les étudiants sont utilisés pour postuler à d'autres postes dans la fonction publique.

Aussi les jeunes redoutent-ils toujours les inconvénients de l'entrepreneuriat malgré les efforts de l'État pour encourager les initiatives privées dans ce cadre. Selon l'AGEPE (Agence Emploi Jeunes), très peu de jeunes entrepreneurs sollicitant des prêts financiers s'intéressent à la pisciculture en Côte d'Ivoire et aucun à l'échelle de la région du Poro.

2.1.3. Absence d'appui financier aux paysans pisciculteurs

La mise en œuvre d'une unité piscicole, quel que soit le statut, exige un investissement financier relativement important que nombre de candidats-pisciculteurs ne sont pas en mesure de mobiliser ou de consentir.

Dans la région du Poro précisément en milieu rural (zone de prédilection des fermes familiales), cette situation s'est de plus renforcée avec la chute des cours des produits agricoles et ses incidences sévères sur le revenu des paysans. Cette baisse de revenus est renforcée par la réduction des volumes de productions agricoles par culture due aux perturbations climatiques qui touchent la planète, dont la Côte d'Ivoire.

Le manque d'investissements lié aux difficultés d'accès au crédit oblige certains aquaculteurs à l'abandon ou à faire avec les moyens de bord (figure 1).

Même si les familles jouissent gratuitement d'un espace de production et d'une main-d'œuvre relativement disponible, elles sont confrontées à l'inaccessibilité aux intrants piscicoles. À cet effet, contrairement à l'alimentation des poissons dont le déficit est parfois comblé par

l'utilisation de restes d'aliments domestiques ou la transformation traditionnelle de produits agricoles, très peu d'alternatives existent pour les alevins. Le coût à l'unité de ces espèces évolue entre 100 et 150 FCFA. Alors que selon le Projet de Développement de la Filière Aquacole (2014, p.18), il faut 200 poissons (alevins de tilapia, espèce la plus cultivée en Côte d'Ivoire) par 100 m² d'étang, soit au moins 20 000 FCFA tous les 100m² d'étang à dépenser par chaque famille pour démarrer ses activités ou continuer sa production. Même si J.P. ASSI-KAUDJHIS (2011, p. 18-19) atténue ces contraintes financières par le recours aux systèmes d'entraide entre paysans observé à l'ouest du pays, cette alternative reste cependant valable dans les limites d'une activité piscicole à petite échelle et pour les coûts de production relativement plus faibles (Projet d'Appui à la Profession Piscicole du Centre-Ouest : PPCO, 1996 cité par J.P. ASSI-KAUDJHIS, 2005, p.160, 162).

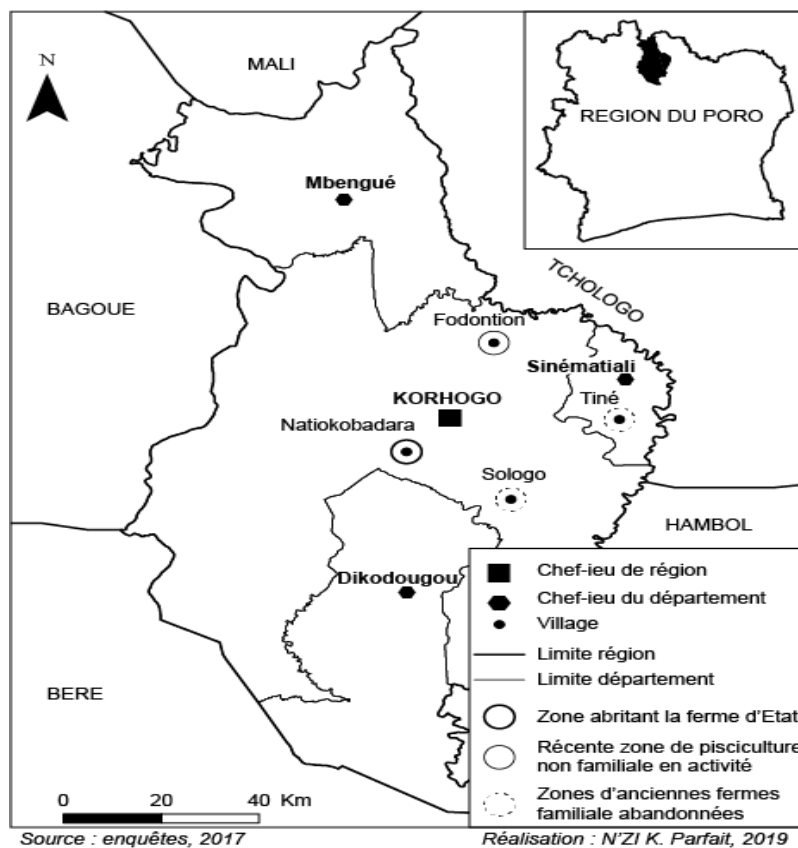


Figure 1 : État des lieux des fermes d'élevage de poissons dans la région du Poro

Comme on peut le constater à l'observation de la figure 1, il n'existe que d'anciennes zones de fermes familiales dans la région du Poro. Seules les fermes d'État de Natiokobara et celle de Fodotion sont fonctionnelles au moment des enquêtes.

Dans le contexte agricole et économique actuel, la relance de l'aquaculture en général et de la pisciculture familiale en particulier, nécessite inévitablement des lignes de crédits. Cependant, leur établissement n'est possible sans des structures d'encadrement et de suivi solides. En effet, selon J.P. ASSI-KAUDJHIS (2005, p.183), les quelques tentatives d'octroi de crédits aux opérateurs piscicoles effectués en Côte d'Ivoire ne se sont, le plus souvent, pas soldées par des résultats probants soit en terme de développement, soit en terme de recouvrement.

2.2. Des obstacles d'ordre naturel, culturel et sociopolitique

2.2.1. Un dysfonctionnement des systèmes d'approvisionnement en eau d'élevage

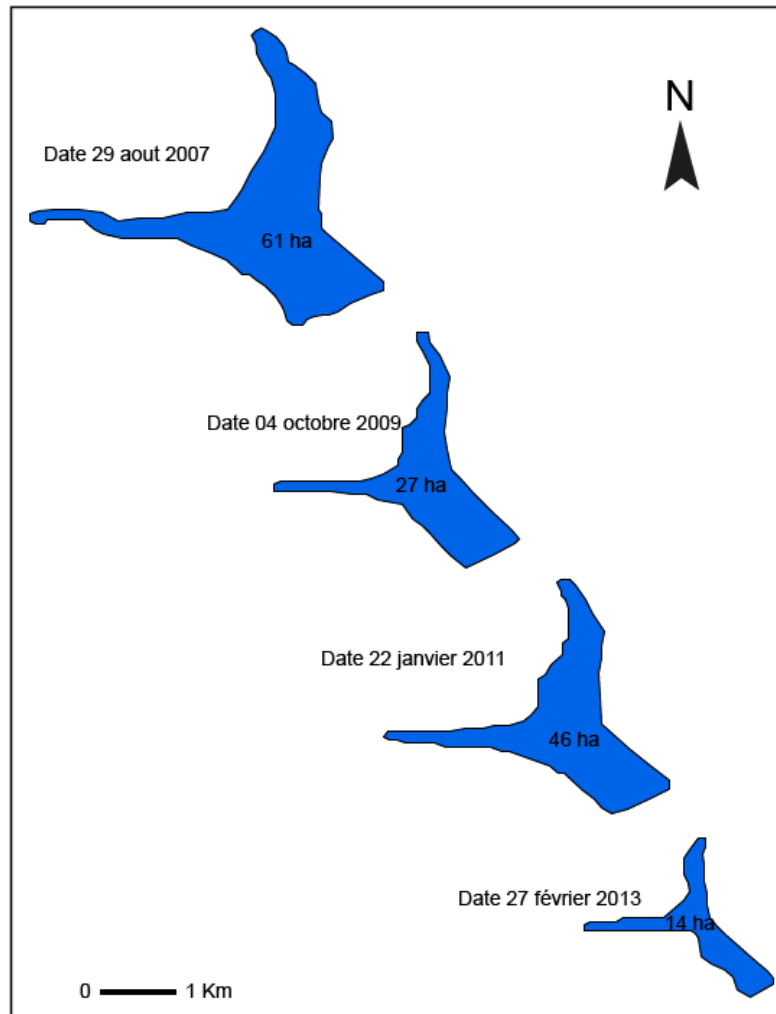
L'eau est un facteur essentiel pour toute activité piscicole, qu'elle soit familiale ou pas. Elle constitue le biotope par excellence des poissons et des autres espèces aquatiques. Elle doit, pour ce faire, pouvoir correspondre aux exigences bioécologiques des ressources à élever, c'est-à-dire être de qualité, mais également disponible en permanence et en quantité suffisante. Dans la région du Poro, cette exigence est difficile à garantir. En effet, malgré la construction des barrages hydroagricoles par l'État, la zone connaît des irrégularités dans l'approvisionnement en eau des champs de culture surtout dans le domaine de la pisciculture. En effet, le nord de la Côte d'Ivoire est frappé par une irrégularité et une baisse des pluies. Le tableau 1 suivant présente le cas du département de Korhogo qui reflète, plus ou moins, la quantité annuelle et l'évolution pluviométrique générale du nord du pays.

Tableau I : Évolution de la pluviométrie du département de Korhogo de 2007 à 2013

Année	Précipitation en mm
2007	1416
2009	989,84
2011	1348,2
2013	1262

Source : SODEXAM (Société d'exploitation et de développement aéroportuaire, aéronautique et météorologique), 2014

Au cours de 07 années d'observation, les quantités des pluies sont passées de 1 416 à 1 262 mm, soit une différence de 154 mm. Cette baisse influence considérablement le niveau des barrages aménagés par l'État pour résoudre le problème de la baisse et de l'irrégularité des pluies (figure 2).



Source : P. SILUE, 2014

Figure 2 : Évolution du plan d'eau de Natiokobadara entre 2007 et 2013

De 2007 à 2013, la superficie occupée par l'eau du barrage est passée de 61ha à 14 ha. C'est vrai que nos recherches lient prioritairement cette décroissance à la discontinuité des pluies dans la région ; toutefois, il faut lui associer des fuites dans la digue de l'ouvrage depuis 2012. L'une des explications les plus plausibles à ce constat est la vétusté des installations du barrage. Ces pertes d'eau empiètent considérablement sur le niveau d'irrigation des champs qui l'environnent y compris les étangs d'élevage de poissons.

2.2.2. Des populations rurales plus riziculteurs de bas-fonds que pisciculteurs

Considérés ailleurs comme des espaces sans intérêts pour les populations rurales à cause de leurs difficultés d'exploitation, les bas-fonds représentent de multiples enjeux dans le nord du pays. Leur capacité à contenir les eaux provenant des nappes phréatiques, fait d'eux des lieux convoités pour l'agriculture vivrière dans les régions septentrionales du pays (zone

marquée par des irrégularités de pluies). Ils sont, de ce fait, propices à une diversité de cultures. Toutefois, les populations rurales particulièrement celles de la zone d'étude privilégient la riziculture au détriment des autres activités comme la pisciculture. Cela se voit à travers l'analyse du paysage agricole de la zone où l'on observe une continuité de champ de riz contrairement à la pisciculture notamment de type familial (photos 1 et 2).



Crédit photo : N.K.F. Kouadio, 2017

Photo 1 : Une riziculture dans un bas-fond à Sologo



Crédit photo : N.K.F. Kouadio, 2017

Photo 2 : Une riziculture dans un bas-fond à Natiokobara

Les populations rurales de la région du Poro sont plus riziculteurs que pisciculteurs. C'est un choix historique selon le Programme Ecoloc (1999 p. 113). Avant l'ère coloniale, la riziculture était un mode culturel courant dans toute la région. Elle fut, d'ailleurs, rendue obligatoire, à raison de deux hectares par unité familiale. Le riz de bas-fonds se retrouvait surtout dans la « zone dense » où il fit tôt l'objet de mesures d'aménagement, par exemple dans le cadre des projets de développement. Ces projets, qui se sont d'ailleurs poursuivis pendant la colonisation et renforcés après l'indépendance du pays avec les mises en place successives de plusieurs politiques (la SODERIZ et la CIDT, les appuis de l'ANADER et du FIRCA), ont contribué énormément à l'appropriation de cette culture par les paysans.

C'est l'un des aliments de base de la région. Dans le département de Korhogo, par exemple, il occupe le troisième rang de la production agricole après le coton et le maïs selon le recensement national de l'agriculture (RNA, 2001, p. 22) tandis que l'aquaculture intervient à la dernière place (tableau 2).

Tableau II : Répartition de la superficie occupée par culture dans le département de Korhogo

Cultures	Superficie en ha	Taux d'occupation %
Coton	87 007	37,89
Arachide	21 006	9,15%
Mil	13 120	5,71%
Maïs	44 798	19,51%
Anacardier	10 883	4,74%
Igname	10 380	4,52%
Riz	30 560	13,31%
Manguier	7 467	3,25%
Sorgho	1 001	0,44%
Aquaculture	5,50	0,002
Autres cultures	3 400	1,48%
Total	229 622	100,00%

Source : RNA (2001), enquêtes (2017)

Le manque de données spécifiques aux bas-fonds limite plus ou moins notre analyse sur cet aspect de la question. Toutefois, celles relatives aux zones agricoles exploitées de façon générale nous permettent de nous faire une idée du niveau de développement de la culture de riz par rapport à l'élevage de poissons. À l'image du tableau II précédent, le riz occupe 30 560 ha sur un total de 229 622 ha des terres cultivables ; soit 13,31% contre 0,002% pour la pisciculture, ce qui est pratiquement négligeable.

2.2.3. L'inexistence de coopérative ou d'association dans le domaine de l'aquaculture

Contrairement aux autres zones de production du pays, la région du Poro ne dispose pas de coopérative ni d'association de pisciculteurs. Selon le président de l'association nationale des aquaculteurs de Côte d'Ivoire (ANAQUACI), elle n'a aucun représentant dans leur organisation. Pourtant, cette structure, reconnue depuis 2010 par l'État de Côte d'Ivoire, œuvre pour le développement de l'aquaculture dans le pays. Ses assises constituées d'une fédération de toutes les coopératives et groupements associatifs font d'elle, l'interlocutrice reconnue par l'État de Côte d'Ivoire.

Dans son rapport statistique de la période 2013-2014, l'on peut lire que ses objectifs sont, entre autres, représentés et défendre les intérêts des aquaculteurs ; renforcer les capacités des membres ; aider à l'organisation de la filière aquacole. Ainsi, l'ANAQUACI a mené

plusieurs actions dans le pays auprès des membres notamment à la COPISCA (Coopérative de pisciculteurs d'Aboisso, à l'Est de la Côte d'Ivoire) et l'ADRAP-CI (Association Pisciculture et Développement Rural en Afrique Tropicale, représenté à Daloa). Dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, elle a initié des coûts incitatifs d'achat des alevins pour les producteurs ; ces intrants sont vendus à 35 FCFA l'unité au lieu de 150 FCFA.

Les pisciculteurs de la région du Poro, malgré la faiblesse de leur nombre, devraient s'organiser en groupements pour mieux exposer leurs problèmes et jouir des opportunités non négligeables offertes par l'État.

2.2.4. Des effets de la rébellion armée de 2002 difficilement surmontables : la destruction des acquis

À l'instar des autres régions du pays, celle du Poro a bénéficié de projets de développement de l'aquaculture marqués surtout par des financements internationaux. Spécifiquement à notre zone d'étude, on cite le cas des projets du PNUD et du FAO. Ceux-ci, contrairement à ceux du sud, centre-ouest et l'est, n'ont pas pu se développer véritablement avant la rébellion armée de 2002. La zone nord était la dernière étape de ce processus de réorganisation du système aquacole ivoirien basé désormais sur une politique de régionalisation des actions publiques et parapubliques qui prendraient en compte les préoccupations spécifiques à chaque région. La survenance de la plus grande crise politico-militaire qui entraîne la partition du pays en deux zones (l'une gouvernementale au sud et l'autre au Nord gérée par des rebelles) en est l'explication alors que des études d'identification et de faisabilité des actions dans le cadre de ce programme avaient même été déjà réalisées (J.P. ASSI-KAUDJHIS, 2005, p. 76, 77).

La zone Nord a ainsi connu le démantèlement de ses infrastructures d'encadrement et de soutien (symboles du pouvoir légal) aux innovations piscicoles. Sur la base d'un article de presse portant sur la situation globale des projets en question (Frat-mat, 2004), J.P. ASSI-KAUDJHIS (2005, p. 105), avance que l'état de guerre qui régnait dans la zone septentrionale du pays n'a pas épargné les premiers acquis des projets piscicoles, que ce soit en amont ou en aval. Les structures qui avaient en charge l'approvisionnement des exploitations en alevins et en aliments ont été pillées et abandonnées paralysant les activités de production.

L'évolution presque à tâtons lancée depuis les indépendances avait commencé à montrer un circuit plus ou moins efficace de traitement des questions de développement de l'aquaculture en Côte d'Ivoire. Cependant, le coup d'État militaire et la rébellion armée, 02 ans après, ont détruit ces acquis. Aujourd'hui, malgré la volonté des nouveaux dirigeants, les stratégies mises en place jusque-là peinent à montrer leurs effets sur le terrain.

2.3. Recommandations pour une réduction des contraintes de production piscicole dans la région du Poro

2.3.1. L'accord d'un appui financier aux pisciculteurs ou la mise en place de systèmes d'autofinancement des paysans

Pour un pays comme la Côte d'Ivoire qui ne dispose pas de traditions en matière d'aquaculture et dont la population rurale est très affectée par la crise économique et sociale, l'encadrement, surtout public, reste un vecteur essentiel de l'appropriation et de la diffusion du savoir-faire.

L'aquaculture, de façon générale, et la pisciculture familiale en particulier, souffrent d'un manque de financement. C'est vrai que l'expérience tirée de l'initiative des lignes de crédits passés laisse planer des doutes sur la relance de ce processus. Toutefois, il est bon de souligner que le développement des fermes d'élevage de poissons surtout familiales ne pourra se faire sans un appui financier. En effet, au-delà de la disponibilité des zones de production et d'une main-d'œuvre à laquelle il faut souvent adjoindre un recrutement temporaire d'ouvriers pendant les périodes de sexage, les familles manquent de moyens financiers pour l'acquisition des intrants surtout en ce qui concerne les alevins. Bon nombre de pisciculteurs interrogés ont, en effet, justifié en plus des contraintes techniques qui les handicapent, l'abandon de leurs activités ou leurs stagnations par l'absence de financement.

L'État de Côte d'Ivoire, en s'inspirant des erreurs passées, devrait réfléchir à un modèle pour la relance des lignes de crédits dans le secteur de la pisciculture particulièrement familiale.

Par ailleurs, une organisation des familles en coopérative pourrait aider à la mise en place d'un système d'autofinancement dans le cadre de l'acquisition des intrants piscicoles. Dans la région d'Aboisso, par exemple, la COPISCA a initié auprès de ses membres, la production de riz, une culture qui rentre bien dans l'alimentation des poissons en élevage extensif. Ainsi, la transformation artisanale de ce produit est utilisée pour alimenter les poissons et les ressources tirées de sa commercialisation brute aident à l'achat des alevins.

Le système d'entraide observé chez les paysans du Haut-Sassandra en 1992 peut également aider à ce processus. L'objectif principal de cette méthode est de réduire les coûts de production piscicole à travers l'instauration d'échanges de services entre les opérateurs piscicoles. Toutefois, un encadrement des services étatiques est nécessaire pour sa bonne marche.

2.3.2. Le renforcement des activités de la ferme d'État de Natiokobadara : la combinaison du rôle d'appui aux paysans-pisciculteurs et de formation académique

La ferme d'État de la région, désormais affectée uniquement à des activités académiques de l'université Peleforo Gon Coulibaly, doit, en plus de cette tâche, apporter un appui technique aux paysans-pisciculteurs dans le cadre de leurs pratiques d'élevage de poisson. En effet, les étudiants formés ne nourrissent pas toujours l'idée de s'installer plus tard dans la région du Poro pour l'exercice métier d'aquaculteur. À la fin de leur cycle de formation, la majorité comme mentionnée plus haut s'installe ailleurs, notamment au Sud du pays où la demande en poissons est plus forte. J.P. ASSI-KAUDJHIS (2005, p. 25) citant Aubry (1986), estimait la consommation halieutique moyenne par habitant dans les régions du Nord ivoirien à 2 kg par an contre 40 kg dans celles du sud. En outre, le sud du pays contrairement à la partie nord, offre plus d'opportunités naturelles de production. La pluie y est relativement bien répartie sur toute l'année alors que le nord totalise près de 6 mois de sécheresse. Cela compromet durablement l'activité dans la région et incite-les opérateurs notamment les jeunes diplômés à s'installer dans les zones qui présentent de meilleures conditions de production. Nos enquêtes révèlent qu'un seul des étudiants formés par l'institut d'agronomie de l'université Gon Coulibaly est installé dans la région du Poro.

À l'opposé, les familles installées généralement sur les terres de leurs ancêtres n'ont de choix que d'y rester surtout qu'ils bénéficient de la liberté d'accès aux espaces de production, un facteur parfois limitant de production au sud de la Côte d'Ivoire (N.K.F. Kouadio, 2016, p. 122,123). Ils accordent ainsi plus d'intérêt pour l'élevage de poissons dans la région que les étudiants qui présentent des incertitudes non négligeables d'insertion dans la filière au regard des constats précédemment évoqués.

Certes, nous ne minimisons pas l'importance de la formation des jeunes considérés comme la relève du développement du pays notamment dans le cadre de l'augmentation de la production nationale en poissons à travers la pisciculture. Cependant, nous recommandons que la formation technique que leur apporte la ferme d'État de la région profite également aux familles détentrices de fermes piscicoles. Mieux, les sites de production des familles peuvent être des cadres pour des cas pratiques de leurs apprentissages. Cela profiterait énormément aux paysans qui se verront ainsi assister techniquement et qui jouiront éventuellement d'un minimum de savoir-faire au regard des consignes données par les maîtres aux apprenants.

2.3.3. Concilier la production de riz et de poissons sur un même espace : l'innovation "rizipisciculture"

La "rizipisciculture" est une activité qui associe la production du riz et celle du poisson sur la même parcelle ou parfois sur des parcelles adjacentes. Contrairement à la pisciculture et

à la riziculture, elle est une activité récente en Côte d'Ivoire. Ce n'est qu'au cours des 20 dernières années qu'elle a commencé à être intégrée dans les systèmes de production locaux. Cette innovation est aujourd'hui parvenue à s'insérer efficacement dans les systèmes de production traditionnels notamment à Méagui où, selon J.P. Assi-Kaudjhis (2009, p. 341-342), elle est utilisée comme une alternative à la crise agricole (Méagui tout comme l'ensemble du pays, a connu une crise agricole traduite surtout par la baisse des coûts du café et du Cacao sur le marché international).

La région du Poro peut également expérimenter cette nouvelle technique de production. Cependant, contrairement à Méagui, elle ne répond pas principalement à la fluctuation des coûts des produits agricoles pérennes sur le marché international, mais plutôt aux besoins d'augmentation du rendement des bas-fonds déjà occupés par des champs de riz, à travers la production de poissons. Ces zones humides, sont quasi permanemment occupées d'eau et des sols tourbeux, présentant d'énormes qualités pour la culture des eaux notamment le riz (P. LAVIGNE *et coll.*, 1996, cité par J.P. ASSI-KAUDJHIS, 2005, p. 295) et le poisson. Associer l'élevage de poissons et la culture de riz en zones rurales dans la région du Poro présentera, pour nous, plus d'intérêt pour les familles et pour la production piscicole de la région.

Les intérêts de la " rizipisciculture" sont relativement nombreux. C'est une stratégie de sécurité monétaire et alimentaire. En s'y engageant, les familles ne perdent pas leurs capacités ou celle de leur espace à produire du riz. De plus, ces dernières se soustraient de la conjoncture nutritionnelle précaire et donc contournent certaines dépenses alimentaires, en l'occurrence celles liées à l'achat de protéines halieutiques, voire animales, afin de mieux faire face à d'autres dépenses familiales et/ou pour l'exploitation. La " rizipisciculture" s'inscrit donc dans une stratégie de diversification et d'accroissement de la productivité agricole. En outre, alors que les familles sont généralement confrontées à des problèmes de finances pour l'accès aux intrants agricoles, l'association de ces deux cultures les aidera à réduire les coûts à investir pour les intrants. La " rizipisciculture" étant une activité qui associe la production du riz et celle du poisson sur la même parcelle, les résidus d'une culture sont utilisés comme intrants pour l'autre.

Cette innovation s'insère bien dans les systèmes traditionnels de production familiale surtout au plan organisationnel. La " rizipisciculture" ne modifie pas profondément les calendriers agricoles existants. Pour le cas de la localité de Méagui, rapporté par J.P. Assi-Kaudjhis (2005, p. 343), les travaux d'aménagement des bassins qui exigent beaucoup d'effort physique sont réalisés par les hommes de la famille ou des systèmes d'entraide durant les

moments libres. Cette stratégie de contournement de la main-d'œuvre exogène répond à un souci de minimisation des dépenses. Les femmes et les enfants interviennent à ce niveau comme appoints pour le ramassage des déblais. La conduite des activités de production proprement dites, en dehors du semis et de l'empoissonnement rythmé par le début des pluies, se limite à la surveillance des unités de production et aux pêches périodiques de contrôle. Les tâches de surveillance sont généralement dévolues aux enfants.

Dans la région du Poro, les bas-fonds sont déjà majoritairement occupés par des champs de riz tenus par les familles selon nos enquêtes. Organisées généralement en coopératives, ces dernières peuvent intégrer plus ou moins la culture de poissons à celle de riz. Toutefois, pour des paysans qui ne disposent pas de traditions en matière de "rizipisciculture" et surtout en matière de pisciculture, l'encadrement voire la formation doit être mis en avant. Le renforcement des moyens humains et logistiques des services d'encadrement est donc indéniable à la diffusion de cette innovation.

Conclusion

L'étude réalisée, sur les obstacles à l'expansion de la pisciculture familiale, a permis de comprendre les maux qui minent le secteur de l'élevage de poissons en général, et singulièrement celui tenu par les familles. Le dysfonctionnement des systèmes d'alimentation en eau d'élevage relatif surtout à l'irrégularité et la baisse des pluies, les insuffisances des services d'encadrement et d'assistance aux pisciculteurs ainsi que l'absence de tradition aquacole des paysans constituent les points majeurs de cette analyse. Le développement de la pisciculture familiale dans la région du Poro ne se fera donc pas sans la résolution de ces problèmes. À cet effet, nous proposons, au-delà du renforcement des moyens et des services d'encadrement piscicole, l'innovation "rizipisciculture" qui se révèle, dans l'ouest de la Côte d'Ivoire (particulièrement à Méagui), comme un modèle réussi.

Références bibliographiques

ANAQUACI, 2013, 2014, *Rapport statistique de l'aquaculture*, Abidjan, Ministère des ressources animales et Halieutiques, p 6.

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, 2005, *Étude géographique de l'aquaculture en Afrique subsaharienne : exemple de la Côte d'Ivoire*, Université libre de Bruxelles, faculté des sciences, laboratoire de géographie humaine, laboratoire d'océanographie biologique et d'aquaculture, 369 p.

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, 2008, « Crise agricole et reconversion des bas-fonds par la rizipisciculture dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire : Enjeux de l'implication des

femmes », In *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement (GEOTROPE)*, Abidjan, EDUCI, pp.20-35.

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, 2011, « Étude Socio-géographique des systèmes d'entraide paysans dans le secteur piscicole ivoirien : cas de la région du Haut-Sassandra (centre-ouest de la Côte d'Ivoire) », In *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement (GEOTROPE)*, Abidjan, EDUCI, pp.11-21.

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, SILUE Pébanagnanan, 2009, « Apport du SIG à l'évaluation du potentiel piscicole en étang d'une zone confrontée à des déficits halieutiques : la région des savanes (Nord de la Côte d'Ivoire) », in Koffié-Bikpo C. Y et Dembélé O., *Actes du colloque international sur les Perspectives de la géographie en Afrique subsaharienne*, Abidjan, ENSEA, 14-17 septembre 2009, (eds) L'Harmattan, Tome 2, pp. 1067-1088.

DPH, 2001, *Bilan et stratégies de relance des productions halieutiques en Côte d'Ivoire*, MINAGRA, Abidjan, 35p.

KOUDOU Dogbo, KOUADIO Nanan Kouamé Félix, 2015, « Émergence de la pisciculture d'entreprise et mutation des systèmes de production piscicole familiale dans le Sud de la Côte d'Ivoire », in *International Journal of Advanced Studies and Research in Africa (IJASRA)*, vol. 6, issues 1 & 2, Brampton-Ontario (Canada), [http : // www.ijasra.org/](http://www.ijasra.org/) pp. 44-51.

KOUADIO Nanan Kouamé Félix, ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, 2014, « Récession de l'aquaculture lagunaire et lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire en Côte d'Ivoire », in *Revue de Géographie tropicale et d'environnement (GEOTROPE)*, Abidjan, EDUCI, pp. 77-88.

KOUADIO Nanan Kouamé Félix, KOUMAN Koffi Mouroufié, 2016, « Usage familial des espaces de production aquacole, un frein à l'intensification de la pisciculture dans la région du Sud-Comoé (Côte d'Ivoire) », in *BenGéo, revue semestrielle de Géographie du Bénin*, Abomey, université d'abomey-calavi, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, pp. 114-133.

KOUADIO Nanan Kouamé Félix, KOUMAN Koffi Mouroufié, KOUDOU Dogbo, 2017, « Crise dans l'aquaculture moderne au Sud de la Côte d'Ivoire : cas d'HYDROFISH, une ferme super-industrielle à Bingerville », in *REKOSS, Revue Korhologaise des Sciences Sociales*, Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, p. 429-454.

PRODEFA, 2014, *Manuel de pisciculture semi-intensive, Sikasso, Ministère Délégué auprès du Ministère du Développement Rural chargé de l'Élevage, de la Pêche et de la Sécurité Alimentaire*, 11 p.

PROGRAMME ECOLOC, 1999, *Rapport général sur l'économie locale de Korhogo et de sa zone d'influence*, Abidjan, Ministère de l'Intérieur et de l'intégration nationale, 293 p.

**La politique étrangère de la Chine face aux défis de l'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire : un modèle de coopération sud-sud à renforcer ou à réinventer ?
Un essai à partir des infrastructures de transport**

KRA Kouadio Joseph
Département de Géographie
Université Peleforo Gon Coulibaly
krajoseph@yahoo.fr

Résumé

La Chine est devenue un partenaire de référence de la Côte d'Ivoire dans le cadre de sa stratégie d'émergence. Ainsi, les investissements chinois ont permis le financement d'importantes infrastructures de transport. Ces équipements structurants capables d'impulser l'aménagement du territoire sont des leviers pour la création de pôles de croissance et de développement régional. L'objectif de cette étude est d'analyser le rôle de la Chine dans l'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire. En d'autres termes, il s'agit de savoir si la stratégie chinoise d'investissement dans la réalisation des infrastructures de transport en Côte d'Ivoire est coopération sud-sud plus favorable à la Côte d'Ivoire. Les documents de la représentation diplomatique de la Chine en Côte d'Ivoire et des structures ministérielles et techniques et les enquêtes de terrain ont permis d'avoir un regard critique sur la présence de la Chine dans le financement des infrastructures économiques en Côte d'Ivoire. Ainsi, l'article révèle d'abord que l'impératif de mobiliser des investissements massifs et coûteux pour l'émergence du pays en 2020 explique le rôle prééminent de la Chine dans les infrastructures de transport. Ensuite, ce rôle s'est consolidé par la cherté, le recul et les conditionnalités des investissements occidentaux. Enfin, la politique extérieure chinoise en matière de dotation de la Côte d'Ivoire en infrastructures participe au raffermissement de la compétitivité économique et territoriale. Par conséquent, cette coopération doit être renforcée.

Mots clés : Chine, Côte d'Ivoire, coopération, politique étrangère, infrastructures de transport

Abstract

China became a strategic partner of Côte d'Ivoire in its policy of emergence. Thus, the Chinese investments allowed the financing of significant infrastructures of transport. This structuring equipment able to impel the regional planning is levers for the creation of regional development and growing points. The objective of this study is to analyze the role of China in the regional planning in Côte d'Ivoire. In other words, it is a question of knowing if the Chinese strategy of investment in the realization of the infrastructures of transport in Côte d'Ivoire is co-operation south-south more favorable to the Côte d'Ivoire. The documents of the diplomatic representation of China in Côte d'Ivoire and the ministerial and technical structures and, the investigations of ground made it possible to have a critical glance on the presence of China in the financing of the economic infrastructures in Côte d'Ivoire. Thus, the article reveals initially that the requirement to mobilize massive and expensive investments for the emergence of the country into 2020 explains the preeminent role of China in the infrastructures of transport. Then, this role was consolidated by dearness, the retreat and the conditionalities of the Western investments. Lastly, the Chinese foreign policy as regards equipment of the Côte d'Ivoire in infrastructures takes part in the hardening of economic and territorial competitiveness. Consequently, this co-operation must be reinforced.

Key words : China, Côte d'Ivoire, co-operation, foreign politics, infrastructures of transport

Introduction

La Côte d'Ivoire, qui est candidate à l'émergence à l'horizon 2020, avait vite compris la nécessité de s'ouvrir à la Chine. En effet, « les relations diplomatiques entre la Côte d'Ivoire et ce géant asiatique ont commencé timidement le 1^{er} mars 1983 ». (P. R. Séka et C. K. Kouakou, 2008, p. 10) Dans le cadre de ces relations, « la Chine a effacé près de 40% de la dette ivoirienne en 2007 » (E. Girouard, 2008, p. 9). « Alors que la situation en Côte d'Ivoire se dégrade, la présence chinoise en Afrique de l'Ouest se renforce » (Niquet-Cabestan, 2006, p. 366). « La Chine peut donc compter sur la Côte d'Ivoire pour décrocher des marchés importants dans les bâtiments et travaux publics au détriment de la France qui est le partenaire naturel de la Côte d'Ivoire » (P. R. Séka et C. K. Kouakou, 2008, p. 23). C'est pourquoi, dans son projet d'émergence, le gouvernement de Côte d'Ivoire a favorisé l'insertion de la Chine dans le marché ivoirien de la réalisation des infrastructures macroéconomiques.

Pour atteindre l'émergence, la Côte d'Ivoire a donc programmé un catalogue de projets d'infrastructures dont l'insuffisance entrave l'assise et la compétitivité économique du pays. À cet effet, force est de constater que « la logistique d'infrastructure (routière, ferroviaire, maritime, voire aérienne) est stratégique lorsqu'on compare la compétitivité des filières africaines et celle des firmes de l'Asie » (H. Philippe cité par C. C. Soludo, 2000, p. 149). C'est pourquoi « le domaine des infrastructures est devenu entre 1997 et 2013, le principal élément et volet de la diplomatie sino-ivoirienne » (X. Aurégan, 2016, p. 149). Par conséquent, le problème est le déficit en infrastructures de transport. Il est donc nécessaire d'analyser, sous l'angle géographique, le rôle de la Chine dans l'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire après la crise militaro-politique de 2002 à 2011. Et ce, dans un contexte, où le gouvernement ivoirien souhaite faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Mais, dans le cadre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, les défis à relever sont nombreux.

Les défis majeurs de l'aménagement du territoire ivoirien ont été définis dans les études prospectives. À partir des problèmes majeurs de l'aménagement du territoire identifiés par le ministère du plan (1980, p. 579) : dans les plans quinquennaux de développement du pays, on peut retenir quatre défis majeurs. C'est d'abord la lutte contre le double phénomène de concentration (concentration urbaine, démographique et économique à Abidjan et en zone forestière) et de disparités forêt-savane. À cet effet, il faut noter que la forêt concentre plus des 3/4 de la population totale du pays et, Abidjan la capitale économique, en zone forestière, 38,5% de la population urbaine de la Côte d'Ivoire (INS, 2014). Ensuite, la maîtrise de la croissance urbaine d'Abidjan et le contrôle des mouvements migratoires de très grandes ampleurs vers les zones forestières. Et enfin, la réduction de la dynamique globale du développement tendant au renforcement des déséquilibres et donc à l'aggravation des problèmes d'aménagement. Depuis la crise économique du début des années 1980

qui a entraîné la remise en cause du modèle de développement centralisé, les disparités régionales n'ont cessé de se creuser. Entre 1985 et 1993, la crise généralisée des revenus a entraîné un triplement de l'incidence de la pauvreté absolue, qui passe de 10.0 à 31.3%.

Alors que la moitié des pauvres était concentrée dans les zones de savane en 1985, la baisse des prix aux producteurs de cacao et de café a provoqué une diffusion de la pauvreté dans les zones forestières (D. Cogneau et S. Mesplé-Somps, 1999, p. 89). La croissance économique après la dévaluation de la monnaie, le F CFA le 12 janvier 1994, marquée par l'augmentation des prix des principaux produits exportés et la relance des grands travaux de développement, a été freinée par le coup d'État du 24 décembre 1999. Il s'en suit une courte transition militaire en 2000 et des événements qui vont plonger le pays dans une instabilité chronique. Bref, une décennie perdue en matière d'aménagement et de développement.

En effet, la crise de 2002 à 2011 va consolider les disparités forêt-savane avec le repli démographique et économique dans la zone forestière, entraînant une urgence humanitaire et la destruction des équipements dans la zone de savane et dans l'ouest montagneux du pays. À l'intérieur de la zone forestière, on constate également des disparités entre l'Est forestier plus équipé et l'Ouest forestier moins doté. Bref, cette crise a encore rendu difficile la lutte contre les disparités forêt-savane. Ces disparités se traduisent dans l'espace par la faible dotation en infrastructures de transport des régions de savane par rapport aux zones de savane dans le cadre de l'aménagement et de l'équipement du territoire. Étant entendu que les régions forestières plus dotées que les savanes sont dans le besoin parce qu'insuffisamment équipées. Au niveau des statistiques, le Ministère du Plan et du Développement (2010, p. 163), révèle que

Les régions des Savanes, du Denguélé, du Zanzan, du Worodougou et du Bafing souffrent d'un manque relatif de routes revêtues. Moins de 6% du réseau routier de ces régions sont bitumés. Or, les impératifs de l'émergence du pays voire son développement durable, selon ledit ministère exigent désormais plus d'équité entre les régions en termes d'infrastructures routières. Ces infrastructures de transport en général, un levier essentiel pour l'aménagement du territoire. Or, ces infrastructures requièrent des investissements lourds dans un contexte où d'autres priorités socio-économiques leur disputent les crédits de l'État. C'est pourquoi l'État a recours à la coopération économique internationale avec la Chine pour investir dans le secteur des transports. Et ce, d'autant plus que la vie économique et sociale d'un pays est plus ou moins tributaire des transports. C'est ainsi qu'à travers la portée spatiale de la coopération sino-ivoirienne dans la réalisation des infrastructures de transport, il s'avère nécessaire d'analyser le rôle de la Chine dans l'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire.

1. Méthodes de collecte des données

L'accès aux données a été rendu possible grâce à la documentation au ministère des Affaires étrangères, aux ministères des Infrastructures économiques et énergétiques, au Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) et à l'ambassade de Chine en Côte d'Ivoire. Cette documentation a été complétée par diverses études réalisées par la Banque Africaine pour le Développement (BAD). Après la documentation, il était indispensable de faire des enquêtes de

terrain dans différentes zones géographiques où les entreprises chinoises du BTP (Bâtiments et Travaux Publics) ont réalisé ou exécutent des travaux d'infrastructures de transport. Ainsi, le choix s'est porté sur la route bitumée Odiénné-Gbéléban au Nord et l'autoroute Abidjan-Grand Bassam au Sud du pays où les différentes observations ont porté sur un examen visuel des mutations spatiales, socio-économiques et environnementales.

Les recherches dans les principaux pôles urbains programmés, hors d'Abidjan, la capitale économique, à Ferkessédougou au Nord, Bouaké au Centre, à San Pedro au Sud-ouest et à l'Ouest à Man, ont permis d'apprécier les potentialités de ces quatre (4) pôles de développement qui figurent au cœur des priorités de l'État dans ses négociations avec la Chine en termes de désenclavement autoroutier, ferroviaire et aérien. Aussi faut-il souligner que malgré la délimitation temporelle officielle choisie pour les engagements financiers chinois dans les infrastructures entre 2010 et 2020, période au cours de laquelle les pouvoirs publics entendent réaliser le projet d'émergence du pays, l'étude a tenu compte de certaines réalités. Ainsi, avec les retards dans la conception et la réalisation des projets de développement - les décaissements de fonds étant souvent lents - une marge de tolérance de trois (3) ans de plus permet d'étendre cette période de 2010 à 2023.

Pour accélérer son émergence, la Côte d'Ivoire a lancé divers projets dans les trente-et-une (31) régions et les deux (2) Districts autonomes du pays (Carte 1). La cartographie des équipements réalisés permet d'observer les régions marquées par la coopération et les territoires oubliés par la coopération sino-ivoirienne.

Carte 1 : Les régions et districts autonomes de Côte d'Ivoire



2. Résultats

La Côte d’Ivoire s’est véritablement engagée depuis son indépendance à corriger les disparités régionales héritées de la colonisation tant au niveau économique que des infrastructures de développement spatial. Cette volonté politique traduite par le recours aux partenaires au développement. La Chine émergente est devenue l’un des partenaires importants dans les projets d’infrastructures macro-économiques.

2.1 Typologie et répartition sectorielle des investissements chinois dans les transports

Dans sa volonté de hisser le pays dans le club des pays émergents, le gouvernement ivoirien a initié un partenariat stratégique avec la Chine pour investir massivement dans les infrastructures économiques et énergétiques. Le leadership de la Côte d’Ivoire comme première économie de l’Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la croissance économique très soutenue de l’ordre de 8% de 2012 à 2018 attirent la Chine à y faire des investissements productifs dans divers secteurs en particulier les infrastructures de transport. Pour ces investissements, plusieurs secteurs sont retenus notamment les routes, les autoroutes, les ponts, les ports, le chemin de fer et les infrastructures de transport d’électricité et d’électrification rurale (tableau 1).

Tableau 1 : Typologie et répartition spatio-sectorielle des investissements chinois dans les transports

Typologie des infrastructures de transport	Montant de l’investissement (en milliards de F CFA)		
	Partie chinoise	Partie ivoirienne	Total
Autoroute Abidjan-Grand Bassam	53,8	09,5	63,3
Autoroute Tiébissou-Bouaké	-	-	157,7
Route Agboville-Rubino-Céchi	-	-	35,9
Route Odiénné-Gbéléban	38,3	0	38,3
Chemin de fer Port de San Pedro-Man	-	-	678
Port d’Abidjan – Canal de Vridi élargie et approfondi	127,5	22,5	150
Extension et modernisation du port d’Abidjan	-	-	560
Port sec de Ferkessédougou	-	-	302,9
Infrastructures de transport d’électricité et annexes	488,6	24,6	513,2
Total hors infrastructures de transport d’électricité			1986,1
Total montant des investissements (F CFA)	-	-	2499,3

Source : Ministère des transports, AGEROUTE, BNETD, 2018

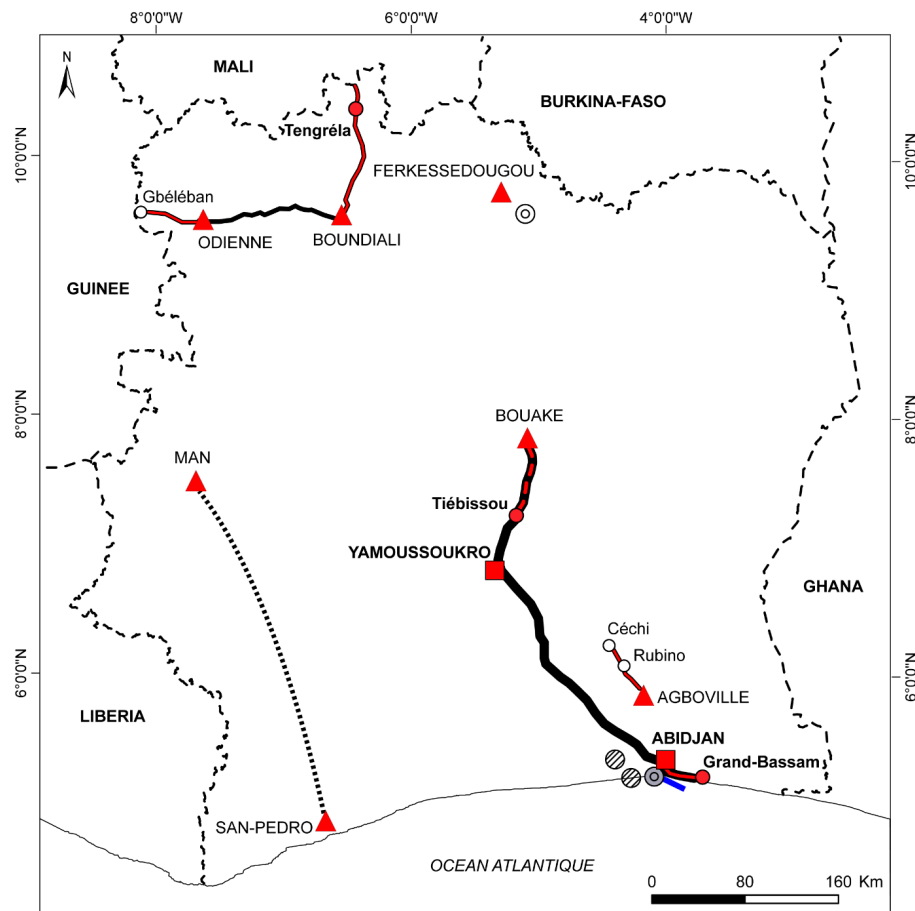
À ces investissements s'ajoutent les projets réalisés par des entreprises chinoises, mais financés par des bailleurs de fonds multilatéraux notamment la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Ouest Africaine pour le Développement (BOAD) et la Banque Islamique de Développement (BID). Ce sont :

-le bitumage de la route Boundiali-Tengrela-Frontière du Mali financé par la BOAD pour la section Boundiali-Bolona sur 92,5 km et l'autre section Bolona-Tengrela-Frontière du Mali sur 42,47 km par la BID. C'est l'entreprise chinoise China Overseas engineering Group Co (COVEC) qui a réalisé le bitumage ;

-le 4^e pont d'Abidjan d'un coût de 142 milliards de francs CFA co-financé par BAD et l'État de Côte d'Ivoire. La réalisation de cet ouvrage qui doit relier la commune des affaires du Plateau et celle de Yopougon est confiée entreprise chinoise China State Construction Engineering Corporation (CSCEC). Les travaux lancés en 2019 doivent être achevés en août 2020 ;

-le 5^e pont d'Abidjan d'un montant de près de 77,5 milliards de francs CFA financé par la BID est réalisé dans le cadre du projet de sauvegarde et de réalisation et de valorisation de la baie de Cocody et de la lagune Ébrié. Avec les constructions adjacentes notamment les échangeurs, les viaducs et les haubans, le coût global du chantier est estimé à 10 milliards de francs FCFA. Les travaux sont encore en exécution par la China Road and Bridge Corporation (CBRC). La répartition spatiale des projets réalisation avec la coopération chinoise dans le domaine des infrastructures de transport est illustrée par la carte ci-après (Carte 2).

Carte 2 : Répartition spatiale des projets de coopération chinoise dans les transports



Source : BNETD/CCT, 2017

Conception et réalisation : KRA Kouadio J. et CISSE Gonédéré V, 2019

LOCALITE	LIMITE ADMINISTRATIVE ET RESEAU ROUTIER	PROJETS DE COOPERATION CHINOISE REALISES	PROJETS DE COOPERATION CHINOISE EN COURS
■ District autonome	- - - Limite d'Etat	— Autoroute	⊙ Port sec
▲ Chef-lieu de Région	— Limite d'Océan	— Route bitumée	⊙ Extension du PAA
● Chef-lieu de Département	— Autoroute	— Canal de Vridi (Elargissement)	⊙ Pont
○ Chef-lieu de Sous préfecture	— Route	— Autoroute	— Chemin de fer (En projet)

2.2 Une géographie des investissements chinois essentiellement polarisée par la zone forestière

La répartition spatiale des investissements hors infrastructures de transport d'électricité (tableau 2) montre une orientation importante des investissements de la coopération sino-ivoirienne dans la zone forestière plus équipée que les régions de savane. Ces résultats confirment les recherches de X. Aurégan (2016, p. 206), qui constate que la cartographie des projets de coopération sino-ivoirienne couvre en grande partie la zone forestière en se limitant au territoire Abidjan-Gagnoa-Yamoussoukro. En effet, la volonté de faire du port d'Abidjan un hub régional et le souci d'achever des travaux de l'ancienne opération ARSO (Autorité pour l'aménagement de la Région du Sud-Ouest) ont conduit les pouvoirs publics à solliciter la Chine pour des investissements massifs.

D'autres investissements autoroutiers comme l'autoroute Abidjan-Grand, section de l'autoroute Abidjan-Accra. Ce sont 927,2 milliards de F CFA soit 65,01% des investissements de coopération. Si l'on ajoute les travaux d'extension et de modernisation en cours du port d'Abidjan financés par la coopération sino-ivoirienne à hauteur de 560 milliards, ce sont près de 74,9% des investissements dans la zone forestière avec une concentration de près de 35,7% des ressources financières à Abidjan.

Tableau 2 : Localisation des projets de la coopération sino-ivoirienne

Projets de la coopération	Localisation	Coût total par zone (en milliard)
Autoroute Abidjan-Grand Bassam	Zone forestière	1487,1
Route Agboville-Rubino-Céchi		
Port d'Abidjan – Canal de Vridi élargie et appro		
Extension et modernisation du port d'Abidjan		
Chemin de fer Port de San Pedro-Man		
Autoroute Tiébissou-Bouaké	Zone savannicole	498,9
Route Odiénné-Gbéléban		
Port sec de Ferkessédougou		

Source : Ministère des transports, AGEROUTE, BNETD, www.gouv.ci, 2019.

Malgré la concentration des investissements dans la zone forestière, en particulier la région urbaine d'Abidjan, la coopération sino-ivoirienne commence à marquer les régions de savane.

3. Discussion

La Chine, souvent accusée d'intervenir essentiellement dans les pays africains dotés d'immenses ressources naturelles notamment les pays pétroliers, corrige de plus en plus cette vision occidentale en se déployant plus dans un pays agricole comme la Côte d'Ivoire. S'il est vrai que cette coopération sino-ivoirienne est au départ localisée en zone forestière au Sud économiquement plus dynamique, il n'en demeure pas moins que cette coopération est en train d'avoir des points d'ancrage dans les régions de savane du Nord. En compétition avec l'Union Européenne dans ces « régions intérieures », la Chine s'affirme plus dans la lutte contre les disparités régionales.

3.1 Un effort d'orientation de certains investissements décisifs pour lutter contre les disparités territoriales

Si la zone forestière concentre l'essentiel des investissements, il n'en demeure pas moins que la Chine intervient de plus en plus dans les régions de savane naguère considérées par X. Aurégan (2016, p. 249) comme « les espaces vides » de la coopération. En effet, conscients du renforcement

post-crise de disparités régionales, les pouvoirs publics en coopération avec la Chine ont décidé d'équiper les zones de savane et de l'Ouest d'infrastructures motrices capables d'impulser le développement par la création des pôles de croissance.

Ainsi, l'on constate, même si c'est lent, un glissement des investissements de la coopération sino-ivoirienne vers ces régions où la demande urbaine et régionale en infrastructures est une nécessité pour la vitalité économique. Pour les investissements routiers, on peut citer l'autoroute Tiébissou-Bouaké dans les savanes du Centre du pays et le bitumage de la route Odiénné-Gbéléban en cours de réalisation. L'intervention de la COVEC dans l'extrême Nord du pays pour le bitumage de l'axe Boundiali-Tengrela-Frontière du Mali financé par la BOAD et la BID, montre que la Chine entend positionner ses entreprises pour devenir le leader des chantiers d'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire. La Chine marque donc cet espace où l'Union Européenne (UE) était plus présente. Cette Chine spatialement conquérante corrige cette réalité naguère exprimée par X. Aurégan (2016, p. 206) : « Lorsque la Chine se limite au territoire Abidjan-Gagnoa-Yamoussoukro, l'UE déploie a contrario sa coopération au Nord (région de Korhogo, d'Odiénné, et Ferkessedougou). Ce n'est plus le cas. Au niveau du transport ferroviaire, c'est le vieux projet de chemin de fer port de San Pedro-Mont Nimba avec ses effets d'entraînement sur la société et l'économie (mines, agriculture, tourisme, etc.). Dans le domaine portuaire, c'est l'important projet de port sec de Ferkessedougou dont un accord de financement a été conclu avec la Chine. Ce port sec raccordé au port maritime d'Abidjan par une route bitumée et surtout un chemin fer est une nouvelle expérience de développement urbain et régional sur laquelle le pays fonde beaucoup d'espoir.

À cet effet, le discours du ministre ivoirien de l'intégration africaine est sans équivoque : « Le port sec de Ferkessedougou sera bientôt une réalité. L'accord de financement figure parmi les neuf qui ont été signés lors du forum ivoiro-chinois, qui s'est tenu le vendredi dernier, en présence du chef de l'État. Cette infrastructure comporte trois (3) principales entités : une plateforme logistique (entrepôts, chaîne de froid, etc.) ; un dépôt d'hydrocarbures ; un abattoir régional et un marché à bétail et une zone industrielle ou zone économique spéciale (ZES) pour le développement des activités de transformation des produits agricoles et miniers ou de production laitière voire une cimenterie. D'un coût estimé à 302,9 milliards FCFA, le projet dont les études ont été réalisées et achevées depuis 2015 par le bureau national d'étude de technique et de développement (BNETD) va s'étendre sur plus de 3 185 hectares. Il fait partie des projets prioritaires pour l'émergence de la Côte d'Ivoire en 2020. Ce sont 100.000 emplois, selon les études menées par le BNETD que devrait générer le port sec une fois opérationnel. C'est donc une infrastructure tertiaire qui permet de développer des activités motrices pour réduire les disparités régionales. En finançant le port sec, la Chine, la Chine se positionne au cœur de l'espace francophone de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) plus précisément dans l'espace SIKOBO (Sikasso-

Korhogo-Bobo Dioulasso) qui est le grand bassin cotonnier d’Afrique et également une grande zone de production d’anacarde. Proche de Korhogo la plus grande ville, à environ 50 km, le port sec s’inscrit dans la volonté de création de bipôle Korhogo-Ferkessédougou dans les savanes du Nord.

L’intérêt de ce port « intérieur », est de créer des externalités positives et de favoriser un aménagement futur du territoire au nord avec en perspective le prolongement de l’autoroute de Bouaké à Ferkessédougou et, une autoroute et/ou un chemin de fer Korhogo-Ferkessédougou. En finançant le port sec de Ferkessédougou et le futur chemin de fer San Pedro-Man, la Chine participe à l’émergence de tous les pôles régionaux majeurs de croissance et de développement définis par les études prospectives, notamment les quatre (4) pôles d’équilibre principaux : Bouaké, San Pedro, Man et Korhogo-Ferkessédougou. Par ailleurs, les investissements chinois pour le projet de réhabilitation et d’extension du réseau d’électricité ont permis de mobiliser des ressources financières pour réaliser 1955 km de ligne électrique haute tension ainsi que l’électrification de 500 localités rurales, 13 nouveaux postes de transformation et la réhabilitation de 14 anciens postes. Ce programme d’électrification rurale a touché plus de localités rurales des régions de savanes (Boukani, Gontougou).

C’est pour soutenir l’électrification rurale et l’industrialisation du pays que la Chine, à travers l’Eximbank, a financé la construction du barrage de Soubré mis en service en 2017, à hauteur de 239 milliards de F CFA sur les 331 milliards soit 85% du coût total du projet réalisé. Ces investissements sortent de la conception occidentale selon laquelle la Chine ne finance que les infrastructures destinées à exploiter les gisements ou matières premières indispensables à la croissance de son économie. À cet effet, force est de constater qu’aucune entreprise chinoise n’exploite les mines d’or ou de manganèse de la Côte d’Ivoire.

3.2 Le recours à la Chine, une nécessité dans un contexte de croissance des relations sino-africaines

La disponibilité des fonds chinois d’une part, l’expérience et l’expertise d’autre part en matière d’infrastructures de transport, ont permis une forte implantation de la Chine en Afrique où les besoins de désenclavement sont prégnants. En effet, la croissance des relations sino-africaines se manifeste dans le domaine des infrastructures économiques où l’Afrique accuse un déficit flagrant. Comme en Côte d’Ivoire, plusieurs pays africains dont le Cameroun et le Kenya ont eu recours aux fonds chinois pour investir dans les infrastructures économiques. La Côte d’Ivoire n’a donc pas tort de faire appel à la Chine pour le soutien à sa croissance économique à travers le financement des infrastructures. Ainsi, « la Chine est en train de devenir le premier bâtisseur du continent » (T. Vircoulon, 2007, p. 455). À cet effet, « depuis l’indépendance du Cameroun, aucun autre pays n’a construit en si peu de temps autant d’infrastructures.

La pénurie d'infrastructures de communication connue par le Cameroun depuis de longues années 1980 et déplorée par les institutions financières internationales (FMI, Banque Mondiale) est en train d'être résolue grâce à la coopération chinoise » (L. N'Gono, 2017, p. 67). « La Chine est donc en train de devenir un financeur institutionnel de premier plan des pays africains » (T. Vircoulon, 2007, p. 455). Dès lors, les entreprises chinoises sont prédominantes sur le marché de la construction d'infrastructures, enjeu clé de développement du continent africain. Le transport y est en effet trois fois plus long qu'en Asie et, pour la route, trois à quatre fois plus cher qu'aux États-Unis. Ses infrastructures déficientes coûteraient au continent quelque 2 % de croissance par an. Or, la Chine s'est imposée en moins de 10 ans dans les infrastructures africaines. De 10 % en 2002, elle atteint depuis 2008 près de 40 % d'un marché qui, entre-temps, a quadruplé (P. Bermond et coll., 2015, p. 147). La Chine, disent-ils, est l'un des leaders mondiaux de la construction de routes, ports, voies ferrées, réseaux d'électricité ou de télécommunications.

Pour cela, « la Chine peut s'appuyer ses réserves de change, les plus importantes au monde, qui ont atteint un pic proche de 4 000 milliards de dollars » (Publication PBOC, avril 2014 cité par P. Bermond et coll., 2015, p.153). « Les fonds ne sont pas directement prêtés aux gouvernements africains, mais le gouvernement chinois mandate une entreprise publique chinoise de construction pour réaliser des projets d'infrastructure avec l'accord du gouvernement africain » (A. Andrésey et coll., 2010, p. 159). « L'arrivée en force des Chinois sur le continent a changé la donne. Dans les principes de sa politique étrangère, le modèle chinois n'est assorti d'aucune forme de conditionnalité et libère les États africains de cette lourde chape éthique et moralisatrice que leur ont imposés les États occidentaux » (E. Girouard, 2008, p. 5). Selon cet auteur, citant le porte-parole du gouvernement kenyan, « quand les Chinois s'engagent à construire une route, ils la construisent rapidement. Il n'y a jamais d'interruption des travaux pour cause de non-respect de telle ou telle conditionnalité » (E. Girouard, op. cit. p. 13). C'est le cas du barrage hydro-électrique de Soubré en Côte d'Ivoire où la Chine a livré les travaux avant les délais d'exécution. « Les investissements d'infrastructures en particulier dans les transports (routes et voies ferrées), la production d'électricité et les télécommunications (Internet...) sont fondamentaux pour atténuer, côté offre, les obstacles à l'intégration régionale de l'Afrique » (BAD, 2011, p. 104).

La mise en place de ces infrastructures crée les conditions de la transformation structurelle de l'économie par le renforcement de l'attractivité territoriale à travers l'installation d'entreprises industrielles et d'activités tertiaires. C'est ainsi que « le douzième sommet de l'Union Africaine (UA), en février 2009, a fixé comme priorités le développement de l'infrastructure, l'approvisionnement énergétique à bon marché et les réseaux de transport régionaux » (Union Africaine, 2009 cité par BAD, 2011, p. 104-105).

Dans le souci d'aider l'Afrique à faire face à cette priorité, le Président chinois Xi Jinping a

réaffirmé que « La Chine a décidé de lancer avec l'UA l'élaboration d'un plan de coopération Chine-Afrique dans le domaine des infrastructures. Elle soutiendra la participation des entreprises chinoises à la construction d'infrastructures en Afrique sous diverses formes ». Ces infrastructures sont un instrument essentiel au commerce sino-africain. Et ce, d'autant plus qu'en une douzaine d'années, le commerce sino-africain a été multiplié par vingt, de 10 milliards de dollars en 2000 à plus de 200 milliards en 2013. Il s'agit bien d'un flux bilatéral puisque, depuis 2012, « la Chine est aussi la première destination des exportations africaines » (P. Bermond et coll., 2015, p. 139).

Ces exportations ont besoin d'infrastructures de transport qui sont un pilier du commerce international. Les pays africains ont donc besoin d'infrastructures pour consolider les échanges commerciaux non seulement avec la Chine, mais aussi avec d'autres pays. Ainsi, dans le cadre de la course à l'émergence, concept d'actualité, les pays africains ont noué des relations fortes avec la Chine, relations célébrées pendant les grandes messes des sommets dont le dernier en date est le 7^e Forum de coopération Afrique-Chine (FOCAC) des 3 et 4 septembre 2018 à Pékin avec un record de participation de 53 chefs d'États et de gouvernements africains. Il s'agit pour ces pays d'attirer des investissements chinois pour réaliser de grands projets d'aménagement du territoire, en particulier les infrastructures de transport capable d'impulser le développement économique et de créer les conditions de l'émergence tant souhaitée. C'est après ce forum que la modernisation de l'aéroport international d'Abidjan a été confiée en 2019 à une entreprise chinoise qui était en compétition avec le groupe Bouygues.

3.3 Des perspectives de coopération sino-ivoirienne prometteuses à diversifier

L'insuffisance flagrante des infrastructures de transport offre d'énormes possibilités d'intervention de la Chine en Côte d'Ivoire dans un contexte où les investissements de l'UE et des États-Unis soumis aux conditionnalités démocratiques et de bonne gouvernance sont relativement moins importants. L'État ivoirien poursuit ainsi sa coopération avec la Chine dans le cadre de sa politique de développement. Dans la compétition que se livrent les pays de l'Union Européenne, les États-Unis, l'Inde et la Chine pour avoir une assise en Afrique, l'État ivoirien doit manœuvrer pour occuper une place de choix dans les investissements étrangers. Il appartient donc au gouvernement ivoirien d'identifier dans les zones de savanes en retard, voire marginalisées, des projets rentables à court, moyen ou long termes, capables de convaincre le partenaire chinois pour investir. Le bitumage de l'axe routier central Est-Ouest du pays et le grand projet de transfert de la capitale à Yamoussoukro, la deuxième ligne de métro d'Abidjan, le chemin de fer Ouangolodougou-Sikasso, le prolongement de l'autoroute du Nord, l'autoroute Abidjan-San Pedro, le pipe-line Yamoussoukro-port sec de Ferkessedougou, les échangeurs d'Abidjan, l'aérocité d'Abidjan, le chemin de fer San Pedro-Odienné, le port sec d'Odienné, le bitumage de la voirie urbaine des principales villes du pays,

le bitumage des routes des grandes zones production de cacao, d'anacarde, de coton et de vivriers sont des projets d'infrastructure de transport que le gouvernement peut proposer au partenaire chinois dans le cadre de la coopération.

Les investissements de coopération dans les infrastructures de transport à l'intérieur du pays doivent s'accompagner de projets agricoles, agropastoraux ou touristiques. Les routes intra-urbaines décisives pour l'aménagement productif et la vitalité économique des villes doivent également faire l'objet de négociation pour obtenir des financements de la Chine. Des zones franches agricoles, agro-industrielles et touristiques peuvent être initiées en joint-ventures ou co-entreprises avec des partenaires chinois. Dans le cadre de cette coopération, la mission diplomatique de la Côte d'Ivoire en Chine doit entreprendre des études et des actions pour encourager la consommation de la noix de cajou en Chine pour élargir le marché mondial.

Le domaine de l'éducation compétitive peut aussi être dans l'agenda de la coopération. Dans ce contexte, l'État ivoirien peut à l'avenir prendre des parts d'actions dans le capital des sections de grandes entreprises chinoises présentes en Côte d'Ivoire pour intensifier la coopération dans la réalisation des équipements structurants. Par ailleurs, les collectivités territoriales (communes, régions décentralisées) ont commencé à explorer des domaines de coopération décentralisée qui peuvent à l'avenir contribuer à améliorer les conditions de vie des populations par la réalisation d'équipements socio-collectifs et de désenclavement.

Conclusion

La coopération avec la Chine est en train de permettre à la Côte d'Ivoire de s'engager résolument dans une politique offensive d'aménagement du territoire et de réduction des disparités régionales. Naguère centrée sur la zone forestière et la capitale économique du pays, la coopération se déplace de plus en plus vers les villes et régions « intérieures ». En effet, le glissement des investissements de désenclavement vers l'Ouest (chemin de fer), le Centre (autoroute) et au Nord (route bitumée, port sec, etc.) permet à tous les corps géographiques du territoire ivoirien d'être impactés positivement par la coopération sino-ivoirienne. Par ailleurs, le Gouvernement peut encore présenter au partenaire chinois des projets de désenclavement rentables relatifs aux routes transfrontalières, aux routes des grandes zones de production minière et agricole (anacarde, cacao, coton, etc.), et les voies interurbaines. Un accent particulier doit être mis sur le désenclavement ferroviaire pour lequel l'Afrique et la Côte d'Ivoire en particulier accusent un grand retard. Aussi la coopération sino-ivoirienne, dans le cadre du désenclavement, sera-t-elle plus décisive si la Côte d'Ivoire est capable d'intégrer aux infrastructures de transport des projets d'activités motrices. En tout état de cause, cette coopération mérite d'être renforcée. Et ce, d'autant plus que la demande sociale et économique des infrastructures de transport, pour accélérer la croissance et l'émergence

économique et spatiale, est toujours forte. Cependant, si cette coopération est à encourager il n'en demeure pas moins que le développement, essentiellement endogène, repose sur des dynamiques intérieures.

Références bibliographiques

ANDRESY Agnès et coll., 2010, « La Chinafrique, mythes et réalité », In *Études*, Vol. 9, Tome 413, pp. 151-162.

ARDINAT Gilles, 2013, *Géographie de la compétitivité*, Paris, PUF, 215 p.

AUREGAN Xavier, 2016, *Géopolitique de la Chine en Côte d'Ivoire*, Paris, Riveneuve éditions, 382p.

BANQUE AFRICAINE POUR LE DÉVELOPPEMENT, 2011, Les investissements d'infrastructure de la Chine et l'intégration africaine, in *La Chine et l'Afrique : un nouveau partenariat pour le développement ?* Centre du Savoir et des Ressources Virtuelles (KVRC), BAD, Tunis, pp. 99-112

BERMOND Pierre et coll., 2015, « La présence chinoise en Afrique est-elle appelée à durer ? », In *Géoéconomie*, Éditions Choiseul 2015/3 n° 75, pp. 139-158.

COGNEAU Denis, MESPLE-SOMPS Sandrine, 1999, La Côte d'Ivoire peut-elle devenir un pays émergent ? In Programme d'étude "Afrique émergente" Centre de Développement, OCDE, 118 p.

GIROUARD Étienne, 2008, *La Chine en Afrique, Néocolonialisme ou nouvel axe de coopération Sud/Sud ?*, Un survol des enjeux, Forum Afrique-Canada, Avril 2008, Ensemble pour éliminer la pauvreté dans le monde, 17 p.

MINISTERE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT, 2010, *Les conditions du développement durable de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Bureau National de la Prospective, PNUD, 247 p.

N'GONO Lucie, 2017, *La coopération chinoise et le développement en Afrique subsaharienne : opportunités ou impacts ?* Mémoire de maîtrise en Science Politique, UQAM, Canada, 131 p.

NIQUET-CABESTAN Valérie, 2006, « La stratégie africaine de la Chine », In *Politique étrangère*, Institut Français des Relations Internationales (IFRI), Vol.2, pp. 361-34.

SEKA Pierre Roche, KOUAKOU Clément Kouadio, 2008, *Relations économiques entre la Chine et l'Afrique : le cas de la Côte d'Ivoire*, Consortium pour la Recherche Economique en Afrique (CREA), Université de Cocody, UFR Sciences Economiques et Gestion, 28 p.

SOLUDO Charles Chukwuma, 2000, « Développement du capital humain et intégration de la géographie comme cadre pour la compétitivité de l'Afrique », In *La compétitivité future des économies africaines*, Actes du Forum de Dakar, mars 1999, Paris, Éditions Karthala, Dakar, Éditions Sankoré, pp. 113-158.

VIRCOULON Thierry, 2007, « La nouvelle question sino-africaine », In *Études*, Vol. 11, Tome 407, pp. 451-462.

**Communalisation et autonomisation de la femme à Bongouanou
au Centre-Est de la Côte d'Ivoire**

KOFFI Yéboué Stéphane Koissy

Département de Géographie

Labo VST/Université Peleforo Gon Coulibaly

koyestekoi@yahoo.fr

Résumé

La nécessité d'initier des projets de développement en vue de l'autonomisation de la femme dans les collectivités locales est l'un des buts majeurs de la décentralisation. Dans la pratique, cela est loin d'être une réalité. Cet article analyse la contribution des autorités locales dans l'autonomisation de la femme dans la commune de Bongouanou. L'approche méthodologique adoptée s'appuie sur une synthèse bibliographique à partir des recherches antérieures complétée par des enquêtes de terrain. Les résultats montrent que durant la mandature 2013-2018, aucun des investissements réalisés n'a été initié pour promouvoir l'insertion des femmes dans le tissu économique. Cependant, les soutiens exogènes ont permis à 320 femmes de bénéficier de diverses formations pour la création de Petites et Moyennes Entreprises (PME). Les femmes sont donc exposées à la pauvreté et ne prennent pas une part active au développement de la commune.

Mots clés : Bongouanou, Côte d'Ivoire, autonomisation de la femme, décentralisation, pauvreté

Abstract

The need to initiate development projects in order to achieve women's empowerment in local collectivities is one of major objectives of decentralization. Indeed, it is far from reflecting the truth. This article examines the contribution of local authorities to women's empowerment in Bongouanou. The adopted methodological synthesis from previous studies in relation with inquiries done the field. The results show that during the term 2013-2018, none of the achieved investments has been initiated in order to promote women's economic insertion in economy. Therefore, women are exposed to poverty and do not actively take part in the commune's development.

Key words : Bongouanou, Côte d'Ivoire, women's empowerment, decentralization, poverty

Introduction

La création des activités génératrices de revenus au profit des femmes des zones rurales et urbaines en Afrique est devenue une stratégie utilisée par les acteurs publics et privés de développement pour promouvoir l'autonomisation féminine. Couplée à des enjeux fédérateurs comme les droits des femmes et l'égalité des sexes, la lutte contre les violences faites aux femmes, la prise en compte des femmes dans toutes les sphères de la société est à suivre avec attention (C. Carracillo, 2013, p. 2). Cet objectif est devenu une priorité consolidant un projet politique global. Les agendas internationaux y accordent une vive considération matérialisée

par les recommandations du troisième Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD). Elles suggèrent de « promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes » à l'avènement du cinquième Objectif de Développement Durable (ODD) qui vise désormais à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

Le Plan National de Développement (PND) en Côte d'Ivoire, à titre de cadre de référence politique, économique et social à l'horizon 2020, souligne les engagements multisectoriels de l'État visant la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation de la femme. Une allocation budgétaire, de 10, 960 milliards de Francs CFA soit 0,10% du coût total du plan, est consacrée à cet objectif (République de Côte d'Ivoire, 2014, p. 5). De ce fait, plusieurs mécanismes d'appui institutionnel ont été instaurés notamment la Direction de l'Égalité et de la Promotion du Genre (DEPG) créée en 2006, le Groupe Thématique Genre en 2007, le Document de la Politique Nationale sur l'Égalité des Chances, l'Équité et le Genre en 2009 (République de Côte d'Ivoire, 2014, p. 7).

De façon opérationnelle, des stratégies ont été mises en place pour l'atteinte de cet objectif national. On note le Fonds Femme et Développement qui depuis 2000 participe au renforcement de l'entrepreneuriat féminin et l'assistance aux femmes victimes de la crise postélectorale (République de Côte d'Ivoire, 2014, p. 7). Le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI), d'un montant de démarrage d'un milliard en 2012 passé à cinq milliards en 2014, permet aux femmes d'accéder à des ressources financières à coût réduit en vue de créer ou renforcer des activités génératrices de revenus. Malgré ces initiatives nationales, le taux d'emplois vulnérables reste plus élevé chez les femmes que chez les hommes avec respectivement 78,9% contre 64% en 2017 (PNUD-Côte d'Ivoire, 2017, p. 18). Ce statut discriminatif de la femme dans la société devrait s'amoinrir à l'échelon local.

Dans ce sens, les élus locaux en Côte d'Ivoire semblent être interpellés. Ceux-ci doivent agir comme le suggère C. Carracillo (2013, p. 4). Pour lui, la décentralisation devrait profiter aux femmes en leur octroyant plus d'opportunités pour exprimer leurs points de vue. Elles doivent user de leurs influences sur le processus de prise de décision au niveau local et surtout faciliter l'amélioration de leur condition de vie.

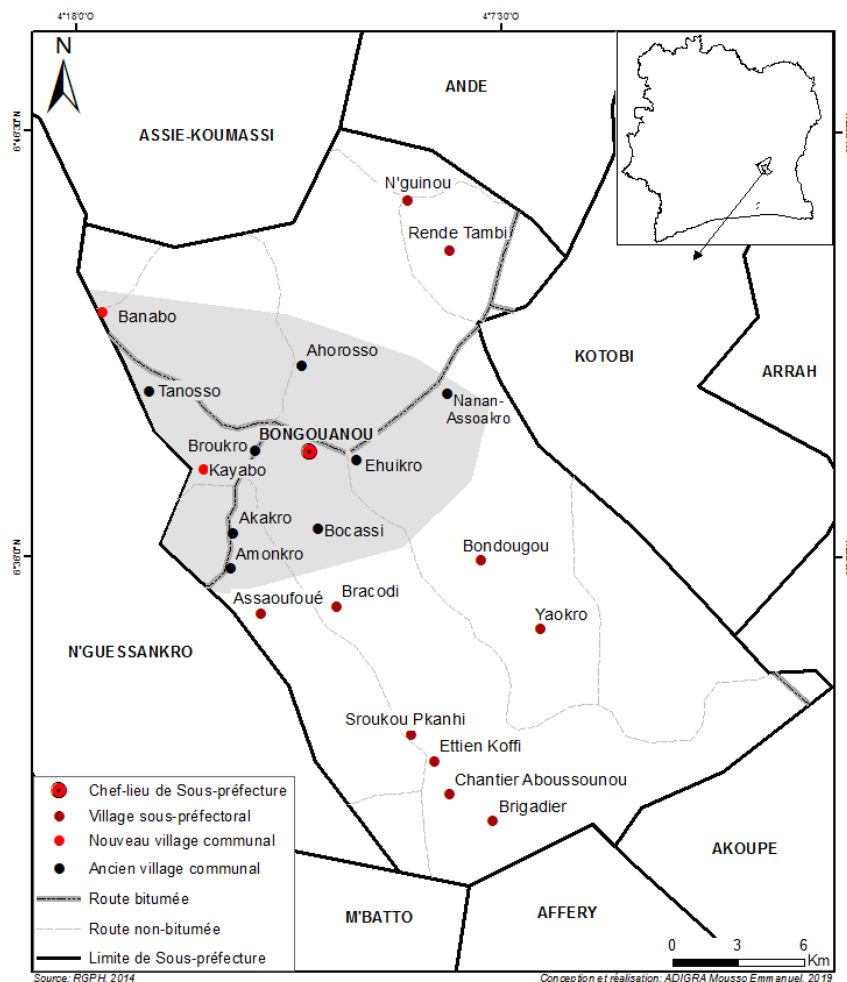
L'avènement des collectivités territoriales en Côte d'Ivoire avec la loi n° 78-07 du 09 janvier 1978 apparaît comme une alternative pour stimuler le développement local dont l'un des objectifs majeurs est d'impulser le développement économique global du pays axé sur la gestion efficace de l'économie locale et la lutte contre la pauvreté au niveau local (N. B. Assi-Kaudjhis, 2016, p. 8). Ainsi, la décentralisation mettant au centre la question de

l'autonomisation des femmes, participe à rendre les femmes plus actives et capables de réflexivité. Elle leur offre des canaux d'actions permettant de créer ou renforcer les activités génératrices de revenus afin de satisfaire leurs différents besoins, d'améliorer de manière constante leur cadre de vie tout en contribuant au développement économique. Notre réflexion analysera la préoccupation à l'échelon communal. Elle est l'entité de base, la plus ancienne et la plus proche des populations.

A. A. Hauhouot (2002, p. 96) notait que la commune est l'un des éléments majeurs du maillage politico administratif du territoire et représente un niveau efficace de prise en charge des problèmes de la population par elle-même. Dans ce contexte, quelle place occupe la promotion de l'autonomisation des femmes dans le processus de décentralisation en Côte d'Ivoire et spécifiquement à Bongouanou ? Cette préoccupation interpelle de nos jours et nécessite que l'on s'appesantisse sachant que le développement doit être à la fois inclusif et global. Par ailleurs, les travaux scientifiques abordant du développement communal en Côte d'Ivoire ne semblent pas avoir répondu à cette interrogation. Dans cette recherche, il s'agit d'analyser l'apport des autorités locales pour l'autonomisation de la femme à Bongouanou. Notre conviction est que les élus locaux n'initient pas des projets de développement allant dans le sens de réduire la pauvreté de la femme.

1. Méthodologie

Bongouanou est située dans le sud-est de la Côte d'Ivoire et a été créée par la loi N°85-1085 du 17 octobre 1985, portant création de 98 communes. Elle a à la fois un ressort urbain et un espace rural. Ce dernier englobait auparavant huit (8) villages et en compte désormais dix (10) depuis 2013, date de l'avant-dernière élection municipale en Côte d'Ivoire (Carte 1). Ce sont les villages de Kayabo et de Banabo qui ont manifesté leur intention d'intégrer le ressort communal auprès du Ministère de l'Intérieur. Les données de cette recherche ont été collectées en nous appuyant sur la recherche documentaire et l'enquête de terrain.



Carte 1 : Le ressort communal de Bongouanou

La recherche documentaire a permis de faire l’inventaire des écrits abordant la thématique de l’autonomisation de la femme et ses formes d’exécution dans le contexte de la politique de décentralisation. Aussi avons-nous collecté des données relatives à la gestion municipale de Bongouanou notamment celles issues des comptes administratifs du maire (de 2013 à 2018) et celles se rapportant au niveau de représentation des femmes dans l’administration municipale pendant cette mandature. Le compte administratif est le résultat annuel de l’enregistrement quotidien de toutes les opérations tant en recettes qu’en dépenses qui sont effectuées. Ainsi, toutes les réalisations des élus locaux y sont mentionnées.

Dans le cadre de l’enquête de terrain, plusieurs entretiens ont été menés avec différents acteurs notamment les autorités municipales, l’ensemble des 7 associations ou coopératives des femmes dénombrées en zones urbaines et rurales. Ils visaient d’une part à l’identification des investissements du conseil municipal de Bongouanou au profit des femmes particulièrement des relations qu’ils entretiennent. D’autre part, ils ont permis d’identifier les

autres acteurs externes, organisations non gouvernementales (ONG) et partenaires au développement, impliqués auprès des femmes de la commune de Bongouanou pour les tirer vers le haut.

2. Résultats

Les données traitées ont permis de structurer notre analyse autour de trois axes. Premièrement, la ventilation des investissements dans les domaines de développement de la commune comme indicateur inquiétant pour l'autonomisation de la femme a été mise en relief. Deuxièmement, on a fait ressortir l'absence d'initiative locale pour favoriser une autonomisation des femmes de la commune de Bongouanou. Troisièmement, on a relevé la quasi-absence des femmes dans les instances de prise de décision locale.

2.1. Un faible poids des investissements pour l'autonomisation des femmes dans la commune

Les résultats de nos enquêtes soulignent une faiblesse des investissements économiques qui déductivement sont des impératifs économiques pour une quelconque autonomisation économique locale des femmes.

2.1.1. Minimisation des actions d'investissements dans les services des équipements économiques

En Côte d'Ivoire, la nomenclature budgétaire et comptable établie par le décret n°82-1092 du 24 novembre 1982 classe les actions et opérations de développement des collectivités territoriales en quatre (4) catégories. La vision que s'assignent les équipes élues détermine l'orientation de leurs dépenses. À cet effet, la quête de l'autonomisation des femmes dans les communes ne pourrait être que la résultante d'une volonté de celles-ci dont la matérialisation s'affilierait à une prépondérance des investissements économiques pourvoyeurs de ressources financières considérables.

Durant la mandature 2013-2018, l'on dénombre vingt et une (21) actions réalisées par le conseil municipal de Bongouanou. Ces investissements municipaux sont orientés en partie dans des secteurs non productifs au détriment des secteurs pourvoyeurs de revenus conséquents pour un possible développement endogène ou local prôné par la politique de décentralisation (Tableau 1).

Tableau 1: Récapitulatif des actions d’investissement du conseil municipal et des montants globaux par catégorie d’investissement de 2013 à 2018

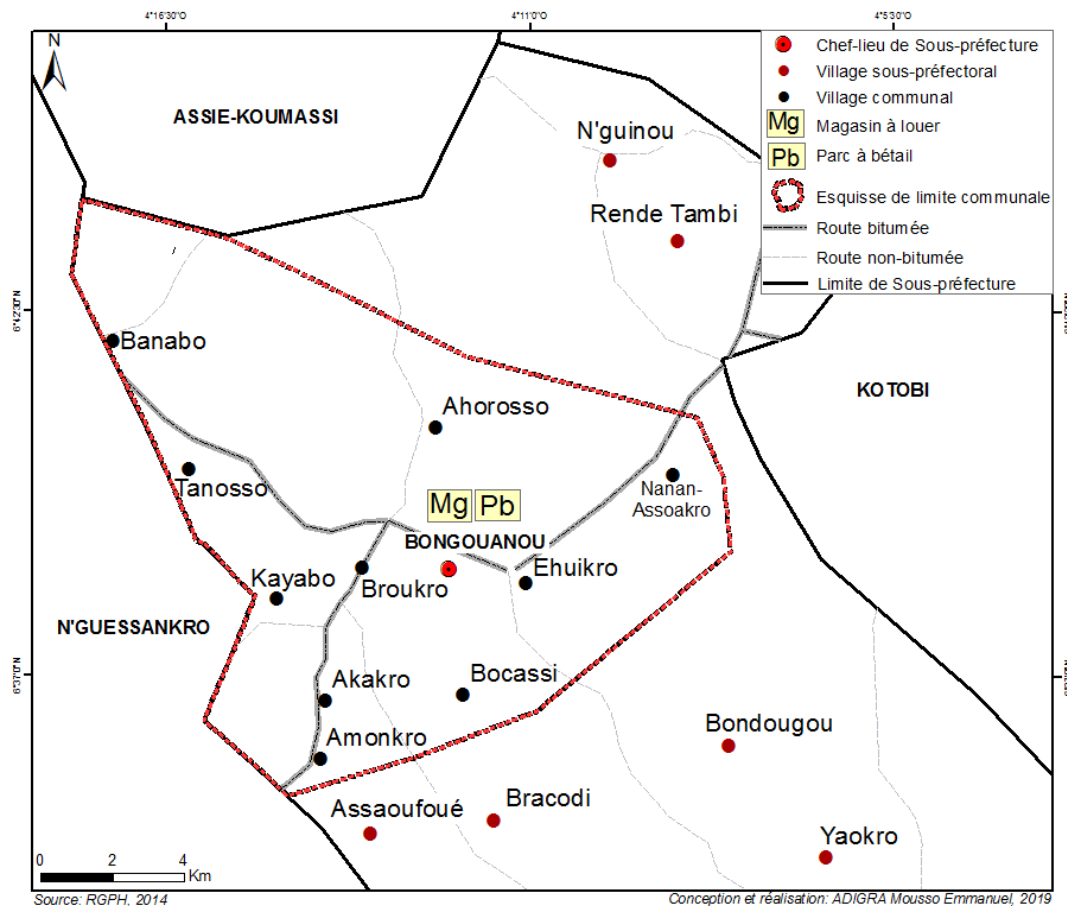
Catégorie d’investissements	Nombre d’actions réalisées	Montant global de 2013 à 2018 en FCFA	%
Équipements des services généraux	3	37 195 200	15,29
Équipements des services de collectivité	9	118 950 236	48,91
Équipements des services sociaux, culturels et de promotion humaine	7	61 256 624	25,19
Équipements des services économiques	2	25 814 000	10,61
TOTAL	21	243 216 060	100

Source : Comptes administratifs des exercices de 2013 à 2018

L’analyse du tableau n°1 montre que le montant global d’investissement de la commune de Bongouanou s’élève à 243 216 060 FCFA. Ces investissements sont inégalement répartis dans les quatre (4) catégories stipulées par l’État. Les volumes des investissements alloués aux équipements des services de collectivités et ceux des services sociaux, culturels et de promotion humaine priment sur toutes les autres catégories d’investissement avec respectivement 48,91% et 25,19% des investissements, pour des montants globaux respectifs de 118 950 236 FCFA et 61 256 624 FCFA. Ils sont suivis des investissements dans les équipements des services généraux avec 15,29% d’investissement global pour un investissement total de 37 195 200 FCFA. Ceux destinés aux services économiques occupent la quatrième et dernière place avec 10,61% des investissements pour un montant global de 25 814 000 FCFA sur la période 2013-2018.

2.1.2. Le monde rural oublié dans les investissements des équipements des services économiques dans la commune

Les actions d’investissement économique dans la commune de Bongouanou sont exclusivement localisées en zone urbaine (Carte 2). Une marginalisation des villages en investissements économiques est perceptible au profit de la ville de Bongouanou qui a bénéficié de la réalisation d’un parc à bétail et la construction de dix (10) magasins. Ce qui atteste que les localités des zones rurales sont limitées dans leurs initiatives d’entreprendre des activités pourvoyeuses de revenus.



Carte 2 : Carte de répartition des équipements économiques réalisés dans la commune de 2013 à 2018

2.2. Absence d’initiative locale pour la constitution de financement destiné à accroître les revenus des femmes

2.2.1. Inexistence de projets d’investissement visible

Conformément au cadre réglementaire d’investissement établi par l’État, des opérations de développement peuvent être entreprises pour impulser le développement de la commune. Celles-ci sont programmées et réalisées par la municipalité au profit de différentes couches sociales. Dans le cas des investissements destinés aux femmes, les projets d’investissements visibles sont inexistant, car immatériels et initiés sur le court terme avec une faible efficacité face à l’ampleur des besoins. En effet, 17 millions de FCFA ont été orientés au profit des femmes dans l’organisation annuelle de cérémonies pour célébrer des festivités à l’exemple de la fête des Mères. L’essentiel n’est donc pas valorisé.

2.2.2. La commercialisation de produits vivriers : un secteur pourvoyeur d'emplois féminins faiblement organisé

Dans la commune de Bongouanou, trois (3) regroupements informels de femmes exercent dans l'approvisionnement de la zone urbaine en produits vivriers. Cependant, cette activité à une faible incidence sur le niveau d'autonomie consécutif à une insuffisance organisationnelle du secteur à l'échelon communal. Les vingt-six (26) femmes exerçant dans le vivrier sont en manque de soutiens financiers et matériels pour la collecte des produits et leur acheminement vers les lieux de commercialisation. De plus, il n'existe pas de lieux de vente fixe ou moderne. Face à cela les productrices sont obligées de déverser les produits en bordure de route. Relativement à leur forte périssabilité, elles les négocient à bas prix (Photo 1).



Photo 1 : Déchargement d'un camion de banane dans la ville de Bongouanou

2.3. Un relatif appui extérieur et une faible représentation des femmes dans le tissu social

2.3.1. L'absence d'initiative locale sommairement comblée par des soutiens exogènes pour l'autonomisation des femmes à Bongouanou

L'absence d'initiative du conseil municipal de Bongouanou de réaliser des projets dans la perspective de sortir les femmes de la précarité a favorisé l'émergence des structures externes de soutenir la cause des femmes. Des projets de développement ont été implémentés

dans la commune et ont contribué au financement de certaines Petites et Moyennes Entreprises (PME). Ce sont notamment :

- Le projet de formation des cinquante (50) pépiniéristes et saigneurs dans le domaine de l'hévéa initié en 2009 par la Société Agroindustrielle de la Comoé (SAIC) et qui a permis la formation de vingt (20) femmes dans la commune de Bongouanou soit 40% du nombre total. Ce projet s'inscrit dans un contexte régional de diversification de l'économie agricole, jadis basée sur l'économie cacaoyère et caféière maintenant en déconfiture.
- Dans le cadre des projets nationaux visant la réduction du chômage au niveau des jeunes et le renforcement des capacités des sans-emplois, la municipalité de Bongouanou a participé à la mise en œuvre du Projet Emploi Jeune et Développement de Compétence (PEJEDEC) initié par la Banque Mondiale sur un financement de 50 000 000 dollars intégrant douze (12) communes ivoiriennes. Ce projet a enregistré la participation financière de la commune de Bongouanou à hauteur de 3 000 000 FCFA tout en favorisant la formation 300 jeunes dont 60% de femmes et 40% d'hommes dans le domaine de l'entrepreneuriat.
- Le Fonds d'Aide aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) est l'une des innovations à grande échelle visant à autonomiser les femmes ivoiriennes. Il s'agit d'un fonds de crédit à taux réduit, consenti pour une période d'un (1) an renouvelable une fois. Dans la commune de Bongouanou, ce sont cent cinquante (150) femmes qui ont bénéficié de ces fonds.

L'incidence de ces investissements sur le niveau de vie de la femme dans la commune est moindre relativement à l'inexistence de relais locaux pour consolider les acquis des femmes ayant déjà bénéficié soit de financement pour la création d'activités génératrices de revenus soit de formation dans le domaine agricole.

2.3.2. La sous-représentation des femmes dans l'organe de décision de la mairie : le Conseil Municipal

Le conseil municipal de la commune de Bongouanou est composé de trente un (31) membres selon le Décret n°2001-35 du 21 janvier 2001 fixant le nombre de conseillers municipaux par commune. Il est l'assemblée délibérante de la commune chargée de statuer sur toutes les questions relatives à la gestion des affaires d'intérêt communal. De plus, ses membres votent le budget communal, consolident le programme triennal et émettent des avis sur toutes les questions ou enjeux d'intérêt local. D'un point de vue systématique, le quota

paritaire entre hommes et femmes ou une importance du nombre de membres féminins dans cet organe décisionnel faciliterait une meilleure prise en compte des questions relative à l'autonomisation de la femme au niveau communal. Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGHP) 2014, la commune de Bongouanou a une population composée de 49,18% de femmes contre 50,82% d'hommes. Malgré cette presque égalité entre les deux sexes, l'on note une sous-représentation des femmes dans le conseil municipal de Bongouanou (Tableau 2).

Tableau 2: Représentativité des genres dans le conseil municipal de la commune de Bongouanou de 2013 à 2018

Sexe	Conseil municipal	
	Nombre	Taux de représentativité (%)
Masculin	28	90,32
Féminin	3	09,68
Total	31	100

Source : Service Administratif de la Mairie de Bongouanou, 2018

Les statistiques révèlent que la majorité des membres de cet organe décisionnel de l'administration communal sont masculins, soit 90,32% face à une minorité féminine estimée à 9,68%. Elle représente moins du dixième de cette population du conseil municipal.

3. Discussion

3.1. L'autonomisation de la femme, le dernier souci des élus municipaux

Les investissements dans les équipements des services économiques occupent 10,61% des budgets totaux d'investissement sur la période 2013 à 2018. Cette faible proportion est la résultante d'une orientation de la majorité des investissements dans les équipements des services de collectivité (48,91%), dans les équipements des services sociaux, culturels et de promotion humaine (25,19%) et dans les équipements des services généraux (15,29%). Ces résultats sont conformes à ceux de Y. S. K. Koffi et K. J. Kra (2014, p.56) traitant des communes de Kounahiri et Soubré (Côte d'Ivoire). Ils ont pu montrer que « La ventilation des dépenses d'investissement dans les différents postes permet de noter que les équipements des services économiques ne constituent pas une priorité pour les deux communes. Pire, elles sont la dernière dans l'échelle de répartition des investissements des communes. Kounahiri n'a initié aucun investissement dans ce secteur. Tandis qu'à Soubré, le taux d'investissement est décroissant dans le temps. Il passe de 6,1% en 2007 à 5,7% en 2008 pour s'annuler en 2009. »

Ainsi, la prépondérance des parts des services de collectivité et des services sociaux, culturels et de promotion humaine peut s'expliquer par la croissance perpétuelle des besoins de la population. Cependant, la faiblesse des investissements dans le domaine économique montre l'incapacité de la municipalité à exploiter les potentialités économiques de la commune en promouvant la création de richesses pour générer des revenus qui devront servir à financer les projets sociaux qui occupent une part importante dans les actions de développement de la municipalité de Bongouanou. C'est dans ce sens que B. E. Koffi (2010, p. 90) affirmait que :

Les collectivités territoriales sont en principe dotées de l'autonomie financière. Dans cette optique, les responsables ne ménagent aucun moyen pour investir dans des projets porteurs qui pourraient aider à la réduction de la pauvreté. Mais au-delà de cette ambition, ces équipements et infrastructures économiques doivent permettre de consolider l'assiette fiscale des collectivités et de supporter le financement des projets d'équipements sociaux, culturels et de promotion humaine.

Les élus locaux doivent preuve d'une imagination créatrice pour favoriser l'autonomie financière de leurs collectivités territoriales en créant des emplois où les prélèvements fiscaux permettront d'établir un véritable partenariat gagnant-gagnant avec leurs administrés. La capacité d'investissement d'une commune est donc proportionnelle à sa capacité de faire émerger un environnement économique. Les bases devront être toutes les potentialités présentes sur le territoire communal et susceptibles de faire bénéficier la municipalité en ressources additionnelles endogènes conséquentes.

Dans le cas de la commune de Bongouanou, il est loisible de dire que le mode de gestion de la municipalité est défavorable à l'ébauche d'un développement local dans la mesure où tout développement doit se créer, s'organiser et se matérialiser par un projet commun. Un tel projet doit non seulement véhiculer une vision d'intégration de tous les acteurs dans la réflexion, la conception, l'organisation et la programmation de toutes les initiatives visant à créer les bases d'un développement (Y. S. K. Koffi, K. J. Kra et M. E. Adigra, 2018), mais aussi se référer au contexte économique local afin de maximiser les retombées du projet.

À cet effet, l'économie locale de la commune de Bongouanou voir de toute la région du Moronou est dominée par les activités agricoles et particulièrement les cultures vivrières dont l'une des principales spéculations est la banane. La région du Moronou avec Bongouanou comme chef-lieu concentre 12,5% de la production nationale en banane plantain (BNETD, 2014, p. 43) et cette culture est même devenue vecteur de tourisme, avec la fête de la banane initiée dans le village de Banabo. Les spéculations agricoles doivent être mises en valeur

puisque ce sont des traditions agricoles en lien à ces cultures qui ont été transmises de générations en génération. Il est inconcevable que baignant dans une zone à fortes potentialités agricoles que les élus locaux ne l'exploitent pas et n'ont même pas une parcelle dans ce domaine. Étant donné que le potentiel humain est également favorable aux projets agricoles participatifs dans la commune de Bongouanou et particulièrement ceux relatifs aux cultures vivrières et de rente, il n'y a pas à tergiverser.

De plus, la typologie des équipements des services économiques réalisés met en exergue un déficit de diagnostic territorial qui devrait être en amont de toutes les initiatives de développement. Car, à l'instar des autres projets de développement, un projet de développement économique nécessite une étude préalable du territoire d'intervention, permettant d'en dégager les grandes tendances, les opportunités et les menaces, afin d'en définir une stratégie ou un programme d'action adapté au contexte local. L'absence d'audit territorial efficace précédant la mise en exécution d'un projet de développement consolide soit l'inadéquation entre besoins et demandes populaires, soit la dépriorisation d'enjeux prioritaires dans les catégories de besoins des populations.

En Côte d'Ivoire, les collectivités territoriales se dotent d'une documentation faisant la monographie des attraits locaux au lieu d'investir dans l'élaboration de document stratégique de développement. Pour O. Barakat et A. Bendou (2013, p. 2), l'un des moyens efficaces pour l'ébauche d'un développement durable dans les échelons communaux est la réalisation du Diagnostic Territorial Participatif (DTP) :

Le DTP constitue une étape importante dans le processus de développement d'un territoire, il « l'instrumente, l'accompagne et cherche à l'orienter » [...], tout en aboutissant à une dynamique d'action, reflétant un changement de vision dans le comportement des acteurs locaux et dans les transformations de l'espace, ce qui a conduit à une dynamique débouchant sur une panoplie de projets susceptibles de promouvoir le développement local, et d'améliorer les conditions de vies des populations locales.

3.2. La faible représentation des femmes dans les instances de décision municipale, un handicap certain

Les résultats obtenus sont identiques aux travaux de C. Y. Koffié-Bikpo et A. Touré (2019), M. D'Almeida (2015) et, B. Marques-Pereira et C. Gigante (2001). En Côte d'Ivoire, le taux de représentativité des femmes dans les instances de prise de décision dans l'administration publique et parapublique et dans les assemblées élues reste faible. Dans les communes ivoiriennes, la moyenne nationale de représentation de femmes est de 4,62% de

Maires, 15,08% de conseillères municipales et 22,44% d'adjointes aux maires selon les travaux de C. Y. Koffié-Bikpo et A. Touré (2019, p. 27).

A Bongouanou, cette quotité est en deçà de la moyenne nationale. Or, le conseil municipal dont la taille est fonction du volume de la population de l'espace territorial est une sorte d'assemblée du gouvernement local. Il règle les affaires de la commune. Il programme et met en œuvre les opérations et les actions de développement de la commune en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population (Article 24 de la loi n°80-1180 du 17 octobre 1980). C'est donc au cours de cette assemblée que les élus décident de l'orientation des investissements communaux. En l'absence de plan stratégique de développement local, ceux-ci inventent ou font de la magie pour déterminer les besoins de leurs populations. Si au cours de cette instance, les femmes censées porter la voix des leurs sont mises en minorité aucun projet allant dans le sens de l'autonomisation des femmes ne peut être validé. C'est dans ce sens que l'on suggère le quota ou la parité de plus en plus dans de nombreux pays pour la représentation politique des femmes. Le principe du quota de femmes repose sur l'idée que les femmes doivent être présentes, selon un certain pourcentage, dans les divers organes de l'État, que ce soit sur les listes de candidatures, dans les assemblées parlementaires, les commissions ou le gouvernement (M. D'Almeida, 2015).

La parité, écrit E. Vogel-posky (1994) n'est pas 50%-50%. On exige la parité au nom de l'égalité de statut, et non au nom de la représentation d'une minorité. Tout compte fait, il faut faire accroître le taux de représentation des femmes dans les conseils municipaux en Côte d'Ivoire. Citant la loi Tobback-Smet de Belgique ou « loi des quotas », qui promeut une répartition équilibrée des hommes et des femmes prévoit que « sur une liste, le nombre de candidats de même sexe ne peut excéder une quotité de deux tiers », B. Marques-Pereira et C. Gigante (2001) propose ainsi des voies de réflexion pour traiter la question de la faible représentation des femmes dans les différentes instances décisionnelles de nos pays.

Conclusion

Les projets de développement municipaux initiés à Bongouanou de 2013 à 2018 n'ont pas favorisé une autonomisation des femmes. Ils sont plutôt tournés vers les domaines sociaux qui ne peuvent aider à accroître l'assiette fiscale. Les élus préférant les festivités à l'essentiel. Difficile de comprendre que dans des territoires aussi fertiles aux activités du secteur primaire, aucune initiative n'a été faite sur un quinquennat. La volonté politique est primordiale pour aider ces femmes pour conduire toute la chaîne de production. Il faut sortir des vieux clichés de développement prêt-à-porter. En outre, la faible représentation des

femmes dans le gouvernement local ne plaide pas en leur faveur pour défendre leur cause. La gestion décentralisée doit être redynamisée dans ce sens. La recherche documentaire et l'enquête de terrain permettent de confirmer cette conviction. Les différents entretiens réalisés attestent que les projets souhaités par les populations ne sont pas connus des autorités locales. La communication n'a donc véritablement existé. Si les plans stratégiques de développement locaux n'ont pu être réalisés pour l'absence de vision, les élus pourraient établir les comités de quartiers et de villages (CQV) pour écouter les populations. L'essence de la décentralisation est non seulement de renforcer la démocratie à la base, mais aussi la bonne gouvernance. Ce qui appelle à une implication réelle des citoyens aux affaires locales et non à une contemplation. On ne peut également pas imputer la seule responsabilité aux élus locaux. Elle est aussi de la responsabilité de la tutelle qui doit encadrer véritablement les élus qui parfois sont sans boussole. La mise en place des conseils de quartiers et de villages ne pourrait-elle voir éclore des leaders féminines dans ces collectivités locales ?

Références bibliographiques

ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, 2016, *Redynamisation du processus de décentralisation en Côte d'Ivoire et développement local dans la commune de Bouaké, le département de Gagnoa et le district de Yamoussoukro*, Thèse de Doctorat Unique, Université Alassane Ouattara, Bouaké, 404 p.

BARAKAT Oufa et BENDOU Abdelaziz, 2013, « Rôle du Diagnostic Territorial Participatif dans prise de décision pour le développement local – Cas de la commune rurale Sidi Ahmed ou Amer », 6^{ième} Conférence Internationale sur l'Économie et le Management de Réseaux, Université Ibn Zohr Agadir, École Nationale de Commerce et de Gestion, 16 p.

BNETD, 2014, *Actualisation de l'étude de faisabilité du projet de diversification agricole du Moronou*, Rapport final, Conseil Régional du Moronou, 161 p.

CARRACILLO Carmelina, 2013, « Femmes-genre-développement : acquis et enjeux », *Entraide & Fraternité*, 12 p.

COMMUNE DE BONGOUANOU, 2013-2018, *Compte Administratif du maire*.

D'ALMEIDA Massan, 2015, « Pour promouvoir la participation politique des femmes, pourquoi certains pays optent-ils pour le quota ou la parité ? », *Genre en Action*, 12 p.

HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, *Développement, Aménagement et Régionalisation en Côte d'Ivoire*, Abidjan, EDUCI, Collection Essai, 309 p.

KOFFIÉ-BIKPO Céline Yolande et TOURÉ Amadou, 2019, « Représentation de la femme dans les instances de prise de décisions dans l'administration publique et parapublique et dans les assemblées élues », Abidjan, GOFÉHF, 74 p.

KOFFI Brou Émile, 2010, « La décentralisation, outil de développement local ? » RGLL, n°08, pp. 80-100

KOFFI Yéboué Stéphane Koissy, KRA Kouadio Joseph, 2014, « Orientation des dépenses d'investissement et autonomie financière dans les communes de Côte d'Ivoire ; cas de Kounahiri et de Soubré », Université de Lomé, in ANYASA, n°1, pp. 52-61.

KOFFI Yéboué Stéphane Koissy, KRA Kouadio Joseph, ADIGRA Mouso Emmanuel, 2018, « Quelles synergies entre collectivités décentralisées et associations villageoises pour le développement rural endogène dans la commune de Bongouanou ? », Université Alassane Ouattara de Bouaké, in Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes, N°5, pp. 387-401.

KONE Mariatou et IBO Guéhi Jonas, 2009, *Les politiques foncières et accès des femmes à la terre en Côte d'Ivoire : cas d'Affalikro et Djangobo (Est) dans la région d'Abengourou et Kalakala et Togoniere (Nord) dans la région de Ferkessédougou*, Rapport WILDAF, 61 p.

LAGACE Catherine, 2007, *Femmes et politiques au Bénin : Un défi à relever*, Mémoire, Université du Québec à Montréal, 159 p.

Loi n°80-1180 du 17 octobre 1980 relative à l'organisation municipale modifiée par les lois n° 85-578 du 29 juillet 1985 et 95-608 ainsi que 95-611 du 03 août 1995

MARQUES-PEREIRA Bérengère et GIGANTE Catherine, 2001, « La représentation des femmes, des quotas à la parité », in Cairn.info, n°1723, pp. 5-40

OUATTARA Claude, 2013, « Développement communautaire et réduction de la pauvreté dans un contexte de décentralisation », Communication séminaire ENDSA juin 2003, 18 p.

PNUD-CÔTE D'IVOIRE, 2017, *Égalité des sexes en Côte d'Ivoire : rôle du PNUD, Rapport 2010-2017*, 48 p.

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, 2014, *Rapport de la Côte d'Ivoire sur la mise en œuvre du programme d'action de Beijing vingt ans après*, Ministère de la Solidarité, de la famille, de la femme et de l'enfant, 55 p.

SOURANG Maïmouna, BEAUDOIN André, CAREY-BELANGER Éline, 1998, « Implication économique et intégration sociale des femmes bénéficiaires d'une caisse d'épargne et de crédit au Sénégal », Université de Laval, in Revue service social, Volume 47, Numéro 3-4, p. 289-316

VOGEL-POLSKY Éliane, 1994, « Les impasses de l'égalité ou pourquoi les outils juridiques visant à l'égalité des femmes et des hommes doivent être repensés en termes de parité », Parité-infos, hors-série, n°1, 9 p.

Économie spontanée et éphémère de crises sociales à Bouaké (2014 et 2017)

ASSUE Yao Jean-Aimé
Université Alassane Ouattara
Département de Géographie
assueyao@yahoo.fr

Résumé

Après avoir été la capitale de la crise militaro-politique de 2002 à 2010, Bouaké, deuxième grande ville de Côte d'Ivoire du point de vue démographique, est souvent le théâtre de quelques insurrections militaires pour des raisons pécuniaires attenantes à la crise. Avec la fin de la crise et du D.D.R. (Désarmement, Démobilisation et à la Réinsertion), environ 8400 ex-combattants ont intégré l'armée et plusieurs autres ont bénéficié de fonds aux fins de les insérer dans la vie économique. En novembre 2014, des militaires à Bouaké ont revendiqué 12 millions chacun à l'État de Côte d'Ivoire. En janvier et mai 2017, des mutineries éclatent. Ainsi, durant celles-ci, une économie spontanée et éphémère se développe aux corridors et dans le reste de la ville de Bouaké. Si en partie, c'est une économie de rackette, aux différents corridors pour traverser, sortir, entrer ou circuler dans la ville, diligentée par des mutins véreux et certains acteurs civils notamment les passeurs ou conducteurs de taxis-motos, c'est une économie informelle qui s'érige et permet de réduire la pauvreté. L'étude veut montrer que ces mutineries et revenus spontanés ont temporairement modifié l'économie de la ville par la création d'emplois informels et changé le paysage urbain avec la naissance de nouveaux quartiers.

Mots clés : Crise, Bouaké, économie spontanée, éphémère et informelle, mutineries

Abstract

After being the capital of the military-political crisis from 2002 to 2010, Bouaké, the second largest city in Côte d'Ivoire from a demographic point of view, is often the scene of some military insurrections for pecuniary reasons linked to the crisis. With the end of the crisis and the D.D.R. (Disarmament, Demobilization and Reintegration), around 8,400 ex-combatants joined the army and several others received funds to integrate them into economic life. In November 2014, soldiers in Bouaké claimed 12 million each from the State of Côte d'Ivoire. In January and May 2017, mutinies broke out. Thus, during these, a spontaneous and ephemeral economy develops in the corridors and in the rest of the city of Bouaké. If in part, it is a racketeering economy, with different corridors for crossing, going out, entering or circulating in the city, carried out by crooked mutineers and certain civil actors in particular the smugglers or drivers of motorcycle-taxis, it is a informal economy that is growing and reducing poverty. The study wants to show that these mutinies and spontaneous incomes temporarily modified the economy of the city by the creation of informal jobs and changed the urban landscape with the birth of new districts.

Keywords: Crisis, Bouaké, spontaneous, ephemeral and informal economy, mutinies

Introduction

À la suite de la période de prospérité inédite lors des deux premières décennies après son indépendance, la Côte d'Ivoire entre dans une phase de crises sociales. Ces crises sociales surgissent et l'on assiste à l'effondrement de ce qu'Akindes (2000) a qualifié d'« état social ». Les voyants de l'économie passent au rouge et les populations deviennent de plus en plus pauvres (DSRP, 2009, p.9) entraînant une crise sociale. Dès 1990 la grogne sociale ouvre la porte aux premières violences. Cette crise sociale s'est caractérisée par des violences sociales lors des revendications politiques ou sociales. Ces violences se sont exacerbées avec le coup d'État de 1999 et la crise militaro-politique de 2002 à 2011. La crise armée de 2002 a scindé le pays en deux et fragilisé l'économie ivoirienne.

La zone CNO (Centre, Nord et Ouest) était sous le contrôle de la rébellion ou des Forces Nouvelles. Désormais, cette partie sous administration de la rébellion s'est accoutumée avec les raquettes des populations à partir des corridors de la ville de Bouaké. Cette dernière crise armée a ainsi fait naître une nouvelle forme de revendication dans le paysage social et politique ivoirien. Au sud, le Gouvernement élu avait décidé de ne plus investir dans cette partie sous administration de la rébellion armée. Comme conséquence, la pauvreté atteint des chiffres records. Selon le PNUD (2017, p.1), le contexte général de ces dix dernières années (2000-2012) de crise a eu un impact négatif sur le taux de pauvreté qui est passé de 38,4% en 2002 à 48,9% en 2008. Le milieu rural reste le plus affecté par la pauvreté (62,5% en milieu rural contre 29,5% en milieu urbain). La fin de la crise n'a pas amélioré substantiellement cet état de choses.

La Banque Mondiale souligne à cet effet que le niveau de pauvreté en Côte d'Ivoire qui est la première économie d'Afrique de l'Ouest francophone, en forte croissance, est "inquiétant" alors que le pays dispose de fortes potentialités. Cette prédisposition prédispose donc à la violence (AFP, 2014). La violence avec la prolifération des armes devient une préoccupation pour l'État ivoirien et l'Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Après la signature de la paix, des armes ont été brûlées symboliquement et l'on a pensé que la violence a disparu des mentalités. Malgré, l'avènement d'un nouveau gouvernement, l'insécurité, les risques de violence, la pauvreté et la crise de l'emploi n'ont pas été résolues de manière durable. Les crises armées à répétition depuis 2014 prenant essor dans les zones CNO montrent la fragilité de la paix sociale dans ces espaces.

Pendant la rébellion armée de 2002, Bouaké a servi de capitale à la rébellion armée et toutes les zones CNO étaient sous commandement des chefs de guerre. Les mutineries et

l'insoumission au Gouvernement légalement élu les raquettes, l'insécurité étaient l'apanage de ces groupes armés. Durant ces périodes de mutinerie où les armes apparaissent comme les seuls moyens de revendication sociale, une économie informelle et spontanée naît sur la base de ces anciens vices. Cette nouvelle économie prend forme aux entrées et sorties de la ville de Bouaké. Les différents quartiers de la ville et les villages de la Commune subissent cette économie nouvelle née de la mutinerie. Qui en sont les acteurs ? Quelle est la structuration de cette économie de mutinerie ou de crise armée et quels sont les revenus de cette économie qui se développe alors que les armes crépitent ? Cette étude se propose d'évaluer les revenus spontanés de quelques jours de mutinerie dans la ville de Bouaké.

1. Méthodologie

Cette étude a mobilisé essentiellement des données de terrain et quelques sources documentaires. Les données recueillies sont d'ordre qualitatif et quantitatif. Les données qualitatives permettent d'analyser les conditions ou qualités de vie des populations à partir des revenus spontanés obtenus lors de ces quelques jours de mutinerie. Notre échantillon a concerné les différents groupes sociaux de la mutinerie impliqués dans cette étude. Il s'agit essentiellement des : mutins, transporteurs, chauffeurs de taxis-motos, passeurs et usagers. La quête des informations a été essentiellement un travail de terrain. La crise a fait trois (03) jours. L'économie de la situation de mutinerie s'est mise en place à partir du deuxième jour dès la fermeture des accès à la ville de Bouaké.

Pour l'évaluation de cette économie éphémère, nous n'avons pas administré de questionnaires, mais des entretiens avec les différents acteurs de la filière de cette économie spontanée et éphémère de mutinerie. Cette économie intéresse le géographe social non seulement à cause des revenus, mais surtout des changements opérés dans l'espace par la modification des voies de circulation formelle, la modification de la densité humaine dans les différents types de quartiers sans oublier les nouveaux territoires créés par ce conflit. Les personnes interrogées ont été des mutins, commerçants, conducteurs de taxis-motos, parents de personnes hospitalisées, vendeurs de carburants et gaz butane, boutiquiers. Nous avons essentiellement effectué des entretiens avec 46 acteurs de la mutinerie. Les acteurs sont consignés dans le tableau 1 qui suit :

Tableau 1 : Les acteurs de l'économie de mutinerie

Acteurs directs ou indirects de la mutinerie	Nombre
Mutins	07
Conducteurs de taxis-motos	13
Conducteurs de tricycles	06
Vendeurs de carburants	07
Boutiquiers	04
Chauffeurs de taxis urbains	09
Total	46

Source : Nos enquêtes de terrain, 2017

Pour les entretiens avec les mutins, nous les avons contactés grâce à nos relations avec des parents ou amis militaires. Ces derniers nous ont introduits auprès d'eux. Concernant, les parents des personnes hospitalisées qui ont été conduites par leurs parents au CHU ou dans les centres de santé, on les a rencontrés dans les structures sanitaires (CHU et CSU Air-France 3). Quant aux conducteurs, nous avons échangé avec eux juste après la crise. Il en est de même pour tous les acteurs avec qui nous avons eu des entretiens.

2. Résultats

Cette économie spontanée de crise née suite à la mutinerie d'anciens rebelles insérés dans l'armée régulière s'est déroulée en trois jours. Soit les 12, 13 et 14 mai 2017. Les acteurs de cette économie sont diversifiés. Dans cette partie seront abordés la structuration de cette économie et les différents revenus.

2.1. Les différents acteurs de l'économie spontanée de la mutinerie

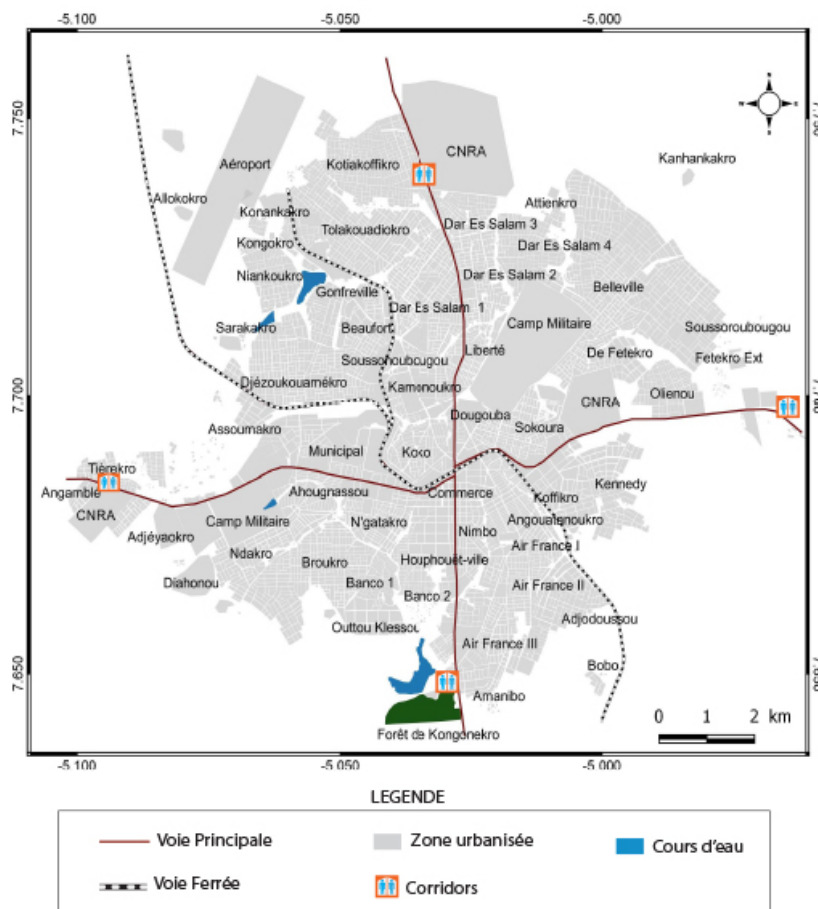
Plusieurs personnes ont joué un rôle plus ou moins important durant la mutinerie dans la ville de Bouaké. Ce sont ces acteurs ou personnes qui ont participé à l'économie de mutinerie que nous énumérons ici.

2.1.1. Les Mutins : les principaux acteurs de la crise sociale

Les acteurs de cette économie spontanée sont peu nombreux compte tenu des tirs des mutins. Les risques de blessure et de mort accidentelle ont empêché une grande partie de la population à sortir ou aller exercer librement leurs différentes activités. Seuls les intrépides

sortaient pour en profiter ou régler des urgences. Le premier groupe social de cette économie est le groupe de mutins. Les mutins de Bouaké font partie des 8 400 anciens rebelles insérés dans l'armée régulière à qui l'on aurait promis 12 millions de francs soit 18 292, 68 euros chacun. Si une première tranche de 5 000 000 francs soit 7 621, 95 euros a été versée à chacun, l'État ivoirien leur devait encore 7 000 000 francs CFA. C'est donc ce reliquat qu'ils réclamaient. Ils détiennent les armes et occupent les différents corridors et différents accès à la ville comme le montre la carte 1.

Carte 1 : Localisation des corridors : points d'exercice principaux de l'économie de la mutinerie



Sur cette carte, l'on aperçoit les quatre principaux corridors (Sud, Nord, Est et Ouest) qui sont désormais des territoires occupés par les mutins afin de perturber le fonctionnement normal de la ville. Au-delà de ces quatre principales entrées, toutes les entrées ou sorties peu significatives de la ville sont quadrillées pour mieux surveiller la ville de Bouaké. Désormais, la ville est sous surveillance ou occupée par les mutins. Aux quatre corridors, ils ont installé des armes lourdes et circulent dans la ville avec des RPG (rocket propelled grenade, en anglais) et des kalachnikovs. Ainsi, les seuls maîtres de la ville restent les Mutins qui opèrent

une prise d’otage implicite des populations. Cette stratégie devrait conduire le Gouvernement à négocier avec les mutins. C’est donc un territoire qui est leur acquis, car il échappe au contrôle du Gouvernement ivoirien. Parmi ces mutins, certains se livraient à des actes de vandalisme. Des stations d’essence sont vandalisées et certains véhicules administratifs ou particuliers sont arrachés pour effectuer les patrouilles dans la ville. Ces mutins jouent également le rôle d’escorte des personnes et biens.

Pour des propriétaires de véhicules qui veulent traverser la ville ou qui voudraient arriver dans leurs villages en toute sécurité, ils sont obligés de s’attacher les services des mutins. Toutefois, des mutins incontrôlés ou mutins isolés peuvent travailler pour leur propre compte en se positionnant dans des endroits stratégiques pour raquetter étant donné que le pouvoir était presque diffus ou dans la rue. Chaque mutin créait dès que possible son point de contrôle ou son territoire pour rançonner les populations. Selon LEDUC (2015), toute guerre a ses mutins. En Côte d’Ivoire, ils ont pu mettre en place une économie de crise qui échappe aux autorités officielles comme dans toute mutinerie ou en matière de guerre.

2.1.2. Les conducteurs de minicars et de motos-taxis : des acteurs très actifs

Les transporteurs ont également joué un rôle important dans l’économie née de la mutinerie durant les trois jours de crise. Les corridors donnant accès à la ville de Bouaké étant fermés, les conducteurs de minicars déposent les voyageurs avant les corridors ou barrages des mutins et ceux-ci doivent entrer dans la ville soit par la marche soit en empruntant les taxis-motos. C’est une complicité active face à cette situation. Les tirs sporadiques et avec la trop grande excitation des mutins imposaient d’éviter les marches et demander les services des taxis-motos. Ces derniers à partir des corridors conduisent leurs clients dans les différents quartiers de la ville et dans certains villages de la commune de Bouaké après avoir versé un « impôt ou droit » de passage aux mutins.

À partir des corridors, certains voyageurs sont transportés vers de petites localités telles que Botro, Diabo et Béoumi. Ainsi, il y a un transport de relais à défaut des circuits formels paralysés par les mutins. Le paysage urbain aux portes se trouve ainsi modifié par l’affluence des motos-taxis qui créent ou intensifient le passage sur les routes secondaires bitumées qui donnent accès à la ville.

2.1.3. Les autres assimilés du transport

Aux premiers acteurs, l’on peut ajouter les conducteurs de tricycles et demi-grossistes de carburant. Les conducteurs de tricycles interviennent dans cette économie par le transport

de différentes marchandises telles que les vivres et les non-vivres à cause des tarifs élevés sur les corridors nord et sud par les mutins. Cette somme est fixée au prix de 5 000f pour les minibus appelés communément Massa et 10000f voire 15 000f pour les gros camions qui devraient rester dans la ville de Bouaké. Tandis que les tricycles récupéraient ces bagages à hauteur de 1 500f ou 3 000f selon la destination.

Quant aux demi-grossistes de carburant, ils ont également joué un rôle capital durant la période de mutinerie. Les stations d'essence étant fermées à cause de leur destruction par certains mutins pour se servir, les demi-grossistes deviennent des acteurs importants pour tous ceux qui veulent se ravitailler en carburant. En effet, le litre de carburant est passé de 800 francs CFA à 1 000 francs le litre alors qu'il était initialement à 600 francs CFA avant la mutinerie. Les prix grimpent du fait du manque de carburant.

Les vendeurs du gaz butane ne sont pas restés en marge du développement de cette économie de mutinerie. Ils ont contribué au ravitaillement des ménages et des véhicules fonctionnant au gaz butane. Ils ont assuré la distribution de gaz butane durant la crise due à la mutinerie. Ces derniers ont créé une inflation du prix du gaz butane en quelques heures. La petite bouteille communément appelée faitout est passée de 2250 f pour les ménages et de 2500f pour les taxis à 3000f. Quant à la grande bouteille, elle est passée à 7000f soit une augmentation de 2 000 f.

2.1.4. Les populations en détresse : des acteurs qui ne peuvent que subir

Les populations en détresse sont celles qui durant la crise ont exprimé un besoin les obligeant à sortir et s'exposer aux risques que comportent les tirs incontrôlés des mutins surexcités. Ce sont essentiellement des voyageurs, des personnes malades ou exprimant des besoins quelconques les obligeant à s'exposer aux balles et au diktat des mutins circulant dans la ville.

Les populations passives et actives sont deux groupes sociaux au sein de la population qui vont plus ou moins agir ou réagir par rapport à la situation de crise. La population passive reste chez elle et attend le dénouement de la crise en la commentant à son domicile. Ces personnes restent chez elles et ne prennent aucun risque pour affronter les mutins tant qu'elles n'ont pas de besoins pressants. Il en est de même pour certains commerçants qui restent chez eux et en ayant leur commerce fermé. Cette fermeture va entraîner une légère hausse des prix pour des produits surtout les denrées alimentaires pour les commerces qui ouvrent. La fermeture des banques et autres services constitue une forme d'asphyxie ou de protestation.

La plupart de taxis ayant arrêté le service, la ville paraissait abandonnée et desserte. Les quartiers au sud de la ville semblent déserts. La peur a contraint ces populations à s'enfermer chez elles. Ce qui n'est pas le cas dans les quartiers situés au nord et à l'Est de la ville. Il s'agit des quartiers Dar-es-Salam, Koko, Belleville et le quartier Gonfreville. En effet, ces quartiers sont restés animés durant ces jours de mutinerie.

Les populations semblaient ne pas être préoccupées par la situation de mutinerie. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que ces quartiers ne se sont pas vidés de leurs populations durant la décennie de crise militaro-politique de 2002 à 2012. Habitues aux tirs et habitant avec la plupart de ces mutins, elles ont presque vaqué à leurs occupations sans trop grand changement dans leurs habitudes quotidiennes. L'on notait une affluence dans ces quartiers contrairement au Sud où les populations sont restées chez elles.

S'agissant des populations actives, elles regroupent essentiellement de personnes dirigées par des politiciens qui ont décidé de réagir en organisant des marches de soutien au Gouvernement et contraindre les mutins à déposer les armes. Elles ont été sévèrement dispersées par les mutins montrant qu'ils étaient les seuls Maîtres sur leur nouveau territoire. Les autorités de la ville ne maîtrisaient et ne contrôlaient pas les mutins qui scandaient : « notre argent ou la mort ». D'ailleurs, les démobilisés de la crise militaro-politique qui ont voulu profiter de cette situation pour se faire entendre, ont été contraints au silence après la descente punitive à leur siège. Cette opération s'est soldée par la mort d'un démobilisé. Les forces de l'ordre telles que la Police, les Gardes pénitentiaires et les Gendarmes ont été inactives puisqu'elles ne disposaient pas d'armements nécessaires pouvant faire face aux mutins très remontés qui avaient vidé la poudrière de la ville et découvert des caches d'armes. La ville était donc sous le contrôle effectif et exclusif des mutins.

Quant aux militaires loyalistes, leur arrivée pour déloger les mutins avait été annoncée avec une colonne imposante de chars et d'armes pour mettre fin à cette indiscipline. Les commandants de ces unités qui ne sont autres que d'anciens chefs de guerre qui ont commandé ces soldats mutins ont préféré la négociation avec leurs hommes que de l'affrontement avec leurs frères d'armes. Les affrontements n'ont pas eu lieu et les différentes parties ont laissé une chance au dialogue puisque la Côte d'Ivoire reste un pays de dialogue et de paix. Au-delà de ces acteurs énumérés, il faut souligner que l'absence de moyens de déplacement provoque la naissance d'une économie spontanée entre les différents acteurs. Cette économie de mutinerie même si elle est éphémère reste bien structurée.

2.2. La structuration de l'économie de la mutinerie

2.2.1. Le transport des personnes et des biens

Les mutins mécontents du non-versement du reliquat de leur argent ferment tous les accès à la deuxième grande ville de la Côte d'Ivoire. La ville de Bouaké est ainsi coupée, isolée et presque asphyxiée. Au-delà de la protestation des militaires, cette fermeture des corridors de la ville, empêche les personnes de circuler normalement. Ainsi, les véhicules qui doivent sortir du pays en passant par Bouaké pour le Burkina-Faso, Mali ou Niger sont bloqués au corridor sud. Les cars de transports devant relier ces pays sont aussi bloqués par cette fermeture des corridors de la ville de Bouaké. Il en est de même pour les véhicules de transport devant regagner la ville d'Abidjan ou autres villes de la Côte d'Ivoire avec pour carrefour la ville de Bouaké. Cette stratégie d'asphyxier le transport vers le sud ou le nord a marché. En une journée, c'est près d'une centaine de cars de transport et de gros camions qui sont immobilisés à l'entrée de chaque corridor (Nord et Sud).

À côté de ces corridors de la voie internationale, les corridors Est et Ouest sont paralysés, empêchant tout échange avec les autres villes de la Côte d'Ivoire. Tous les cars de transport et autres engins sont interdits de passer. Les petites voies d'accès à la ville sont surveillées et les policiers et agents des eaux et forêts sont chassés par les mutins pour occuper les points de contrôle. Désormais, les nouveaux maîtres des entrées et sorties de la ville sont les mutins de toutes moralités. Ils deviennent incontournables dans cette paralysie de la ville de Bouaké. Désormais, ils ont leur mot à dire dans le transport de personnes et des biens sûr leur territoire.

2.2.2. L'économie d'escorte des voyageurs par les mutins

L'économie d'escorte née de la mutinerie consiste à escorter des non-mutins jusqu'à leur domicile ou simplement pour sortir ou entrer dans la ville de Bouaké. De même, il existe des escortes internes. Il s'agit tout simplement de contacter des mutins par personnes interposées quand on n'en connaît pas personnellement. Ces derniers se chargent de vous accompagner faire vos courses sans être dépossédé de votre véhicule. Si le mutin ou les mutins en charge de cette mission ne sont pas des amis ou parents, il faudrait déboursier une somme importante d'argent.

S'agissant de l'escorte externe, pour sortir de la ville ou se rendre dans les villes du Département de la ville de Bouaké (Diabo, Brobo, Djébonoua, Botro ou même Sakassou), le prix de l'escorte dépend de la distance à parcourir. Parfois, quand le mutin qui t'accompagne

est même ton parent ou un ami, il faudrait déboursier quelque chose pour satisfaire ses frères d'armes qui n'ont pas « d'amis, mais que des intérêts » aux différents barrages des mutins. Cette escorte sera faite contre une rémunération moins onéreuse à cause de la présence du ou des mutins qui servent d'escorte. Mais le service sera tout de même facturé, mais à moindre coût.

2.2.3 La garde de personnes et des biens de la ville par les mutins

Les nombreux pillages occasionnés depuis 2002 lors de chaque crise sociale a conduit certaines personnes, notamment des cadres de la ville, commerçants et hommes d'affaires résidants ou ayant des intérêts dans la ville à recourir rapidement aux services des mutins qui ne sont que ceux-là mêmes qui deviendraient probablement leurs bourreaux. Certains domiciles notamment dans les quartiers de type résidentiel ont été sécurisés par des hommes en treillis. Au niveau des commerces, certains commerçants se sont attaché des services de certains mutins pour qu'ils veillent sur leurs biens afin d'éviter les casses. Ce gardiennage n'était pas gratuit ou républicain. La sécurisation de ces commerces était marchandée et payée avant l'exécution de la tâche par le demandeur.

2.3. Revenus de l'économie de mutinerie et effets induits

Les revenus de cette économie de mutinerie relèvent de l'informel. L'on peut définir le secteur informel comme étant l'ensemble des unités de production dépourvues de numéro de compte contribuable et/ou de comptabilité écrite (INS, 2005, p. 6). Il faut aussi souligner que les risques encourus pour bâtir cette économie de mutinerie se justifient par le taux de pauvreté élevé et le chômage. Le chômage des populations ne régresse pas. Si le Gouvernement donne le chiffre de 2,8% de chômeurs (INS, 2016, p.12), ce chiffre est contesté par NAHIN (2018, p1) qui brandit un taux compris entre 70 et 90% en citant la Banque Africaine de Développement. Cette situation de précarité explique en partie l'émergence de l'économie de mutinerie. Ainsi, les revenus qui sont analysés relèvent du secteur informel.

2.3.1 Des revenus selon la tête du client

Les revenus tirés de ces quelques jours de mutinerie varient d'un secteur à un autre. Si cette économie n'est pas formellement structurée, c'est-à-dire avec un chef connu et reconnu pour organiser l'économie spontanée à partir des camps militaires ou du commandement militaire, la débrouillardise des mutins a permis d'obtenir des revenus malgré le désordre dans

les prestations. Ancienne ville contrôlée par la rébellion armée, la ville de Bouaké est habituée aux raquettes par les anciens rebelles. Ces pratiques qui ont cessé avec la fusion des deux armées ressurgissent lors des différentes mutineries. Durant ces trois jours de crise, la fermeture des corridors et l'insécurité dans la ville ont conduit certaines personnes à recourir à leurs services. Le tableau 1 qui suit présente les revenus de cette économie spontanée et informelle née à partir de la mutinerie.

Tableau 1 : Revenus de l'économie spontanée de mutinerie

Type d'activité rémunéré	Revenus en francs CFA par client	Revenus en Euros
Véhicules		
Escorte de véhicule de particulier depuis un corridor pour la traversée de la ville	5 000 à 20 000	7,51 à 30,07
Transport d'un corridor à l'intérieur de la Ville de Bouaké	3 000 à 10 000	4,51 à 15,03
Escorte intra-urbaine	5 000 à 15 000	7,51 à 22,55
Escorte interurbaine	15 000 à 35 000	22,55 à 52,63
Garde de personnes et biens dans la ville	10 000 à 30 000	15,03 à 45,11
Taxes pour récupérer les véhicules arrachés	45 000 à 220 000	67,66 à 330,82
Barrage informel de mutins	200 à 2 000	0,30 à 3
Transports des vivres et non-vivres	1500f à 3000f	2,25 à 4,51
Motos		
Barrage informel de mutins	200 à 500	0,30 à 0,75
Transport des taxis-motos des corridors en ville	500 à 2000	0,75 à 3
Tarifs intra-urbains fixés par les Taxis-motos	200 à 500	0,30 à 0,75
Tarifs des taxis urbains	200 à 400 au moins	0,30 à 0,60
Les autres secteurs d'activités lucratives		
La commercialisation du carburant	600 à 1000 frs/Litre	0,90 à 1,50
Vente de gaz butane B6	2250 à 3000	3,38 à 4,51
Grande bouteille B12	5000 à 7000	7,51 à 10,52

Source : Nos enquêtes de terrain, 2017

En observant ce tableau 1, les mutins et conducteurs de motos taxis arrivent à mettre en place un commerce lucratif malgré la difficile situation sécuritaire de la ville. D'ailleurs, la bonne coopération entre ces deux acteurs atteste de leur complicité ou coopération. À titre d'illustration, lors de la mutinerie, alors que les populations se mettaient à l'abri des tirs et que

les mutins circulaient à bord de véhicules 4X4 en tirant en l'air, ils étaient suivis par des conducteurs de motos qui pour la moindre casse en profiteraient pour se servir. Cela donnait l'expression d'une escorte des mutins ou simplement une activité de garde du corps. Les prix fixés par les uns et les autres n'étaient pas conventionnels, puisqu'on pouvait recourir aux services des mutins par des liens de sang, d'amitié ou recommandations d'une tierce personne. Ce qui signifie qu'on peut marchander le prix du service selon le type de client. Ces montants fixés ne sont ni conventionnels ni approuvés par les chefs de l'armée ivoirienne à Bouaké qui n'avaient plus de contrôle sur ces jeunes mutins incontrôlés comme dans toute mutinerie. Cependant, cette économie reste structurée puisqu'aux corridors. Les douaniers, gendarmes et policiers ont été chassés par les mutins pour occuper le territoire des corridors.

Les plus gros revenus proviennent des rançons demandées aux propriétaires de véhicules arrachés comme le montre le tableau 1. S'il est difficile de retrouver tous les propriétaires de véhicules arrachés, nous avons recueilli des témoignages de tierces personnes témoins de ces actes. Les divers témoignages nous ont permis d'avoir des chiffres relatifs à ces rançons. Si les services de sécurité : commissariats et brigade de gendarmerie n'étaient presque pas opérationnels, il était difficile d'aller solliciter ces derniers pour une quelconque action pour retrouver sa voiture aux mains de certains mutins. Les montants étaient à payer ou l'on pouvait perdre son véhicule.

Au niveau des boutiques de quartier, les prix de certaines denrées ont augmenté à cause des risques de fermeture. Ces boutiques pouvaient être également vandalisées. Par conséquent, les propriétaires ont joué sur la loi de l'offre et la demande en augmentant légèrement les prix des produits : c'est le cas du gaz butane. La petite bouteille appelée B6 est passée de 2250 francs CFA à 3 000 francs CFA par endroits. Les commerçants de carburant vont aussi en augmenter le prix. En effet, certaines stations d'essence ayant été vandalisées, leur quasi-totalité a fermé jusqu'à la fin de la mutinerie. Cette pénurie augmente justement le prix du carburant chez les revendeurs, allant jusqu'à atteindre 1000 francs CFA le litre.

À côté de ces revenus informels, il faut reconnaître que les mutins ont obtenu la totalité des 12 000 000 de francs CFA revendus. D'ailleurs, ces fonds leur ont permis de s'acheter des terrains afin de bâtir leurs résidences. Leur forte présence dans les quartiers de Belleville et de Broukro a valu les appellations de « 12 millions » au quartier.

2.4. Discussion

En analysant ces revenus tirés de cette mutinerie, nous disons qu'ils ont été à la hauteur du risque encouru par les différents acteurs. Ces revenus sont largement au-dessus des

revenus ordinaires perçus par les différents acteurs. Cependant, peut-on dire que cette économie de mutinerie éphémère reste-t-elle un moyen ou une stratégie efficace pour l'amélioration des conditions de vie des populations de la ville de Bouaké ? La durée déjà ne permet pas de dire que cette économie peut constituer un moyen de lutte contre la pauvreté à cause du caractère éphémère, immoral et illégal, car les contributions financières sont faites sous la contrainte.

Par ailleurs, les réponses des différents acteurs et des populations restent très variées selon les intérêts et comment chacun a vécu la crise pour asseoir une stratégie de lutte contre la pauvreté à partir de commerce issu de la mutinerie. Le premier niveau d'appréciation reste le seuil de pauvreté. Au niveau du seuil de pauvreté, tous les acteurs ont des revenus supérieurs au seuil de pauvreté fixé à 737 francs CFA par jour (ENV, 2015, p.9). À partir de ce seuil, les acteurs ou marchands de la période de la mutinerie ont réalisé des bénéfices énormes. Certains ont gagné en l'espace de deux à trois jours ce qu'ils gagnaient en 13 jours selon un conducteur de taxi-moto. L'affluence dans les corridors et la nécessité urgente de circuler pour de nombreuses personnes malgré les risques restent des facteurs explicatifs de ces butins ou trésors amassés durant la mutinerie. C'est donc une économie très dynamique qui s'est mise en place dans la ville de Bouaké. Si cette économie de mutinerie continuait, le revenu des différents acteurs serait largement au-dessus du SMIG ivoirien qui est évalué à 60 000 francs CFA.

Malgré ces revenus non négligeables, l'économie de mutinerie peut être qualifiée d'économie souterraine. L'économie souterraine est définie comme étant « la somme des revenus générés par la production des biens et services dissimulés aux autorités gouvernementales » (Fortin, Lacroix et Pinard, 2009, p. 1257). Selon (Roché, 2014, p.16), les objets de l'échange sont illégaux. À partir de cette définition, cette économie de mutinerie ou même souterraine ne peut retenue comme moyen de réduction de la pauvreté. Plusieurs personnes se sont d'ailleurs érigées contre cette manière de se faire de l'argent. À commencer par le Gouvernement qui a dit son indignation face au phénomène des véhicules arrachés, toute la presse ivoirienne et la société civile ont décrié ce commerce honteux. La psychose créée par la rébellion et qui a poussé certains citoyens à recourir aux services des mutins pour la sécurisation de leurs biens par ces mêmes bourreaux reste un acte ou un commerce immoral et illégal.

De nombreux Ivoiriens et autres ressortissants ont décrié le comportement des mutins pour ces prises d'otage de la ville de Bouaké et de toute la Côte d'Ivoire. Les populations qui

n'ont pas bénéficié de cette économie de crise et qui plutôt été terrorisé ou l'ont subie d'une manière ou d'une autre, ne souhaitent plus que cela se reproduise. Aussi, la mutinerie conjuguée avec d'autres remous sociaux a contraint le Gouvernement ivoirien à revoir à la baisse le budget du pays. Le budget 2017 a été révisé à la baisse, passant de 6501,4 milliards à 6447,6 milliards FCFA compte tenu la chute des prix des matières premières, mais aussi à cause de la mutinerie et des remous sociaux.

Si le Président de la République Alassane OUATTARA a rassuré que ces actions n'empêchent pas l'émergence de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020, il faut reconnaître que la baisse du budget signifie la non-construction de plusieurs écoles, centres de santé et la non-électrification de plusieurs localités. Sans oublier d'ajouter que certaines localités resteront enclavées du fait de la réduction du budget à cause de la mutinerie et d'autres facteurs exogènes relatifs à la chute des prix des matières premières. Cette mutinerie éloigne les investisseurs a souligné le Maire de la ville de Bouaké sans oublier la psychose créée et les nombreux blessés. Pratiquement, cette économie n'a profité qu'à une partie de la population.

Conclusion

À la fin de cette étude consacrée à l'économie spontanée née de la mutinerie, l'on retient que les activités issues de cette période sombre de l'histoire de la Côte d'Ivoire ont réussi à augmenter véritablement le revenu journalier de certaines personnes téméraires. Les revenus de quelques individus ont connu une véritable hausse malgré la stagnation ou le ralentissement de l'économie formelle. Le fonctionnement de la ville s'est vu affecté et les nouvelles autorités qui dictaient la loi étaient les mutins dont le Gouvernement n'avait plus véritablement la maîtrise. Du point de vue spatial et sécuritaire, les seuls maîtres étaient les mutins. La ville de Bouaké apparaissait déserte à cause des tirs incessants. Tous les corridors et entrées étaient sous surveillance des mutins. L'économie et le fonctionnement d'une partie de la ville en étaient affectés. Si cette période a modifié le paysage urbain en limitant les déplacements des populations, les dégâts sont nombreux donnant l'impression, pour Bouaké, d'avoir une ville déserte et une population embrigadée.

Références bibliographiques

FORTIN Bernard, LACROIX Guy et PINARD Dominique, 2009, « Évaluation de l'économie souterraine au Québec. Une approche micro-économétrique », *Revue économique*, vol. 60, n° 5, pp. 1257-1274.

AKINDES Francis, « Inégalités sociales et régulation politique en Côte d'Ivoire. La paupérisation en Côte d'Ivoire est-elle réversible ? », *Politique africaine* 2000/2 (N° 78), p. 126-141. DOI 10.3917/polaf.078.0126.

Institut National de la Statistique (INS), 2016, Enquête nationale sur la situation de l'emploi et le secteur informel (ENSESI 2016) : Rapport descriptif sur la situation de l'emploi, Abidjan, INS, 78 p.

MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT, 2015, Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire (ENV 2015), Abidjan, 91p.

MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT, DOCUMENT STRATÉGIQUE, 2009, Abidjan, Ministère du Plan et Développement, 198 p.

NAHIN Cyrille, 2018, Taux de chômage en Côte d'Ivoire : Entre 70 et 90% selon la BAD, voir <https://www.eventnewstv.tv/taux-de-chomage-en-cote-divoire-entre-70-et-90-selon-la-bad> consulté le 10 Novembre 2019.

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, 2013, Décret N° 2013-791 du 20 novembre 2013 portant revalorisation du salaire minimum interprofessionnel garanti, en abrégé SMIG, Abidjan, Présidence de la République de Côte d'Ivoire, 2 p.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD), 2017, A propos de la Côte d'Ivoire, Abidjan, PNUD, 3 p.

ROCHE Sébastien, 2014, Mesurer l'activité souterraine, c'est d'abord définir sa Frontière in *La Découverte*, « Regards croisés sur l'économie » 2014/1 n°14, ISSN : 1956-7413, ISBN : 782707177582, p. 15-24.

SISSOKO Alain, 2012, Enquêtes nationales sur les ALPC, Abidjan, ComNat, 190 p.

Collecte des ordures ménagères dans la ville de Yamoussoukro (Centre de la Côte d'Ivoire) : difficultés et stratégies de l'ANAGED pour une meilleure gestion de la salubrité

ZEDOU Abalé Molière
Université Alassane Ouattara
Département de Géographie
zedoumolière@gmail.com

DIARRASSOUBA Bazoumana
Université Alassane Ouattara
Département de Géographie
diarrabazo@yahoo.fr

Résumé

Yamoussoukro, capitale politique et administrative de la Côte d'Ivoire, est confrontée à des problèmes d'insalubrité dans le cadre de vie des populations. L'accroissement rapide des citadins passant de 155 008 habitants en 1998, à 248 349 habitants en 2014 et l'évolution des modes de consommation ont suscité une croissance du volume des déchets ménagers de 45 263 tonnes en 1998 à 135 000 tonnes en 2014. Les difficultés de collecte et d'élimination des déchets ont provoqué une accumulation des déchets dans les espaces publics et l'érection de nombreux dépôts sauvages dans de la ville. Face à cette situation, des nouvelles stratégies ont été entreprises par les gestionnaires des déchets ménagers solides pour une gestion viable et durable. La présente étude vise à analyser les difficultés de collecte des déchets et montrer les stratégies mises en place pour la gestion durable de la salubrité de la ville de Yamoussoukro. La méthodologie de recherche repose sur l'observation directe, la recherche documentaire, des enquêtes auprès des différents acteurs de gestion des ordures. Les résultats de l'étude montrent les stratégies mises en place face aux difficultés de collecte des ordures ménagères à Yamoussoukro.

Mots clés : Ordures ménagères, collecte, stratégies, Yamoussoukro.

Abstract

Yamoussoukro, political and administrative capital of the Coast of Ivory, is confronted to problems of insalubrity in the setting of life of the populations. The fast growth of the city-dwellers passing 155 008 inhabitants in 1998, to 248 349 inhabitants in 2014 and the evolution of the fashions of consumption caused a growth of the volume of the domestic garbage of 45 263 tons in 1998 to 135 000 tons in 2014. The difficulties of collection and elimination of the garbage provoked an accumulation of the garbage in the public spaces and the raising many wild deposits in the city. Facing this situation, some new strategies have been undertaken by the administrators of the strong domestic garbage for a viable and lasting management. The present survey aims to analyze the difficulties of collection of the garbage and to show the strategies setting up for the lasting management of the healthiness of the city of Yamoussoukro. The methodology of research rests on the direct observation, the documentary research, of the investigations by the different actors of management of garbage. The results of the survey show the strategies setting up facing the difficulties of collection of the garbage in Yamoussoukro.

Key words: Garbage, collection, strategies, Yamoussoukro.

Introduction

Bien que le problème des déchets soit universel dans sa nature, il semble néanmoins qu'il n'existe pas de réponse universelle. Car les stratégies d'intervention, jusqu'ici privilégiées, comme les études de gestion et d'organisation, sont apparues dans le contexte des pays en développement comme étant très limitées ou tout simplement inadaptées (BRIS, 2010 ; YASSI, 2009). En effet, les stratégies de gestion, longtemps appliquées dans les villes ivoiriennes n'ont pas données satisfaction en ce qui concerne la collecte des ordures ménagères, au regard de l'insalubrité à grande échelle perçue dans les centres urbains ivoiriens. Or, la collecte et l'élimination des déchets ont toujours été une priorité des autorités ivoiriennes. A cet effet, pour y faire face, les autorités en charge ont toujours abordé le problème en termes financiers et techniques, et cela a conduit à des collectes partielles des déchets, la prolifération des dépôts sauvages, des odeurs nauséabondes, la prolifération des mouches et rongeurs, etc. (SANE, 1999, p. 23 ; 2002, p. 2).

La ville de Yamoussoukro, a longtemps connu des difficultés dans la collecte et l'élimination des ordures ménagères. Ces difficultés ont leur racine au niveau socio-urbain, par le manque de synergie entre les acteurs de collecte des déchets, l'incivisme de la population et les difficultés liées à l'inaccessibilité de certains secteurs des zones périphériques de la ville (ZEDOU, 2015, p.95). De telles pratiques ont occasionné une accumulation des ordures ménagères à Yamoussoukro. En outre, pour une quantité de 135 000 tonnes d'ordures produits, seulement 99 168 tonnes sont collectées et mis en décharge. Ce sont donc 35 832 Tonnes d'ordures qui sont entreposées à travers la ville. Cela revient à dire que ce sont 73% des déchets collectés qui sont transportés à la décharge au cours de l'année 2014. Cette situation a occasionné la prolifération des dépôts sauvages donnant une image dégradante de l'esthétique de la ville et le développement des risques sanitaires pour les populations. La récurrence de cette situation remettant en cause le rôle des différents intervenants dans la gestion des déchets a interpellé l'ANAGED qui a mis en place de nouvelles stratégies pour une meilleure collecte des ordures. Quelles sont donc ces stratégies?

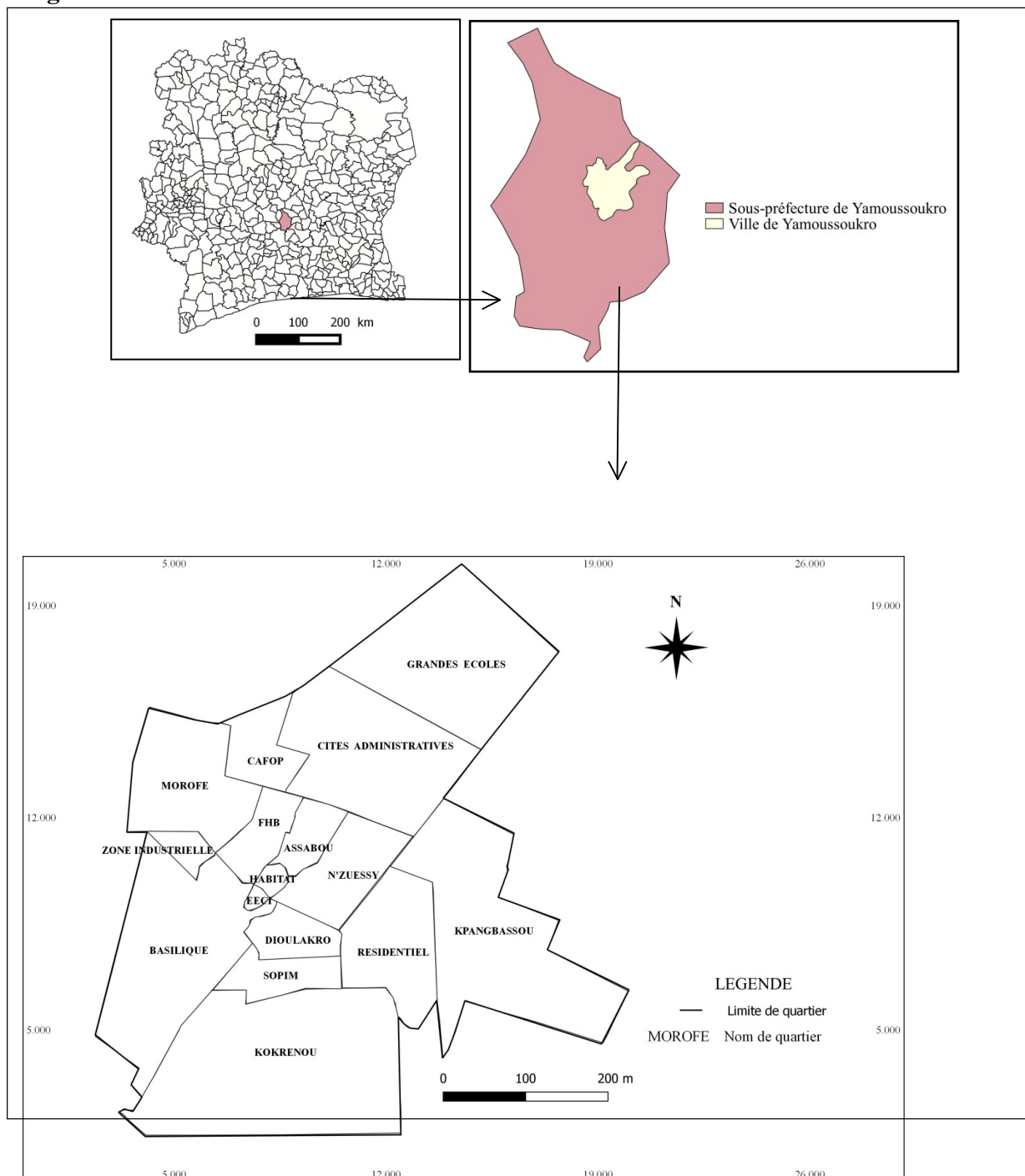
L'étude se propose d'analyser les difficultés de collecte des ordures et les stratégies mises en place par l'ANAGED pour une gestion viable et durable des déchets à Yamoussoukro.

1. Données et méthodes de l'étude

1.1 Zone d'étude

Située au Centre de la Côte d'Ivoire entre les coordonnées 6°40' et 7° de latitude Nord et à 5°10' et 5°20' de longitude Ouest (Figure 1), Yamoussoukro s'étend sur une superficie de 3500 Km².

Figure 1 : Localisation de la ville de Yamoussoukro en Côte d'Ivoire



Source : INS, 2014 **Réalisation :** ZEDOU M et DIARRASSOUBA B, Octobre 2018

Gros bourg rural Baoulé à l'origine, devenu un poste colonial français en 1909 à la suite du soulèvement du village de Bonzi (situé à 5 Km à l'Ouest de Yamoussoukro) contre les français, la ville de Yamoussoukro fut ensuite érigée en Chef-lieu de Sous-Préfecture en 1960 à l'intérieur du Département du centre dont la capitale était Bouaké. Elle devient ensuite Chef-lieu du Département de Yamoussoukro et enfin en Chef-lieu de Région en 1990. Depuis 1983, elle est devenue la capitale politique et administrative de la Côte d'Ivoire, mais c'est en 2002 qu'elle a abrité les attributs institutionnels du pouvoir central. En 1996, un statut particulier, celui de District Autonome par décret 96-135 du 26 Janvier 1996, est accordé à cette ville. Yamoussoukro est donc une ville importante tant sur le plan national qu'international (BNETD, 1997).

Cependant, la ville est confrontée à certaines difficultés parmi lesquelles la collecte des ordures ménagères qui a longtemps créé un paradoxe entre le statut de cette ville et la salubrité de cette agglomération.

1.2. Données de l'étude

Pour la réalisation de la présente étude, certains outils et méthodes ont été très utiles. En effet, nous avons utilisés la carte de la ville de Yamoussoukro au 1/20 000 produite par l'Institut National de la Statistique (INS) en 2014. Cette carte a permis de connaître le découpage des différents quartiers de la ville de Yamoussoukro. Les données sur la répartition de la population de la ville de Yamoussoukro par quartier et par ménages en 2014 obtenues dans les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisées par l'INS en 2014 ont permis de faire une analyse de la population dans les différents quartiers de la ville de Yamoussoukro. De plus, les données du District de Yamoussoukro réalisées en 2008 sur la quantité de déchets produits à Yamoussoukro ont été très utiles car elles nous ont permis de faire un état des lieux de la production des déchets à Yamoussoukro.

1.3. Méthodes de collecte des données

Notre démarche méthodologique s'est appuyée sur une revue littéraire des documents en rapport avec notre thématique. En plus de cela, une observation directe et des enquêtes de terrain ont été réalisées. L'enquête de terrain a pris en compte les entretiens avec le responsable technique de la Direction Régionale de l'ANAGED de Yamoussoukro, les Chefs de service des Etablissements Coulibaly et Moya. Des guides d'entretien leurs ont été soumis

pour définir leur rôle dans la gestion des ordures, les actions qu'ils mènent pour une meilleure collecte des ordures ménagères à Yamoussoukro.

Un questionnaire adressé aux ménages a porté sur certains axes à savoir la perception en ce qui concerne la collecte des ordures, les actions individuelles menées par les populations pour une meilleure collecte des ordures ménagères. Pour une bonne représentativité de l'espace urbain, tous les quartiers de la ville ont été investigués. Étant donné que, le lieu d'habitation et le type d'habitat ont une influence sur les habitudes de consommation des habitants, la typologie de l'habitat a été un aspect de base des critères des ménages à enquêter. À Yamoussoukro, les types d'habitat sont l'habitat de haut standing, l'habitat économique et l'habitat évolutif. Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014 de l'Institut National de la Statistique (INS) donne un effectif de 44581 ménages dans la ville de Yamoussoukro. Pour déterminer le nombre de ménages représentatifs à enquêter, nous avons utilisé la formule d'une méthode d'échantillonnage formelle qui repose sur la théorie du sondage probabiliste (MAGNANI R, 2001, p.31) :

$$N = \frac{4p(1-p)}{\sum a^2}$$

Avec N = Nombre de ménages le plus représentatif recherché

p = proportion de ménages supposés avoir les caractères recherchés

$\sum a$ = Marge d'erreur acceptable ($3\% < \sum a < 5\%$)

Pour $p = 90\%$ et $\sum a = 3,46\%$

$$\text{Application : } N = \frac{4 \times 90\% (1 - 90\%)}{(3,46\%)^2} = 301$$

Pour notre étude, la taille minimale des ménages représentatifs est estimée à 301 ménages. En vue de pallier à d'éventuels refus de la part des enquêtés, un réajustement de la taille d'échantillon a été fait. À cet effet, la méthode choisie pour compenser ces pertes est celle de GUMACHAN, MAROIS et FEVE (2000) qui consiste à multiplier la taille de l'échantillon par l'inverse des taux de réponses. Pour cette étude, le taux de réponses a été estimé à 90%. La taille de l'échantillon de ménages corrigés est alors :

$$N^* = (301) (100/90) = 334.$$

$$\text{Proportion de ménages} = \frac{\text{Nombre de ménages représentatifs}}{\text{Nombre de ménages total}} = \frac{334}{44581}$$

$$\text{Proportion de ménages} = 0,0075 = 0,75\%$$

$$\text{Nombre de ménages à enquêter par quartier} = \text{Proportion de ménages} \times \text{nombre total de ménages par quartier}$$

Exemple : Dioulakro : le nombre de ménages à enquêter = $16660 \times 0,0075 = 125$

Tableau 1: Nombre de ménages enquêtés par quartier

Nom du quartier	Typologie des quartiers	Total des ménages	Ménages interrogés
Basilique	Habitat Haut standing	250	2
Cités administratives	Habitat Haut standing	508	4
Dioulakro	Habitat Evolutif	16660	125
EECI	Habitat Evolutif	371	3
Grandes écoles	Habitat Economique	41	1
Habitat	Habitat Evolutif	3087	23
Kokrenou	Habitat Evolutif	5834	43
Kpangbassou	Habitat Evolutif	689	5
Morofé	Habitat Evolutif	1194	8
Assabou	Habitat Evolutif	2340	18
Nzuessy	Habitat Evolutif	9466	70
FHB	Habitat Haut standing	51	1
Résidentiel	Habitat Haut standing	642	5
Zone industrielle	Habitat Evolutif	265	2
Cafop	Habitat Haut standing	97	1
Sopim	Habitat Haut standing	3085	23
Total		44581	334

Source : INS, 2014 ; nos enquêtes personnelles, 2018.

L'ensemble des données recueillies ont été traitées à travers diverses méthodes et logiciel. Ces traitements concernent les données relatives à la quantité d'ordures collectées ont été traitées à l'aide du logiciel Excel 2010 permettant d'élaborer des graphiques utiles pour les analyses. Aussi les données cartographiques ont été traitées par les méthodes des Systèmes d'Information Géographique (S.I.G) à savoir le logiciel de cartographie QGis 3.2.2. Enfin, la saisie de texte a été faite avec Microsoft Office Word 2010.

2. Résultats

2.1. L'inefficacité du système de collecte des déchets ménagers avant la création de l'ANAGED

Bien que l'ordonnance n°2007-586 du 04 Octobre 2007 confère à l'Agence Nationale de la Salubrité Urbaine (ANASUR) la gestion des déchets ménagers dans les centres urbains en Côte d'Ivoire, il faut noter que cette structure n'avait pas encore vu le jour dans la ville de Yamoussoukro. La gestion des déchets à Yamoussoukro était de la responsabilité de la Municipalité et du District. Mais, la mauvaise gestion des déchets solides causée par la

mauvaise gouvernance, le problème de leadership, insuffisance et retard du budget de l'État alloué à la gestion des déchets et le manque de civisme de la population vis-à-vis de l'insalubrité, a donné des résultats insatisfaisants (YAO K, 2009, p. 3). Ainsi, les ordures de toutes sortes sont disséminées dans toute la ville créant des tas d'immondice et des dépôts sauvages. Au fil des années, la ville est gagnée par l'insalubrité.

Une quantité de déchets solides non ramassés assez importante

La loi n°2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition des compétences de l'État aux collectivités territoriales, délègue désormais les pouvoirs de l'État de Côte d'Ivoire au profit des collectivités territoriales que sont le district et la commune dans la gestion des déchets ménagers à Yamoussoukro. Des entreprises prestataires qui sont les responsables de l'exécution des opérations conformément aux cahiers des charges des conventions et dotées de moyens matériels vont intervenir pour la première fois à Yamoussoukro.

Cependant, malgré la présence des entreprises prestataires, les déchets non collectés sont restés supérieurs aux quantités d'ordures ramassées. Une étude menée par le district de Yamoussoukro montre qu'annuellement la quantité de déchet qui devrait être ramassée dans la commune se situe en moyenne autour de 85 735 tonnes. Mais statistiquement, la quantité annuelle ramassée par les entreprises est de 15 891,58 tonnes, soit environ un taux de ramassage annuelle de 20% (YAO, 2009, p. 16). Le tableau 2 ci-après donne la quantité d'ordures mises en décharge en 2008.

Tableau 2 : Tonnage mensuel des ordures ménagères mises en décharge en 2008

Mois	Clean Bord CI et Arome	ALIZE	INTERCOR	Ets Coulibaly	TOTAL
Janvier	1369.01	414.86	0	16.26	1800.13
Février	1308.68	396.06	45.38	15.32	1765.44
Mars	1208.49	163.26	239.7	17.9	1629.35
Avril	1547.53	42.94	222.74	19.52	1832.73
Mai	1437.72	483.68	157.24	9.96	2088.6
Juin	1160.19	617.05	56.3	30.18	1863.72
Juillet	689.34	503.86	27.08	27.1	1247.38
Août	740.6	0	0	13.8	754.4
Septembre	356.54	5.6	0	10.34	372.48
Octobre	1103.28	11.92	0	22.26	1137.46
Novembre	414.12	14.42	0	17.3	445.84
Décembre	919.55	19.7	0	14.8	954.05
TOTAL	12255.04	2673.35	748.44	214.74	15 891.58

Source : District de Yamoussoukro/DCUECV (2008).

Au regard de ce tableau qui montre la quantité d’ordures ménagères mises en décharge par les entreprises prestataires, nous remarquons une inadéquation entre la quantité d’ordures produits et la quantité d’ordures mises en décharge. En effet, selon une étude menée par le District de Yamoussoukro en 2008, la quantité annuelle de déchets qui devrait être ramassée dans la commune se situe en moyenne à 85 735 tonnes d’ordures. Mais, seulement 15 891,58 Tonnes d’ordures sont ramassés. Pourtant, quatre entreprises prestataires sont à la tâche pour la collecte et l’élimination des ordures ménagères.

Le taux de ramassage des ordures ménagères n’a pas connu une réelle avancée au fil des années. En outre, la quantité d’ordures mise en décharge a été toujours en deçà des déchets produits (ZEDOU M, 2015, p.67). Le tableau 3 donne la quantité d’ordures collectées en 2014 par les entreprises privées.

Tableau 3: Quantité d’ordures collectées au cours de l’année 2014

	Quantité (tonnes) d’ordures mises en décharge par les entreprises privées de ramassage		
	Ets COULIBALY	GI2E	TOTAL
Janvier	2438	869	3307
Février	5923	3396	9319
Mars	5406	3331	8737
Avril	5275	3204	8479
Mai	5179	2963	8142
Juin	5204	3154	8358
Juillet	5251	3085	8336
Août	5272	3315	8587
Septembre	5197	3412	8609
Octobre	5097	2887	7984
Novembre	5051	2859	7910
Décembre	8300	3100	11400
TOTAL	63 593	35 575	99 168

Source : ANASUR-BELIER, 2015

Le tableau 2 montre la quantité d’ordures ramassées par les entreprises prestataires au cours de l’année 2014. Il ressort de ce tableau qu’au cours de cette période, une quantité de 99 168 tonnes d’ordures ont été ramassées à Yamoussoukro. Par ailleurs, cette quantité d’ordures collectés n’est pas proportionnelle à la quantité de déchets solides ménagers produits dans la ville. En outre, 135 000 tonnes d’ordures ménagères ont été produits à cette période. Ce qui donne une proportion de 73% des ordures ramassées, soit 27% (35 832 tonnes) d’ordures encore entreposées dans la ville. Les photos 1 et 2 montrent les déchets non collectés.

Photo 1: Les ordures débordant un bac au marché de l’Habitat



(Source : YAO, Août 2009)

Photo 2 : Un tas d’ordures déposé au bord de la voirie à N’zuessy



(Prise de vue : ZEDOU, Mars 2015)

Au vu de cette situation non reluisante et ses effets néfastes sur l’environnement, une prise de conscience va animer les différents intervenants de la gestion des ordures ménagères. Chaque intervenant à tous les niveaux va s’imprégner de l’état de la salubrité à Yamoussoukro.

2.2 L’ANAGED, une structure étatique mise en place pour une gestion viable et durable des ordures ménagères

L’ANAGED (Agence Nationale de Gestion des Déchets) a été créé par le décret n°2017-692 du 25 Octobre 2017 portant création, attributions, organisation et fonctionnement d’un établissement public à caractère industriel et commercial. Autorité de régulation des déchets de toutes natures ayant un impact sur la salubrité urbaine, l’ANAGED s’est fixé comme objectif de relever le défi de la salubrité dans la ville de Yamoussoukro. Pour

atteindre cet objectif, la structure a élaboré des stratégies à travers un partage des responsabilités précis et accepté de tous.

La première stratégie a consisté à réduire le nombre d'entreprises de ramassage et d'évacuation des ordures. En outre, pendant des années, plusieurs entreprises ont été engagées dans le ramassage et l'élimination des ordures à la décharge. Cependant, la ville était toujours envahie d'ordures. La pluralité d'entreprises contribuant à l'absence de responsabilité et de contrôle efficaces a amené l'ANAGED à trouver un unique opérateur. Ainsi donc, dans son rôle de sélectionner les entreprises présentant des offres les mieux opérationnelles en termes technique et financière. À la suite d'appels d'offres ou de conventions, l'ANAGED a concédé les services de collecte et de transport des ordures ménagères à deux opérateurs privés à savoir les Établissements Coulibaly et l'Établissement Moya.

La deuxième stratégie est celle de la sensibilisation de chaque habitant au respect de son cadre de vie et à s'impliquer pour l'embellissement de la ville de Yamoussoukro. Étant donné que la meilleure collecte des déchets ne peut se faire sans un changement de comportement des populations, des campagnes de sensibilisation et de formation sur la collecte des ordures ménagères sont réalisées par l'ANAGED. Il s'agit donc d'une intégration des populations dans la collecte des ordures ménagères.

La troisième stratégie est la mise en place d'un comité de suivi pour un contrôle des différents acteurs. Le suivi des actions menées par les acteurs concoure à une visibilité plus rigoureuse du travail mené sur le terrain par les opérateurs privés et les ménages.

2.2.1 Les opérateurs privés dans une approche géographique de collecte des ordures ménagères à Yamoussoukro

Comme le signifie (LE DORLOT, 2004, p.5) en ces termes : « Les contraintes majeures de l'élimination des ordures ménagères sont occultées dans la politique de l'Etat et celle des collectivités locales du fait de l'absence d'une territorialisation de la gestion des déchets, d'un ancrage local et de la prise en compte de l'espace dans ses caractéristiques physiques, humaines, architecturales... ». Dès lors, cette position politique a pour conséquence le fait que chaque élu copie la politique de l'autre alors qu'elle n'est pas forcément adaptée à son territoire. Les opérateurs privés, vu les échecs des politiques antérieures et en fonction des réalités du terrain, se sont assignés une nouvelle vision. En outre, pour mener à bien le ramassage et l'évacuation des ordures ménagères de la ville de Yamoussoukro, l'Ets

Coulibaly et l'Ets Moya ont privilégiés l'aspect spatial dans la collecte des ordures. À cet effet, plusieurs stratégies ont été mises en place.

❖ **Un découpage de la ville en deux secteurs**

Dans l'optique d'une meilleure répartition des équipements de collecte des ordures ménagères à Yamoussoukro, les entreprises Ets Coulibaly et Moya sur proposition de l'ANAGED ont procédé par un découpage de la ville en deux (2) secteurs. Aussi, les objectifs visés par l'ANAGED en procédant au découpage sont de créer une compétitivité entre les différents opérateurs de secteur dans la salubrité de la ville et permettre à ce que chaque opérateur puisse mieux circonscrire les problèmes et les besoins de ce secteur.

Le secteur 1 comprenant les quartiers Kokrenou, Sopim, Dioulakro, Kpangbassou, Résidentiel, Nzuessy, Cités administratives et Grandes écoles a été confié à l'Ets Coulibaly. En ce qui concerne le secteur 2 géré par l'Ets Moya, ce sont les quartiers Basilique, EECI, Habitat, Zone industrielle, Morofé, FHB, Cafop et Assabou.

❖ **Des centres de groupage créés en fonction du volume de population par quartier**

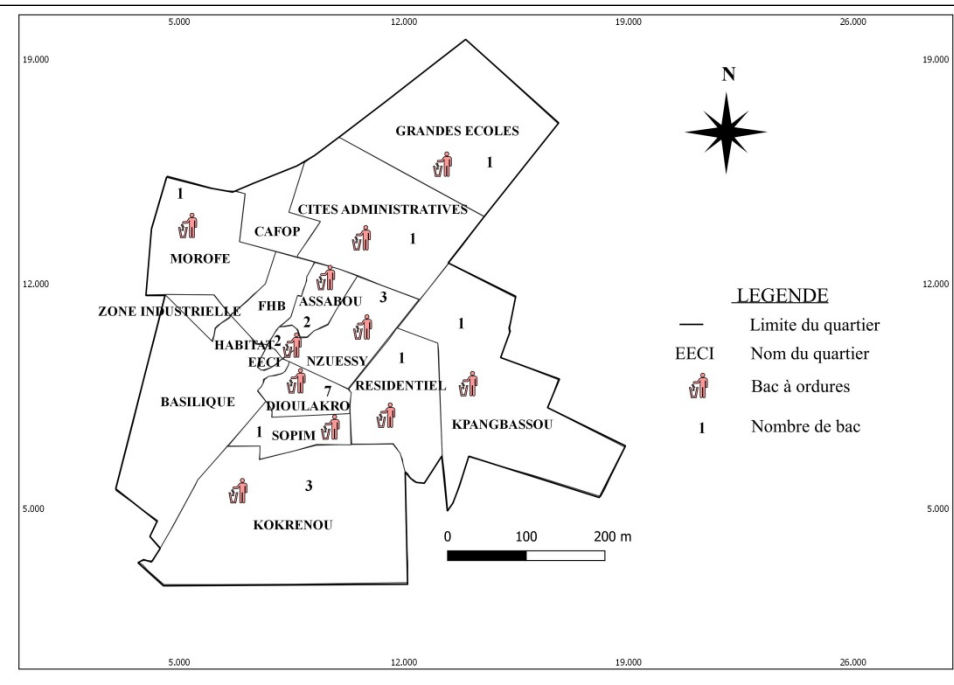
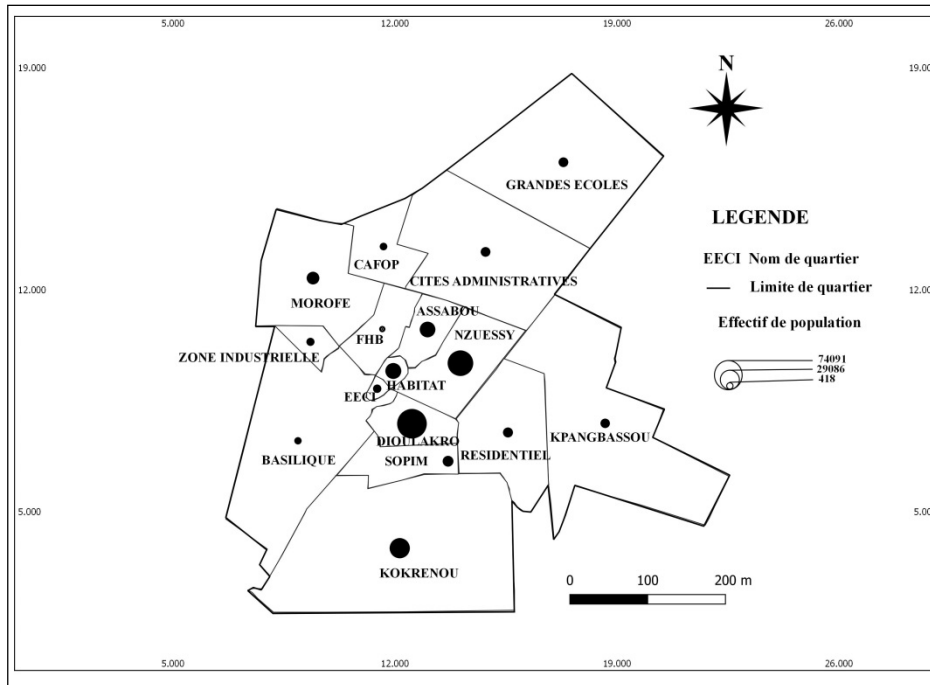
Le déchet est un objet géographique dans la mesure où la question qu'il pose est au cœur d'un rapport triangulaire déchet/homme/espace (LE DORLOT, 2004, p.6). Sa gestion doit donc prendre en compte l'aspect spatial à travers une répartition spatiale adéquate des équipements de gestion. La distribution des bacs à ordures dans la ville de Yamoussoukro se fait de façon raisonnée. La croissance économique et démographique qu'a connue la ville s'est traduite par une augmentation du volume de production des ordures ménagères. Cependant, le volume des déchets et de la population diffère d'un quartier à un autre. Avec un total de 23 bacs à ordures, les entreprises privées ont pris en compte le volume des déchets produits et de la population dans chaque quartier pour l'octroi des bacs à ordures.

En effet, après une étude sur les sites recevant assez d'ordures et la population de chaque quartier, il en est ressorti que plus la taille de la population est importante dans un quartier, plus on observe des dépôts d'ordures de façon anarchique. Ce qui engendrait une dégradation de l'environnement à travers les tas d'immondices, l'obstruction des caniveaux par les déchets dans ces endroits. La création des centres de groupage a favorisé la préservation de l'environnement du fait que les déchets ne sont plus déversés çà et là mais plutôt à des endroits appropriés. Les centres de groupage au nombre de 23 dont 14 bacs à ordures d'une capacité de 20 m³ chacun et 9 bacs de 8 m³ chacun sont répartis comme suit : 14 centres de groupage au niveau du secteur 1 et 9 centres de groupage au niveau du secteur 2.

À chaque centre de groupage créé est affecté un bac à ordures. Un gardien surveille ce lieu et les alentours afin que les déchets ne soient déversés en dehors de cet endroit. Les figures 2 et 3 donnent le volume de population et la distribution des bacs à ordures par quartiers dans la ville de Yamoussoukro.

Figure 2 : Volume de population par quartier en 2014

Figure 3 : Distribution des bacs à ordures par quartier



Source : INS, 2014 ; Nos enquêtes, 2018

Réalisation : ZEDOU M et DIARRASSOUBA B, Octobre 2018

À l’observation des figures 2 et 3, le quartier Dioulakro qui, pour une population égale à 74091 habitants a en son sein sept (7) bacs à ordures, et le quartier Domaine FHB avec 418 habitants ne bénéficie pas de bacs à ordures. En effet, plus la population croît, plus le niveau de consommation évolue. Dès lors, les habitudes alimentaires, la production des déchets en grande quantité deviennent importantes. Par ailleurs, hormis le volume de population, l’affluence des activités commerciales dans certaines zones sont synonymes d’une production abondante d’ordures. C’est pour ces raisons que le quartier Dioulakro dispose de 7 bacs contre 3 bacs à N’zuessy et 2 bacs au quartier habitat. Ces quartiers à fortes concentration humaine et dont les activités commerciales connaissent une ampleur étaient des quartiers où l’insalubrité se percevait à grande échelle. Aujourd’hui, l’affectation des bacs à ordures dans ces quartiers a considérablement résolu le problème de dégradation de l’environnement à Yamoussoukro.

❖ **Un moyen humain et technique de ramassage des ordures en quantité suffisante dans les différents secteurs de la ville**

Dans le but de permettre la bonne marche des travaux d’intérêt public, les moyens humains et techniques doivent être non seulement en quantité suffisante mais également de bonne qualité. C’est dans cette optique que les opérateurs privés emploient un personnel qualifié et utilisent des équipements modernes et de bonne qualité pour une meilleure collecte des ordures ménagères à Yamoussoukro.

✓ **Les ressources humaines par secteur d’intervention**

Le volet humain constitue un aspect essentiel dans la gestion des ordures. Ce personnel doit être reparti dans des zones d’intervention bien précises. Le tableau 4 nous permettra d’apprécier le dispositif humain par secteur.

Tableau 4: Le personnel de collecte des ordures par secteur

Nature du personnel	Effectif		
	Secteur 1	Secteur 2	Total
Chefs techniciens de zone de la salubrité	2	2	4
Chauffeurs de véhicules	8	7	15
Les éboueurs des ordures ménagères	19	17	36
Les gardiens des bacs	13	8	21
Superviseurs	1	1	2
Total	43	35	78

Source : Nos enquêtes personnelles, Juillet 2018

Le dispositif humain à travers le tableau 4 montre un effectif de 78 personnes pour la collecte des ordures ménagères dans la ville de Yamoussoukro. Outre les chefs techniciens de zone de la zone salubrité et les agents de suivi qui sont à part égale dans les deux secteurs, l'effectif selon la nature du personnel du secteur 1 est plus élevé que celui du secteur 2. Les raisons de cet écart sont que le secteur 1 est d'une part la zone la plus vaste et d'autre part, ce secteur produit plus d'ordures ménagères par rapport au secteur 2.

✓ **Les moyens matériels par secteur d'intervention**

Tout comme le volet humain, le matériel de collecte et d'élimination des ordures ménagères constitue un élément essentiel pour une gestion efficiente des ordures ménagères dans la ville de Yamoussoukro. À cet effet, l'acquisition d'un matériel en quantité suffisante et en qualité, ainsi la répartition de ces matériels de façon efficiente par secteur de collecte est une nécessité.

Le tableau 5 donne l'effectif du matériel de collecte des ordures ménagères dans la capitale politique et administrative de la Côte d'Ivoire.

Tableau 5: Le matériel de collecte des ordures ménagères par secteur

Secteurs Type de matériel	Effectif		
	Secteur 1	Secteur 2	Total
Brouettes	12	10	22
Pelles	12	12	24
Râteaux	10	8	18
Fourches	10	8	18
Poubelles en bordure de voies publiques	22	17	39
Poubelles publiques dans les quartiers	16	16	32
Paires de gang	39	39	78
Paires de botte	39	39	78
Bennes tasseuses et Amplirolls	6	5	11
Tracteurs	2	2	4
Total	168	156	324

Source : Nos enquêtes personnelles, Juillet 2018.

L'examen du tableau 5 nous permet de faire l'état du matériel de collecte des ordures ménagères à Yamoussoukro. Dans l'ensemble, nous observons une parité dans la distribution du matériel de collecte dans les différents secteurs de la ville. En outre, pour un total de 324 matériels, le secteur 1 compte 168 contre 156 pour le secteur 2. Hormis les poubelles en bordure de voies publiques avec 22 pour le secteur 1 et 17 pour le secteur 2, on note un équilibre au niveau des autres types de matériel de collecte.

La volonté des responsables d'entreprises était de disposer à chaque 15 m des voies principales des poubelles de sorte à faciliter le rejet des ordures par les usagers. Cette volonté est devenue une réalité avec le passage des poubelles au nombre de 15 en 2010 à 39 en 2016 et 71 poubelles en 2018. Aujourd'hui, les poubelles sont disposées à chaque 15 m des voies principales. Ce qui contribue une meilleure collecte des ordures sur ces voies. La photo 3 montre la disposition des poubelles dans les différents secteurs de la ville.

Photo 3: Disposition des poubelles sur une voie principale du secteur 2



(Prise de vue : ZEDOU, Juillet 2018)

La disposition des poubelles à travers les principales voies de la ville de Yamoussoukro ont permis aujourd'hui d'améliorer l'état de la salubrité de cette mégapole. La photo 3 ci-dessus montre cette disposition des poubelles qui sont distant de 15 m. De plus, ces poubelles sont renforcées par des demi-fûts pour permettre à ce que les usagers ne puissent pas jeter les ordures dans les caniveaux ou à côtés des poubelles lorsque celles-ci seront pleines.

✓ **La fréquence de passage des différents camions dans les quartiers**

L'un des paramètres essentiel pour assurer une meilleure collecte des ordures est la fréquence d'enlèvement des ordures dans les différents secteurs de la ville de Yamoussoukro. En effet, la fréquence de ramassage des ordures dans un endroit conditionne l'état de salubrité du lieu. Le tableau 6 ci-après montre le nombre de passage effectué par chaque type de camion de ramassage des ordures dans les différents quartiers de la ville de Yamoussoukro.

Tableau 6: Tournées des camions pour le ramassage des ordures dans les quartiers

Quartiers	Nombre de tours par type de camion chaque 2 jours		
	Benne tasseuse	Tracteur	Ampliroll
Kokrenou	1	1	1
Dioulakro	3	2	3
Basilique	1	0	0
EECI	1	0	0
Habitat	2	0	2
FHB	1	0	0
Morofé	1	1	1
Kpangbassou	1	0	1
N'zuessy	2	1	2
Résidentiel	1	0	0
Cités administratives	1	0	0
Grandes écoles	1	0	0
Assabou	1	1	1
Zone industrielle	1	0	0
Sopim	1	0	1
Cafop	1	0	0

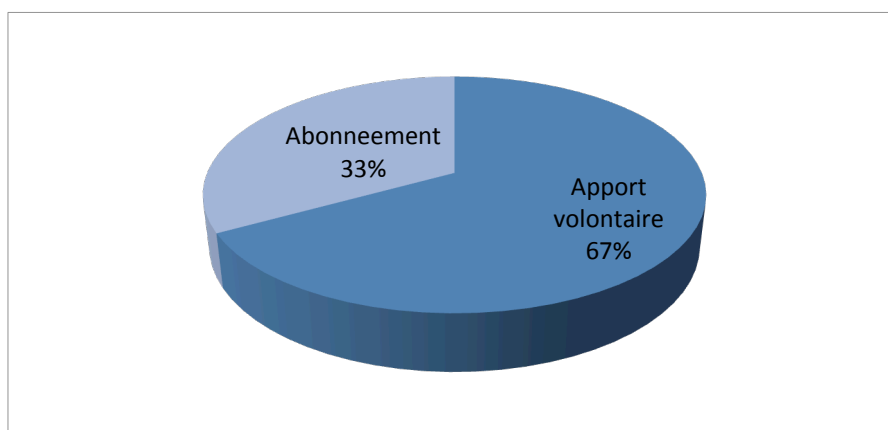
Source : Nos enquêtes personnelles, 2018.

Au regard de ce tableau, des différences s'opèrent dans le nombre de tournées effectuées par les véhicules chaque deux jours pour le ramassage d'ordures. Dans certains quartiers comme Dioulakro, 3 tours de ramassages sont effectués alors que dans d'autres quartiers, on remarque qu'aucun passage de véhicule de ramassage n'est effectué. Cela s'explique par plusieurs raisons. En outre, le nombre de passage des véhicules de ramassage est lié d'une part à l'état de la voirie dans la zone, et d'autre part à la présence des bacs à ordures. Pour les quartiers difficilement accessibles, les amplirolls et les bennes tasseuses ne peuvent pas y pénétrer. À cet effet, les tracteurs qui sont des engins tout terrain sont les camions appropriés pour intervenir dans ces zones. Quant aux amplirolls qui sont des véhicules qui opèrent par conteneurs, ils n'interviennent que dans des zones où les conteneurs sont installés. Concernant les bennes tasseuses qui sont des véhicules collectant les ordures sur des voies praticables, seuls les secteurs à voirie praticable bénéficient des services de ce type de véhicule. C'est pour ces différentes raisons que le service de ramassage diffère d'un lieu à un autre.

2.2.2 L'engagement des populations dans la pré-collecte des ordures, une réaction citadine face à l'intervention discontinue des opérateurs de collecte

L'intégration de la population de Yamoussoukro dans la collecte des ordures ménagères a été bénéfique pour la propreté de la ville. Les habitants étant les producteurs des déchets, ils constituent un point essentiel dans la mesure où leur engagement à participer à la collecte des ordures ménagères permet d'évacuer les déchets depuis le domicile jusqu'au point de transit. L'ANAGED a donc mis en place des comités de sensibilisation des populations, qui ont mené des campagnes de sensibilisation à l'endroit de ceux-ci sur la conduite à tenir face aux déchets. Deux choix leur sont soumis, soit par apport volontaire c'est-à-dire que les populations acheminent elles-mêmes les ordures vers les lieux de regroupement des déchets situés non loin des habitations ou par abonnement pour la pré-collecte des ordures. Par ailleurs, une amende de 10 000 FCFA est imposée aux personnes qui n'ont pas de comportement civique vis-à-vis de l'entretien de l'environnement. La part des ménages dans le choix de la pré-collecte des ordures ménagères est consignée dans la figure 4.

Figure 4: Proportion des ménages en rapport avec le choix de la pré-collecte des ordures



Source : Nos enquêtes personnelles, Juillet 2018.

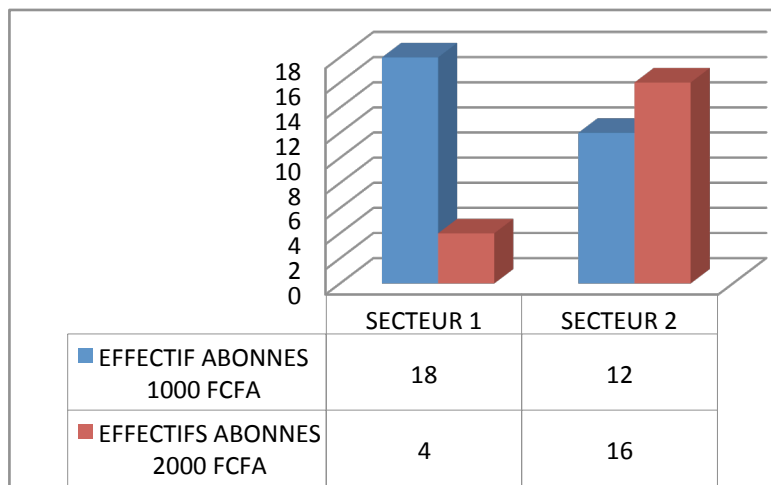
L'examen de la figure 4 montre que les ménages opèrent en majorité par apport volontaire en acheminant eux-mêmes les ordures vers le point ou centre de groupage non loin des habitations (à une distance maximale de 300 mètres) pour la pré-collecte des ordures ménagères. En effet, 67% des ménages procèdent par apport volontaire pour la pré-collecte des ordures contre 33% qui font par abonnement. Ces choix se justifient par plusieurs raisons.

Les ménages qui sont à proximité des voiries envoient leurs ordures stockées dans des sacs ou les déversent dans les poubelles installées en bordures des voies. Par ailleurs, certains préfèrent aller jusqu’aux centres de transit pour y déverser les ordures, tandis que d’autres attendent le passage des camions de ramassage pour évacuer leurs ordures. Cependant, certains ménages qui sont dans des zones inaccessibles aux camions de ramassage et qui évitent de se déplacer, préfèrent s’abonner pour la pré-collecte de leurs ordures. Ceux-ci signent des contrats avec des associations de jeunes pré-collecteurs qui se chargent d’évacuer les ordures vers les centres de transit.

2.2.2.1 Des prestations de pré-collecteur accessibles

À Yamoussoukro, certains ménages ont décidés de s’abonner au service de pré-collecte des ordures ménagères. Le coût mensuel de la pré-collecte qui varie entre 1000 FCFA et 2000 FCFA est très apprécié par les ménages. Ces ménages s’acquittent de leur redevance mensuelle fixée de manière consensuelle avec les agents pré-collecteurs. Le graphique ci-après donne plus de détails concernant les tarifs des abonnés dans la pré-collecte des ordures.

Graphique 1: Effectif des abonnés de pré-collecte des ordures selon le tarif par secteur



Source : Nos enquêtes personnelles, 2018.

Sur les 334 ménages enquêtés, 50 sont abonnés au service de pré-collecte des ordures ménagères. À l’observation du graphique 1, il se dégage une part importante de l’effectif des abonnés de 1000 FCFA comme tarif mensuel à payer pour la pré-collecte. En outre, sur un total de 50 ménages, 30 ménages (soit 60% du total des ménages) payent une redevance mensuelle de 1000 FCFA contre 20 ménages (soit 40% du total des ménages) qui payent 2000 FCFA. Cependant, il faut noter que le secteur 1 a plus d’abonnés de 1000 FCFA (18 abonnés)

que le secteur 2 (12 abonnés), tandis que le secteur 2 a plus d'abonnés de 2000 FCFA (16 abonnés) que le secteur 1 qui en a 4 abonnés. Cela se justifie par le niveau social des ménages. Le secteur 2 concentre des quartiers dont l'activité principale du chef de ménage est fonctionnaire ou travailleur du privé avec un revenu mensuel compris entre 200000 FCFA et plus¹. Ces ménages préfèrent l'abonnement de 2000 FCFA parce qu'il donne droit à un service de pré-collecte tous les jours de la semaine. Par contre, au niveau du secteur 1 l'activité principale du chef de ménage est soit agriculteur, commerçant, artisan, retraité, etc... Le revenu mensuel n'étant pas assez consistant, les ménages préfèrent l'abonnement de 1000 FCA (qui assure un service de pré-collecte de 3 jours par semaine) car ils trouvent abordable ce prix.

2.2.2.2 Une population s'impliquant dans l'embellissement de la ville

Les campagnes de sensibilisation menées par les autorités en charge de la gestion des ordures ménagères à l'égard des populations pour la salubrité de la ville de Yamoussoukro ont eu des retombées positives. En outre, hormis le premier samedi de chaque mois qui est décrété "opération ville propre", des journées de nettoyage sont organisées par les populations sous la supervision des autorités locales. Les populations se mobilisent pour curer et déboucher les caniveaux, puis enlèvent les ordures dans tous les points de la ville (Tableau 7).

Tableau 7 : Effectif de population selon les actions menées pour l'embellissement de la ville de Yamoussoukro

Actions menées par les populations	Effectif	Nombre de fois dans le mois
Nettoyage des espaces envahis d'herbes	110	1
Ramassage des ordures dans les différents points	327	2 ou 3
Curage et débouchage des caniveaux	279	1 ou 2

Source : Nos enquêtes personnelles 2018

3. Discussion

Le service de collecte des ordures ménagères est un service public qui nécessite la participation de tous. En effet, la durabilité d'une organisation du service de collecte des ordures ménagères doit obéir aux critères d'équité, une durabilité du financement et la protection de l'environnement. Pour y parvenir, une mobilisation de tous les acteurs et les partis prenants de la chaîne de gestion des déchets solides ménagers en milieu urbain est

¹Enquête Niveau de Vie des ménages 2014 réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS).

nécessaire. À Yamoussoukro, notre étude a montré qu'après plusieurs décennies, les politiques de collecte des ordures ont été inefficaces. Ce qui a engendré un taux élevé d'ordures non collectés source d'insalubrité à grande échelle dans la ville. Vu l'ampleur de la situation, de nouvelles stratégies menées par les acteurs ont abouti à une meilleure collecte des ordures à Yamoussoukro. Les résultats de TINI A (2003) confirment les nôtres. Pour lui, face à des insuffisances notoires au niveau de l'organisation du service et du rôle des acteurs de gestion des déchets ménagers créant l'insalubrité dans la ville de Niamey, une stratégie nouvelle visant à mettre en cohérence les efforts de tous : populations, acteurs du secteur associatif et privé, institutions municipales, institutions étatiques, bailleurs de fonds. Cette stratégie a stimulé l'action de chacun et engagé chacun dans un processus de changement comportemental et de participation concertée à la gestion des déchets ménagers.

Par ailleurs, l'inefficacité des pouvoirs publics permet le développement des actions communautaires dans la gestion des déchets ménagers. Comme le montre SY I (2006), les actions des différents acteurs aux priorités souvent antagonistes ont conduit à une inégalité en matière de salubrité au sein de la ville de Rufisque. Face à cette situation, les dynamiques locales et communautaires ont permis de réussir la collecte des ordures plus adéquate là où la puissance publique qui dispose de moyens financiers, matériels et techniques a échoué. Contrairement aux affirmations avancées dans cette étude, les travaux menés par NGNIKAME et TANAWA E (2006) contrarient nos résultats. Pour eux, la collecte des déchets concerne plusieurs acteurs dont le chevauchement des compétences représente une source de conflits. Prenant l'exemple de la ville de Yaoundé, ils affirment que la distribution des rôles entre les acteurs en charge de la collecte des ordures ménagères à Yaoundé occasionne des conflits de compétence dans la gestion des déchets. Ce qui met en mal la gestion des déchets d'où l'insalubrité dans la ville.

Cependant, le choix de méthode de détermination de l'échantillon des ménages enquêtés est à discuter dans cette étude. En outre, l'échantillon obtenu n'est pas représentatif car dans certains quartiers, seulement un (1) individu a été interrogé. Au quartier Cafop par exemple, 1 individu a été interrogé pour un total de 97 ménages. C'est aussi le cas du quartier des Grandes écoles où seulement 1 individu a été interrogé pour 41 ménages et le quartier Félix Houphouët Boigny dont 1 individu a été interrogé pour 51 ménages. Les données recueillies auprès d'un individu ne peuvent pas être généralisées sachant que la base de sondage est de 41 ménages, 51 ménages ou 97 ménages. Cela montre les limites de notre formule de détermination de l'échantillon au regard des valeurs qui sont présentées.

Conclusion

Il ressort de cette étude que face à la situation d'insalubrité manifeste occasionnée par un service de collecte des ordures mal assuré et un incivisme des populations, une prise de conscience a animé les différents acteurs en charge de la collecte des ordures. Des actions concrètes des différents acteurs ont permis une meilleure collecte des ordures à Yamoussoukro. Il s'agit notamment du choix de deux opérateurs privés (Ets Coulibaly et Moya) de collecte des ordures de la part de l'ANAGED en leur donnant une feuille de route consistant à une gestion adéquate des ordures. Ces opérateurs à leur tour ont mis en place une approche géographique de la gestion des déchets pour permettre une meilleure collecte des ordures.

Enfin, les ménages sensibilisés sur la question de la salubrité posent des actes écocitoyens par la pré-collecte des ordures soit par apport volontaire, soit par abonnement. Ils se chargent également de nettoyer la ville à travers des journées de nettoyage qu'ils organisent. Toutes ces initiatives ont permis de redonner à la ville de Yamoussoukro d'amorcer son état de salubrité d'avant. Aujourd'hui, Yamoussoukro retrouve petit à petit son visage des années 80 où la question de la salubrité était une affaire de tous. Pour une gestion durable de toute la chaîne des ordures ménagères, il serait important qu'un centre de valorisation et d'enfouissement des déchets soit créé à Yamoussoukro.

Références bibliographiques

BNETD, 1997, Plan d'urbanisme directeur de la ville de Yamoussoukro. Rapport de synthèse, Ministère du logement, du cadre de vie et de l'environnement, République de Côte d'Ivoire, 26p.

DISTRICT DE YAMOOUSSOUKRO (DCUECV), 2008, Donnée statistique de la mise en décharge des ordures ménagères de Yamoussoukro pour l'année 2008, Ed. SDEAE, 3p.

LE DORLOT Emmanuel, 2004, « Les déchets ménagers : pour une recherche interdisciplinaire », Strates [En ligne], 11, mis en ligne le 14 janvier 2005, consulté le 17 septembre 2018, URL : <http://Strates.revues.org>, 11p.

MAGNANI Robert, 2001, Guide d'échantillonnage, Food and Technical Assistance Project (FANTA), Washington, 57 p.

RGPH, 2014, Principaux résultats préliminaires, Ministère du plan et du développement de la République de Côte d'Ivoire, Vol 1, 26p.

SANE Youssouph, 1999, Une ville face à ses déchets : une problématique géographique de la pollution d'Abidjan (Côte d'Ivoire), Thèse de doctorat Géographie, Université de Laval, Québec, 290p.

SANE Youssouph, 2002, La gestion des déchets ménagers à Abidjan : un problème récurrent et apparemment sans solution, AJEAM/RAGEE, Vol 4 n°1, pp 13-22.

SY Ibrahim, 2006, La gestion de la salubrité à Rufisque (Sénégal) Enjeux Sanitaires et pratiques urbaines, Thèse de doctorat, Université Louis Pasteur de Strasbourg, 564p.

TINI Apollinaire, 2003, La gestion des déchets solides ménagers à Niamey au Niger : Essai pour une stratégie de gestion durable, Thèse de doctorat Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, 302p.

YAO Karidja, 2009, Contribution à la gestion durable des déchets de la ville de Yamoussoukro : diagnostics et propositions de plan stratégiques, Mémoire de Master spécialisé en Génie Sanitaire et Environnement (GSE), Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2IE), Ouagadougou (Burkina Faso), 151p.

YASSI Gilbert Assi, 2009, La voirie, les citadins et les déchets ménagers à Adzopé, in « le journal des sciences sociales » n°6 – Décembre 2009, Abidjan, pp 141-152.

ZEDOU Abalé Molière, 2015, Problématique de la gestion des ordures ménagères dans la ville de Yamoussoukro, Mémoire de Master Géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire), 145p.

Guinée Équatoriale : des exils politiques aux immigrations économiques

PALE Miré Germain
Université Alassane Ouattara
Département d'Espagnol
palemire@yahoo.fr

Résumé

En raison des meilleures conditions de vie qu'elle proposait dans les décennies 1950 et 1960, la Guinée Équatoriale a accueilli plusieurs ressortissants de ses voisins d'Afrique Centrale (du Nigéria et du Libéria, principalement) à la recherche d'un mieux-être. Mais, dès le début de la période postcoloniale, une vie politique chargée d'histoires tragiques entraîne un revirement de la situation. En effet, au lendemain de l'indépendance du pays, une répression politique sanguinaire s'est installée obligeant un tiers de la population à trouver refuge dans les pays voisins et en Europe, principalement en Espagne. En 1979, un coup d'État perpétré par l'actuel président semblait mettre fin au climat délétère et invivable instauré par la dictature de Macías Nguema. C'est ainsi qu'après la chute de celui-ci, certains exilés regagnent le pays en vue de participer à sa reconstruction. Mais ils retrouvent une Guinée Équatoriale engluée dans une crise économique profonde. Ce fut alors une fois de plus le mouvement vers la recherche, ailleurs, d'un mieux-être. À partir de 1992, la découverte et la mise en exploitation du pétrole transforment le pays en une sorte d'Eldorado. Avec cette nouvelle donne, en plus du retour de plusieurs exilés, le territoire enregistre de fortes entrées d'immigrés qui inquiètent les autorités de Malabo.

Mots-clés : Guinée Équatoriale, répression politique, exil, pétrole, immigrations

Abstract

Due to better living conditions in the 1950s and 1960s, Equatorial Guinea welcomed several of its neighbours from Central Africa (Nigeria and Liberia, specially) in search of better living conditions. But from the beginning of the postcolonial period, a political life laden with tragic stories causes a turnaround of the situation. In fact, in the aftermath of the country's independence, a bloody political repression took hold, forcing one-third of the population to seek refuge in neighbouring countries and in Europe, mainly in Spain. In 1979, a putsch perpetrated by the current president seemed to put an end to the deleterious and unviable climate created by the dictatorship of Macías Nguema. After the fall of this one, some exiles return to the country to participate in its reconstruction. But they find an Equatorial Guinea stuck in a deep economic crisis. It was again the movement towards research, elsewhere, of a better-being. From 1992, the discovery and exploitation of oil turned the country into a sort of Eldorado. With this new situation, in addition to the return of several exiles, the territory records a strong influx of immigrants that worries the authorities of Malabo.

Keywords : Equatorial Guinea, political repression, exile, oil, immigration

Introduction

Entre 1950 et 1968, la Guinée Équatoriale s'est illustrée comme étant l'un des plus grands récepteurs d'étrangers d'Afrique Centrale. Elle observe une importante vague d'immigrés provenant des pays voisins. Une sorte d'immigration voulue ou autorisée par l'administration coloniale espagnole comme le dit Baltasar Engonga Edjo (2017). La colonie espagnole reste un pays récepteur jusqu'à fin 1968 avant d'être le territoire qui enregistre le plus d'exilés politiques et économiques entre 1969 et 1979. Cette dernière tendance connaît un sens inverse et momentané dès fin 1979 lorsqu'il s'opère un "changement majeur" dans l'histoire politique de l'ancienne colonie espagnole de l'Afrique subsaharienne. Il s'agit du coup d'État de Teodoro Obiang Nguema, appelé révolution de palais ou encore le coup de la liberté. De l'intérieur tout comme de l'extérieur, les Guinéo-équatoriens reçoivent avec frénésie cette substitution à la tête de l'État. C'est le début d'un vaste mouvement de retour au pays. Ce retour massif, exalté dans la littérature guinéo-équatorienne (comme dans "*El retorno del exiliado*" ; le retour de l'exilé) ne sera que d'une courte durée.

En effet, le coup d'État de 1979 qui semblait être une source de libération du peuple s'est, en fin de compte, révélé être une illusion. L'espoir frustré entraîne à nouveau le retour vers l'exil individuel. À partir de 1992, période qui marque l'introduction du pétrole dans l'économie, ce même pays devient à nouveau la destination privilégiée de la zone. Il y a un flux d'immigration important qui oblige même parfois les autorités à prendre des mesures restrictives en vue de le contrôler. Cette étude se fait par l'entremise de la méthode historique, entendue comme procédé permettant de constituer et de reconstituer l'histoire ; elle est la mieux indiquée en sens qu'elle sert à déterminer scientifiquement les faits historiques.

L'objectif de la réflexion est de décrire les phases successives des migrations et les facteurs qui les favorisent. Pour y arriver, nous tentons d'apporter des réponses aux questions ci-après : qu'est-ce qui explique les différents exils politiques et vagues d'immigrations ? Quels sont les facteurs à l'origine de ces différents mouvements migratoires ? Quels sont les différents sens de ces déplacements ? Quelles sont les conséquences qu'entraînent chacun des mouvements migratoires sur la Guinée Équatoriale ?

Dans un premier temps il s'agira de présenter le miracle agricole guinéo-équatorien comme la première cause des premiers mouvements d'immigrations vers la colonie espagnole. Ensuite, analyser la répression politique sous Macías Nguema comme la cause du chemin vers l'exil des Guinéo-équatoriens. La troisième partie enfin, montrera que la Guinée Équatoriale pétrolière est redevenue une zone privilégiée d'immigrations.

1. Le miracle agricole guinéo-équatorien comme source de mouvements d’immigrations

Les territoires connus aujourd’hui sous le nom de Guinée Équatoriale ont d’abord été des possessions portugaises. C’est au XV^e siècle que les Portugais mus par des prétentions impérialistes se lancent à la conquête du nouveau monde. Dans la recherche donc d’une voie vers les Indes, ils découvrent cette partie du continent qui sera classée comme une propriété de la seigneurie portugaise. En 1778, le Portugal cède cette partie de l’Afrique à l’Espagne en vertu d’un accord signé entre les deux seigneuries (portugaise et espagnole). Disposant, à partir de cet acte, des droits de propriété sur ces territoires, l’Espagne met en place une colonie dans laquelle elle expérimente avec succès plusieurs cultures de rente. Cette colonie prospère sera la destination privilégiée de la contrée entre 1950 et 1972.

1.1. Fernando Poo et Annobon, des découvertes portugaises aux possessions espagnoles

Entre 1471 et 1472, les Portugais dans leur recherche d’un chemin vers les Indes, découvrent les îles d’Annobon et de Fernando Poo (actuelle île de Bioko). Ces territoires apparaîtront sur les cartes mondiales de l’époque comme étant des possessions portugaises. Ils gardent ce titre jusqu’en 1778 lorsque le Portugal abandonne une partie de ses territoires d’Afrique à la couronne espagnole en échange de la colonie du Saint Sacrement et de l’île de Santa Catalina dans l’actuel Brésil, un territoire disputé par les deux seigneuries. Cet échange de territoire met fin aux conflits entre les deux puissances européennes de l’époque.

Après avoir donc reçu du Portugal les droits de possession de l’actuelle Guinée Équatoriale, par le truchement des accords de *San Ildefonso* (1^{er} octobre 1777) et de *El Pardo* (24 mars 1778), l’Espagne n’a entamé d’action coloniale effective qu’en 1900. Au départ, l’Espagne avait convoité ces îles aux justes fins d’en faire une source d’approvisionnement en esclaves, un port de transit et une escale sur le chemin vers les nouvelles terres d’Amérique. Pour cela, le royaume espagnol ne les exploite qu’à cette fin durant des décennies. Ce manque d’intérêt pour ses possessions d’Afrique donne la possibilité aux Britanniques qui les occupent pour lutter contre la traite des Noirs. Durant cette présence, les Anglais se rendent compte de l’importante richesse du sol, du sous-sol et de la position géostratégique des possessions espagnoles. Ils tentent en vain d’acheter ces territoires aux mains de l’Espagne.

Les Anglais parviennent à mettre fin au commerce d’esclaves dans cette partie de l’Afrique. Après leur mission contre l’esclavage, ils obtiennent l’accord de l’Espagne et y demeurent pour des motifs économiques. Vers 1858, l’Espagne qui était très présente en Amérique Latine, commence à perdre plusieurs de ses colonies dans cette contrée du monde.

Elle y accordait plus d'importance du fait de leur richesse en or. Ce qui faisait d'ailleurs qu'elle rechignait à investir dans une colonie dans le Golfe de Guinée ; pour elle, un territoire à peu d'intérêt, parce que moins riche que ceux de l'Amérique du Sud. En réalité, l'Espagne ignorait qu'en dehors de leur position stratégique, ses territoires d'Afrique regorgeaient d'immenses ressources naturelles. Mais avec les explorations anglaises et leur obstination à les lui acheter, elle se rend vite compte de l'importance géoéconomique de ses possessions du Golfe de Guinée.

Vu l'imminence de la fin de sa domination dans les Caraïbes et en Amérique Latine, l'Espagne axe sa politique impérialiste sur ses territoires africains. C'est donc dans ce contexte que les îles d'Annobon et de Fernando Poo et le Sahara Occidental auront un regain d'intérêt pour l'Espagne. Elle envoie, à Fernando Poo, plusieurs expéditions, dont celles du Comte de Argelejos, Carlos Chacon, etc. Ces différentes expéditions réussissent à imposer l'autorité espagnole aux groupes tribaux de l'actuelle Guinée Équatoriale. En 1900, l'Espagne commence la colonisation effective de ces territoires qu'elle développe économiquement.

1.2. Le succès de la politique économique coloniale espagnole et les premiers mouvements d'immigrations

Les colons espagnols s'engagent dans une politique économique afin de rendre la colonie très prospère grâce à la richesse du sol. L'objectif était de parvenir à une production qui servît à la consommation de la métropole et de quelques pays industrialisés de l'Europe. Ils s'engagent dans l'exploitation du bois et de la production du café et du cacao déjà en pleine expansion dans le Sao Tomé et Príncipe voisin. La fertilité des sols, très propices aux dites cultures donne des résultats satisfaisants. Ce qui amène les Espagnols à développer de grandes plantations agricoles. Face au développement rapide des *fincas* et la surprenante abondance de la production, la main d'œuvre locale s'est révélée insignifiante. Cette situation oblige les colons espagnols à recruter ailleurs de la main-d'œuvre. La population de la Guinée espagnole était estimée à moins de 200 000 habitants en 1950. Le recensement officiel de 1965 donne 254 000 personnes (M. Liniger-Goumaz, 1980, p. 149).

Il fallait trouver une alternative à ce manque criant de main-d'œuvre. La politique coloniale de renforcement de la main d'œuvre consista donc en la signature d'un accord avec le Nigeria. Ce fut une aubaine pour les Nigériens qui seront contractés. Plus tard, à partir de juillet 1967, avec la guerre du Biafra, plus de Nigériens saisisront cette occasion offerte par la colonie espagnole. Faire partie des ouvriers à envoyer en Guinée espagnole était un double avantage : fuir la guerre et la misère pour bénéficier de conditions de vie meilleures. Mais

avant cela, le 23 janvier 1943, le traité signé avec le Nigéria permit d'employer plus de 137 000 Nigériens dans les grandes *fincas* de cacao. En 1960 déjà les Nigériens recrutés représentaient plus de la moitié de la population de l'île de Fernando Poo (M. Liniger-Goumaz, 1980, p. 362).

Grâce à cette double politique économique (l'instauration de la culture du cacao et le recrutement de la main-d'œuvre étrangère) le colon espagnol réussit à bâtir une colonie riche à l'époque. Selon plusieurs données recompilées par Palé Miré (2014, p. 77) :

En 1950 déjà cette production était de 8 mille tonnes, représentant 2,4% de la production mondiale. Au moment où le pays accède à l'indépendance en 1968, la production passe à 38 000 tonnes par an, représentant 3,8% de la production mondiale et 75% du PIB de la Guinée Équatoriale.

Ces données montrent bien une expérimentation agricole réussie par l'administration coloniale qui attise la convoitise des ressortissants des voisins de résider dans ce pays.

Le succès du secteur rejaillit positivement sur les exportations du pays. En effet, l'importante croissance de l'agriculture a permis à la Guinée Espagnole d'être l'un des grands producteurs et exportateurs des produits agricoles de rente entre 1960 et 1968. Elle avait l'indice le plus élevé des exportations en 1960 dans la sous-région et même en Afrique. *Son Revenu National Brut par habitant (RNB) était le plus élevé en Afrique, au sud du Sahara. Il était de 135 dollars (soit 8157 pesetas) contre 112 dollars pour São Tomé, 105 dollars pour le Gabon, 87 pour l'Afrique du Sud et 48 pour le Ghana* (M. Liniger-Goumaz, 1980, p. 117).

Comparativement aux autres pays de la région, la Guinée espagnole offrait des conditions de vie relativement meilleures. Ce qui a nécessité le recrutement de la main-d'œuvre étrangère, essentiellement nigériane, jusqu'aux indépendances en 1968. En plus du recrutement des Nigériens, il y a eu celui des Libériens et des Camerounais, dont l'histoire, ne donnent pas de précision sur un quelconque accord particulier d'enrôlement de main d'œuvre. Il est indiqué simplement que durant la décennie 1930, les Espagnols ont dû faire appel à des Libériens. Il fallait combler le manque de main-d'œuvre causé par le refus des Bubis (très hostiles à la présence du colon) de travailler dans les plantations du colonisateur. Avec le Cameroun, un traité fut conclu en 1934 entre l'administration espagnole en Guinée et le Commissaire français au Cameroun. Grâce à ce traité, 4000 ouvriers agricoles camerounais ont été recrutés. Plusieurs Européens, principalement Espagnols et Cubains déportés sont venus faire fortune dans cette colonie espagnole d'Afrique Centrale.

En plus de ce recrutement régulier, le territoire a également connu plusieurs immigrés clandestins à la recherche d'une vie meilleure. La population qui était estimée à 254 700

habitants en 1965 est passée à environ 400 000 habitants en 1968. C'est dire que l'immigration à cette époque était importante. Pour la plupart de ceux-ci, la Guinée Équatoriale était la destination privilégiée à cause de son succès agricole. Contrairement à cet environnement paisible et prospère, les années postindépendance sont marquées par une répression politique et une crise économique qui rendent la vie quasi invivable. Cette nouvelle réalité socioéconomique change le sens des mouvements migratoires du pays et ceux de la zone d'Afrique centrale.

2. La dictature *maciste* et l'exil des Guinéo-équatoriens

Le 12 octobre 1968, la colonie espagnole d'Afrique Centrale obtient son indépendance. La fin de la colonie qui est attendue comme un vent de liberté pour tous les territoires décolonisés ne sera qu'une illusion pour le peuple guinéo-équatorien. Cinq mois après la proclamation de l'indépendance, une tentative de coup d'État entraîne une rude répression qui oblige la population à prendre le chemin de l'exil.

2.1. Les origines de la dictature *maciste*

De 1950 à 1968, la Guinée Espagnole a été le point de convergence favori des mouvements migratoires de la sous-région. Rappelons que depuis 1950, le succès agricole a permis une croissance relativement soutenue qui s'est prolongée jusqu'à 1971, avant que la crise politique ne vienne bouleverser tous ces acquis. La Guinée Équatoriale de la décennie 70 est tristement différente de celle des années 50 et 60 marquée par la forte production agricole faisant d'elle l'Eldorado de la sous-région de l'Afrique centrale. À partir de 1971, elle était devenue un lieu intenable du fait d'une répression politique instaurée par le premier régime nguémiste. Tout commence par un fait qui semble anodin, mais dont l'interprétation divise profondément les dirigeants d'alors. De quoi est-il question ?

Juste quelques mois après l'indépendance obtenue de l'Espagne, Macías Nguema et ses plus proches collaborateurs s'intriguent de l'existence sur leur territoire de multiples drapeaux espagnols. Pour eux, la présence de nombreux insignes de l'ex puissance coloniale sur ce territoire, désormais souverain, restreint l'indépendance acquise et la souveraineté du pays. Contrairement à une telle conception, des membres du gouvernement n'y voient aucun inconvénient. Mais le président Macías demande le retrait sans condition de tous les drapeaux espagnols, encore flottants sur le pays. Malgré la résistance de l'administration espagnole, l'ordre fut donné à la garde présidentielle d'arracher de force ces effigies. À Santa Isabelle,

c'est en présence du consul espagnol que le drapeau du consulat espagnol en Guinée Équatoriale fut arraché.

Ce retrait forcé sous l'ordre du président équato-guinéen entraîne des altercations soldées par un mort et des blessés. C'est ce que dit M. N. Owono-Okomo (2014, p. 128) « *Se cruzaron palabras muy duras entre el Cónsul español y el militar, entre el embajador y el presidente Macías, y no sólo palabras. En los alrededores del consulado se había entablado una dura pelea entre españoles y guineanos, resultando un nativo muerto y varios heridos en ambos bandos* ».

Les semaines qui suivent cet incident sont sombres et faites de méfiance entre la métropole et l'ancienne colonie. Le refroidissement des relations entre Madrid et Malabo va aller crescendo. L'ambassadeur d'Espagne et le consul de Bata sont déclarés *persona non grata*. La nouvelle atmosphère dans les rapports entre les deux pays a une origine bien lointaine ; elle n'est donc pas la résultante du problème de drapeaux. À la vérité ce nouveau dirigeant de la «jeune République» n'était pas le choix de la puissance colonisatrice au moment des premières élections présidentielles du pays.

Il arrive au pouvoir grâce au soutien du peuple et des dissidents de plusieurs partis politiques créés lors des luttes indépendantistes. Le choix du peuple portait sur sa personne, car « *reconocían en Macías el único líder capaz de batir a las candidaturas oficiales del Régimen, Bonifacio Ondo y Atanasio N'Dongo* ». Garcia-Trevijano (1977, p. 16). Il bénéficie également du soutien et des conseils de Garcia-Trevijano (Homme politique et avocat espagnol, engagé pour la cause de la Guinée Équatoriale). Comme l'indique ce même auteur (1977, p. 16): « *Les aconsejé la forma de desarrollar una campana popular sin dinero, en contraste con el dinero colonialista que se estaba empleando ya a manos rotas en favor de Bonifacio Ondo y de Atanasio N'Dongo. Les convencí.* »¹ Ainsi, alors que ses adversaires faisaient une campagne tapageuse et à grands moyens grâce à l'Espagne, Macías et son groupe procédaient par une approche de rapprochement au peuple.

Bien évidemment, la victoire de Macías Nguema et du *Secretariado conjunto* n'est pas bien perçue par l'Espagne. En fin de compte, on comprend que la crise autour du nombre des drapeaux qui « *semble superfétatoires (...) était intimement liée à une prétention néocoloniale de la puissance colonisatrice qui semblait vouloir continuer de tenir "le bâton du maître"* »

¹-**Ma traduction** : Contrairement à l'argent colonialiste déjà utilisé exagérément par Bonifacio Ondo et Atanasio N' Dongo, je leur conseillai la simple manière de faire une campagne populaire sans argent. Je les convainquis.

afin de contrôler les faits et gestes des nouvelles autorités de l'ancienne colonie” (Palé, 2017, p. 77). Fort malheureusement, l’accession au pouvoir d’un “homme de gauche” brise les ambitions néocolonialistes espagnoles dès cet instant. Il aurait fallu trouver, dans un premier temps, un rapprochement avec celui-ci. C’est ce à quoi la couronne espagnole ne parvient guère avec le nouveau régime qui a plutôt une politique plus orientée vers le système communiste.

Déjà “*début 1969 Macías Nguema s’était rendu au Rio Muni où il proféra des discours violents contre l’Espagne, ce qui incita des groupes de jeunes à se laisser aller à des exactions contre les Espagnols et la Garde civile espagnole encore stationnée en Guinée de se mobiliser, bloquant la capitale et les aéroports*”. Liniger-Goumaz (1980, p. 289). Les relations étaient tendues entre les deux pays bien avant le coup d’État manqué de 1969. C’est d’ailleurs ce pour quoi, plusieurs positions convergent selon que ce putsch manqué a effectivement été commandité par l’Espagne du fait que Macías Nguema échappait de plus en plus au contrôle de la métropole.

Ne pouvant donc pas réussir le pari de la séduction, ni la possibilité de contrôler Macías par la force, l’ancienne puissance colonisatrice se rabat sur ses fidèles serviteurs que sont Atanasio N’Dongo, Bonifacio Ondo entre autres. L’ultime option était de parvenir à une destitution du régime en place. C’est ainsi qu’Atanasio N’Dongo reçoit le soutien de l’Espagne pour perpétrer un coup d’État en Guinée Équatoriale en 1969. Leur plan sera déjoué par le régime de Malabo le 5 mars de la même année.

2.2. L’instauration du régime répressif et l’exil massif des Guinéo-équatoriens

L’échec de ce coup d’État débouche sur une terrible chasse à l’homme. Macías perd totalement confiance en certains de ses collaborateurs qu’il considère comme traîtres du régime. Atanasio N’Dongo, Bonifacio Ondo et tous ceux qui étaient opposés à lui durant les élections présidentielles ont été assassinés, certains avec leurs familles et proches. Progressivement, il perd également confiance même en certains de ses alliés. La répression est ainsi généralisée ; touchant à plusieurs catégories de personnes. Ce fut la dérive totale.

Macías Nguema s’autoproclame président à vie et met fin à toute idée d’opposition. La première constitution est simplement annulée. À partir du 05 mai 1971, il s’approprie l’ensemble des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Il met en place un système de parti unique avec le *Partido Único Nacional* (PUN Parti Unique National). Il interdit l’usage du terme intellectuel, se considérant comme le seul et unique intellectuel du pays. Plus tard, il instaure le travail forcé et transforme le PUN en *Partido Único Nacional de los Trabajadores*

(PUNT Parti Unique National des Travailleurs). En 1973, il se fait proclamer par le PUNT comme « Grand Maître en Éducation et Culture », « Général en Chef de l'Armée ». Il se présente comme étant l'Unique Miracle de la Guinée équatoriale. Aidé par la *Juventud en marcha con Macías*² (Jeunesse en marche avec Macías), les élèves et étudiants devaient faire les éloges du régime nguémiste dans les écoles chaque matin avant de commencer les cours.

Les droits de l'homme sont passés sous les bottes du régime, seul détenteur de droit et digne de respect. Les assassinats, les enlèvements, les arrestations arbitraires et les incarcérations devenaient de plus en plus les politiques de gouvernement. À partir de 1973, toutes les pirogues et les bateaux de la côte du Rio Muni et de Fernando Poo ont été retirés, pour éviter qu'ils ne servent de moyens aux nationaux pour s'exiler selon Macías Nguema. Cette décision prend une tournure plus sévère en 1975. En effet, tout déplacement même à l'intérieur du pays était subordonné à une autorisation de la sûreté. Un contrôle drastique est donc effectué sur les routes aux nombreux barrages dressés par la *juventud en marcha con Macías*. Même le corps diplomatique était soumis au contrôle de cette jeunesse.

L'information et la correspondance privée étaient touchées par de fortes restrictions. La seule presse autorisée était celle qui représentait la voix de l'État. Elle devait servir à vanter les mérites et à présenter les programmes du régime nguémiste. Hormis les discours et les slogans du président de la République, la radio ne servait à rien d'autre. La diffusion des journaux étrangers était strictement interdite. Même l'importation d'un objet emballé dans du papier journal était également proscrite à cette période. Pour ce qui est de la correspondance privée, dès 1969, toutes les lettres étaient d'abord lues par un soldat de la Garde Nationale, puis relues au palais présidentiel de Santa Isabel, avant d'être expédiées. En 1974, une institutrice, Isabel Ipuna, eut le bras amputé pour avoir évoqué sa misère dans une lettre qu'elle avait adressée à des parents vivant à l'étranger. Avant Ipuna, en 1970, S. Antonio Ndongo³ eut les oreilles, les pieds et les bras coupés pour dit-on « lui apprendre à compter ». Liniger-Goumaz (1980, p. 290).

²-La *juventud en marcha con Macías* était une jeunesse à la solde du régime nguémiste. Elle était instrumentalisée pour servir à la répression. Son rôle était le contrôle du trafic routier et de dénoncer les personnes qui ne se reconnaissent pas dans la politique nguémiste.

³-En 1970, S. Antonio Ndongo, directeur de la statistique avait indiqué que la population de Rio Muni (partie continentale) était de 136 000 habitants. La même année, un recensement est organisé par l'administration déclarant une population de 225 000 habitants. Ce qui irrite Macías Nguema qui se vantait d'être à la tête d'un État d'un million d'Habitants, soit le double de la population gabonaise à cette époque. La réalité est que le nouveau président refusait toujours l'idée d'être à la tête d'un petit pays à faible population.

La terrible répression politique provoque une crise économique grave. Les Équato-guinéens se confrontent davantage à une dégradation de leurs conditions de vie. La crise économique associée au risque du péril de la vie rend la situation intenable. Il fallait donc sortir du territoire pour garder la vie sauve et aspirer à des meilleures conditions de vie. Ce qui entraîne une vague successive d'exil de politiques et de non-politiques.

Selon différentes sources, 125 000 des 500 000 habitants du pays s'étaient exilés entre 1969 et 1979. Les différents pays d'accueil sont principalement le Gabon avec 60.000 personnes, le Cameroun avec 40.000 personnes, le Nigeria 15.000 et l'Europe 9.000 dont 8500 en Espagne. L'administration a été abandonnée par 7000 des quelques 8.000 Espagnols qui servaient d'assistants techniques pendant la colonisation. Aussi face aux tortures et aux injustices du régime nguémiste, le régime militaire du Nigéria exigea-t-il le rapatriement de ses concitoyens vivant dans le pays. Ce fut le départ de 25.000 Nigériens entre 1971 et 1972. Ces différents exodes entraînent de graves conséquences sur l'ensemble des secteurs productifs ; ce qui accentue la crise économique.

Contrairement à la période coloniale où elle était une terre d'accueil, durant la répression politique qui a duré une décennie entière, la Guinée Équatoriale a été une « zone rouge » pour les populations étrangères et pour les propres équato-guinéens. Ces dernières années, cette ancienne colonie espagnole est redevenue une destination privilégiée des ressortissants de la quasi-totalité des pays de l'Afrique noire, grâce à l'exploitation de la manne pétrolière.

3. La Guinée Équatoriale pétrolière, terre d'immigrations

Nous l'avons déjà indiqué, ce qui avait favorisé l'entrée en Guinée espagnole de ressortissants d'autres pays était l'agriculture. C'est une activité fortement pratiquée dans les zones rurales. Ce qui maintenait la majeure partie de cette population en campagne ; l'intérêt économique y étant. Or depuis 1972, avec les effets de la répression politique, cette donne économique a quasiment cessé d'exister. La culture du cacao qui était le moteur de ce secteur fort a vu sa production baisser de façon drastique. Selon les données de Palé (2014, p. 82) :

De 1969 à 1977, ce secteur va connaître une baisse considérable, passant de 28.000 tonnes en 1969 à 8.000 tonnes en 1977. Depuis 1968 jusqu'à nos jours, la production n'est jamais parvenue à une croissance comparable à celle de la période allant de 1950 à 1968. En 2000, la production de cacao est passée de 8000 tonnes à 4000 tonnes puis à 2000 tonnes en 2004.

Cette nouvelle logique de croissance à la baisse est, au départ, due à la dictature imposée par le premier régime nguémiste. Les efforts de redressement de l'économie,

entrepris par le régime d’Obiang dès 1980 ont permis une légère croissance en 1991 (28% des exportations, données de l’Ambassade de France à Malabo, Guide d’information (1993, p. 22). Contrairement, à ce nouveau souffle, la mise en exploitation du pétrole en 1992 engloutit une fois de plus le secteur agricole, consacrant son déclin total. Et les productions les plus touchées sont surtout le duo cacao-café.

À partir de l’an 2000, la forte production du pétrole, ajoutée à celle du gaz butane et du méthanol, orientent toutes les politiques économiques aussi bien de l’État que des citoyens vers ce nouveau secteur des hydrocarbures. Ce qui occasionne le délaissement des activités agricoles comme le souligne Campos Serrano (2011, p. 71):

Los ámbitos que antes del petróleo concentraban la mayor parte del trabajo de los guineanos, la agricultura y la pesca, están sufriendo un abandono progresivo, tanto de la población, como de los políticos gubernamentales⁴.

L’agriculture sera donc de plus en plus abandonnée au profit des activités liées au pétrole, et considérées comme celles du gain facile. Dans la logique de la lutte pour la survie dans les pays pauvres, les installations des populations sont fortement liées aux zones dans lesquelles se développent leurs activités-gagne-pain. Ainsi, le changement ou la délocalisation des activités à même d’assurer leur survie leur fait également changer de cadre de vie. En d’autres termes, en général, les populations se déplacent avec leurs activités de subsistance.

C’est pour cela que le déclin de l’activité agricole provoque l’exode des jeunes vers les zones urbaines à la recherche d’emploi meilleur. Aujourd’hui, avec le pétrole, nous avons une économie de type moderne. Bien que pratiquées en mer, loin des populations (à part les techniciens sur place), les activités subjacentes sont menées en zones urbaines. Ce qui fait des villes, le lieu gratifié de la circulation du pétrodollar. À ce sujet Roitman et Rosso (2001, p. 27) affirment que : « *l’argent facile est accessible grâce à la circulation du pétro dollar et à l’accroissement des biens de consommation* ». Ces dernières années donc les jeunes sont de plus en plus repoussés par la misère de l’activité agricole et attirés par l’argent à porter de main.

Il y a donc à l’intérieur un exode rural dû au fait que l’économie pétrolière a davantage consacré le délaissement du secteur agricole. Comme l’indiquent les mêmes auteurs : « *Le développement de l’industrie pétrolière a en effet entraîné un mouvement de masse spécialement parmi les jeunes- vers les centres urbains de Malabo et de Bata* ». Roitman et

⁴ - **Ma traduction** : “Les secteurs qui, avant le pétrole fournissaient le plus d’emplois aux équato-guinéens, l’agriculture et la pêche, sont progressivement abandonnés aussi bien par la population que par le gouvernement

Rosso (2001, p. 28). Selon les données 2017 de *l'Atlas mundial de datos* 71,6% de la population vit en zone rurale. Mais le problème du déplacement des populations n'est pas qu'interne, c'est-à-dire celui de l'exode rural. La crainte vient plutôt de l'immigration

Ces dernières années, le pays d'Obiang Nguema tente d'adopter des mesures restrictives à ses frontières. En effet, les ressortissants des pays voisins et même ceux des autres zones de l'Afrique s'intéressent de plus en plus à ce pays. Le taux d'immigration qui était de 0,64% en 1990 est passée à 17,58 en 2017. (Guinea Ecuatorial - Inmigración, 2017). Dans une allocution en 2007, le président équato-guinéen ne manque pas de dire son inquiétude quant à l'entrée massive d'étrangers sur son territoire et les conséquences auxquelles s'expose le pays. Il s'exprime en ces termes:

La inmigración salvaje e incontrolada, de toda clase de gente atraída por nuestra prosperidad naciente me preocupa mucho. Si vienen aquí en el marco de contratos previamente establecidos, ningún problema. Pero muchos de nuestros hermanos africanos, por desgracia, no respetan estas reglas. Ellos se comportan en Guinea Ecuatorial, como si se tratara de Eldorado, para buscar trabajo, y mientras tanto, importan con ellos costumbres a menudo deplorables y desconocidos de nuestro pueblo: delincuencia, chanchullos financieros, robos, charlatanismo, etc. Son especialmente preocupantes los naturales de Nigeria y Camerún (...). Solo puedo constatar su implicación en la mayoría de los actos delictivos nombrados que se cometen en Malabo. Los nigerianos sobre todo en las lesiones y los hurtos leves, los cameruneses son mucho más malignos; el estafador y otros multiplicadores de billetes no hacen ruido, pero hacen mucho mal. Tratando con ellos, los guineanos aprenden rápidamente. (Le messenger cité par Campos Serrano 2011, p. 82)⁵.

Le 06 juillet 2017, lors du VI^e Congrès National Ordinaire du PDGE (*VI Congreso Nacional Ordinario del PDGE*), le Ministre d'État, chargé de l'Intégration Régionale, Baltasar Engonga Edjo revient sur la question de l'immigration. Il indique qu'il y a une immigration incontrôlée. Un phénomène qui augmente les dépenses ordinaires de l'État. Pour lui:

⁵-**Ma traduction** : L'immigration sauvage et incontrôlée, de toute sorte de gens attirés par notre récente prospérité me préoccupe beaucoup. S'ils viennent ici dans le cadre des accords préalablement établis, il n'y a aucun problème. Malheureusement plusieurs de nos frères africains ne respectent pas ces règles. Ils se comportent en Guinée Équatoriale comme s'il s'agissait d'un Eldorado, à la recherche de travail, entre temps, ils viennent avec des comportements, le plus souvent déplorables et méconnus de notre peuple : délinquance, magouilles financières, vols, charlatanisme, etc. Les ressortissants du Nigéria et du Cameroun sont particulièrement inquiétants (...). Je constate leur implication dans la plupart des actes de délits sus mentionnés qu'ils commettent à Malabo. Les Nigériens, surtout, sont impliqués dans les lésions et vols, les Camerounais sont beaucoup plus malins ; l'escroquerie et la multiplication des billets ; ils ne font pas de bruits mais ils font assez de mal. En collaborant avec eux les guinéens apprennent d'eux rapidement''.

El crecimiento descontrolado de la inmigración obligará al Gobierno, por razones netamente humanitarias, a potenciar obras de infraestructuras sociales no previstas en los presupuestos, tales como hospitales públicos y escuelas, para atender a los inmigrantes carentes de medios⁶.

Le responsable équato-guinéen de l'intégration craint que la crise économique du continent entraîne plus de déplacements de populations vers les pays où il fait bon vivre. Il termine son propos en faisant les recommandations suivantes:

La acción de control de la inmigración no debe ser la responsabilidad única de los elementos de seguridad, sino de toda la población...la autorización de residencia a los extranjeros; la elaboración de un censo de extranjeros; reforzar las estructuras de control a través de los agentes de inmigración, etc...En consecuencia, es necesario seleccionar y formar un cuerpo especial para el control de los inmigrantes, tanto en las fronteras, como en el interior del país (Oficina de Información y Prensa de Guinea Ecuatorial, 2017)⁷.

Les différentes orientations géographiques sont dues à la nouvelle donne économique de l'ancienne colonie espagnole. Pour rappel, ce pays pauvre de l'Afrique centrale d'hier est devenu depuis 1992, grâce à un concours de circonstance naturelle, l'un des pays à forte économie de la zone CEMAC (Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale). En effet, cette nouvelle conjoncture propulse l'économie qui connaît une croissance sans précédent. L'inquiétude des autorités équato-guinéennes donne de comprendre que pour elles, l'offre économique affriolante actuelle n'est pas qu'avantage ; elle a aussi des inconvénients qui tracassent la tranquillité de toute la population.

La forte croissance économique est donc un facteur direct d'un fort flux migratoire vers la Guinée Équatoriale. Cependant, il est important de faire remarquer qu'en réalité, ces immigrations ne sont pas le seul fait de la richesse de ce nouveau pays pétrolier. Les récentes crises politiques et économiques qui secouent certains pays ces dernières années sur le continent africain sont une des causes majeures. Pendant que les plus téméraires défient la mer, certains trouvent refuge dans les pays attrayants comme ce nouvel Eldorado pétrolier et bien d'autres.

⁶-**Ma traduction** : La forte immigration et incontrôlée obligera le gouvernement, pour des raisons purement humanitaires, à renforcer les travaux d'infrastructure sociale non prévus dans les budgets, tels que les hôpitaux publics et les écoles, pour servir les immigrés sans moyens.

⁷ -**Ma traduction** : La lutte contre l'immigration ne devrait pas être le seul fait des éléments de sécurité, mais de l'ensemble de la population ... le titre de séjour aux étrangers ; l'élaboration d'un recensement des étrangers ; renforcer les structures de contrôle à travers les agents d'immigration, etc ... Par conséquent, il est nécessaire de recruter et de former un corps spécial pour le contrôle des immigrants, tant aux frontières qu'à l'intérieur du pays .

Conclusion

Il ressort de cette étude que la Guinée Équatoriale a connu divers mouvements de déplacements aussi bien internes qu'externes. Les différents déplacements dont il s'agit sont orientés dans divers sens. Ils sont soit dirigés vers le pays, c'est-à-dire une entrée de populations étrangères ; soit hors du pays, une sortie des Équato-Guinéens vers d'autres pays. Chacun des mouvements migratoires est lié à une histoire économique ou politique du pays. La première phase des mouvements migratoires est tournée vers la Guinée Équatoriale pour des conditions économiques favorables entre 1950 et 1971 ; période qu'on pourrait qualifier de miracle agricole. La seconde phase est essentiellement le sens contraire de la première. Une période de crise politique qui a entraîné une crise économique sans précédent obligeant un tiers de la population à l'exil. Et la troisième phase est à nouveau celle des déplacements massifs vers la Guinée Équatoriale en raison d'un nouveau miracle ; le miracle pétrolier qui permet une économie très florissante et attrayante. Aujourd'hui, cette entrée exagérée de populations étrangères inquiète et la population et les autorités de l'ancienne colonie espagnole, troisième producteur de pétrole de l'Afrique centrale. L'État s'est engagé dans l'adoption de mesures visant à réduire considérablement ces vagues d'immigrations. Les voisins immédiats ne sont pas épargnés. Le refus des autres chez soi, pour nous, interroge l'intégration régionale tant prônée par tous.

Références bibliographiques

AMBASSADE DE FRANCE à Malabo, 1993, Mission de coopération et d'action culturelle, Guinée Équatoriale 1993/1994, Guide d'information, Ministère de la coopération, Paris, L'Harmattan.

BOLEKA BOLEKIA Justo, 2003, *Aproximación a la historia de Guinea Ecuatorial*, Salamanca, Amaru Ediciones.

Guinea Ecuatorial – Inmigración, 2017,

<https://datosmacro.expansion.com/demografia/migracion/inmigracion/guinea-ecuatorial>

LINIGER-GOUMAZ Max, 1980, *La Guinée Équatoriale : un pays méconnu*, Paris, L'Harmattan.

_____, 1988, *Brève histoire de la Guinée Équatoriale*, Paris, L'Harmattan.

-Oficina de Información y Prensa de Guinea Ecuatorial, 2017, "Inmigración y sus consecuencias en Guinea Ecuatorial".

<https://www.guineaecuatorialpress.com/noticia.php?id=10018>

OWONO-OKOMO Mansueto Nsi, 2014, *El proceso político de Guinea Ecuatorial, desde la independencia hasta la pre-democracia*, Murcia, Edit.um.

PALE Miré Germain, 2014, *L'impact du pétrole sur la société équato-guinéenne*, Abidjan, Université Félix Houphouët-Boigny.

_____, 2017, « L'impuissance du peuple équato-guinéen face à trois périodes successives d'autoritarisme », RIGES, Revue Ivoirienne de Gouvernance et d'Études Stratégiques, N°4-décembre, p.71-85.

ROITMAN Janet et ROSO Gérard, 2001, « Guinée Équatoriale : être «off-shore» Pour rester «National», Politique africaine, n°81, 121-142, Disponible sur: https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=POLAF_081_0121#

SERRANO CAMPOS Alicia, 2011, *Petróleo y Estado postcolonial: transformaciones de la economía política en Guinea Ecuatorial, 1995-2010, implicaciones para la coherencia de las políticas españolas*, Madrid, Fundación Carolina.

La femme et l'exercice du pouvoir en pays baoulé de 1730 à 1910

SYLLA Karamoko

Université Alassane Ouattara

Département d'Histoire

syllkara@gmail.com

Résumé

Princesse depuis le royaume ashanti, Abla Pokou fonda le royaume baoulé à son arrivée en Côte d'Ivoire au XVIII^e siècle. Elle exerça le pouvoir et contribua à la consolidation du peuple baoulé. Son ascension à la tête des Baoulé signifia que l'exercice du pouvoir sociopolitique n'était pas réservé seulement aux hommes. Après son règne, le royaume resta sous la direction de vaillantes femmes. Cet article se penche sur cette problématique de la femme dans la sphère de gestion du pouvoir sociopolitique chez les Baoulé. L'objectif visé est de montrer l'importance de la femme dans l'exercice du pouvoir en pays baoulé. La présente recherche a combiné, à la fois, les approches d'analyse documentaire et des sources orales. Un véritable intérêt a été noté dans la participation féminine à l'exercice du pouvoir dans la société baoulé. Il a été révélé que le système matrimonial contribuait à l'avènement des femmes dans l'arène du pouvoir. Le geste salvateur de la Reine Abla Pokou à l'entame du fleuve Comoé justifiait aussi la méthode de transmission des biens et du pouvoir. Dans ce système, la femme restait le chemin de dévolution de l'héritage dans la société. Le prétendant à la succession devait être l'enfant d'une femme. Le pouvoir se transmettait donc en ligne utérine. À l'instar d'Abla Pokou, de nombreuses femmes baoulé ont exercé le pouvoir. Elles s'illustrèrent dans la gestion des affaires sociopolitiques en pays baoulé.

Mots clés : Femme, pouvoir, ligne utérine, société baoulé, sociopolitique.

Abstract

As Heir of the Ashanti kingdom, Princess Abla Pokou founded the Baoulé kingdom when she arrived in Ivory Coast in the XVIII^{ème} century. She reigned and contributed to the consolidation of the Baoulé people. Her ascension to power meant that the socio-political power was not only reserved for men in Baoule community. And after her reign, the Ashanti kingdom remained under the management of valiant women. This article lingers on this issue of woman in the sphere of socio-political power management in Baoulé community. The objective is to show the importance of the woman in ruling power in Baoulé land. This research has combined both document analysis approach as well as oral sources ones. A real interest has been shown to women in power ruling position in Baoule community. It has been revealed that the system of hereditary based on mother line called matrimonial contributes to the advent of women in the arena of power. The saving gesture of Queen Abla Pokou at the beginning of the como river also justified the method of transmission of goods and power. In this system, the woman remains the path of devolution of the inheritance in the society. The suitor to the estate must be the child of a woman. Power was transmitted in a uterine line. Like Abla Pokou, many Baoulé women have exercised power. They illustrated themselves in the management of socio-political affairs in Baoulé country.

Keywords : Woman, power, uterine line, Baoulé society, sociopolitical.

Introduction

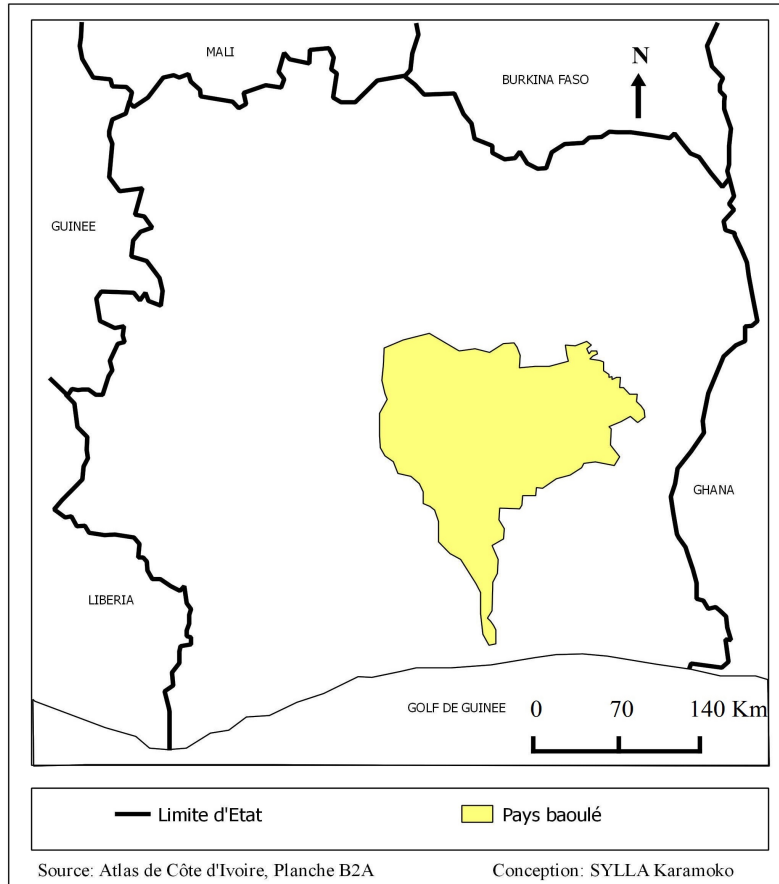
Société à accentuation matrilineaire, la gestion du pouvoir reposait fondamentalement sur la femme chez les Baoulé. Considérée comme l'épine dorsale de la reproduction familiale, la femme représentait le maillon de perpétuation de la force de travail et d'exercice du pouvoir sociopolitique. Elle occupait également une place cruciale dans la sphère de décision familiale et sociétale, à telle enseigne qu'elle constitua un vecteur d'organisation sociale. Le maintien de l'ordre social à travers la construction des identités sociales des individus est à mettre à son actif. Elle avait la maîtrise parfaite de la généalogie des différentes familles en tant que génitrice. À elle, incombait une responsabilité déterminante dans la désignation des exerçants du pouvoir, c'est-à-dire des chefs, des souverains et des héritiers. Dès 1730, la responsabilité féminine dans la gestion du pouvoir s'agrandit chez les Baoulé.

À cette époque, la reine Abla Pokou conduisit avec brio la migration d'une grande partie des Baoulé en Côte d'Ivoire. Elle fonda le royaume baoulé qui, à partir de son règne, a connu l'influence de nombreuses femmes à la tête du pouvoir sociopolitique jusqu'en 1910. Date à laquelle, l'administration coloniale réussit à vaincre toutes les résistances dirigées par les femmes comme par les hommes dans le Baoulé.

Comment expliquer la présence de la femme à la tête de la cellule familiale, voire celui du corps social villageois en pays baoulé ? Ce rôle n'était-il pas habituellement dévolu aux individus de sexe masculin ? Comment la femme baoulé arrivait-elle à imposer son influence aux hommes ? L'objectif de cette étude est de mettre en exergue le rôle central de la femme dans la vitalité du pouvoir familial, voire celui de la société baoulé. L'approche méthodologique utilisée prend en compte les techniques d'analyse documentaire et des entretiens collectifs, ainsi que l'analyse des données collectées.

Cette méthode a permis d'articuler la recherche autour de trois axes. Il est question de mettre en évidence successivement l'hégémonie de la femme baoulé dans le système matrilineaire qui est le fondement de l'héritage au trône chez les Baoulé, le rôle de la femme dans la gestion du pouvoir sociopolitique et l'héroïsme de certaines femmes à l'épreuve du pouvoir en pays baoulé.

Carte : Le pays baoulé dans l'ensemble ivoirien



1. Le système matrilineaire : l'essence de la supériorité féminine dans le baoulé

En pays baoulé, la matrilinearité trouve son fondement dans la pratique matrimoniale, le geste salvateur d'Abla Pokou lors de la traversée du fleuve Comoé et la doctrine sociétale qui stipule que seule la femme est la seule connaissance de la paternité de son enfant.

1.1. Le système matrimonial dans la pratique de la matrilinearité chez les Baoulé

Le système matrimonial était dominé par deux types de mariages dans la société baoulé. Il s'agit du mariage *atonvlè*, c'est-à-dire le mariage des nobles ou des *Agoua* et le mariage ordinaire.

Le mariage *atonvlè* était sanctionné par des transferts importants de poudre d'or et par des festivités onéreuses. Il était le lieu de dépense et de consommation somptuaire de produits agricoles tels que l'igname, le bétail, le vin de palme... En compensation, la famille de

l'épouse renonçait à tous ses droits sur cette dernière et sa descendance. L'*atonvlè bla* signifiait que la femme ne retournait jamais chez ses parents en visite. Il y avait une rupture totale entre elle, son milieu d'origine et sa famille. À sa mort, elle était inhumée dans le village de son époux. Il en était de même pour les *atonvlè ba*, c'est-à-dire ses enfants. L'*atonvlè* annulait surtout la capacité de mise en gage des oncles utérins et pour les neveux la possibilité d'hériter de ces derniers. En pratiquant ce type de mariage, un homme s'assurait des droits sans partage sur ses propres enfants (P. Étienne et M. Étienne, 1971, p. 172). Dans ce type de mariage indissoluble, la primauté revenait à l'homme, du père en particulier. La parenté se transmettait par les hommes. Cette parenté s'établissait en ligne masculine à partir d'un ancêtre mâle commun. L'importance était accordée aux enfants de l'homme, particulièrement aux fils (N.B. Kouamé, 2015, p. 62). Dans le mariage *atonvlè*, le système d'héritage était patrilinéaire, donc du père au fils.

Cependant, le mariage *atonvlè* ne résista pas aux différentes conjonctures temporelles. Il allait disparaître du fait des restrictions de liberté de l'épouse ou des épouses et du mode d'héritage¹. Les Baoulé se sont donc adonnés au mariage ordinaire qui offrit plus d'autonomie à la femme.

Le mariage ordinaire ou de l'homme baoulé était beaucoup plus simple et la femme y conservait ses attaches avec sa famille d'origine. Ce type de mariage concernait tous les membres de la structure sociale baoulé. Sa célébration était simple et ne demandait pas assez de richesse et de prestation. En pays baoulé, le mariage ordinaire était basé sur la pratique de l'exogamie (M. Alain, 1973, p. 372). Les conjoints devaient nécessairement appartenir à de différentes familles (*aoulobo*). La femme, malgré le lien de mariage, appartenait toujours à son *aoulobo* d'origine. Elle restait donc en contact permanent avec sa famille. À l'opposé de l'*atonvlè*, ici, l'héritage est de type matrilineaire. Seule la descendance provenant de la femme était considérée et prise en compte dans la détermination des héritiers potentiels. Le statut de l'enfant se définissait alors par rapport à sa mère. Il entretenait des relations particulières avec son oncle maternel et acquérait ses droits et ses obligations dans le lignage de ce dernier.

Somme toute, la société traditionnelle baoulé se présenta ainsi comme une société à structure bilinéaire à accentuation matrilineaire dans laquelle la primauté du choix de

¹ Bien au-delà de ces restrictions susmentionnées, les raisons de la disparition de l'*atonvlè* sont nombreuses. Il faut en retenir deux principalement ; d'une part, la prolifération du volume de la richesse à travers le Baoulé et d'autre part, l'importance du nombre de captifs et de réfugiés recueillis lors des expéditions des différentes vagues migratoire baoulé. Les captifs étaient tellement nombreux, et par ailleurs dévalorisés, qu'il n'était plus possible de faire la différence entre l'*atonvlè bla* et *kaga bla*, entre *atonvlè ba* et *kaga ba*.

l'héritier était dévolue à la femme. La femme occupait donc une place de choix dans cette structure sociale.

1.2. Le renforcement de la matrilinearité : Entre le mythe d'Abla Pokou et la logique sociétale de paternité

Dans la première moitié du XVIII^e siècle, les Assabou firent leur apparition, en Côte d'Ivoire, sous la conduite de la Reine Abla Pokou ou Asaè Pokou (la conquérante Pokou). Leur départ de Koumassi fut consécutif à la guerre civile née de la mort d'Oséi Toutou, fondateur de la Confédération Ashanti, en 1720². Avant leur pénétration sur le territoire ivoirien, la reine Abla Pokou a dû sacrifier son fils unique au génie du fleuve Comoé en crue. Après ce passage légendaire de la Comoé, Abla Pokou forma le royaume baoulé au centre de la Côte d'Ivoire (K.R. Allou, 2002, p. 723-724). Son acte justifia la fondation et le système organisationnel de son royaume. Son rôle légendaire qui a vu sacrifier son propre fils afin d'épargner son peuple traduisait la bravoure de la femme dans la société baoulé. Son geste renforça ainsi la pratique du système matrilineaire chez les Baoulé.

Au-delà de cette légende historique qui accentue les fondamentaux matrimoniaux des Baoulé, la logique du système matrilineaire chercherait à établir la correspondance entre les vécus individuels et collectifs qui furent à la base de l'élaboration des règles qui codifièrent les pratiques et normes sociales. À cet effet, deux expressions ont permis de savoir les leçons que les Baoulé ont tirées de la vie en société. Aussi ont-elles constitué le fondement sociologique du système matrilineaire en pays baoulé, à savoir : « c'est la femme seule qui connaît le père de son enfant » ou encore « c'est l'enfant de ta sœur qui est ton enfant »³. À partir de ces expressions, on pourrait émettre une hypothèse quant à la véracité paternelle d'un enfant. Seule la mère pouvait manifester l'identité paternelle de son enfant. Car l'attribution de la psychologie du géniteur n'est pas évidente de par le mariage ou par une liaison suivie. La société baoulé répondait à cette exigence en prêtant à la femme un savoir qui était en même temps un pouvoir (M. Étienne, 1979, p. 76). La femme était supposée connaître le géniteur de l'enfant qu'elle porte. Dans de telles situations, la société baoulé voudrait que le véritable enfant d'un père, avec qui, il a le même sang, soit celui de sa sœur. La filiation utérine était donc la meilleure et la plus garantie, car l'héritage, quelle que soit sa dimension restait toujours en famille. Le système de dévolution du pouvoir sociopolitique et des biens chez les Baoulé justifiait leur intérêt à évincer de l'exercice de l'héritage les

² Royaume du Ouarèbo : Entretien directif réalisé avec la notabilité ouarèbo le 18 août 2018 à Sakassou au sein palais de justice traditionnel de la cour royale, durée 4 heures.

³ Royaume du Ouarèbo : Entretien directif réalisé avec la notabilité ouarèbo, déjà cité.

personnes étrangères à la famille. Grâce à la matrilinearité, la femme fut ainsi le socle de la survie de la société baoulé.

2. L'exercice du pouvoir par la femme en pays baoulé à partir de la première moitié du XVIII^e siècle

Fondement du système matrilinear, la femme baoulé possède de nombreux atouts dans la gestion du pouvoir. Ici, il s'agit de mettre en exergue les raisons de la gestion du pouvoir par la femme afin de la présenter à l'œuvre de la gestion du pouvoir dans le Baoulé.

2.1. Les raisons de l'exercice du pouvoir par les femmes

La femme était le fondement de la société traditionnelle baoulé. En qualité de génitrice, elle symbolisait la reproduction et de la survie des humains. La femme comme épouse fut l'organisatrice et la stabilisatrice du foyer. Elle jouait un rôle très important dans l'éducation des enfants surtout dans les foyers polygamiques où étaient constituées des cellules autonomes. Elle matérialisait la douceur, la compréhension et un refuge pour l'enfant. Aussi jouait-elle un rôle primordial dans certains rituels. C'est à elle que l'on faisait appel quand il s'agissait de conjurer les mauvais sorts qui menaçaient la communauté. Pour ce faire, elle pratiquait des rites magico-religieux dont le plus connu fut l'adjanou. Ce rite conférait une force physique et morale à la femme à travers des chants à connotation phallique sans toutefois avoir de lien avec la force masculine⁴. Subséquemment, l'adjanou se manifestait par l'exposition de la nudité. Les femmes soulevaient alors leur pagne et s'aspergeaient avec de l'eau mystique les parties intimes en maudissant les ennemis. L'adjanou était aussi un symbole de la puissance féminine dans la société baoulé.

La femme occupait également, dans la société traditionnelle, de nombreuses tâches. Elle participait à la prospection aurifère, au commerce de traite et à l'acquisition de captifs. Combinant l'entreprise politique à l'entreprise économique, il arrivait qu'elle fonde des villages dans les régions aurifères (J.-P. Chauveau, 1979, p. 95-108). Elle brisait le profit de réalisation fondé sur la différenciation sociale des sexes. Elle avait les mêmes avantages que l'homme, quoique discrète et effacée en public au profit de ce dernier. Elle demeurait incontournable dans les prises de décisions et l'orientation des affaires courantes de la famille, voire de la société baoulé. Elle était à l'image de la reine Abla Pokou qui a mis les fondements de la communauté baoulé en place à partir de 1730.

⁴ Du 22 au 24 décembre 1949, l'adjanou fut associé à la marche des femmes abidjanaises sur Grand-Bassam, précisément sur la prison pour libérer les prisonniers politiques.

Dans les foyers polygamiques, la première épouse avait une certaine préséance et autorité sur ses coépouses. Le mari était tenu de demander son avis, avant d'épouser ses rivales. En cas de véto de sa part, son époux conformément à la coutume lui offrait des cadeaux composés des pagnes, perles et bijoux en or afin qu'elle puisse mettre fin à sa résistance⁵.

Lorsque les hommes hésitaient à s'engager dans une affaire, les femmes leur demandaient de prendre les cache-sexe féminins et de leur remettre les cache-sexe masculins (K.R. Allou, 2002, op. cit., p. 1204). Les femmes pouvaient ainsi fléchir facilement les décisions prises par les hommes dans la conduite des affaires. Au moment de la résistance des Baoulé à la conquête coloniale, les femmes disaient être fatiguées de la guerre et de devoir se cacher tout le temps dans la brousse. Ce courage des femmes donnait un élan salvateur et de fierté à la résistance⁶.

2.2. La femme à l'œuvre de la gestion sociopolitique en pays baoulé

La présence de la femme baoulé dans l'exercice du pouvoir date depuis du royaume ashanti. À cette époque, la femme se trouvait dans la sphère du pouvoir central en qualité de reine-mère. La reine-mère⁷, généralement appelée *Ohema*, était la clé de voûte de la structure monarchique et du système matrilineaire (A. Zajaczkowski, 1963, p. 459). Elle avait un statut élevé et disposait d'importants pouvoirs. Mais elle restait discrète avec une autorité qui était respectée. Elle avait sa propre cour et était la seule femme à pouvoir donner des ordres. Au sein de sa demeure, elle avait sa propre cour de justice composée uniquement des hommes. Elle avait une grande importance, mais elle ne symbolisait pas le royaume comme le roi. Elle était l'incarnation de la maternité et des liens sentimentaux avec les ancêtres féminins. En situation de conflit, sa voix était d'une grande utilité dans la communauté. Elle était l'ultime personnage à consulter en cas de prise de décisions difficiles.

Son importance politique tenait surtout à ses connaissances généalogiques précises dont elle disposait en tant que représentante du lignage royal. Pour cette raison, elle était décisive dans la désignation, l'intronisation et la destitution des souverains. Car elle détenait le collège des électeurs du candidat à la royauté (A. Zajaczkowski, op. cit., p. 459). Elle avait le dernier mot sur la légitimation du nouveau souverain. Son statut lui donnait aussi le droit absolu à

⁵ IEE 137 ANCF, Cercle du Nzi Comoé, X-34-8 cercle du Baoulé Sud, Notice sur les coutumes des indigènes. Confère (K. R. Allou, 2002, p. 1204).

⁶ Idem

⁷ La reine-mère était l'aînée du lignage royal ou princier, soit la sœur aînée, soit la mère ou la tante. Dans certaines situations, c'est la femme respectable qui joue le même rôle de la reine-mère.

prodiguer des conseils au souverain. Même après la mort ou l'abdication du souverain, elle continuait d'occuper sa charge et participait décisivement à la désignation d'un successeur. En cas de vacances prolongées du souverain, elle avait l'autorité d'assurer la régence (K.R. Allou, 2002, op. cit., p. 224, 349). Le siège de la reine-mère avait une forme circulaire. Ce siège avait plus de valeur que celui du roi qui avait la forme rectangulaire. Toutefois, un siège de forme circulaire à l'image du siège de la reine-mère était attribué au roi qui réalisait un règne prospère, glorieux et prolifique.

L'exercice du pouvoir central par la femme baoulé se matérialisa véritablement avec la création du royaume baoulé, entre le Bandama et le Comoé, par la reine Abla Pokou après sa fuite de l'Ashanti en 1730 (Ministère du plan, 1965, t1, p. 25). À partir de cette date, la participation de la femme à la gestion du pouvoir dépassa le stade de celle de reine-mère. Elle exerçait le pouvoir royal maintenant en tant que chef ou reine. La souveraineté féminine s'enracinait ainsi dans le système successoral du pouvoir dans le Baoulé. Cette affirmation écartait toute forme d'exception de la femme à l'exercice du pouvoir. Comme en Ashanti, le siège de matriclans et symboles du pouvoir sociopolitique était contrôlé par la femme dans le royaume baoulé d'Abla Pokou. Elle était le fondement de la survie du matrilignage. Lorsque certaines crises survenaient, elle prenait en charge la garde des sièges ancestraux. Le siège et le trésor dont les hommes étaient les dépositaires se transmirent en ligne utérine. La femme dans l'exercice de sa souveraineté avait généralement auprès d'elle un homme qui était son « interprète » son « porte-parole » (Ministère du plan, op. cit., p. 74). Son autorité était représentée au niveau des villages, des tribus et des familles par des chefs de sexe masculin ou féminin.

Dans le Baoulé matrilineaire, les femmes furent associées à l'exercice du pouvoir et détenaient la plupart du temps la chefferie. La succession au trône était ouverte à tous les sexes et cela dénotait la légalité entre l'homme et la femme. Il faut mentionner que les deux premiers souverains baoulé furent des femmes en les personnes d'Abla Pokou et d'Akoua Boni.

3. Les actions des femmes à la tête du royaume et des chefferies baoulé de la reine Abla Pokou à 1910

À l'image de la reine Abla Pokou, de nombreuses femmes se sont illustrées dans l'exercice du pouvoir en pays baoulé.

3.1. Les règnes de la légendaire reine Abla Pokou et sa nièce Akoua Boni

La mise en place du royaume baoulé en Côte d'Ivoire fut le fait et l'action des hommes et des femmes hégémoniques. À leur tête se trouvait la valeureuse Abla Pokou. Après avoir sacrifié son fils unique, Abla Pokou traversa le fleuve Comoé avec son peuple. Les événements qui entouraient la traversée du fleuve justifiaient le nom porté par les réfugiés ashanti-assabou à leur arrivée en Côte d'Ivoire, c'est-à-dire Baoulé qui viendrait de *Ba-ou-li* qui signifie « l'enfant est mort »⁸. Ce pseudonyme fut adopté en souvenir du sacrifice de la reine Abla Pokou. Une fois en Côte d'Ivoire, les émigrants prirent la direction du nord-ouest. Abla Pokou et son peuple s'arrêtèrent quelque temps à Tiassalé, puis décidèrent de lever le camp avant de s'aventurer dans les savanes du nord.

Par son appartenance à la famille royale oyoko de l'Ashanti, Abla Pokou manifestait sa parenté directe avec Dakon⁹. Cette parenté motiva son initiative personnelle à la tête des partisans de ce dernier. Elle eut une autorité sur l'ensemble des migrants assabou. En cours de chemin, elle signa successivement des traités avec Gbomi, les Akrowoufoè et les Akpatifoè. À son arrivée dans la région de Bouaké, elle conclut un accord de *modus vivendi* avec les Alanguira déjà installés dans cette partie de la Côte d'Ivoire¹⁰. Ensuite, elle s'installa à Niamonou au sud du Ndranoua, à une vingtaine de kilomètres de la ville de Bouaké (Ministère du plan, op. cit., p. 25). Grâce à sa politique et à l'unité de son peuple, la reine Abla Pokou réussit à imposer son autorité sur les Alanguira. Elle conclut ainsi une alliance avec le roi Alui Ndohou qui viendra la rencontrer à Niamonou (S. Ouattara 1986, t1, 429 p.). Après tout ce périple, la reine Abla Pokou fut épuisée. Elle tomba malade et mourut à Niamonou 1760 (F-J. Clozel, op. cit., p. 11). Elle y fut inhumée dans le lit du ruisseau Ndraba (K.R. Allou, 2003, p. 140).

Après la mort de la reine Abla Pokou, sa nièce Akoua Boni fut désignée pour lui succéder, à la tête du peuple baoulé en 1760. Akoua Boni demeura à Niamonou pendant quelque temps après sa nomination. Éprise de conquérir de nouvelles terres suite aux recommandations d'un chasseur de la présence de bonne terre plus à l'ouest du Ndranoua, la reine Akoua Boni décida de quitter Niamonou. Elle prit la direction de ce territoire avec la grande partie de son peuple et toutes ses troupes. Elle se fixa à proximité de la rivière Loka au

⁸ Du 22 au 24 décembre 1949, l'adjanou fut associé à la marche des femmes abidjanaises sur Grand-Bassam, précisément sur la prison pour libérer les prisonniers politiques.

⁹ Dakon fut le frère de la reine Abla Pokou. Il fut tué pour le pouvoir et le contrôle du siège d'or en Ashanti.

¹⁰ Archives de Bouaké, B/10-2 Dep 1 archives du Centre ORSTOM de Petit Bassam. Confère (K.R. Allou, 2003, p. 138).

pied d'un grand arbre nommé « Ouarè ». Elle donna le nom de cet arbre au nouveau village, c'est-à-dire Ouarèbo qui signifie à l'ombre du « Ouarè » (Ministère du plan, op.cit., p. 27). À partir de ce territoire, la reine Akoua Boni dirigea de nombreuses expéditions. Elle vainquit tous les peuples opposants les uns après les autres. Les rebelles alanguira, les Gouro et les Wan Mandé ont été tous mis en débandade par la reine et ses hommes (F-J. Clozel, op. cit., p. 11). Le « Kwakla », l'âme de la guerre, indiquait le projet guerrier de la reine Akoua Boni. Il représentait le grand tambour du lignage royal Agoua du Ouarèbo.

La reine Akoua Boni a permis à son peuple d'être propriétaire d'un vaste ensemble territorial nécessaire à leur installation. Elle fut la principale artisane de la configuration actuelle du pays baoulé (Ministère du plan, op. cit., p. 27). Elle mourut vers 1790 dans le Yaourè lors d'un voyage royal (F-J. Clozel, op. cit., p. 11). Sa dépouille fut ramenée dans le Ouarèbo pour y être inhumée. Son neveu et successeur, le roi Kouakou Djè¹¹ rebaptisa le village et lui donna le nom Akoua Boni-Sakassou ou Sakassou, ce qui signifie le lieu de sépulture. Kouakou Djè rendit ainsi un hommage à l'inhumation de sa défunte tante à cet endroit. Malgré ce changement d'appellation du village, le peuple et la région de la défunte reine conservèrent le nom Ouarèbo.

3.2. Les actions des autres héroïnes en pays baoulé

À l'instar des reines Abla Pokou et Akoua Boni, certaines femmes s'hissèrent au sommet de la chefferie dans le Baoulé. Elles créèrent un cadre de vie favorable aux activités de leur peuple. Ce fut le cas de Tano Adjo, sœur de la reine Abla Pokou qui, après la traversée du fleuve Comoé, resta dans le bas-Bandama pour fonder le royaume élomoin de Tiassalé. Elle assura l'arrière-garde de la reine Pokou pendant que celle-ci avançait avec le reste de son peuple vers l'hinterland¹². Aussi mena-t-elle de nombreuses actions à travers la région du bas-Bandama. Elle veilla au maintien de l'ordre dans la région. Elle favorisa les échanges commerciaux et l'ouverture de la voie commerciale en direction du sud côtier.

Par ailleurs, la princesse Adjoua Yéboué, sœur du roi Kouakou Djè, fut la fondatrice de la localité de Manhounou¹³. Tout comme ses parentes, elle dirigea de nombreuses conquêtes dans la région de Manhounou. Elle assujettit les peuples hostiles à son expansion. Les membres du lignage royal Agoua à Sakassou et à Manhounou se succédèrent, à la tête du pouvoir dans le Ouarèbo. Le royaume de Ouarèbo symbolisait l'unité du peuple baoulé.

¹¹ Le roi Kouakou Djè a régné de 1790 à 1820 (F-J. Clozel, op. cit., p. 11).

¹² Du 22 au 24 décembre 1949, l'adjanou fut associé à la marche des femmes abidjanaises sur Grand-Bassam, précisément sur la prison pour libérer les prisonniers politiques.

¹³ Royaume du Ouarèbo : Entretien directif réalisé avec la notabilité ouarèbo, déjà cité.

Également au XVIII^e siècle, Bandji Affia remplaça son oncle Awoura Kafou, mort noyé dans le Comoé lors de la traversée. En tant que chef des Baoulé Ngban, elle conduisit la migration jusqu'à l'actuelle région de Tié-Ndiékro. Elle fonda le village de Kédéhissou, premier village des Ngban. À sa mort vers la fin du XVIII^e siècle, sa nièce Akanza Akissi la remplaça à la tête de la chefferie Ngban¹⁴.

Plus d'un siècle après, précisément en 1890, une femme¹⁵ « komien » et chef du peuple aïtou dirigea l'opposition à l'exploitation des gisements d'or en pays aïtou suite à un malentendu entre certains baoulé et les premiers colonisateurs français en pays baoulé. Elle supplantait les chefs-hommes par ses prises de position dans la région. Par son courage, son engagement, sa détermination et sa force psychologique, elle fut crainte de tous les hommes.

En outre, la reine Yamoussou vers 1901 dirigea le village N'gokro d'une main de fer avant que les colons français aient la mainmise totale sur cette région. À cette époque, le village N'gokro comptait 475 habitants et 129 villages à ses alentours qu'elle eut sous son commandement¹⁶. N'gokro fut rebaptisé Yamoussoukro en hommage à la reine Yamoussou par le père de la nation ivoirienne, le Président Félix Houphouët-Boigny. Un peu loin, en 1910, les Nanafoué dirigés par Nanan Abonou Amouin résistèrent farouchement à la présence française. Sorcière et dotée de pouvoir mystique, elle fut une prêtresse et guerrière qui connaissait la médecine traditionnelle et le maniement des armes de guerre. Son ésotérisme lui permit de conduire la résistance face aux Français en pays nanafoué. Son exemple fut suivi par certaines femmes baoulé lors du mouvement de destruction des produits agricoles pendant la Première Guerre mondiale.

Les femmes furent donc influentes dans l'exercice du pouvoir sociopolitique en pays baoulé. Ce fait ne fut pas occulté aux yeux des Colons français qui furent maintes fois confrontés à des femmes guerrières. Plus poignant, dans l'histoire du peuple baoulé lorsque l'autorité des hommes menaçait la cohésion sociale, il a fallu toujours avoir recours à la gent féminine.

Conclusion

L'analyse de l'importance de la femme dans la vitalité du pouvoir chez les Baoulé a permis de mettre en évidence l'influence pionnière de la femme dans la fondation du royaume baoulé et de plusieurs entités territoriales en pays baoulé.

¹⁴ Dépouillement des archives de Bouaké, p. 60. Confère (K. S. KOFFI, 2015, p. 154).

¹⁵ L'identité de cette femme reste une énigme tant dans les archives que dans les sources orales.

¹⁶ Monographie de la commune de Yamoussoukro.

Le statut matrimonial s'est révélé comme le véritable élément de l'affirmation autoritariste de la femme. Elle avait la liberté de choisir son époux dont les enfants issus de cette union lui revenaient de droit. Bien attendu, le sacrifice de l'enfant de la Reine Abla Pokou conforta la position centrale de la femme et la méthode de transmission des biens et du pouvoir sociopolitique chez les Baoulé dès 1730. Dans ce système, la femme resta le chemin de dévolution de l'héritage. Elle, seule, était censée connaître le géniteur de son enfant. Chez les Baoulé, le prétendant à la succession doit être l'enfant d'une femme (*bla-bla*), car le véritable enfant et héritier d'un père, avec qui il a le même sang, est celui de sa sœur. Le pouvoir se transmet donc de l'oncle au neveu utérin. À l'instar d'Abla Pokou, d'Akoua Boni et de Tano Adjo, de nombreuses femmes baoulé ont exercé le pouvoir en pays baoulé de 1730 à 1910.

Les résultats traduisent ainsi une longue tradition de femmes-chefs à la tête du pouvoir sociopolitique en pays baoulé. Elles ont été indispensables à la bonne marche des Baoulé. Cette indispensabilité des femmes n'a-t-elle pas été ébranlée par le temps ? Bref, ce mode de gouvernance est-il encore d'actualité aujourd'hui ?

Références bibliographiques

ALAIN Marie, 1973, « Structures, pratiques et idéologies chez les Baoulé », in *Cahiers d'Études Africaines*, p. 363-385.

ALLOU Kouamé René, 2002, *Histoire des peuples de civilisation akan des origines à 1874*, Thèse pour le Doctorat d'État, Université d'Abidjan, Histoire, 3 volumes, 1515 p.

ALLOU Kouamé René, 2003, « Confusion dans l'histoire des Baoulé, à propos de deux reines : Abraha Pokou et Akoua Boni », in *Journal des africanistes*, tome 73, fascicule 1. p. 137-143.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 1979, *Note sur l'histoire économique et sociale de la région de Kokumbo (Baoulé-Sud)*, Paris, ORSTOM, N° 104, 227 p.

CLOZEL François-Joseph, 1902, « Les habitants de la Côte d'Ivoire » in *François-Joseph Clozel et Roger Villamur, eds, Les coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire*, Paris, Challamel, 539 p., p. 1-74.

Royaume du Ouarèbo : Entretien directif réalisé avec la notabilité ouarèbo le 17 septembre 2018 à Sakassou dans le tribunal traditionnel de la cour royale, durée 4 heures.

ÉTIENNE Mona, 1979, « Maternité sociale, rapports d'adoption et pouvoir des femmes chez les Baoulé (Côte d'Ivoire) », in *L'Homme*, tome 19 n°3-4. Les catégories de sexe en anthropologie sociale, p. 63-107.

ÉTIENNE Pierre, ÉTIENNE Mona, 1971, « "À qui mieux mieux" ou le mariage chez les Baoulé », *Cahier ORSTOM*, série Sciences humaines, volume VIII, n° 2, p. 165-186.

KOFFI Kouassi Serge, 2015, *Les Ngban de l'Ano et du Baoulé : implantation, évolution et réaction à la conquête coloniale (1734 - 1920)*, Thèse Unique de Doctorat, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, 348 p.

KOUAMÉ N'Guessan Bernard, 2015, *Les mutations socio-économiques dans l'espace-nord du Baoulé de 1850 à 1980*, Thèse de Doctorat Unique d'Histoire contemporaine, Université Alassane Ouattara de Bouaké, 453 p.

MINISTÈRE DU PLAN, 1965, Étude régionale de Bouaké 1962-1964, *Le peuplement*, Tome 1, Abidjan ORSTOM, 239 p.

NIANGORAN-BOUA Georges, 1973, « Symboles institutionnels chez les Akan », in *l'homme*, Études d'anthropologie politique, tome 13, n° 1-2, p. 207-232.

OUATTARA Siriki, 1986, *Les Anofwè de Côte d'Ivoire des origines à la conquête coloniale*, Thèse de 3^e cycle, Université de Paris Panthéon Sorbonne, Histoire, tome 1, 429 p., tome II, 736 p.

ZAJACZKOWSKI Andrzej, 1963, « La structure du pouvoir chez les Ashanti de la période de transition », in *Cahiers d'études africaines*, volume 3, n°12, p. 458-473.

D'une marque de reconnaissance aux invisibles à la manifestation d'une identité des communautés éwé dès 1956

DANDONUGBO Nanbidou
École Normale Supérieure (Togo)
Département d'Histoire
nanbdando@gmail.com

Résumé

Après près de trois siècles de vie commune à Notsè, les communautés éwé pour des raisons diverses ont effectué des départs successifs avec comme conséquence l'occupation du pays éwé entre le XVI^e siècle et le XVIII^e siècle. L'activité économique fondamentale étant l'agriculture, sa réussite nécessitait un rituel en début de saison, *agnigbadada* et une marque de reconnaissance aux invisibles en début de moisson, le *vossa*. Cette reconnaissance a pris une tournure politique dès 1956 pour devenir une manifestation d'une identité des communautés éwé. À partir d'une analyse bibliographique et des enquêtes de terrain, le présent article vise à retracer l'évolution de la fête des prémices vers la fête d'*Agbogbozan* ainsi que les conséquences de cette fête pour les Ewé. Les résultats montrent que l'échec du mouvement de réunification des Ewé suite aux résultats du référendum de mai 1956 a poussé les nationalistes éwé du Togo et de la Gold-Coast à instaurer une fête traditionnelle qui renforce l'identité des communautés éwé séparées par les frontières coloniales.

Mots-clés : Notsè (Togo), communautés éwé, frontières, identité, *Agbogbozan*.

Abstract:

After being together for almost three century at Notsè, the community of Ewe has effectuated for many reasons some sequential departures which has like consequences the occupation of Ewe's country between XVI century and XVIII century. Being the principal economic activity, the agriculture to be successful required a ritual at the beginning of the season, *agnigbadada* and a sign of gratefulness. This action goes to the invisibles while starting the harvest. It is called the *vossa*. This gratitude has taken a political turning from 1956 and become a mass demonstration of Ewe's community because the referendum's results of May 1956 that rejected all act of unifying of people from Ewe. Based on bibliographic analyses and the investigation on the field, the present article has pushed the nationalist of Togo and Gold-Coas to set up a traditional party that consolidates the identity of Ewe's community which was disconnected by the colonial border.

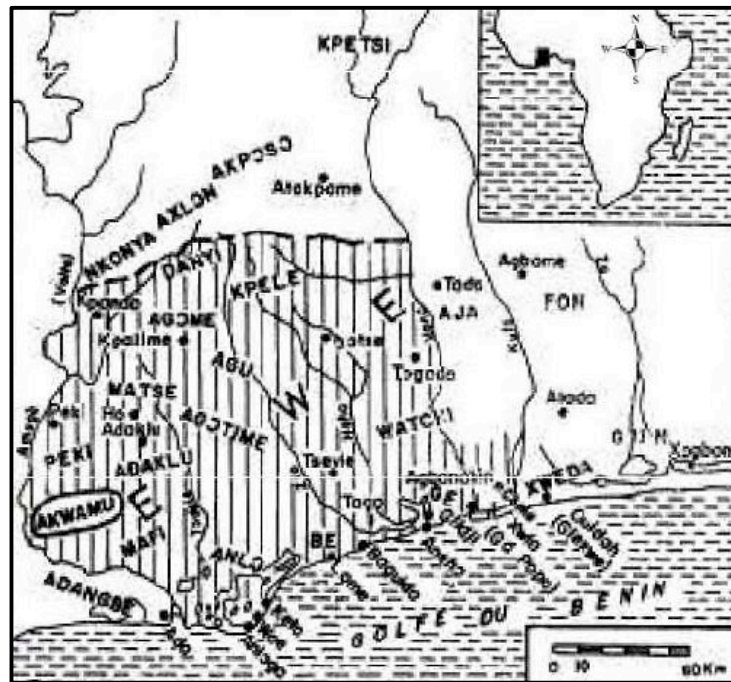
Key words: Notse (Togo), community of Ewe, border, identity, *Agbogbozan*.

Introduction

En milieu Ewé, les divinités qui ont favorisé la réussite des activités agricoles méritent des remerciements. Cette marque de reconnaissance perpétue les liens de protection des invisibles sur les visibles. Les mouvements nationalistes qui ont vu le jour au Togo à partir de 1946 ont donné une autre connotation aux prémices. Après les résultats du référendum du 09 mai 1956 qui confirment l'échec du mouvement de réunification des Ewé sous une seule administration, les nationalistes éwé togolais à travers le Comité de l'unité togolaise (CUT) et

de la Gold-Coast au sein de la *All Ewe Conference* (AEC) ont poursuivi des actions en vue de maintenir la pression sur l'autorité française et britannique.

Carte n°1 : Zone de peuplement éwé



Source : Carte réalisée par Gayibor (1994, 95)

L'objectif de la pression mise sur les puissances coloniales est d'aboutir à une reconnaissance d'une identité éwé mise en jeu par le refus de voir aboutir le mouvement de réunification, pan-éwé. À Notsè, ville du Togo, située dans la région des plateaux à 96 kilomètres au nord de Lomé, la mobilisation est restée la même au niveau des différentes couches sociales de la ville. L'instauration de la fête d'*Agbogbozan* le 08 septembre 1956 par les nationalistes éwé du Togo et de la Gold-Coast est une démonstration de la persistance d'une identité des Ewé séparés par les frontières coloniales. Comment une manifestation de la reconnaissance aux divinités a-t-elle évolué vers le renforcement de l'identité des communautés éwé ? La conception que les Ewé avaient de cette période de sacrifice a-t-elle évolué ? Certains acteurs politiques ont accepté que leur ville, considérée déjà comme le point de dispersion des Ewé (N. L. Gayibor, 2011.I p. 528) soit par la suite une marque de la préservation de cette origine commune à travers la célébration d'*Agbogbozan*. Qui sont les acteurs impliqués dans l'instauration de cette première édition d'*Agbogbozan*? Cette fête a entraîné de multiples conséquences. Quelles ont été les conséquences de cette célébration ?

La présente communication vise à montrer, à travers la réponse à ces questions, qu'une manifestation de la reconnaissance des Ewé aux divinités après la moisson est devenue une

fête traditionnelle d'envergure politique à l'échelle internationale. Les résultats auxquels nous sommes parvenus nous ont permis de réaliser le travail en trois parties. La première montre l'importance des sacrifices aux divinités en début de la moisson en milieu éwé, la deuxième identifie les acteurs impliqués dans les mouvements nationalistes et le processus d'instauration de cette fête. La troisième relève les conséquences de cette célébration. Des sources diversifiées ont contribué à l'élaboration de ce travail.

1. Matériel et méthode

Les documents écrits et oraux ont été mis à contribution dans l'élaboration de ce travail. Au dépôt des Archives Nationales du Togo à Lomé, les documents consultés ont permis d'avoir la liste de certains nationalistes, membres du CUT et de prendre connaissance des partisans du PTP, les deux principaux partis politiques à Notsè. Nous avons également retrouvé dans le dossier 135 2APA, le procès-verbal de la réunion en vue de la préparation de la fête du 27 avril 1960 qui indique les noms des responsables des missions catholiques et protestantes impliqués dans les actions nationalistes.

Les entretiens ont eu lieu avec les personnes ressources qui avaient plus de soixante-dix ans afin de nous assurer de leur présence effective au moment des mouvements politiques. Une première confrontation des informations recueillies a permis de dégager la liste de trente-sept personnes qui résidaient dans la ville au moment des mouvements politiques. Une seconde sélection a abouti à l'identification de celles qui avaient effectivement pris part aux mouvements nationalistes. C'est avec ce dernier groupe que nous avons le plus échangé. Nous avons aussi échangé avec les responsables des divinités dans certains quartiers autochtones comme Ekli, Alinou, Tégbé, Agbaladomé, Adimè, Tako, et Kpédomé afin d'avoir les informations relatives à l'organisation des prémices. Au moins quatre personnes ont été touchées dans chacun des quartiers originels. Au total, 32 personnes ont été touchées dont 14 femmes et 18 hommes.

Les mémoires, les thèses, les ouvrages et les articles ont permis de confronter les informations recueillies auprès des témoins et de juger du degré de sincérité des renseignements reçus. Le logiciel Word a servi à la mise au point des résultats.

2. Résultats

La confrontation des sources a permis de distinguer dans une première partie les responsables des terres, acteurs des rites de purification des premières récoltes. La deuxième relève les acteurs politiques à Notsè impliqués dans les activités politiques entre 1946 et 1956

puis établit le lien entre l'échec du mouvement pan-éwé et l'instauration de la fête d'*Agbogbozan* en 1956. La troisième ressort les conséquences de cette célébration.

2.1. L'organisation des sacrifices aux divinités en début de la moisson

La réussite de toute activité économique nécessitait une intervention effective des invisibles. En milieu éwé où l'activité économique fondamentale est l'agriculture, il faut, avant une campagne de chasse, solliciter la protection de la divinité de la chasse qui est *aguin* de peur de se voir emporter par cette dernière vers une zone méconnue. Pour entamer une nouvelle campagne agricole, il faut des rites appropriés pour donner à la terre le souffle nécessaire à la germination des plantes. En début de la moisson, les responsables des terres doivent en retour présenter les prémices des récoltes à ces mêmes divinités qui ont su garder la pluviométrie normale, lutter contre les ravageurs et protéger toute la communauté.

2.1.1. L'implication totale des responsables des terres

Le propriétaire des terres est de la lignée des premiers occupants. Par son statut, il est censé connaître au nom de ses ancêtres les rites appropriés à effectuer à l'endroit des divinités tutélaires afin que le bonheur persiste au sein de son groupe puisque toutes les puissances mystiques protectrices qui occupent le village établissent une relation intime avec lui (N. Dandonougbo, 2015, p.133). Le chef des terres a en permanence à l'esprit que le bien dont il a la charge actuellement est celui d'une grande famille comportant des membres qui ont vécu, qui vivent et qui vivront. Il a pour rôle d'assurer l'intégrité de la parcelle propre à sa communauté et de participer à son exploitation par son groupe. Il peut au besoin attribuer une portion à des communautés immigrées pour des mobiles agricoles (J. Spieth 2009, p. 316). Le chef des terres a en permanence à l'esprit les nombreux interdits liés à sa fonction ainsi que les rites à effectuer pour garder la confiance des déités (N. Dandonougbo, 2018, p. 132).

En début de la saison agricole, le chef des terres effectue le rite de préparation de la terre, *agnigbadada*. Ce dernier immole deux coqs à plumage rouge. Le sang est versé par terre, sur les représentations matérielles des divinités et sur quelques outils agricoles. Les os et les plumes des animaux tués sont carbonisés puis écrasés. La fumée des os et des plumes des volailles abattues s'élèveront vers le ciel et permettront à celui-ci de faire tomber la pluie au besoin pour la survie des plants (H. Klaus, 2008, p. 118). Le produit noir écrasé est mis à la disposition de chaque chef de famille qui se chargera de son aspersion sur les différentes portions à défricher (N. Dandonougbo, 2014, p. 283). Par ce rite, un pacte est scellé entre chaque cultivateur et les divinités du village. En début de la moisson, le *duto* a l'obligation de présenter les premiers fruits des champs aux divinités pour une réjouissance populaire.

2.1.2. L'organisation de la fête des prémices

Les produits récoltés ne peuvent être mangés sans conséquence négative qu'après des sacrifices qui les rendent purs et consommables (I. De Garine, 1976, p.244). C'est une occasion encore offerte pour remercier les ancêtres et les divinités pour avoir veillé sur chaque membre de la communauté en l'épargnant de tous les malheurs et en lui offrant de quoi se nourrir. Cette offrande aux divinités faisait de la nourriture un élément sacré. Ce rituel purifiait les produits de tous les champs (I. De Garine, 1976, p. 26).

À Notsè, les cérémonies débutaient le premier jeudi du mois de septembre. Le mois de septembre correspond à la moisson des tubercules d'igname, aliment rituel. Les responsables des divinités vont dans la muraille d'*Agbogbo* pour les sacrifices aux divinités de la cité, suivie de la sortie des jeunes, *alaga* chargés d'assumer la sécurité au sein de la ville. Ces derniers font le tour de la cité en tenue confectionnée avec les rameaux des nervures de palme en vue de purifier la cité de ses souillures (Agokoli IV, 2018, p.88). Le samedi, très tôt, les morceaux d'igname préparés par le chef des terres sont malaxés avec de l'huile rouge. Le chef des terres sert d'abord les divinités propres à son unité résidentielle, ensuite, les membres du lignage présents se servent chacun une petite quantité qu'ils dégustent, enfin en faveur des absents, on implore la protection des divinités. L'idée de fête peut être aussi comprise comme un moment de retrouvailles pour les membres d'un même clan en vue de se renouveler les marques de solidarité et de confiance.

Ce sacrifice a connu une dénomination suite aux mouvements politiques nationalistes des années 1946.

2.2. Les mouvements nationalistes à Notsè de 1946 à 1956

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, le Togo sous mandat de la SDN est désormais placé sous tutelle de l'ONU qui se chargera de le conduire progressivement à l'indépendance. Dans la station secondaire de Notsè¹, seuls le CUT était le parti nationaliste en action à côté du PTP, pro-administration française.

2.2.1. Les différents acteurs nationalistes

L'évolution de la vie politique est marquée par deux périodes. Celle de 1946 à 1951 caractérisée par la domination du courant nationaliste et celle de 1951 à 1957 déterminée par celle des progressistes. Les élections du 10 novembre 1946 en vue du choix d'un représentant du Togo à l'Assemblée nationale française (ANF) ont donné la victoire au représentant du

¹ Elle fut créée par les Allemands le 11 janvier 1900 comme partie intégrante de la sous subdivision d'Atakpamé.

CUT Martin Aku. Celles du 8 décembre 1946 relatives au choix d'un représentant de la subdivision de Notsè à l'Assemblée représentative du Togo (ART) ont renforcé le pouvoir des nationalistes avec la victoire de leur candidat Paulin Freitas (M. Pamasse, 2010, p. 39). L'influence croissante du CUT à Notsè, comme sur toute l'étendue du territoire, complique la situation aux autorités françaises.

Le CUT étant aux yeux du pouvoir colonial un parti d'opposition, ses membres tombaient sous le coup de la loi pour des raisons peu valables. Les nationalistes mettaient en place des moyens pour contourner les autorités coloniales en s'appuyant sur les responsables d'église comme le père Gasser et l'instituteur Gabriel Gouna d'Ekli du côté des catholiques et le catéchiste protestant Clément Zewu d'Alinou².

Pour le compte des chefs traditionnels, le chef Messa d'Agbaladomé était en étroite relation avec le leader du CUT Sylvanus Olympio. Le domicile de Messa était le siège du parti à Notsè. Sans crainte, il encourageait les autres membres composés de fonctionnaires en poste, de religieux et de femmes. Les autorités françaises informées de son radicalisme le convoquèrent et le gardèrent en vue durant deux jours. La situation se compliqua davantage suite à la mobilisation des femmes³ qui menaient des actions fortes au sein du CUT.

Autour de leur représentante Ama N'gassi, d'Adimè, elles ont décidé d'organiser une marche du domicile de Messa au quartier Tégbé où se trouve le bureau des autorités administratives. Cette manifestation prévue torse nue, en signe de mécontentement, vise à jeter l'anathème sur ces autorités coloniales et à activer la colère des divinités protectrices de la ville (N. Dandonougbo, 2016, p. 297). La mobilisation des gardes-cercles par les autorités en vue d'une intervention musclée en cas de marche n'a pas dissuadé les femmes. Messa fut libéré dans l'après-midi du second jour de son arrestation⁴.

La possibilité financière des femmes de Notsè était réduite en comparaison à celles des grandes commerçantes de tissus de Lomé comme Bayi Lucia Kada Sedode, Ernestine Confor Wilson, Bernadine Guedeawogbor, Eunice Galley-Adanbunu (A. Kponton, 1994, p. 223). Cependant, elles étaient prêtes à mettre à contribution leur talent culinaire pour accueillir les responsables du parti venus de Lomé. À Alinou, Akoua Keke et Adjoa Amoudji de Kpédomé n'ont pas hésité à mettre à disposition leurs pagnes traditionnels, *éwé-lokpo* pour décorer la maison de Joseph Gayibor où devait être accueilli Freitas Paulin⁵. Elles avaient l'art de composer des chansons adaptées à des situations précises. Les nationalistes ont eu de la peine

² Gawou Pierre, 76 ans, ancien fonctionnaire du trésor en retraite, Adimè, le 05/05/14.

³ Akoua KEKE, cultivatrice, 79 ans, entretien réalisé le 3 mai 2014 à Alinou.

⁴ Modjinou Galinou, notable à Agbaladomé, entretien réalisé le 7 octobre 2003 à Agbaladomé.

⁵ Akoua KEKE, 79 ans Cultivatrice, Alinou, le 3/05/14.

à accepter les résultats du référendum qui ont confirmé leur l'échec dans la tentative de réunification des éwé sous une seule administration.

2.2.2. L'échec du mouvement pan- éwé et le processus d'instauration d'Agbogbozan

Le CUT, créé le 26 avril 1946, voulut réduire l'influence française au Togo en réclamant la réunification des Ewé sous une seule administration. Les nationalistes défendaient cette cause en s'appuyant sur une unité historique, géographique et linguistique de tous les Ewé.

Dans le but de se faire entendre, les nationalistes ont envoyé des pétitions à l'ONU avec l'intention d'obtenir la réunification des Ewé séparés par les frontières coloniales françaises et britanniques. Les discussions menées par les missions onusiennes n'ont pu donner les résultats escomptés.

Les autorités françaises et britanniques ont trouvé nécessaire l'organisation d'un référendum dans les deux territoires pour tirer cette affaire au clair une fois pour toutes. Le référendum organisé le 9 mai 1956 donnait la latitude aux Ewé de décider du rattachement du Togo britannique au Togo français ou de son intégration au futur Ghana. Sur 160 000 suffrages exprimés, 93 095, soit 58%, se sont prononcés en faveur de l'intégration à la Gold Coast. Le référendum qui a abouti à l'annexion du Togo britannique à la Gold Coast a créé une déception des deux côtés éwé (N. L. Gayibor 1994, p. 103-106) d'où l'idée d'une manifestation grandiose à l'échelle internationale pour montrer la persistance des liens forts entre les Ewé.

2.3. La célébration de la première édition d'Agbogbozan et ses conséquences

Pour le CUT et l'AEC, il est hors de question de reconnaître un échec dans le processus de réunification des Ewé sous une seule administration. D'où l'institution d'*Agbogbozan* le 08 septembre 1956 à Notsè.

2.3.1. La première édition d'Agbogbozan

La cité de Notsè, considérée comme le lieu de dispersion des Ewé, devra représenter le lieu d'unification, de manifestation de l'identité des communautés éwé. Les représentants des communautés Kpando, Ho, Abutsia, Peki, Hodzo, Sokode, Kpehoe, Kéta, Cape Coast, Volta River, Accra, etc. ayant emprunté la direction du sud-ouest au moment de l'exode furent présents. Du moment où les Ho se reconnaissent comme faisant partie d'un clan nommé

*Kakla*⁶, leur chef des terres d'alors a amené avec lui un couteau qui pour eux avait servi à percer la muraille *agbogbo* au moment de la fuite pour une destination au départ méconnue⁷.

Le programme de la célébration débuta le jeudi 06 septembre 1956. Il est marqué par la sortie des garants de la sécurité de la cité *agbogbo* appelés *alagan* en vue de purifier la ville⁸. Le vendredi, après le marché, un accueil fut réservé aux différentes délégations venues de la Gold-Coast ainsi qu'aux différentes communautés éwé du Togo. Le samedi, un rassemblement eut lieu sous le grand hangar de l'ancien marché apprêté pour la circonstance⁹. Après les allocutions des différents représentants qui visaient à montrer l'unité des Ewé séparés par les frontières coloniales, des danses traditionnelles furent exécutées par les chasseurs, *assafo*, des groupes de femmes et les autorités traditionnelles. Après un déjeuner offert aux invités de Lomé et de la Gold-Coast, au domicile du nationaliste Joseph Gayibor, des matchs furent disputés l'après-midi entre des équipes de la ville. Le soir, ce fut le tour des artistes du Togo et de la Gold-Coast d'animer la partie par leurs chants et danses. Le lendemain, après les offices religieux dans les églises catholiques et protestantes, les invités retournèrent chez eux¹⁰.

Cette fête n'a pas abouti aux résultats escomptés. Elle a eu tout compte fait d'autres retombées.

2.3.2. Les conséquences de la célébration d'Agbogbozan

Elles sont culturelles, politiques et économiques. Au plan culturel, *Agbogbozan* a engendré l'extension de l'histoire des Ewé à travers tous les groupes concernés. C'est à cette fête que s'est dégagée une uniformisation des traditions orales autour de la légende d'Agokoli et la considération à l'unanimité de Notsè comme le berceau des Ewé. Ces versions déjà en cours auprès des Ewé de l'Ouest se sont rependues à Notsè. Dans les traditions orales à Notsè comme auprès des autres communautés éwé venues pour la circonstance, Agokoli est dorénavant un roi tyran qui a demandé la construction de la muraille avec du sang humain. Il devient un sadique qui a demandé à ses sujets de tresser une corde avec de l'argile (N.L. Gayibor 1993, p.211). Il est pour d'autres celui qui aurait maltraité les femmes en leur demandant d'utiliser leur sexe comme un pot pour chercher de l'eau au marigot. Il est encore celui qui dans le souci d'écarter tous les prétendants au trône organisa une fête au cours de laquelle il mit le feu au lieu de la réception (R. Pazzi, 1979, p.192).

⁶ *Kakla* est le couteau en Ewé. Il s'agit du clan des chasseurs.

⁷ Komedja IV, chef du quartier d'Agbaladomé, 74 ans, entretien réalisé le 7 octobre 2003 à Agbaladomé.

⁸ GALINOU Mondjinou, Notable à Agbaladomé, 83 ans, entretien réalisé le 7 octobre 2003 à Agbaladomé.

⁹ N.L. Gayibor, Professeur à l'Université de Lomé, entretien réalisé le 03 Avril 2017 à Lomé.

¹⁰ Mondjinou Galinou, Notable à Agbaladomé, 83 ans, entretien réalisé le 7 octobre 2003 à Agbaladomé.

Au même moment, il se remarque le renforcement d'une identité éwé. Entre les chefs traditionnels éwé, il s'est instauré des relations fraternelles comme en témoignent la place donnée aux Ewé de Notsè par ceux de la Gold-Coast. Les Ewé de Gblédi, de Battor et de Kpando localisés à l'ouest nomment ceux de Notsè « *mia to wo* (nos pères)» (N. Dandonougbo, 2014, p.227). Les nationalistes du Togo et de la Gold-Coast ont démontré à travers la célébration de cette fête qu'ils formaient une seule communauté, malheureusement séparée par des frontières coloniales.

Au plan politique, l'idée d'amener l'ONU à revoir sa position n'a pas abouti. Pour elle, il s'agit d'une affaire définitivement réglée (N. L. Gayibor 2015, p.118). Entre le gouvernement de la Gold-Coast et du Togo, il s'installe une méfiance suite à l'échec du mouvement de réunification. Des différends liés à l'exploitation des terres de cultures situées le long des frontières qui pouvaient être résolus ont persisté entre les deux gouvernements. Les Danyi-N'digbé, les Danyi Bassapé, les Lavié-Apédomé, les Agouawo Yiboè au Togo affrontaient les Gblédi du Ghana en 1956 à propos de cette portion de terre située de long de la partie méridionale de la chaîne de l'Atakora propice à la culture du cacao (N. Dandonougbo, 2014, p. 250). Après l'accession à l'indépendance des deux pays respectivement le 6 mars 1957 et le 27 avril 1960, cette méfiance renforce l'accueil des opposants et réfugiés politiques de chacun des deux États par l'autre (N. L. Gayibor, 1997, p. 107).

Dans le domaine économique, Notsè devient, suite aux éditions répétées d'*Agbogbozan* un pôle touristique. La période de célébration de cette fête est un moment important pour les propriétaires des infrastructures hôtelières qui accueillent des visiteurs de divers horizons. Des aménagements se renforcent à l'approche de cette fête en vue de rendre ces moments intéressants pour ceux qui se déplacent pour la circonstance. *Agbogbozan* représente une chance économique précieuse pour les populations locales et pour le développement des secteurs tels que le transport compte tenu de la forte mobilisation remarquée à la station de Notsè durant cette période. Les pagnes traditionnels qui font la particularité des femmes d'Adimé et d'Alinou, *éwélokpo* et les pots fabriqués par les femmes de Tégbé sont de plus en plus achetés par les visiteurs, d'où des gains pour l'artisanat. L'affluence des visiteurs sur le site d'*Agbogbo* est croissante chaque année. Cette fête peut devenir un élément moteur de relance de l'économie de Notsè.

3. Discussion

Les résultats obtenus dans cette recherche confirment ceux de J. Spieth (2009, p.316) selon qui les communautés parties de Notsè ont poursuivi les rites des prémices en début de

moisson. D'après N. L. Gayibor (1994, p.106), les Ewé du Togo comme de la Gold-Coast décidèrent la poursuite de la lutte en vue d'amener l'ONU à considérer la position des Ewé qui ont voté à 60% contre l'intégration des Ewé au Togo britannique. Raison pour laquelle l'idée d'une fête traditionnelle grandiose ne saurait être mise de côté.

En effet, les raisons économiques non évoquées clairement poussaient les Ewé séparés par les frontières à poursuivre la mobilisation. Les échanges commerciaux portaient sur les produits locaux et sur certaines marchandises importées, telles que les tissus et les objets d'art. Ces liens économiques mettaient tous les groupes éwé en contact. Les Ouatchi essentiellement producteurs ne pouvaient pas se passer des Bê et des Anlo du littoral qui sont des commerçants et ont une vocation d'intermédiaires remontant à l'arrivée des premiers Européens.

D'autres groupes tels que les Ewé de Ho, Hohoé et Palimé, sont avant tout producteurs de café et de cacao et consomment des produits vivriers venant des autres tribus éwé. Ces visées ont conduit les nationalistes du Sud à oublier toutes les autres réalités liées à l'érection des frontières. La sensibilisation s'est focalisée sur les réalités du sud alors que dans la partie septentrionale, il avait l'Union des chefs et population du Nord, UCPN, pro-français au-devant d'un corps électoral supérieur à celui du sud. Déjà le 13 décembre 1951, devant la 4^e commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies, Sylvanus Olympio, son leader, dénonça ce gonflement du corps électoral au profit des zones non éwé du Togo (E. Batchana, 2008, p.116).

Plusieurs travaux de recherche ont porté sur les raisons de l'échec de la réunification des Ewé sous une seule administration, mais peu ont abordé les mobiles de la conversion des rites de prémices en fête traditionnelle d'envergure internationale. La particularité de ce travail réside dans l'établissement du lien entre la fête des prémices et l'instauration de la fête d'*Agbogbozan* suite à l'échec du mouvement de réunification.

Les résultats obtenus au niveau de cette recherche permettent d'attirer l'attention sur les conséquences positives de cette fête traditionnelle aussi bien pour la population de Notsè où elle est organisée annuellement que pour toutes les autres communautés éwé qui profitent pour comprendre non seulement les mobiles réels de l'exode des Ewé, mais aussi renforcer les relations fraternelles, gage de la culture de la paix.

Conclusion

Les Ewé de Notsè ont participé, de différentes manières, aux mouvements nationalistes enclenchés au Togo au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Les autorités traditionnelles, les religieux, les lettrés, les femmes et les paysans se sont mobilisés pour

défendre leur conception politique. Certains firent partie du camp des progressistes au moment où d'autres défendaient leurs intérêts à travers le CUT. La consultation électorale de 1946 marquée par la victoire du CUT, puis le référendum de 1956, ont montré la détermination des nationalistes à poursuivre la lutte jusqu'au bout. Ce travail montre la détermination des nationalistes face à l'action des puissances coloniales et retrace le processus d'instauration de la fête d'Agbogbozan. La fête des Ewé n'aurait pas existé sans l'action des nationalistes du Togo et de la Gold-Coast.

Sources et références bibliographiques

Sources orales

DAGBO Djidjogbé, 80 ans, ancien membre du PTP, entretien réalisé à Alinou, le 04 mai 2014.

KOMEDJA IV, chef du quartier d'Agbaladomé, 74 ans, entretien réalisé à Agbaladomé, le 7 octobre 2003.

GALINOU Mondjinou, Notable à Agbaladomé, 83 ans, entretien réalisé à Agbaladomé, le 7 octobre 2003.

KEKE Akoua, 79 ans, Cultivatrice, entretien réalisé à Alinou, le 3 mai 2014.

GAYIBOR Nicoué Lodjou, Professeur à l'Université de Lomé, entretien réalisé à Lomé, le 03 avril 2017.

Sources archivistiques

Archives nationales du Togo (ANT)-Lomé

- 2 APA. Affaires politiques et administratives Répertoires des cercles. Cercle d'Atakpamé,
 - dossier n°112 portant les critères d'accession au trône en 1933.
 - dossier 135, Atakpamé, préparation de la fête de l'indépendance dans la subdivision de Nuadja.

Rapport et comptes rendus

Rapport annuel du gouvernement français en 1948 sur le Togo, placé sous la tutelle de la France à l'Assemblée générale des Nations Unies, 387p.

Références bibliographiques

AGOKOLI IV Togbui, 2018, *Le royaume de Notsè*, Lomé, Awoudy.

DANDONOUGBO Nanbidou, 2007, *Les sources orales en question : de l'importance des traditions orales dans la reconstitution de l'histoire de la ville de Notsé*, Mémoire de maîtrise d'Histoire, UL, Lomé.

DANDONOUGBO Nanbidou, 2014, *Les communautés kpélé au sud-ouest du Togo du XVIII^e siècle à 1960*, Thèse de Doctorat d'Histoire, UL, Lomé.

- DANDONOUGBO Nanbidou, 2015, « Occupation de l'espace et désignation du *fié* en milieu kpélé (Ewé) du XVIII^e-XIX^e siècle », *Au cœur d'une relecture des sources orales en Afrique*, Patrimoines, n° 17, Presses de l'UL, Karthala, p. 129-142.
- DANDONOUGBO Nanbidou, 2018, « La fin du règne d'Ajayito et l'arrivée au pouvoir de Komédja à Notsè : Un revirement politico-religieux aux multiples conséquences (1901-1946) » in *Nazari*, n°007, vol 2, Décembre 2018, p.127-144.
- DE GARINE Igor, 1976, *Alimentation et culture*, Série : cahiers pédagogiques "santé-Nutrition", IEDESS- Recherche, Université Paris I, Paris.
- GAYIBOR Nicoué Lodjou, 1993, « Le remodelage des traditions historiques : la légende de Agokoli, roi de Notsé », in PERROT Cl-H : *Sources orales de l'histoire de l'Afrique*, CNRS, Paris, p. 209-214.
- GAYIBOR Nicoué Lodjou, 1994, « Le mouvement pan-éwé : l'état de la question », in *Les Togolais face à la colonisation*, Lomé, Presses de l'UB, p. 89-109.
- GAYIBOR Nicoué Lodjou, 1997 (dir.), *Histoire des Togolais*, Les presses de l'UB, vol 1, UB, Lomé.
- GAYIBOR Nicoué Lodjou, 2011 (dir.), *Histoire des Togolais des origines aux années 1960*. 4 tomes, Paris et Lomé, Karthala et Presses de l'UL.
- GAYIBOR Nicoué Lodjou, 2015, *Des bâtisseurs du Togo, biographies de quelques ancêtres, héros et précurseurs de l'histoire nationale*, Paris, Karthala.
- HAMBERGER Klaus, 2008, *La parenté Vodou Organisation sociale et logique symbolique en pays ouatchi*, Thèse pour obtenir le grade de Docteur de l'EHESS, Anthropologie Sociale et Ethnologique, Université Paris I, Paris.
- PAMASSE Mensa, 2010, *Élections et violences dans la subdivision de Notsè : 1946-1963*. Mémoire de maîtrise d'Histoire, UL, Lomé.
- PAUVERT Jean-Claude, 1960 : « L'évolution politique des Ewé », in : *Cahiers d'études africaines*, Vol. 1 n°2, Paris, p. 161-192.
- PAZZI Roberto, 1979, *Introduction à l'histoire de l'aire culturelle ajatado*, Lomé, INSE.
- SPIETH Jacob, 2009, *Les communautés éwé (die Ewe Stämme)*, Lomé, Presses de l'UL.

Représentations sociales du SIDA et de la maladie à virus EBOLA en Côte d'Ivoire :
approche historique

ZRAN Toily Anicet
Université Alassane Ouattara
Département d'Histoire
anicetzran@yahoo.fr

Résumé

La crise d'Ebola, qui a secoué la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone de 2014 à 2016, a fait peser une menace sur la Côte d'Ivoire qui partage sa frontière ouest avec les deux premiers États cités. Les réactions sociales, qui en ont découlé, ont rappelé celles de l'épidémie du sida. Cet article s'inscrit dans une perspective historique qui vise à mettre en relation les représentations de ces deux maladies ainsi que les attitudes et pratiques qu'elles ont façonnées. À partir d'une approche socio-historique fondée sur des sources d'archives, des entretiens semi-directifs et l'observation directe, l'étude du parallèle entre ces deux épidémies a permis de relever des réactions sociales, remarquablement similaires, à savoir : la peur, le repli sur soi, la fuite, le rejet de l'autre, la non-assistance aux malades suspectés, la désignation de groupes boucs émissaires, les dénonciations calomnieuses, le déni, les rumeurs et les explications de type « complotiste ». Ces attitudes et pratiques face à ces deux maladies sont à mettre en lien avec leur proximité dans leur déroulement, mais aussi dans leurs représentations. Les populations ivoiriennes et les praticiens ont manifesté, de façon générale, un sentiment de peur et ont réagi en conséquence, nonobstant certains cas de déni. Toutefois, la peur d'Ebola a été d'une intensité supérieure à celle du sida dans la mesure où les avancées scientifiques ont modifié le discours médical sur le sida, faisant de lui, une maladie chronique et non plus fatale par rapport à Ebola dont le discours officiel indiquait qu'il était irrémédiablement fatal.

Mots-clés : Côte d'Ivoire - Ebola - Sida - représentations – attitudes – pratiques

Abstract

The Ebola crisis that shook Guinea, Liberia and Sierra Leone from 2014 to 2016 posed a threat to Côte d'Ivoire, which shares its western border with the first two states mentioned. The resulting social reactions recalled those of the AIDS epidemic. This article is part of a historical perspective that aims to relate the representations of these two diseases as well as the attitudes and practices they have shaped. From a socio-historical approach based on archival sources, semi-directive interviews and direct observation, the study of the parallel between these two epidemics made it possible to note some remarkably similar social reactions, namely: fear, withdrawal, flight, rejection of the other person, non-assistance to suspected patients, designation of scapegoating groups, slanderous denunciations, denial, rumors and explanations such as "conspiracy". These attitudes and practices in the face of these two diseases are related to their proximity in their development but also in their representations. Ivorian populations and practitioners generally expressed a sense of fear and reacted accordingly, notwithstanding some cases of denial. However, the fear of Ebola was greater than that of AIDS in that scientific advances have changed the medical discourse on AIDS, making it a chronic disease and no longer fatal to Ebola. The official speech indicated that it was irretrievably fatal.

Keywords: Ivory Coast - Ebola - AIDS - representations - attitudes - practices

Introduction

Découvert aux États-Unis en 1981, c'est au cours de l'été 1985 que les premiers cas de sida ivoiriens sont diagnostiqués¹. Depuis cette date, la Côte d'Ivoire est restée le pays d'Afrique de l'Ouest le plus atteint par cette épidémie, malgré les efforts déployés par les acteurs de la lutte. En effet, avec 2% de la population africaine, la Côte d'Ivoire héberge 10% des cas de SIDA, notifiés par l'ensemble des pays africains et est le pays le plus touché en Afrique de l'Ouest qui, pourtant, reste le sous-continent le moins atteint d'Afrique subsaharienne².

La progression de cette épidémie a été accompagnée, en Côte d'Ivoire, comme ailleurs, de peurs, de paniques liées à sa charge émotionnelle. Cette maladie hautement létale qui a mis la médecine en difficulté sur son terrain de prédilection – celui des maladies infectieuses –, où elle n'a cessé de glaner des lauriers depuis Pasteur, explique l'émoi qu'elle a suscité.

Malgré la prolifération de nombreuses pathologies infectieuses et la progression de maladies chroniques graves telles l'hypertension artérielle, le diabète, etc., le sida est resté la maladie la plus redoutée des Ivoiriens jusqu'à l'irruption de la Maladie à Virus Ebola (MVE) dans certains pays limitrophes en 2014. La présence de l'épidémie d'Ebola aux portes de la Côte d'Ivoire inquiète les populations et les autorités. Une psychose s'est emparée de la population, à l'image de ce qui a été vécu avec le sida, alors que le pays n'avait pas encore connu un seul cas d'Ebola, contrairement au sida dont les peurs collectives ont débuté avec la présence de la maladie dans le pays. En fin d'année 2015, l'épidémie d'Ebola est quasi jugulée pendant que le sida demeure la grande question de santé publique. Mais au regard de réactions manifestées, ces épidémies se logent dans le peloton de tête des plus graves maladies transmissibles qui ont créé les plus grandes peurs de ces quatre dernières décennies. Ce contexte a généré des représentations sociales particulières de ces épidémies. Par représentations, on entend « l'ensemble des codes (symboles, manifestations, rituels, valeurs, sociabilités) qui conditionnent les conduites et structurent l'imaginaire, de la collectivité comme de l'individu » (F. Cadiou et *coll.*, 2005, p. 254). Ce concept qui englobe le construit de l'imaginaire et détermine les attitudes et les pratiques permet de rendre intelligible les réponses sociales aux épidémies, car, « la maladie est aussi socialement définie » (P. Adam, C. Herzlich, 2007, p. 6). En effet, comme l'explique M. Grmek, 1994, p. 12, « La maladie en général et même toutes en particulier sont des concepts qui ne découlent pas comme tels

¹ Comité National de Lutte contre le Sida (RCI), *Plan d'action à court terme pour la lutte contre le sida en Côte d'Ivoire*, Abidjan, 24 juin 1987

² ONUSIDA, « Comment l'ONUSIDA soutient une riposte mondiale face au sida plus efficace », document disponible sur le site de l'ONUSIDA www.unaids.org

immédiatement de notre expérience. Ce sont des modèles explicatifs de la réalité et non des éléments constitutifs de celles-ci. »

L'étude comparée de ces deux épidémies vise donc à comprendre et expliciter les constances et les ruptures de leurs représentations qui ont façonné les attitudes et pratiques. D'où la question de savoir : quelles ont été les représentations sociales de la Maladie à Virus Ebola en rapport avec celles exprimées face au sida en Côte d'Ivoire ? Plus spécifiquement, quelles ont été d'une part, les attitudes et, d'autre part, les pratiques des Ivoiriens.

Cette étude rétrospective s'appuie sur des sources d'archives (rapports, articles de presse, plans d'action, documents audiovisuels), des enquêtes orales réalisées avec des praticiens ivoiriens, des tenancières de restaurants de viande de brousse et leurs clients, des responsables d'ONG nationales de lutte contre le sida et celles qui ont été impliquées dans la prévention de l'épidémie d'Ebola, de témoins clés de situations qui renseignent sur les représentations de ces deux maladies et sur l'observation directe. Le dépouillement des données a permis de construire notre analyse autour de trois axes que sont : les représentations comparées de la maladie à virus Ebola et du Sida, les attitudes forgées par ces représentations et les pratiques du corps médical face à ces deux maladies.

1. Construction des représentations de la Maladie à Virus Ebola et du Sida en Côte d'Ivoire

Les similitudes et les différences de représentations de ces deux maladies permettent de cerner les réactions sociales qu'elles ont suscitées.

1.1. Du déni des premiers moments aux rumeurs de complot

Dès l'apparition du sida en Côte d'Ivoire, le déni a été la première réaction des populations. Il a non seulement été suscité par les premières informations assez vagues sur la maladie avec en toile de fond des groupes dits « à risque », mais aussi, par les accusations de l'Afrique, comme berceau du sida. De plus, la rétention de l'information par les autorités puis la minimisation de l'impact de l'épidémie ont conforté ce déni. En effet, entre 1985 et 1986, deux sentiments ont alterné dans l'opinion ivoirienne à propos du sida : la peur et la quiétude. Selon G. Tapé et S. Dédy (S/D) (1991, p. 9), les Ivoiriens manifestaient une certaine peur dans la mesure où :

La presse nationale faisait vaguement état d'une maladie "bizarre" et mortelle qui ravageait les milieux toxicomanes et homosexuel en Occident, plus particulièrement aux États-Unis, dont on constate quelques cas en Europe et en Afrique centrale (Zaire, R.C.A.) et de l'Est (Zambie, Kenya, Ouganda).

Cependant, même si ces informations inquiétaient une frange de la population, car annonçant l'irruption d'une maladie effroyable, elles favorisaient, paradoxalement, une certaine quiétude dans la mesure où les Ivoiriens, dans leur ensemble, ne se sentaient pas concernés par cette épidémie dès lors qu'elle s'attaquait aux homosexuels et aux toxicomanes; deux pratiques marginales dans le pays. En outre, les Ivoiriens, à l'instar de la majorité des Africains, n'ont pas digéré l'accusation de l'Afrique comme berceau du VIH³. C'est dans ce contexte qu'ils rebaptisèrent le Syndrome d'Immuno-Déficiences Acquis en "Syndrome Imaginaire pour Décourager les Amoureux".

En effet, le tapage médiatique autour des recherches scientifiques sur l'origine du VIH qui privilégiaient la piste africaine a occasionné de nombreuses dérives chez nombre de chercheurs et journalistes qui ont stigmatisé la sexualité des Africains en la qualifiant de « débridée ». La polémique sur l'origine de la maladie et la question de sa gravité en Afrique ont favorisé la prospérité du discours sur le « syndrome imaginaire », exacerbé son le déni et occasionné l'accusation des Occidentaux comme responsables de ce drame. Dans son ouvrage sur le sida qu'elle qualifie d'épidémie raciste, R. Sabatier (1989, p. 147), rapporte les propos d'un certain Andrew, maçon à Lusaka, qui affirme que :

Ce sont les blancs qui ont introduit la maladie. Il n'y a qu'à voir comment certains d'entre eux courent après leurs homologues et après les garçons zambiens. Avant que les blancs n'arrivent en Afrique, l'Africain avait une vie sexuelle normale. Puis ils ont introduit leur soi-disant civilisation, leurs grands hôtels où ils pratiquent leur immoralité .

C'est « par la bizarrerie de leurs pratiques sexuelles que les Occidentaux ont introduit le sida en Afrique »⁴ pouvait-on lire dans la le journal *la Gazette* au mois de juillet 1987.

Face à la menace de l'épidémie d'Ebola dont les affres dans les pays touchés ont été fortement médiatisées, une frange importante de la population a longtemps estimé que cette maladie ne relevait que de l'imaginaire. C'est ce soutient un témoin qui assume n'avoir jamais respecté la loi sur interdisant la consommation du gibier arrêtée par le gouvernement ivoirien dès mars 2014, comme mesure préventive. « Nous on a jamais vu Ebola, on dit qu'il y en a, mais nous on sait pas. On dit faut pas on va manger viande de brousse, mais nous on a mangé jusqu'à on n'a rien eu. Donc c'est faux », dit-il.

Le déni et les vagues d'accusations sont caractéristiques des perceptions du sida et de la MVE. Toutefois, dans les deux cas, quand il n'est plus possible de nier la réalité du mal, les

³ L'Afrique a été très tôt indexée comme terre d'origine du VIH alors qu'aucune recherche n'en faisait une démonstration suffisamment fondée. Cette situation a entraîné de nombreux discours déconcertants sur la sexualité des Africains, dans les milieux scientifiques occidentaux. Ce traitement de leur sexualité n'a pas été du goût de ces derniers qui se sont opposés à toutes les hypothèses sur une origine africaine du VIH, par de nombreux moyens y compris le déni et les théories de complot.

⁴ *La Gazette* du 9 juillet 1987

explications de type complotiste servent d'exutoire aux angoisses collectives. Les interminables recherches sur l'origine du sida et les difficultés de la science à faire conjuguer l'épidémie au passé ouvert la brèche aux rumeurs faisant état d'une maladie montée de toutes pièces, tantôt une arme bactériologique, tantôt une expérience de laboratoire qui aurait mal tourné. En clair, pour de nombreux Ivoiriens, le VIH n'est pas un virus "naturel". Cette perception s'est exprimée à nouveau à l'occasion de la crise Ebola. « Ce sont les Blancs qui ont envoyé leur maladie là. C'est eux qui sont venus nous dire qu'il y a Ebola dans viande de brousse. Nous on mange ça depuis là, ça n'a jamais rendu malade », affirme un enquêté. Certaines restauratrices interrogées soutiennent que la maladie à virus Ebola a été inventée par les Occidentaux en quête de débouchés pour leur production de viande bovine exportée d'Europe et mise en difficulté sur le marché ivoirien de la grande consommation du gibier.

« C'est eux-mêmes qui ont créé Ebola. Sinon pourquoi eux ils disent qu'il y a Ebola dans viande de brousse et puis, ils nous envoient leur viande bizarre-la? On dit gorges, cœurs, pattes de bœuf, langues de bœuf, les conneries comme ça. Ils envoient ça dans cartons, tu ne sais même pas c'est viande de quel animal. C'est quel cœur de bœuf qui est gros comme ça? Et c'est quand Ebola a commencé qu'ils ont commencé à nous envoyer ça », affirme une restauratrice de Treichville (Abidjan).

Le témoignage de cette restauratrice illustre l'idée répandue selon laquelle, derrière cette épidémie, se cache un business qui nourrit des appétits obscurs qui l'ont orchestrée. Si la réalité pathologique est acceptée, il n'en est pas de même pour son explication. « C'est une politique. Ils ont envoyé la maladie ici pour nous tuer, pour nous piller, nous appauvrir et s'enrichir de nos matières premières », affirme un enquêté sous le sceau de l'anonymat.

C'est ce qui s'est également passé avec le sida, lorsque la promotion du préservatif s'est accélérée du fait de l'épidémie. En effet, l'apparition du sida a coïncidé avec les campagnes sur le planning familial dont les deux principales méthodes conseillées étaient : l'utilisation du préservatif et des pilules. Cette campagne a convaincu plus d'un qu'il s'agit d'une part, d'un stratagème échafaudé par les Occidentaux pour freiner la procréation en Afrique afin de contrôler sa démographie et mieux la dominer et, d'autre part, rentabiliser cette stratégie par la vente de préservatifs et de pilules. D'autant que l'OMS, en accord avec certains gouvernements africains, a confié la responsabilité de la promotion des préservatifs, dans le cadre de la lutte contre le sida, à l'ONG américaine PSI (*Population Services International*)⁵ qui faisait déjà la promotion des préservatifs dans le cadre de ses activités de planning familial en Afrique au début des années 1980, avant même l'émergence de l'épidémie. C'est donc à elle qu'est revenu le volet promotion du préservatif avec pour mission de le rendre

⁵Union Européenne, CIDEF, Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales de la Côte d'Ivoire, *Sida et secteur de santé : Analyse des conséquences et stratégies de réponse. Le cas de la Côte d'Ivoire*, Rapport final, Octobre 1997, 308 p. p. 45

accessible aux populations. Il ne devait pas être cédé gratuitement, car selon certaines études effectuées à l'époque, la gratuité du préservatif n'assurait guère son utilisation, mais semblait, au contraire, le banaliser et faire douter de son efficacité (J. Hassoun, 1997, p. 60). La commercialisation du préservatif de marque "Prudence" à grand renfort médiatique a engendré des rumeurs sur son efficacité, ses effets néfastes et surtout sur un « sida business ».

Le SIDA et l'épidémie d'Ebola ont été perçus par les Ivoiriens, d'abord comme une plaisanterie de mauvais goût, une mascarade, ensuite comme un moyen de pression échafaudé à des fins économiques. Dans ces perceptions de type « complotiste », il ressort un trait commun qui fait d'elles des instruments de recolonisation du continent. Il s'agit de démontrer par ces situations incontrôlables, l'irresponsabilité et l'incapacité des Africains à s'assumer, affirme ce médecin dont les propos nous sont parvenus par R. Sabatier (op. cit, p. 137) :

Ce qui est arrivé c'est que les médecins et les chercheurs occidentaux ont utilisé les données de séropositivité que nous leur avons fournies, mais au lieu du HIV ce sont nos sociétés, nos coutumes et même notre vie amoureuse qu'ils ont étalées sous les lentilles de leurs microscopes. Trouvez-vous surprenant que certains d'entre nous en eussent pris ombrage ? Quel que soit le problème, famine, guerre, politique ou quoi que ce soit, on en revient toujours à la même conclusion : nous autres Africains, sommes plus incompetents, plus corrompus, plus sanguinaires ou plus immoraux que les autres.

Ce sentiment d'une « maladie alibi » a été exacerbé avec l'épidémie d'Ebola qui a cristallisé tous les ressentiments d'un passé douloureux. À l'analyse, il semble que le contentieux colonial n'a pas encore été soldé et que la méfiance reste un fond indissoluble de l'appréciation des relations avec les puissances occidentales. C'est à ce titre que certains vont jusqu'à penser que l'incrimination de la viande de brousse répondait à une stratégie de préservation de la faune au profit de l'Occident. « L'Afrique est un continent qui a le plus d'animaux. Donc eux ils n'en ont pas. Ils voulaient arrêter de tuer les animaux pour les enfants parce que quand ils vont mourir, il aura leurs enfants qui vont venir découvrir les animaux », soutient un enquêté pour qui, l'Afrique est perçue comme un grand parc animalier que l'Occident veut préserver.

Les épidémies de sida et d'Ebola ont été deux épidémies « étatisées », au sens où c'est le gouvernement qui était en avant-garde de la lutte en créant une chaîne de réponse à l'urgence sanitaire, parallèle au système de santé, la question des relations Nord - Sud et du contexte politique national et international ont influencé les perceptions populaires. Il ne s'agit donc plus de simples pathologies, mais d'enjeux plus importants. Cette cristallisation du débat autour des enjeux du danger commun à nombre de maladies connaît une amplification avec le sida et la maladie à virus Ebola.

1.2. Les représentations croisées de la gravité de ces deux maladies

Avant l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, le sida était la maladie qui a suscité un émoi collectif au sein de la population⁶. À l'époque, car, « il ne fallait pas prononcer le mot sida. C'était tabou »⁷, dit le professeur Nangbéle COULIBALY qui s'est occupé de l'un des deux premiers cas officiels en Côte d'Ivoire. Le premier slogan élaboré par le Comité National de Lutte contre Sida (CNLS), libellé : « le sida est là. Il tue ! », et soutenu d'un logo funèbre montrant un personnage squelettique dont la peau, collée aux os, illustre l'horreur de la maladie. Cette image, placardée dans les rues de la capitale, a provoqué peur et terreur au sein de la population. Le sida équivalait à une mort certaine. Cependant, les progrès scientifiques combinés aux stratégies de sensibilisation plus affinées, à la disponibilité des thérapies antirétrovirales ainsi qu'à une meilleure connaissance des modes de contamination, ont lentement modifié l'image du sida en la faisant passer progressivement de pathologie fatale à maladie chronique.

C'est dans ce contexte qu'il faut apprécier les réactions de nos enquêtés qui craignent plus la MVE par rapport au sida qui semble avoir été accepté et « domestiqué ». C'est pourquoi un témoin avance que :

« Ebola est plus dangereux que le sida parce que le sida, ce que moi je sais, avec les ARV ça te permet de vivre longtemps. Quand Ebola est apparu dans les pays voisins et on voyait à la télé, on n'a pas vu un traitement qui réveillait les gens, on a vu que c'était toujours des morts. » (E. A., 43 ans)

Certains poussent la réflexion plus loin, argumentant que la rigidité inédite des mesures de prise en charge des malades d'Ebola est l'illustration la plus pertinente d'une épidémie dont la nuisance est de magnitude supérieure au sida.

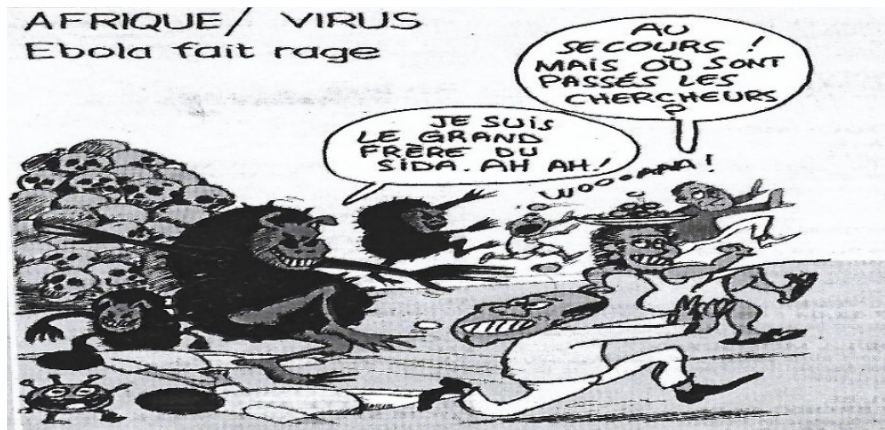
« Ebola est dangereux. La maladie Ebola est bien plus dangereuse que le VIH/sida. Même pour aller voir par exemple quelqu'un quand il est malade on va aux maladies infectieuses, on ne va pas porter de combinaison de sécurité tout ça. Par contre, s'approcher d'un malade qui a Ebola c'est très dangereux. Il faut porter tout un dispositif », (D. J. C., 47 ans).

« Quand on compare le VIH et l'Ebola, on voit que l'Ebola est cent fois plus dangereux que le VIH. Elle tue aussi rapidement et puis il n'y avait pas de traitement en tant que tel. Mais le VIH est le plus psychologique. Si dans l'entourage des personnes infectées ils ne changent pas vraiment d'habitude avec le malade je ne pense que les personnes pour supporter sa maladie », ajoute cet autre témoin.

⁶ Il est vrai que l'irruption d'Ebola datant de 1976 est antérieure au sida (1981), mais elle n'avait jamais sévi en Afrique de l'ouest avant 2013 et le nombre de décès liés à toutes les précédentes épidémies n'excède pas 2500 personnes. Elle de ce fait méconnue en Afrique de l'ouest pendant toutes ces décennies d'existence du sida et considérée comme une affaire des Etats de l'Afrique centrale et orientale.

⁷ Nangbéle Coulibaly, « commentaire des rapporteurs », in : DOZON (J-P.) & VIDAL (L.) (Eds), *Les sciences sociales face au sida : cas africains autour de l'exemple ivoirien*, Bingerville (Côte d'Ivoire) 15, 16 et 17 mars 1993, centre ORSTOM, 389 p., p. 357

Le cortège funèbre de la MVE a suscité une peur d'une intensité plus forte que celle du sida, dans le contexte actuel. On pouvait entendre les Ivoiriens ironiquement : « sida est mieux que Ebola ». L'image ci-dessous publiée par un quotidien de la presse ivoirienne au plus fort des vagues de psychose liées aux affres de l'épidémie dans les pays touchés témoigne de l'état d'esprit des populations. La comparaison avec le sida confirme le trait d'union mis quasi systématiquement entre ces maladies par le citoyen *lambda* au regard des constances des effets constatées dans leur déroulement.



Le sursaut, numéro 0023 du 14/15 novembre 2014

Cette situation démontre l'influence des mass medias et des campagnes de sensibilisation sur les perceptions populaires. Alors que la Côte d'Ivoire a totalisé 25 000 décès dus au sida pour la seule année 2015⁸, les Ivoiriens montrent une plus grande psychose face à l'épidémie de la maladie à virus Ebola qui sévit dans les pays voisins du fait du décompte macabre fortement relayé par les médias, que face au sida qui sévit dans leur pays. En effet, les statistiques du sida en Côte d'Ivoire ne faisant pas la une de la presse et des médias à grande audience, l'émotion est moins vive quant à sa gravité. D'autant plus que la progression de la contagion du sida reste invisible et que le mode de contamination du VIH apparaît aux populations plus gérable que celui de la maladie à virus Ebola.

Pourtant, cette peur bleue des séropositifs a été similaire à celle du sida. Sauf que la confidentialité exigée dans la gestion de cette maladie confine la peur, le rejet des séropositifs dans le cercle de l'entourage.

Nos entretiens avec l'association des femmes séropositives dénommée *Ampouh* ont révélé la persistance de l'ostracisme des personnes infectées du fait de la peur de la contagion. « Ce n'était pas facile, affirme une d'entre elles. Quand je rentre dans la douche comme ça là, ce n'est pas tout le monde qui rentre là-bas ». Le rejet des femmes

⁸ www.unaids.org

séropositives a conduit l'association à ériger un centre d'accueil. Le témoignage d'une des responsables de ce centre illustre avec clarté la prégnance de la peur du SIDA :

On a eu même à recevoir des gens de bonnes familles ici. Si je dis bonne famille, c'est-à-dire des gens qui ont de la famille qui pouvait s'occuper d'eux. Mais puisque cette famille sait que c'est VIH là, ils se renseignent « où on peut déposer notre sœur-là ? » parce que personne ne veut la toucher. Et puis quand sa famille vient la jeter, elle ne repasse pas hein, elle ne repasse pas.

Au regard de ce qui précède, il ressort de nombreuses caractéristiques communes dans la perception du sida et de la maladie à virus Ebola même si la peur de la MVE est plus forte, plus prononcée que celle du fait du discours scientifique sur ces deux épidémies et les modes de contamination.

2. Les attitudes en lien avec les représentations de ces maladies

Les attitudes des Ivoiriens face à ces deux maladies seront analysées sous le double angle à des résistances aux mesures de prévention et le rejet des personnes suspectées d'être infectées.

2.1. Les résistances des populations aux dispositifs de prévention

Durant la période de la menace de l'épidémie d'Ebola, des formes de résistance aux mesures de prévention ont pu être observées à l'instar de l'épidémie du sida. Il convient cependant de préciser qu'il existe un élément de différence important dans la gouvernance des mesures de prévention de ces deux maladies. En effet, avec la maladie à virus Ebola, la chasse, la commercialisation et la consommation de la viande de brousse sont strictement interdites. Les contrevenants avec cette disposition ponctuelle s'exposaient à de lourdes sanctions, allant de simples amendes à des peines de prison. Plusieurs personnes ont été mises aux arrêts, dont quatre restauratrices appréhendées en flagrant délit le 29 juillet 2014. Surprises alors qu'elles cuisinaient du gibier destiné à leur clientèle, elles encouraient des amendes et d'une peine de prison allant de 2 à 6 mois⁹. *A contrario*, aucune disposition répressive n'a été adoptée dans le cadre de la lutte contre le sida. C'est pourquoi l'on a assisté à l'échafaudage de nombreuses techniques de contournement des mesures de prévention de la maladie Ebola alors qu'avec le sida, il s'agissait plutôt de l'imperméabilité de certaines personnes aux mesures de prévention. Mais dans un cas comme dans l'autre, on a pu observer diverses formes de résistance aux mesures de lutte.

Le discours sur le syndrome imaginaire et la catégorisation des groupes dits « à risque » a conduit de nombreuses personnes à percevoir le sida comme une maladie de personnes ayant une sexualité dissolue. D'ailleurs, en 1987, le ministre ivoirien de la Santé a relayé ce sentiment en affirmant à la télévision publique : « ayez moins de partenaires, et vous n'aurez

⁹ Célestin N'dri, « 4 restauratrices arrêtées », in : *Fraternité Matin* du 4 août 2014, p.7

pas le sida »¹⁰. Partant de là, malgré les nombreuses sensibilisations, le sida est resté dans l’imaginaire collectif, une conséquence du vagabondage sexuel, illustré par le témoignage d’un commerçant à la gare d’Abobo (Abidjan) :

Moi je suis vendeur de lunettes et montres. Je ne cherche pas femme. Donc je ne connais pas affaire de sida. Affaire de sida-là, c’est les gens de boîte de nuit, les «toutous" (travailleuses de sexe dans le jargon ivoirien), c’est chez eux on peut prendre renseignement sur sida.

La résistance aux mesures de prévention du VIH s’exprimait à travers des adages bien connus qu’on continue d’entendre : « on ne mange pas la banane avec sa peau ! » « on ne suce pas un bonbon avec son emballage ! » ou encore « il faut bien mourir de quelque chose ! ». Ces expressions ont révélé la réticence au port du préservatif discrédité par des rumeurs qui laissaient entendre que les préservatifs étaient percés depuis la fabrication quand d’autres contenaient le VIH ou encore son gel lubrifiant aux propriétés cancérogènes (A. Zran, 2014). La résistance se manifestait aussi par le refus de l’utiliser au prétexte qu’il symbolise le manque de confiance entre partenaires.

Dans un autre registre, la suggestion de ne plus pratiquer le serrage des mains et les accolades dans le cadre de la prévention de la MVE s’est heurtée à la résistance de nombreuses personnes qui l’ont trouvée choquante comme l’illustre ce témoignage de A.T. (38 ans) :

« Les mesures du gouvernement là sont ridicules. Pourquoi je ne dois pas saluer mon frère à cause de maladie. Maladie peut quitter au ciel, tomber sur toi et tu vas mourir. On peut respirer l’air seulement et tomber malade. Et puis quand tu montes dans *gbaka* (minibus), chacun touche l’argent de son voisin pour donner à l’apprenti. Ou nous on s’habille c’est dans *yougou yougou* (les friperies), dans « France au revoir », est-ce que tu sais qui a porté habits que tu achètes-là ? Est ce qu’il n’avait pas Ebola ? (...) Comment tu peux ne pas saluer ton frère toi africain, parce qu’il est malade. Mais tu as perdu ta dignité. »

On note toutefois que dans certains cas, l’observance de cette disposition était fonction des relations entre individus.

« Je pense qu’à la vérité des faits ...tant qu’on se connaissait, on ne respectait véritablement pas les dispositions préventives. Je veux dire si je te connais, je te vois, je te fais l’accolade, parce que dans mon entendement tu es saine. Par contre, avec des inconnus, effectivement on a gardé la distance de sécurité qu’il fallait. Donc Ebola n’a pas vraiment changé vos relations », (D.O.N., 49 ans).

¹⁰ Alphonse D. Mady, *Fraternité Matin* du 18 mars 1987, p.4

Dans d'autres cas, la mesure était systématiquement ignorée comme si la menace Ebola n'existait pas. Et l'habitude a contribué à la banalisation de cette mesure comme l'explique cet autre témoin.

«Vraiment toute une confusion. En ville on se saluait parce que c'était une habitude et souvent vous oubliez qu'Ebola existe. Et pour finir, on a dit que vraiment ce sont des conneries. Parce que si la salutation peut donner Ebola, avec nos bus, nos *gbaka* dans lesquels nous sommes serrés, ton voisin même est à côté de toi, la chaleur et autre tout le monde allait avoir Ebola. C'est ce qu'on se disait. Donc, pourquoi ne pas se saluer. » (B.E., 40 ans).

Se serrer la main lors des salutations est un rituel qui a valeur identitaire et culturelle dans les relations humaines en Afrique. Refuser de serrer la main à quelqu'un, surtout à un aîné, c'est faire preuve de mauvaise éducation et d'impolitesse. De fait, cette mesure était perçue comme une dénaturation des valeurs culturelles tout en créant des conflits entre les individus.

« Certains respectaient, d'autres non. Ici même les Ivoiriens là, c'est dans la main qu'on se salue. C'est comme cela que ça a toujours été. Ceux qui ne voulaient pas respecter, quand ils tendent la main et que tu ne veux pas, ils prennent mal cela. Quelques personnes se sont battues ici pour cela », affirme un enquêté.

À ces résistances qui exprimaient le refus de se conformer à une mesure dont l'impérieuse nécessité de l'observance n'était pas pertinente aux yeux des populations s'est greffé le contournement de la mesure d'interdiction de la commercialisation et la consommation de viande de brousse. En effet, malgré l'interdiction assortie de poursuites judiciaires pour tout contrevenant, la commercialisation et la consommation de la viande de brousse ont continué¹¹ de façon clandestine. Certains réseaux clandestins font des agents chargés de veiller à l'application de cette interdiction jouaient un rôle important. Le témoignage ci-dessous explique le fonctionnement du réseau.

« L'approvisionnement est clandestin. Moi je connais des cas de figure où les policiers qui sont censés contrôler là, quand le préfet décide ou bien le sous-préfet décide qu'on va faire des descentes dans les maquis pour vérifier si les gens mangent ou pas, c'est eux-mêmes qui avertissent les tenancières de maquis pour dire bon... Ceux même qui viennent contrôler, disent que faut garder, faut cacher, quand on va venir, il y a rien et puis après tu ressors ça, tu vends », (N.P., restauratrice, 39 ans).

La situation sanitaire préoccupante et la fermeté de cette mesure n'ont pas eu raison du contexte général de corruption précédant la menace de l'épidémie. Au contraire, elles ont été

¹¹ « Fièvre Ebola. La Côte d'Ivoire d'alerte ? Des entorses à la lutte contre le fléau. La viande de brousse toujours dans les assiettes », pouvait-on lire à la une du quotidien gouvernemental *Fraternité Matin* du 4 août 2014

érigées en opportunité d'affaires. Cependant, il y avait bien des réseaux et des techniques de circulation qui n'impliquaient pas les agents de sécurité.

Dans les restaurants où le gibier était vendu clandestinement, plusieurs codes ont été développés par les « initiés » aux fins de se faire servir du gibier sans attirer l'attention de la clientèle voisine étrangère au réseau. La viande de brousse était appelée « Déborah », « ancien », « le vieux », etc., et au summum de la résistance, certaines ne manquaient de culot pour l'appeler « Ebola » pour tourner en dérision la peur de l'épidémie. Et quand il leur était fait cas du danger que représente cette viande, le même adage utilisé pour le sida fut martelé : « Bof, il faut bien mourir de quelque chose »¹² ou encore « si c'est Ebola qui doit nous emporter, eh bien que la volonté de Dieu soit faite ! »¹³. Sous ces différentes pratiques, les acteurs de la filière de la viande de brousse manifestaient leur résistance aux mesures d'interdiction.

2.2. Le rejet et l'ostracisme des personnes suspectes ou infectées.

L'épidémie du sida comme celle du virus Ebola ont été accompagnées du rejet des victimes perçues comme dangereuses, par leur entourage. Même si aujourd'hui la charge émotionnelle liée au sida a relativement baissé d'intensité, la stigmatisation des séropositifs et les malades du SIDA demeurent. Après sa tentative de suicide, un jeune homme séropositif raconte à C. Cornu (1996, p.85) que :

« Depuis un certain temps, trois à quatre mois, dit-il, à la maison, je peux plus manger comme tout le monde, je peux plus utiliser les douches comme tout le monde ; j'ai mes propres couverts. Il suffit que je prenne un verre pour boire, je peux oublier, j'ai des remontrances : « je le fais exprès, je veux mettre la vie des gens en danger », lui dit-on. (...) La femme de mon père m'a dit de ne plus jamais arriver chez elle parce que je vais contaminer ses enfants et vraiment (...) de prendre rendez-vous ailleurs, mais pas à la maison ».

C'est aussi le cas de ce polygame abandonné par ses deux femmes et qui a dû partir en ville pour fuir la stigmatisation dont il était l'objet dans son village.

« Chez moi au village, par exemple, avance-t-il, les gens me fuient (...) tout le monde m'a rejeté, personne ne me donnait à manger. J'avais les mille problèmes (...) pendant cette période-là, je ne me retrouve même plus. Dire que c'est quelqu'un qui m'a mis au monde ».

Ce sont les avancées de la science qui ont progressivement modifié le discours sur le sida et, par là même, sa perception. C'est pourquoi la MVE apparaît aux populations d'une

¹² Elvis Kodjo, « La viande de brousse toujours dans les assiettes », in : *Fraternité Matin* du 4 août 2014, p. 7

¹³ Elvis Kodjo, *Op. cit.*, p. 7

gravité supérieure à celle du sida. Elles ont appris avec le temps que les contacts quotidiens entre individus ne transmettent pas le VIH. C'est ce qui ressort des propos de K. A., chauffeur de taxi (51 ans) :

« Le sida, si quelqu'un est malade, c'est par rapport au sang. Si la personne est blessée et que tu utilises la même lame, tu peux avoir. Donc si tu n'as pas touché, tu ne peux pas prendre. Sida là, tu peux toucher la personne, tu peux manger avec elle, tu peux faire tout avec elle ».

Pour nombre de personnes, en se référant aux modes de contamination véhiculés par les messages de sensibilisation, Ebola diffère du sida par le plus grand risque qu'il fait courir à l'entourage du malade. C'est pourquoi un enquêté s'est voulu catégorique à propos des similitudes entre ces deux maladies : « Non, je ne crois pas qu'il y a des similitudes. Tu touches cadavre seulement, tu as Ebola. Ça, c'est des trucs qui marquent. Quelqu'un qui est déjà mort, en principe il ne doit pas pouvoir de transmettre quoi que ce soit ». Dans ce contexte, les ressortissants des pays touchés par l'épidémie, en particulier les Guinéens, étaient sur la sellette. S.K., enseignant (35 ans), relate une des dérives liées à la peur d'Ebola :

« Il y a une femme qui venait de la Guinée. Elle vendait du pain devant un établissement scolaire. La femme n'avait rien, mais quand ils ont su qu'elle était Guinéenne, ils l'ont chassée, on payait plus sa nourriture. Alors qu'elle vendait là depuis un temps. Mais à cause d'Ebola... »

Toutefois, cette stigmatisation ne concernait pas que les ressortissants des pays touchés. Nombre d'Ivoiriens en ont été victimes. Il suffisait que les populations établissent un lien entre un individu et la maladie pour que le phénomène se déclenche. C'est le fait de pouvoir contracter cette maladie hautement létale par de simples contacts, alors qu'aucun traitement n'est disponible, qui a conduit à une amplification du rejet et de l'ostracisme des personnes suspectées par leur entourage. Tout individu présentant les divers symptômes d'Ebola (fièvre, vomissements, diarrhées, saignements, etc.), ou provenant d'un des pays contaminés, était rejeté et les autorités alertées. Un médecin raconte une anecdote assez représentative de la situation de méfiance :

« Il y a un monsieur Ivoirien qui était rentré du Liberia. Il était un peu alité. Ses voisins avaient peur et ils nous ont appelés. Le monsieur ne savait pas qu'on venait chez lui. Il était très surpris de nous voir. Les voisins ont entendu seulement qu'il venait du Liberia, en même temps c'est la méfiance. Déjà tout le monde était le policier de son ami ».

En définitive, le rejet des cas suspects d'Ebola est plus perceptible comparé aux malades du sida dont l'ostracisme est orchestré par la famille et l'entourage immédiat. Le

rejet des personnes à risque dans le cas d’Ebola intervient dans un contexte de rupture entre droits individuels et droits collectifs et où le risque du naufrage collectif conduit les populations à s’ériger en gardiennes de la santé publique. Les différences des voies de contamination de ces deux maladies ont favorisé une stigmatisation plus retentissante avec Ebola.

3. Les corps médical ivoirien face aux épidémies de sida et Ebola

Face à des menaces ou des épidémies de grande envergure, les perceptions et réactions du corps médical impactent la gestion de la crise et les représentations populaires.

3.1. Les représentations du sida et de la MVE par le corps médical

Les peurs collectives manifestées face à ces deux épidémies non nullement épargné le corps médical. Face à la menace Ebola, le personnel de santé s’est senti particulièrement vulnérable. Cette peur a occasionné un vent de panique face aux patients qui présentaient des signes inscrits au menu des cas alertes ou suspects. Le témoignage de ce praticien édifie avec clarté sur la crise de panique qui s’est emparée de certaines structures hospitalières face.

« J’étais parti à Abengourou en mission, et il y a deux dames qui sont arrivées, présentant les signes de transpiration, de fièvre et puis de diarrhée, d’hémorragie. Il y avait ces signes-là. Donc du coup, comme Ebola était en pleine campagne, quand elles sont arrivées, tout le monde a quitté l’hôpital. Les médecins, les infirmiers, les aides-soignants, ils ont tous fui. Ils ont pratiquement fui l’hôpital. »

Le sentiment de ne pas être suffisamment outillé pour faire face à l’épidémie d’Ebola a gagné nombre de praticiens dont le réflexe était de s’éloigner de tout patient qui leur semblait suspect. Le personnel de santé n’est certes pas immunisé contre la peur de la mort, mais le spectacle qu’il offrait face aux alertes, malgré toutes les formations et informations reçues sur cette maladie, a montré le poids des rumeurs et des représentations populaires de l’épidémie.

« Abidjan, à l’hôpital général de Port-Bouet, deux dames sont arrivées pour des consultations, qui présentaient aussi des signes comme la transpiration, le vomissement, la diarrhée. Le médecin les ayant vues est ressorti de la salle de consultation pour pouvoir s’équiper. Tout pressé, il courrait vers son équipement pour venir vers ces patients. Quand il a sorti les équipements d’Ebola ; les combinaisons là, les infirmiers, les aides-soignants, eux qui sont à côté qui ont plus ou moins des notions de la chose, qui de manière systématique tirent les conclusions, généralement se sont les plus dangereux. Quand le monsieur est sorti pour venir examiner correctement ses patientes, ils se sont mis à courir. Quand le médecin est sorti tout pressé, ils se sont mis à courir pensant que le monsieur fuyait le danger », (Y.F., informaticien, 37 ans).

Ce témoignage qui met en relief la crispation du climat dans lequel les soins étaient dispensés rappelle celui des premières années du sida en Côte d’Ivoire. Un même sentiment

d'insécurité s'était déjà manifesté face au sida chez les professionnels de santé. Certes, la forte contagiosité d'Ebola a conduit à des scènes plus spectaculaires que lors du sida, mais la peur de se faire contaminer est survenue dans les deux cas. Témoin de la gestion de l'épidémie du sida en Côte d'Ivoire depuis les premiers, le professeur E. Bissagnéné du Service des Maladies Infectieuses et Tropicales du CHU de Treichville (Abidjan), reconnaît la peur panique des praticiens face à l'émergence du sida.

« Au départ, dit-il, on ne parlait pas de maladie curable ou incurable parce qu'on ne savait pas ce que c'était. Donc ne sachant pas très bien qu'elles étaient les voies de contamination et les porteurs de germes, il était tout de même normal comme tout le monde d'être paniqué. Comme individus appartenant à la société, tout le monde était paniqué devant l'alerte qui venait de l'OMS, à savoir faire attention à une nouvelle maladie. Donc un sentiment de peur, oui ; mais un sentiment de peur partagée avec la population ».

Les premières réactions dans le milieu médical s'inscrivaient dans la logique générale de l'émoi créé par l'irruption de cette nouvelle pandémie dont l'issue était quasi-fatale. À l'instar de la population, le personnel de santé a manifesté une peur bleue face aux malades du sida. En clair, à l'épreuve de ces deux maladies, le corps médical avouait un sentiment d'incapacité et de peur. L'impression de ne pas avoir toutes les informations sur la maladie, la formation adéquate et le risque élevé de se faire contaminer ont favorisé une peur panique qui a eu des conséquences sur leur pratique médicale.

3.2. Les pratiques du corps médical en lien avec leurs représentations de ces épidémies

L'érection des centres d'isolement dédiés à la prise en charge d'éventuels cas d'Ebola et la désignation du SMIT comme service de référence s'apparente à la situation vécue dans les débuts du sida. À cette époque, la désignation du SMIT comme hôpital de référence a convaincu les praticiens des autres services et hôpitaux que le VIH/sida n'était que l'affaire du SMIT. En effet, bien avant l'instauration de la politique de prise en charge "intégrée"¹⁴ de l'infection à VIH, les personnes dépistées séropositives étaient orientées vers le SMIT ou USAC¹⁵, comme l'explique le professeur Bissagnéné :

« Nous avons vu, nous avons entendu, nous avons vu beaucoup de choses se dire sur le SMIT. C'est ce qu'on appelle la stigmatisation d'un service. Parce que dans le temps, les gens croyaient que c'était une affaire du SMIT. Tous les malades étaient évacués sur le Service des Maladies Infectieuses. Vous avez quelqu'un qui fait la diarrhée, on fait la

¹⁴ La politique de prise en charge intégrée qui prend le relais de l'Initiative ONUSIDA d'accès aux traitements du VIH/sida en Côte d'Ivoire est une politique qui suggère que toutes les structures sanitaires du pays doivent intégrer la prise en charge de l'infection à VIH dans leurs activités. Tout patient dépisté séropositif dans une structure de soins doit être pris en charge immédiatement par cette structure qui ne peut le référer à un autre service de niveau supérieur qu'en cas de complication.

¹⁵ L'Unité de Soins Ambulatoires et de Conseils, hôpital du jour créé par le SMIT.

sérologie, le médecin vous écrit pour vous dire : « cher professeur, veuillez recevoir quelqu'un qui a la chose-là » ou en encore, « cher professeur, je vous envoie ce malade qui a la maladie du siècle ». Et les gens nous demandaient chaque fois « et votre affaire de sida-là, qu'est-ce que ça dévient ? »

Cette perception de la maladie sera à l'origine de nombreuses entorses à l'éthique médicale. L'exemple des chirurgiens, dont la peur de se faire contaminer au cours d'une intervention, a conduit à des dérives, illustre bien la crispation de l'atmosphère de l'époque :

« Il y a eu un comportement désagréable de beaucoup de nos collègues qui faisaient des sérologies. Ils disaient « bon on va voir ». Surtout nos amis nos amis les chirurgiens. Ils font des sérologies aux patients, quand on leur demande pourquoi ? Ils nous disent, « il va être opéré, on ne sait pas ce qu'il a ». On leur dit, donc s'il est infecté, vous ne pouvez pas l'opérer ? Mais sachez que tout malade qui vient aujourd'hui est susceptible d'être séropositif. Voici les mesures qu'il faut prendre pour éviter d'être infecté. Il ne faut pas attendre la sérologie avant de l'opérer. S'il vient en urgence, il faut l'opérer », ajoute le Professeur Bissagné.

Cette peur de la contamination qui façonne des comportements et pratiques contraires à l'éthique médicale a refait surface avec la menace d'Ebola. Selon des témoignages obtenus de praticiens, la méfiance et la panique étaient systématiques face à un patient présentant des signes d'alerte ou un malade de nationalité guinéenne. C'est ce que nous explique ce médecin :

« Une fois pendant la maladie, il y avait une dame qui était souffrante. Les médecins la suspectaient. Ils nous ont appelés. Au départ, elle n'avait pas de signe. Mais après elle a commencé à présenter des signes, elle saignait. Quand elle est arrivée, on a vu qu'elle était de nationalité guinéenne et donc c'était la panique, les médecins ne voulaient plus la toucher ».

La psychose qui s'était emparée des centres de santé a occasionné l'abandon de certains patients dont l'état de santé nécessitait pourtant, une prise en charge d'urgence. Cette Situation qui a entraîné certains drames comme l'explique cet autre médecin interrogé :

« Il y a un cas même où moi-même on m'a habillé en tenu pour aller voir, pour aller prendre un malade qui est arrivé sûrement atteint d'une tuberculose, qui saignait abondamment. Mais personne ne voulait le toucher. Il y a eu plusieurs cas comme ça qui sont décédés parce que personne ne voulait prendre le risque de les toucher. Donc les malades sont décédés par la suite. Par contre, hors de la crise, peut-être qu'on les aurait sauvés. »

Cependant, contrairement à l'optimisme de notre témoin, la fin de la crise n'a pas mis un terme à ces comportements dans toutes les structures de soin. L'arrêt de l'alerte n'a pu exorciser la peur chez certains praticiens qui ont poussé la méfiance à la démence. Plusieurs

patients ont été stigmatisés, marginalisés et abandonnés dans les hôpitaux parce qu'ils étaient simplement de nationalité guinéenne, et ce, après la crise comme l'explique ce médecin :

« Il faut dire qu'il y a toujours cette peur. Je crois que dans le service des grands brûlés ici, il y a maintenant 1 ou 2 mois, il y a un enfant qui s'est brûlé. Sa mère venait de Guinée, et au cours de son hospitalisation, il a présenté des saignements. Mais les médecins ont eu peur. Personne ne voulait toucher le malade. On m'a appelé et je suis parti. Je dis, mais, la femme vient de la Guinée, mais y a même plus Ebola là-bas. Ils ont dit non. Donc on a prélevé l'enfant. On l'a mis en quarantaine là, on a fait les examens. »

La peur bleue de la contagion a poussé des prestataires de soins à adopter des comportements aux antipodes des règles de déontologie et d'éthique qui régissent leur profession. Ce désengagement, cette fuite de responsabilité a été le dénominateur commun des réactions face à ces deux épidémies. On en déduit une constance du comportement des praticiens face aux graves crises sanitaires dues à des pathologies contagieuses.

Conclusion

L'épidémie d'Ebola 2014 – 2016, qui a sévi en Afrique de l'Ouest, a fait planer une menace sur la Côte d'Ivoire, même si le pays n'a enregistré aucun cas. Toutefois, la psychose générale occasionnée par cette menace a rappelé la situation du VIH/sida dans le pays. En effet, avant cette menace d'Ebola, le sida avait déjà généré une peur panique au sein de toutes les couches sociales. L'épidémie d'Ebola, perçue comme un mal fatal, a entraîné à nouveau le rejet des personnes suspectées d'être contaminées, le repli sur soi, la non-assistance des malades par des praticiens, et toutes sortes de dénigrement, de rumeurs et de « théories » de complot. Toutefois, les progrès de la médecine et leur impact sur l'évolution du discours sur le sida l'ont fait passer du stade de pathologie fatale en pathologie chronique dans l'opinion populaire, même si elle reste perçue comme une maladie irréversible avec toute la charge émotionnelle due à ce statut. C'est pourquoi, en termes de comparaison, toutes les personnes enquêtées ont admis redouter plus la maladie à virus Ebola qui leur apparaît d'une dangerosité supérieure à celle du sida. Cette représentation de l'épidémie a favorisé la persistance de la peur dans des structures de santé malgré la fin de la crise. Cette étude a donc permis de mettre en lumière les constantes dans les représentations, les attitudes et les pratiques des populations face à ces deux importantes crises sanitaires.

Références bibliographiques

- ADAM Philippe, HERZLICH Claudine, 2007, *Sociologie de la maladie et de la médecine*, Paris, Armand Colin.
- CADIOU François, COULOMB Clarisse, LEMONDE Anne, SANTAMARIA Yves, 2005, *Comment se fait l'histoire. Pratiques et enjeux*, Paris, La Découverte (Coll. Guides Repères).
- CORNU Christophe, 1996, *Les associations de personnes vivant avec le VIH/sida à Abidjan, Côte d'Ivoire : le malade du sida, réformateur social en Afrique Sub-saharienne ?*, Mémoire de DEA : IEDES Sociologie, Université de Paris I – Panthéon-Sorbonne.
- DENIS Philippe & BECKER Charles, (Dir.), 2006, *L'épidémie du sida en Afrique subsaharienne. Regards historiens*, Paris, Karthala.
- DOZON Jean-Pierre, 2017, *La vérité est ailleurs. Complots et sorcellerie*, Paris, Editions Fondation Maison des Sciences de l'Homme.
- DOZON Jean-Pierre & FASSIN Didier, 1989, « Raison épidémiologique et raison d'État. Les enjeux socio-politiques du SIDA en Afrique », in : *Sciences sociales et santé*, Vol. VII, n° 1, pp. 22-36
- DOZON Jean-Pierre & VIDAL Laurent (Eds), 1993, *Les sciences sociales face au sida : cas africains autour de l'exemple ivoirien*, Bingerville (Côte d'Ivoire), centre ORSTOM.
- FARMER Paul, 1996, *Sida en Haïti. La victime accusée*, Paris, Karthala.
- FAY Claude (Eds), 1999, *Le sida des autres. Constructions locales et internationales de la maladie*, Dakar, Éditions de l'aube, IRD.
- FROISSARD Pascal, 2002, *La rumeur*, Paris, Belin.
- GRMEK Mirko, 1994, *Les maladies à l'aube de la civilisation occidentale*, Paris, Éditions Payot & Rivages.
- HASSOUN Judith, 1997, *Femmes d'Abidjan face au sida*, Paris, Karthala (Collection Médecines du monde).
- NIANG Cheick Ibrahima, 2014, « Ebola : une épidémie postcoloniale », *Politique étrangère*, 4/2014 (Hiver), p. 97-109.
- KRA Walter & ZRAN Anicet, 2017, « L'éthique médicale à l'épreuve de l'urgence sanitaire. Une analyse de gestion de « cas suspects » de la Maladie à Virus Ebola dans le contexte pré-épidémique ivoirien », in : FOUQUET (T.) & TROIT (V.) (Eds), 2017, *Transition humanitaire en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala (collection Devenir Humanitaire), p. 103-122.

Ministère de la Santé Publique, Direction de l'Information de la Planification et de l'Évaluation, PNPEC, 2009, *Rapport annuel VIH/SIDA du secteur de la santé en Côte d'Ivoire 2007-2008*.

NDIAYE Lamine, 2015, « Entre dispositif sanitaire et pratiques traditionnelles: représentations et pratiques populaires à propos de la maladie à virus Ebola à Kolda », communication au colloque EBODAKAR.

NIKATE Haby, 2014, « Ebola : viande de brousse, le goût du risque », in *Jeune Afrique*.

SABATIER Renée, 1989, *Sida. L'épidémie raciste*, Paris, L'Harmattan.

TAPE Gozé & DEDY Séri (S/D), 1991, *Comportements sexuels et sida en Côte d'Ivoire*, CNLS.

ZRAN Toily Anicet, 2014, *L'histoire du VIH/sida en Afrique subsaharienne : le cas de la Côte d'Ivoire de 1985 à aujourd'hui*, Thèse unique de doctorat d'histoire, Université Félix Houphouët-Boigny.

**Le toponyme comme ressource d'appropriation et d'expropriation de terres :
une analyse des légitimités, des conflits et des formes de revendications de droits fonciers
sous l'angle de l'ethnicité¹**

HOUEDIN Barnabé Cossi

Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan/ Côte d'Ivoire
Institut d'Ethno-Sociologie (IES)
huedin@yahoo.fr

TAGRO Marcelle-Josée

Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan/ Côte d'Ivoire
Institut d'Ethno-Sociologie (IES)

Résumé

En dépit de la reconnaissance de leur statut d'autochtones dans la localité de Bouaflé², les descendants d'immigrés voltaïques restent toujours limités dans la sécurisation d'éventuels droits fonciers. Par ailleurs, même si la réforme de 1998, en la matière, prévoit des principes, ni cette contrainte ni son application et son fonctionnement ne facilite l'accomplissement de ce type d'appropriation de la terre. Au-delà de cette apparence et norme en matière de conservation de terres, les dénominations toponymiques sont convoquées comme les ressources appropriées de leur appropriation ou expropriation. En prenant appui sur trois études de cas similaires, cette étude vise à analyser les usages de l'ethnicité dans la légitimation et la revendication de celles-ci. Les résultats montrent essentiellement que derrière les pôles d'attraction que représentent les toponymes suscités dans la migration, les droits légitimés ou revendiqués autour de la terre sont en permanence soutenus par des usages politiques de l'ethnicité.

Mots clés : Appropriation de terres ; Droits foncier ; Ethnicité ; Migrants; Toponyme

Abstract

Despite the recognition of their status as indigenous peoples in the locality of Bouaflé, the descendants of voltaic immigrants are still limited in securing possible land rights. Thus, even though the 1998 reform in this area provides for principles, neither this constraint nor its application and operation facilitate the achievement of this type of appropriation of the land. Beyond this appearance and standards of land conservation, toponymic names are called as the appropriate resources for their appropriation or expropriation. Based on three similar case studies, this study aims to analyze the uses of ethnicity in the legitimation and claim of these. The results essentially show that behind the poles of attraction represented by the toponyms aroused in migration, legitimate or asserted rights around the land are permanently supported by political uses of ethnicity.

Keywords: Appropriation; Land rights; ethnicity; Migrants; toponymic

¹ L'ethnicité est généralement perçue comme une appréciation des relations sociales par l'ethnie. Max Weber (1971) en propose une définition devenue l'une des références en la matière. Pour lui, c'est le sentiment de partager une ascendance commune, du fait de la langue, des coutumes, de ressemblances physiques ou de l'histoire vécue (objective ou mythologique).

² La ville de Bouaflé est située dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire. Les toponymes étudiés sont pour les uns dans le périmètre communale (Garango, Koupéla, Tengodogo) et pour d'autres dans le rayon de la Sous-Préfecture (Koudougou).

Introduction

C'est dans le but de pallier toute confusion dans le champ de la propriété foncière que le législateur ivoirien a initié depuis 1998 une réforme de sécurisation de droits en la matière. Cette réforme comporte autant de limites que de droits à la propriété. Et, si ses premiers éléments ont été davantage médiatisés du fait des conflits qu'ils génèrent, les seconds sont encore moins connus (Chauveau, 2006). Sur lesdits éléments en lien avec les migrants, Chauveau fait d'ailleurs une analyse proposée en ces termes :

« Les nationaux détenteurs de droits d'exploitation concédés par des « propriétaires terriens coutumiers » sont admis à la propriété, s'il y a accord de leurs tuteurs autochtones. Cela préfigure évidemment des incertitudes sur la bonne volonté systématique des tuteurs, et surtout de leurs héritiers, de rendre ces cessions définitives – en dépit des attentes « souverainistes » du législateur, qui compte vraisemblablement sur le fait que les droits cédés à des « étrangers » nationaux seront entérinés au nom de la commune identité nationale ». (2006, p.6)

Partant de cette thèse, il est à observer que dans le contexte ivoirien, la propriété de la terre est restée l'une des principales variantes qui fait naître le caractère ambigu de la référence à l'autochtonie. Essentiellement subordonnée au toponyme³, la distinction que prend cette question dans le champ de la migration continue de susciter diverses curiosités. Plutôt, l'existence de ces toponymes expose parfois des groupes établis dans une singularité de rapports interethniques où, la propriété de la terre devient source de conflit.

Ce papier est une contribution à la réflexion sur les éléments constitutifs de la présumée subordination entre la dénomination toponymique et la conservation de terres. De ce pas, il convient de préciser que, du point de vue théorique, certains auteurs (Boujrouf et Hassani, 2008 ; Boyer, 2008) ont étudié les toponymes comme ressources d'identification. Ces dernières concourent spécifiquement à formater l'identité des occupants d'un site. Outre cet aspect, elles se révèlent aussi comme des stratégies d'appropriation de terres. Dans cet ordre d'idées, il est fort probable que séparer logiques d'identification et logiques d'appropriation ne soit toujours pas évident (Veschambre, 2004).

En Côte d'Ivoire, avec l'existence de régions étiquetées comme appartenant à des zones ethnolinguistiques particulières, des travaux antérieurs (Houédin, 2013 ; Tagro, 2015) ont contribué à souligner des dénominations d'espaces qui mettent en exergue l'identité

³ Au sens littéraire, le toponyme est le nom donné pour qualifier un lieu et servir de point de repère. Dans cette étude, les toponymes ciblés sont des appellations de villages ou de quartiers « d'immigrés ». Apprécisés sous l'angle de l'ethnicité, ils contribuent à un examen évolutif des rapports sociaux entre groupes d'origines différentes autour de la terre. Ainsi, ils permettent non seulement de comprendre la construction et la déconstruction d'identités circonstancielles autour de cette ressource mais aussi, de se légitimer ou d'être disqualifié dans les proclamations de droits sur elle.

d'autres groupes sociolinguistiques. À l'instar de Gonzagueville et d'Ayakro dans la ville d'Abidjan, les toponymes comme « Koudougou », « Garango », « Koupéla » et « Tenkodogo » à Bouaflé en sont des exemples. Respectivement identifiés dans des localités assignées aux groupes ethniques Ébrié, Attié et Gouro, ces ethnonymes de villages de migrants datent pour la plupart de la colonisation. Leur renommée repose sur la politique de migrations forcées initiée par le colon en Afrique-Occidentale Française (A.O.F) (Bonnecase, 2001).

S'agissant de la localité de Bouaflé, il convient de rappeler qu'entre 1930 et 1935, des manœuvres agricoles ont été recrutées dans les cercles voltaïques⁴ pour l'économie de plantation en Basse Côte d'Ivoire. Cette population fut installée dans des villages créés de toute pièce par le colon dans « le cercle Gouro »⁵ en Côte d'Ivoire tout en leur conservant les noms des régions ou localités d'origine (Zahié, 1987). Initialement désignés comme des « villages de colonisation Mossi », ils étaient connus pour leur peuplement homogène. Ensuite, au fil du temps, leur appellation a évolué. Sous les périodes du Parti Unique (1960-1990) et du premier quinquennat du retour au multipartisme (1990-1995), ils furent d'abord valorisés sous la marque de « villages d'immigrés ». Depuis la naturalisation⁶ collective en 1995, ils sont considérés comme des « villages d'autochtones ». Derrière une telle évolution de statut, les descendants d'immigrés voltaïques essaient sans cesse de donner sens à des types de pratiques foncières ajustées à leur nouvelle position⁷ d'autochtones. Les « rapports de force » ainsi que les tentatives de changements de statut autour de la terre en témoignent.

Dans la plupart de ces villages, les revendications de terres se manifestent sous deux formes. Premièrement, les tensions entre les descendants d'immigrés naturalisés et les groupes hôtes qui se désignent comme les « authentiques » autochtones⁸ de la localité. Deuxièmement, dans certains de ces villages (Garango et Koupéla surtout), sans consulter leurs « tuteurs », les descendants d'immigrés naturalisés s'autorisent la construction

⁴ Après le démembrement de la Haute Volta en 1932, la main-d'œuvre agricole a été surtout recrutée dans les cercles de Kaya, Koudougou, Ouagadougou et de Tengodogo.

⁵ Dans la période de 1933 où les « villages de colonisation » furent créés, le cercle Gouro comprenait quatre (4) subdivisions dont les villes de Bouaflé, Zuenoula, Oumé et Sinfra.

⁶ Cette « naturalisation collective » a été proclamée en 1995 sous le décret n° 95-809 du 26 septembre. Elle incite à la revendication de droits encouragés de façon floue par des acteurs politiques de premier rang. Ainsi, lors d'une visite dans ces villages avec le Haut-commissariat des Réfugiés (HCR) en 2013, un ministre du régime Ouattara les motivait dans ces propos : « depuis cette date, vous avez tous les droits et vous êtes en droits de réclamer tous vos droits. Alors ne reculez jamais et faites en sorte que tout le monde respecte votre engagement à être Ivoiriens...La Côte d'Ivoire s'engage à faire en sorte que tous leurs droits de citoyens ivoiriens soient respectés ». Lire Diallo (2013)

⁷ Cette position dite formelle se veut en rupture avec le fonctionnement en partie comme autochtone qui a eu cours sous le parti unique de 1960 à 1990. Celui-ci était dit informel.

⁸ L'autochtonie dans la localité de Bouaflé se manifeste sous forme de classement entre trois groupes sociaux. En premier, les groupes se définissant comme les « authentiques » autochtones. Il s'agit des Gouro et des Yohwré. Ils se proclament comme les premiers occupants de la terre. Le deuxième groupe autochtone est les Ayaou. Ce sont des allochtones Baoulé. Ils y sont à la faveur de la construction du barrage de Kossou en 1970. Enfin, le groupe des voltaïques naturalisés.

d'infrastructures durables sur des parcelles de terre situées hors des limites de leurs territoires villageois. L'inclusion desdites parcelles dans les limites de leurs « réserves foncières » passerait par des compromis⁹ que cache la présence de ces toponymes dans le « cercle Gouro ». Bien plus, depuis la réforme de 1998 sur le foncier, ils tentent de faire passer les droits communs acquis de façon informelle autour du foncier rural en un système prédéfini de droits formels.

En dépit donc de l'existence de cette dimension importante qu'est la possibilité de formaliser la propriété de la terre, l'ajustement entre cette disposition légale et le renouvellement des positions antérieures autour de la terre chez ces « nouveaux autochtones » n'est toujours pas assuré. Du moins, son application telle que prévue par la réforme de 1998 sur le foncier n'est pas parvenue à faciliter les tentatives d'appropriation de la terre et permettre de vérifier les processus de changements de statuts attendus. Alors, incertains de passer réellement du statut de locataires de terres à celui de propriétaires¹⁰, les descendants d'immigrés devenus aussi autochtones de Bouaflé (par décret) tentent de passer par les toponymes de leurs villages respectifs pour se prévaloir des droits de propriété sur les parcelles de terre « acquises » dans la migration. De quoi répondent alors ces faits ? Comment dans les rapports interethniques, les toponymes de migrants sont-ils mobilisés par ce groupe d'autochtones d'origine voltaïque comme mode d'appropriation et d'expropriation de terres ? L'objectif de cette étude est d'expliquer les mécanismes par lesquels le toponyme est mobilisé comme mode d'appropriation et d'expropriation de terres en situation de migration.

Méthodologie

Cette étude se veut la synthèse de trois études complémentaires portant sur le rapport à l'espace chez les groupes en situation de migration. Toutefois, l'accent est mis sur de récentes données collectées dans la localité de Bouaflé, notamment dans les « villages de colonisation » que sont Koudougou, Koupéla, Garango et Tengodogo. Le corpus de données issu de ce terrain est confronté à des résultats de travaux antérieurs (Houédin, 2013 ; Tagro, 2015) afin de mettre en exergue les points de convergence. Ce qui permet de cerner les

⁹ Ce compromis est d'ordre culturel et d'ordre politique. Au niveau culturel, l'installation des immigrés voltaïques serait le résultat de négociations entre les autochtones de Bouaflé et les autorités de cercles d'origine des migrants. Des pactes d'assistance et de « bon voisinage » auraient été tissés en présence du colon (Zamblé Bi, 1982). Au plan politique, prenant appui sur leur recrutement de la Haute Côte d'Ivoire vers la Basse Côte d'Ivoire et leurs compétences requises en matière de travail agricole, le Gouverneur Reste (1931-1935), le Gouverneur Général de l'A.O.F tenait un discours protecteur sur les conditions de leur installation avec des propos évocateurs le 22 Avril 1933 à Bingerville. Il cite à cet effet: « (... je veille avec un soin jaloux (...) à la réservation de ces populations si laborieuse et si intéressantes (...) Je les ai rassurées, j'ai fait renaitre en elles la confiance ...) ». Lire Arch. Nat. de CI, Dossier n° V-20-88-5086

¹⁰ Dans les principes de la réforme de 1998 sur le foncier, ce statut est soumis à la condition de disposer de « droits d'exploitation concédés par les « propriétaires terriens coutumiers ». En ce qui concerne cette étude, les dits premiers autochtones (Gouro, Yohwré) représentent les propriétaires terriens coutumiers.

processus d'appropriation ou d'expropriation de parcelles de terre liées à l'évolution du phénomène toponymique en situation de migration.

Les travaux en question sont inscrits dans l'approche qualitative. Les techniques de collecte de données mobilisées à cet effet ont été surtout les entretiens semi-dirigés, biographiques et les focus groups. Une analyse spécifique de chaque étude de cas permet de faire leur analyse transversale (CERTU, 2001). Pour ce qui est de la localité de Bouaflé, la collecte de données s'est faite spécifiquement dans les villages précités auprès de descendants d'immigrés voltaïques naturalisés Ivoiriens. C'est plutôt une enquête approfondie par des archives et des données secondaires. Concernant les entretiens de terrain, d'autres participants à l'étude tels que, les autorités communales¹¹ (5), les agents d'institutions spécialisées¹² (2), les notabilités des groupes linguistiques dits autochtones (Yohwrè, Gouro, Ayaou) ont été aussi interviewés.

A l'exception des autorités communales et des agents de ministères, les entretiens avec les différentes catégories d'enquêtés se sont pour la plupart réalisés sous la forme de focus groupe (Touré, 2010 ; Droh et Lognon, 2012). Ces entretiens collectifs ont été effectués en accord avec les chefs respectifs des groupes cités. Les entretiens individuels avec les autorités municipales ont également porté sur les mêmes thématiques (Baribeau et Royer, 2012). Ils ont spécifiquement été orientés de sorte à produire les connaissances sur l'évolution de la politique foncière en Côte d'Ivoire. L'usage des règles, normes, pactes ou compromis dans la mise en valeur de la terre a été à cet effet questionné. L'échantillon est de sept (7) focus groups¹³ et sept (7) entretiens semi-dirigés soit un total de 58 enquêtés. Pour chaque étude de cas, les participants ont été retenus en fonction des objectifs assignés au travail (Alexandre, 2013). Les informations obtenues ont été mises en relation, confrontées, regroupées et par la suite soumises à l'analyse de contenu thématique (Rondeau et Paillé, 2016).

L'approche transversale a permis de confronter les données des deux études citées plus haut de sorte à dégager des catégories analytiques communes avec la dernière qui a eu lieu à Bouaflé (Caillouette et al, 2009). La méthode transversale a favorisé une grille d'analyse de contenu permettant d'identifier quelques thématiques majeures. Ce sont entre autres, celles articulant au mieux le rapport entre les dénominations toponymiques et l'occupation de sites, l'exploitation de terres et plus loin, les tendances à la construction de réserves foncières. Les

¹¹ Le Maire, un Adjoint au Maire, le responsable du service socio culturel et deux anciens adjoints au Maire ont été interrogés

¹² Il s'agit d'agents du Ministère de l'agriculture et du Ministère de l'urbanisme.

¹³ Ce sont des focus groups d'hommes. Le nombre d'enquêtés par focus group varie de quatre (4) à dix (10) personnes réparties comme suit : notabilité Koupéla (10), Garango (10), Koudougou (9), Tengodogo (6), Ayaou (7), Gouro (5), Yohwrè (4)

unités de sens générées par la synthèse de ces travaux ont débouché sur les catégories d'analyse ci-dessous.

1. Politique de dénomination toponymique : de la structure ethnique à la légitimation des droits fonciers

La politique de dénomination toponymique en tant qu'instrument de gestion de la terre a une histoire. Abordé à la fois comme politique et action publique, il occupe une place de choix dans les stratégies ethniques visant à qualifier le migrant « d'autochtone », à valoriser ses qualités particulières d'acquisition de la terre ou à la légitimation de son prestige autour d'elle.

1.1. Fondements ethniques de la légitimité sur les terres par les toponymes de migrants

La politique de dénomination toponymique en situation de migration à ses origines dans celle de la création des Cercles¹⁴ par l'Administration Coloniale. La dernière a été initiée par le Gouverneur Général Williams Ponty (1908-1916) dont les propos sont relatés par Zinsou (1977 : 4) comme suit :

« la politique des races appelée à remplacer celle de commandement territorial indigène visait à découper les circonscriptions administratives en fonction des groupes ethniques afin que chaque peuplade conserve son autonomie à l'égard de la peuplade voisine... »

C'est donc un processus ancien articulé et cordonné pour la première fois dans la colonie de Côte d'Ivoire avec le but de dynamiser l'économie de plantation. Il a été popularisé sous le Parti Unique (1960 – 1990) et reste notamment connue sous le modèle de la création de campements, de villages et quartiers spécifiques dont les caractéristiques sont propres aux groupes migrants. En tant que système d'identification desdits groupes, c'est aussi un instrument de planification socio-spatiale qui passe par plusieurs étapes : baptiser les sites occupés par les référents d'origine, effacer plus ou moins l'identité des groupes locaux sur les terres ancestrales et aussi, instituer une forme d'appropriation de l'espace habité (Houédin, 2013). Au-delà desdites étapes, le contrôle des réserves de terres autour des villages créés doit être focalisé sur l'obligation de fonctionner sur elles en le signe de triomphe de l'intégration dans la société d'accueil (Gnabeli, 2002).

À y voir de près, la politique du toponyme a été calquée sur deux réalités. La première repose sur le mode d'administration des Cercles. Sous ce rapport, les toponymes rattachés à la

¹⁴ Dans la politique de cercle initiée par le colon, il a été essentiellement question de mettre en place un découpage administratif sur la base de l'ethnie. En considérant les cercles tels qu'Assinie, Bassam, Baoulé-Nord, Baoulé Sud, Tagouana, Kong, etc, la région et l'ethnie y sont confondues pour former des unités de sens propres aux besoins de la gouvernance coloniale.

migration deviennent un enjeu essentiel pour la sédentarisation des « colons agricoles ». Leur production nécessite une concession entre les différents acteurs concernés par l'installation du migrant. Par cette logique, la terre a été dissociée de ses ancrages ethniques initiaux pour être relogée dans un espace identitaire marqué par les référents des migrants qui l'occupent. Bonnacase (2001, p.11) soutient à ce propos :

« Selon le décret du 24/7/1906, il (le colon) distribue des droits sur le patrimoine domanial sous condition de mise en valeur, droit d'usage par l'octroi de concession et de propriété par l'immatriculation. Cette politique dépouille les propriétaires coutumiers de leurs droits. Le droit du premier arrivé en particulier, droit qui concerne les autochtones, ne confère pas un droit de présomption sur la terre non exploitée : celle-ci peut être revendiquée par tout un chacun dès lors qu'il a les moyens de la mettre en valeur. L'étranger à une communauté villageoise, notamment, n'est plus tributaire de cette communauté pour accéder à la terre. »

À cette époque, en brandissant le principe selon lequel les terres cultivables seraient sans « maîtres », le colon s'est accaparé plusieurs superficies qui ont été reconstruites comme étant sa propriété. Après l'indépendance en 1960, l'idée de « terres sans maîtres » a été remplacée par une propagande¹⁵ politique suscitée par le pouvoir du Parti Unique. Ces deux supports idéologiques ont de part et d'autre servi de soubassement à l'occupation de terres à des conditions préférentielles similaires : la mise en valeur économique du territoire par le travail agricole.

Pour la seconde réalité, du point de vue anthropologique, la terre appartient à la tribu. Sous le contrôle constant d'un chef de terres, elle est redistribuée à des chefs de famille qui la mettent en valeur de façon individuelle (Meillassoux, 1964 ; Bonnacase, *ibidem*). En reproduisant ce mode opératoire dans le champ de la migration, sous le parti unique, son accès a été par analogie facilité aux migrants. Au plan national, cette stratégie répondait à trois objectifs : d'abord, ériger les toponymes de migrants en une ligne de force où, ils renferment autant de contraintes et de compétences pour permettre aux migrants de se redéfinir comme propriétaires de parcelles de terre. Dans ce registre, les toponymes étaient perçus comme des outils de légitimité sociale (Traoré, 2007). Ensuite, les actions publiques suscitées à ce propos doivent toujours contribuer à une ethnicisation valorisante des rapports sociaux (Bonnacase, *op cit*). Enfin, en vue de pérenniser l'entreprise que cache la réalité des toponymes sur les espaces d'accueil de migrants et actualiser sans cesse ses performances, elle a été stratégiquement investie sous les valeurs de solidarité. Les enquêtes menées à Ayakro dans l'une des banlieues de la ville d'Abidjan permettent de dévoiler ces fondements

¹⁵ Il s'agit de la déclaration du Président Félix Houphouët-Boigny le 30 octobre 1970 selon laquelle « la terre appartient à celui qui la met en valeur »

de toponymes de migrants. Ils se dévoilent ainsi sous la forme d'un imaginaire social qui répond à des besoins d'organisation propres de ce quartier. La dénomination d'Ayakro, précise ainsi Tagro (op cit), est soutenue par l'idéologie de la propriété. Le but visé par les migrants Baoulé est alors de légitimer l'occupation de cet espace urbain comme un patrimoine familial.

Le marquage de ce quartier urbain rappelle d'emblée l'homogénéité ethnique à la base du toponyme comme ressource dans la création des villages de Koudougou, Garango, Koupela et Tengodogo. À la fin de la colonisation, l'identité homogène de ses villages a été maintenue de sorte à renforcer une structure cohérente d'appropriation de cet espace de travail. En lieu et place de villages perçus comme étant créés dans un contexte de confiscation de terres, la proclamation de droits fonciers sur ces sites hérités de la colonisation se fait sous les considérations de don¹⁶ du colon, l'actualisation de pactes coloniaux ou encore de droits rattachés à la fondation de ces villages.

Ce que cache le toponyme de migrants, c'est un espace identitaire avec des liens ethniques reconstitués, un ensemble de réseaux d'amitiés, bien plus, un agrégat de coutumes qui structurent, canalisent et animent des relations non marchandes autour de la terre. Entre intégration et assimilation d'espace, sa fonction première est de permettre la mise en œuvre d'une vision stratégique des investissements ethniques. Tagro a mis en relief cet ancrage du toponyme au travers des normes et des règles d'intégration villageoise. Dans ses études à Ayakro, il mentionne que la fondatrice du village a intégré les classes d'âge pour se faire reconnaître comme autochtone. Ce qui a aussi construit sa légitimité sur les parcelles de terre qu'elle occupe. Afin d'illustrer de telles légitimités sur lesquelles repose ce toponyme, il cite cet enquêté :

« ...La vieille Aya fait partie des chefs des villages de Yopougon. Ayakro est le 14^{ème} village Attié de Yopougon. Quand un chef de village meurt à Yopougon, chaque chef de village donne 10.000 F et une bouteille de liqueur où il y'a une pièce de 5 F dessus. Mamie Aya paie ses cotisations. Elle fait partie des chefs des villages Attié de Yopougon... » Extrait d'entretien avec KM à Ayakro.

À ce point, il est possible de conclure que la politique de dénomination toponymique a été mise en place pour créer une appartenance commune autour de la terre. Les expériences généralisées dans ce contexte participent à démontrer que le pouvoir sur la terre en Côte d'Ivoire n'appartient pas à une ethnie ou une nationalité, mais plutôt à l'État. Cette façon de fonctionner qui est conforme à ces exigences a ainsi été privilégiée comme la norme

¹⁶ Les superficies affectées restent toujours avec les contours flous. Elles sont généralement perçues comme cédées de façon définitive au premier venu, avec des objectifs tels que la conservation et la redistribution de terre. Ces objectifs sont généralement reconduits parvenir à imposer leur transmission entre générations d'exploitants.

pour jouir de droits « totaux » et se considérer comme propriétaires de terres à un moment donné chez les migrants (Koné, 2006).

1.2. Toponymes de migrants, autochtonie et construction d'une égalité de droits autour de la terre

Sous le Parti Unique, en lieu et place de la réquisition de terres qui était motivée par l'idée de consolidation de la colonie, « l'intérêt supérieur de la nation » a favorisé un accès égal à la terre (Chauveau, 2000). À ce point, les toponymes de migrants et l'idée de l'autochtonie ont été introduits dans un seul et même dispositif qui permet d'opérer un changement stratégique de statut autour du foncier. Ensemble, ils ont constitué une mesure attractive pour favoriser le rejet de la marchandisation au profit de nouvelles formes de légitimité autour de la terre (Colin, 2008).

Les enquêtes menées à Gonzagueville (sous quartier de la commune de Port-Bouet, ville d'Abidjan) confirment ce type d'acquisition de la propriété de la terre par la reconnaissance de l'autochtonie. Houédin (2013) à cet effet souligne que le toponyme de Gonzagueville est un indicateur d'appropriation du quartier. Sous la désignation de « quartier béninois », l'entretien de la « parenté d'origine » a contribué à la redistribution de réserves de terres. En tant qu'indicateur d'un espace réaménagé, la désignation du quartier montre aussi que l'identité des groupes cédants a été « effacée » sur les terres ancestrales. Tagro (2015) confirme le même schéma d'organisation à Ayakro où Aya, la fondatrice du village, revendique les statuts de « chef, propriétaire de terres » par la dénomination toponymique d'Ayakro. Les résultats de ces études de cas servent à corroborer ceux de l'étude réalisée dans la localité de Bouaflé. Cet enquêté en fournit plus de détails :

« ...Les premiers ont été installés sur des terres par des colons. Après, des terres ont été acquises par achat ou par dons... Au début, les colons avec l'appui des propriétaires terriens ont donné des surfaces de terre du côté de Sinfra. Après le côté droit leur a été cédé aussi jusqu'au fleuve à deux (02) kilomètres, puis au-delà du fleuve ». Extrait d'entretien avec notabilité de village de descendants d'immigrés Z

Appréhendé comme un dispositif stratégique de valorisation de l'autochtonie chez le migrant, la politique des toponymes de migrants débouche sur la production d'un équipement standard renforçant les idées d'appropriation de terre. Brandie sous le pouvoir du parti unique comme un vecteur d'intégration sociale, elle a singulièrement conduit à la reconstruction des origines sociales. Leur caractère novateur a été d'abord de donner l'opportunité aux migrants, de mobiliser de nouvelles parcelles de terre, d'y sécuriser les exploitations agricoles et défendre les contours plus ou moins flous de patrimoines acquis sous diverses transactions foncières (Colins, 2008).

Le principal résultat visé dans la politique de dénomination toponymique, c'est de faire de la terre un bien commun. Dans cette ligne de solidarité, nuancer les formes ancrées de l'identité de la terre et tenir à l'écart son caractère inaliénable ont été privilégiés en lui redonnant les propriétés d'un construit social. Aussi, sur la base de la nouvelle origine sociale constituée, le statut de propriétaire de terre pouvait être revendiqué par substitution.

Dans leurs recherches respectives, Houédin (2013) et Tagro (2015) sont unanimes quand ils décrivent que, les investissements de l'autochtonie et du toponyme de migrants dans la gestion de la terre sont une manière de revaloriser l'idéologie de la famille. Ils démontrent de part et d'autre qu'originaires Béninois et ressortissants Baoulé ont pu se construire un point d'ancrage en associant leur identité à des parcelles de terre acquises hors de leurs milieux d'origine. L'extrait de discours qui suit permet d'illustrer la reproduction de ces façons de faire dans les villages de Koudougou, Tengodogo, Garango et Koupela à Bouaflé :

« Les terres que les immigrants occupent leur ont été données, c'est-à-dire qu'ils sont devenus propriétaires des terres qu'ils occupent. Il leur arrive parfois d'aller au-delà de ces parcelles données.... Ils ont acquis ces terres sur la base de l'amitié. Avant de s'installer, ils ont signé un pacte pour dire désormais, c'est ici que vous allez rester. »
Extrait d'entretien avec F, Chef P.

Plutôt, si les tendances à ethniciser la propriété de la terre se sont renforcées avec les volontés politiques, c'est la recherche d'une vision unifiée du développement local et la production de liens d'appartenance appropriés qui ont contribué à donner sens aux liens de solidarité tissés entre lesdits groupes autochtones et migrants. Les dénominations toponymiques servaient ainsi de support pour encourager et légitimer ce type de mobilisation de groupes pour le développement agricole.

2. Évolution de la politique de dénomination toponymique et conflits de voisinage autour de la terre

La légitimation du toponyme dans les revendications de terre est un moyen pour comprendre d'autres facteurs sous-jacents propres à générer autant de conflits et barrières sociales dans la conservation de la terre. Cela se renforce dans la relation de cause à effet qui existe entre la valorisation du toponyme et les terres supposées lui être rattachées.

2.1. Toponymes de migrants comme source de conflits

Depuis le retour au multipartisme en 1990, l'importance que recouvre la dénomination de toponyme chez les migrants est surtout mise en exergue par sa fonction protectrice de droits factuels sur les terres acquises (Houédin, 2015). Pourtant, c'est un état de fait qui est en

contradiction avec une caractéristique essentielle de la politique d'immatriculation¹⁷ de la terre (Kouamé et al, 2016). En effet, depuis la colonisation, le colon a mis en place des livres¹⁸ fonciers qui confèrent un rôle de premier plan à la reconnaissance des droits de propriété par la coutume du groupe d'accueil. En tant que cadre institutionnel permanent dans lequel l'identité de la terre est associée à un groupe ethnique, elle permet d'interpeller sur l'amalgame dont le statut de propriétaire de terre fait l'objet. Le recours à la politique d'immatriculation comme moyen de fragilisation de la légitimité du migrant autour de la terre est d'ailleurs souligné en ces termes :

« Quand on regarde les titres fonciers délivrés, c'est mis "titre foncier Gouro". Si je dois avoir une parcelle, c'est ce titre Gouro qui doit être délivré. Donc, s'ils (parlant des immigrés) disent qu'ils sont propriétaires fonciers, ce n'est pas possible... Ils n'ont pas les qualités de délivrer des attestations villageoises pour l'obtention d'Arrêté de Concession Définitive (ACD). De même, s'ils ont des réserves de terre, tant que le plan n'est pas approuvé par l'État, ils ne peuvent pas dire qu'ils sont propriétaires. Avant, on les avait installés pour cultiver... maintenant il faut des papiers officiels qui attestent qu'ils sont propriétaires. Ils ne doivent pas rester dans l'informel. » Extrait d'entretien avec Z au ministère de la construction

Pour déterminer ce qui se cache derrière une telle contestation de la propriété chez les immigrés, il faut plutôt loger d'une part les rapports de pouvoir autour de la terre, et d'autre part les conflits fonciers apparents ou non dans le changement de normes que regorge la politique de dénomination toponymique (Houédin et Ehui, 2015). Contrairement aux fondements initiaux qui lui ont été assignés, elle s'inscrit désormais dans une gouvernance foncière emmaillée d'incertitudes, de discriminations, de vulnérabilités et d'exclusion. Elle se dévoile ainsi comme une politique historique dont l'évolution est en bute à la résistance de détenteurs de droits coutumiers sur les terres acquises par les migrants. Sa nature actuelle lève le doute sur l'inadéquation entre les perspectives de conservation de la terre et les principes d'une marchandisation imparfaite qui lui sont appliqués (Colins, 2005).

À l'analyse, en arrière-plan de dénominations toponymiques produites dans la migration, se trouve la réalité des terres dites acquises sans prescriptions légales. Ils contribuent à mettre en opposition deux catégories d'acteurs. La première s'active à faire valoir l'idée que la correspondance organisée entre l'identité de la terre et un tel instrument d'identification ne peut changer les principes coutumiers en la matière : ils ne peuvent traduire réellement une condition objective d'appropriation de la terre, ni servir de contrepoids à des opérations de légitimité telles que « la purge de droits coutumiers ». Se

¹⁷ L'immatriculation des terres a été organisée par l'administration coloniale en Côte d'Ivoire sous le décret du 20 juillet 1900. Il a été réorganisé par le Décret du 26 juillet 1932 portant réorganisation du régime de la propriété en Afrique Occidentale Française (AOF).

¹⁸ De fait, il est possible de voir des livres fonciers avec les mentions telles que « livre foncier Gouro », livre foncier Baoulé » etc

référant à l'histoire, cette catégorie d'acteurs soutient que les villages aménagés sur les parcelles de terre démembrées appartiennent toujours au patrimoine des autochtones cédants (Houédin et Diaby, 2016). Dans les études sur les descendants d'immigrés devenus autochtones de Bouaflé, le point de vue de cet enquêté est assez évocateur de ce type de conflits liés à la valorisation du toponyme avec les réserves de terres :

« ...Les terres qui leur (parlant des immigrés) ont été données leur appartiennent, mais cela ne veut pas dire de prendre tout ce qui nous appartient... On est menacé sur nos propres terres. Les parcelles qu'on leur a données, c'est pour eux ...Mais, elles s'avèrent insuffisantes, car, aujourd'hui ils sont devenus nombreux et ils vont au-delà des limites qu'on leur a montrées ...Quand tu veux parler, ils prennent les machettes. Même mes notables que j'ai envoyés à X ont été chassés ...ils ont dit que nous n'avons plus de terres là-bas, que toutes ces terres aux environs de leur village sont pour eux...Or, ils sont de simples occupants des terres et non les propriétaires.» Extrait d'entretien avec la notabilité de G.

Pour la deuxième catégorie d'acteurs, il n'est plus question de perpétuer des droits essentiellement « exclusifs » qui témoigneraient de la propriété de la terre. Ce n'est donc plus l'aspect juridique de la propriété de la terre, ni son aspect coutumier qui sont distingués, mais plutôt son aspect social. Cette catégorie d'acteurs passe par les prérogatives du toponyme de migrants pour s'attacher toujours aux principes que les terres vacantes sont encore sans « maîtres ». Et, même si l'Etat en est le propriétaire, quel que soit leur usage, l'appel du pouvoir sous le Parti Unique subsiste comme principe déterminant du droit foncier. Par cette prédisposition, l'identité de la terre continue d'être reconstruite par celle de ses nouveaux occupants.

Les conflits fonciers liés aux toponymes de migrants reposent sur une perception unilatérale de ces éléments. L'action publique peine d'ailleurs à gérer ce type de conflits nés de situations dites illégales. Aussi bien à Gonzagueville qu'à Bouaflé, la radicalisation des rapports ethniques autour de la terre et les formes de contestations d'autochtones détenteurs de droits fonciers qui s'en suivent, permettent d'expliquer que les droits de propriété revendiqués justifient le caractère « pervers » de la politique de dénomination toponymique. Sur le premier terrain par exemple, en contestant la désignation de Gonzagueville comme un « quartier béninois », l'autochtonie Ébrié y a été réactivée en signe d'opposition aux processus d'appropriation de la terre. Ce qui permet de réinscrire cette propriété sous la domination des autochtones Ébrié. Afin d'établir le parallèle entre les résultats de cette étude et ceux menés dans la localité de Bouaflé, il est important de se référer aux propos de cet enquêté :

« ...On ne peut pas accepter que des étrangers que tu as reçus chez toi deviennent propriétaires des terres que tu leur as données. Celui qui dit qu'il est devenu propriétaire des terres qu'il exploite, c'est qu'il a déclaré la guerre. La terre n'est pas un objet à vendre. Elle a toujours un propriétaire...Celui qui est quitté ailleurs, qui est venu habiter chez nous, même

s'il a des enfants, des petits enfants, des arrières petits-enfants, il doit savoir qu'il est étranger. Ce n'est pas parce qu'il est installé là, qu'il a un village, qu'il a aussi duré là qu'il est devenu propriétaire de terres. » Extrait d'entretien avec la notabilité A

En examinant de tels propos, il est possible de comprendre que, dans les conflits de voisinage autour du foncier, un système de différenciation ethnique se joue à travers les toponymes existants de la localité. D'un côté, ceux des villages créent dans la migration et de l'autre, les villages de détenteurs de droits coutumiers contribuent à faire valoir différents droits. Il n'y a que le groupe dont les droits sont dominants qui fixent les règles d'accès à la terre. Il le fait en mettant en œuvre un traitement préférentiel de l'« origine » comme levier d'actions individuelles ou collectives favorables à toutes sortes de disqualifications. Dans ce registre, le toponyme minoritaire est marginalisé ou parfois étiqueté dans les revendications de terres.

2.2. Toponymes de migrants comme barrières dans la préservation de terres

Une seconde analyse faite de l'existence du livre foncier est qu'elle permet de mettre en évidence que, la terre appartient à un groupe ethnique donné. C'est un outil identitaire, un marqueur permanent de la terre au service de l'ethnie. Pourtant, sans contester le bien-fondé de cet outil, la politique de dénomination toponymique, en tant que sous-culture de la migration s'est vue aussi instituée en un marqueur de la terre.

En confrontant ces deux actions publiques dans la gouvernance du foncier, la seconde constitue plutôt un moyen de dissuasion levé contre les éventuelles revendications de terres venant des détenteurs de droits coutumiers. Elle est censée contribuer à pérenniser deux objectifs majeurs : d'abord, déterminer les limites de villages créés dans la migration en verrouillant chez l'ensemble des parties prenantes, les différents aspects de légitimité sur les terres octroyées. Il s'agit là de faciliter un accord de réciprocité sur les divers principes coutumiers qui se traduisent dans l'organisation fonctionnelle et productive de la cession des terres. Ensuite, ériger le toponyme en un mode de gouvernance foncière où se distinguent les mécanismes de reproduction autour du foncier. Dans ce processus, les migrants doivent pouvoir se définir comme propriétaires terriens et léguer cette qualité à leurs descendants (Kouamé, 2016).

Or, avec la réforme de 1990 sur le foncier, les pressions dues à la réactivation de l'autochtonie¹⁹ sur les terres ont été perçues comme une menace pour les villages suscités dans la migration (Chauveau, 2002). Au mépris des dispositions de cette réforme, la sous-culture qu'est le toponyme de migrants est orientée de façon à supplanter les normes

¹⁹ Cette autochtonie se manifeste sous plusieurs formes allant de la délimitation à la surveillance de terres rurales ou périurbaines, du contrôle à la délivrance d'attestation villageoise

coutumières invoquées dans la propriété terrienne. À Bouaflé surtout, l'autonomie des immigrés naturalisés ivoiriens sur la terre est revendiquée à partir des toponymes de villages. Elle est essentiellement motivée par la nouvelle position d'autochtone dans la localité. D'ailleurs, un système de contrôle des terres en lien avec l'identité du colon a été mis en place pour éviter les risques de leur réintégration dans le patrimoine des détenteurs de droits coutumiers que sont les « Gouro ». Ce qu'explique l'enquête suit :

« ... Quand les Blancs sont partis, ils ont laissé la terre qu'on exploitait comme cela. Aujourd'hui, les gens du Kpakpobo ne réclament pas la terre, mais les Gouro de Lopouafla veulent ces terres. On a fait une délimitation pour que les parcelles concernées reviennent à notre village. On a alors entouré toute la partie que le Blanc a donnée, on a cadastré. » Extrait d'entretien avec Q, Chef de Y

Dans cet extrait de discours, il ressort que le toponyme incite à la redéfinition des positions de dominant autour de la terre. En tant que barrière sociale, il contribue à la remise en cause du caractère immuable de la terre. Il est aussi mobilisé pour dépasser cette limite. En l'invoquant, ces « minorités ethniques » reprennent la position de dominants sur les terres revendiquées.

Plus loin, orienté par les logiques de différenciation sociale, le toponyme de migrants été progressivement logé dans une nouvelle matrice où, le repositionnement des acteurs précités et la valorisation de nouveaux types d'enjeux d'intégration ont parallèlement laissé place à des revendications de droits fonciers stratégiquement constitués. Sous ce rapport, il devient un outil qui vise à restreindre les rapports de dépendance unilatérale autour de la terre.

3. Toponymes et logique d'expropriation de terre : une lecture par l'ethnicité

En convoquant le toponyme, l'expropriation de terres se fait par une sorte de stigmatisation du groupe dit détenteur du « droit foncier ». De même, celui-ci, en prenant appui sur ses considérations dites légitimes sur la terre, le mobilise pour favoriser l'illusion de leur appropriation.

3.1. Toponymes de migrants, stigmatisation de groupe et reconstruction d'un idéal type d'expropriation de la terre

La politique de dénomination toponymique a pris une part active dans les expropriations de terres en Côte d'Ivoire. Depuis la colonisation, en passant par les croyances de « terres vacantes », « sans maîtres » et celle selon laquelle elle « appartient à celui qui la met en valeur », les droits coutumiers des autochtones cédants ont été mis sous silence. Ces croyances ne sont pas tombées en désuétude. Leur attraction est constamment réactualisée dans la gouvernance du foncier. Ainsi, se référant à l'histoire, les dénominations toponymiques suscitées dans la migration étaient connues comme les indicateurs du contraste

fabriqué entre deux catégories d'acteurs : d'un côté, une dite « travailleuse » et de l'autre, celle considérée comme étant « passive » (Banégas, 2006). Délaissant les étiquettes, les stéréotypes et les classifications associées à la figure du migrant et de l'autochtone, la politique de dénomination toponymique comme règle d'expropriation de terres visait à encourager les seconds, en tant que détenteurs de droits coutumiers à céder leurs terres aux migrants sans qu'ils en donnent le sens d'une manœuvre qui pourrait nuire à l'unicité de leur patrimoine foncier.

Une telle stratégie, dans son évolution n'a surtout qu'a affecté lesdits détenteurs de droits coutumiers sur la terre. Pour eux, le toponyme ne peut en aucun cas contribuer à affirmer des droits de propriété foncière là où, à l'origine, sa gouvernance coutumière n'a que facilité le droit d'usage temporaire (Aloko-N'guessan et al, 2018). Ainsi, entre aliénation, discrimination et atteintes à de tels droits, l'évolution actuelle de la politique de dénomination toponymique ne correspond plus au cadre idéologique d'égalité symbolique que ses promoteurs lui auraient donné. Elle a été vidée de ce contenu en lieu et place d'assertion fondée sur le rejet de toutes légitimations de droits fonciers.

Pour preuve, à Gonzagueville tout comme à Bouaflé, les contestations levées contre de telles pratiques et les attitudes de mépris envers elles sont les nouvelles réponses induites par les processus historiques de stigmatisation de « l'autochtone » dans la mise en valeur des terres. Concernant spécifiquement les villages de descendants d'immigrés à Bouaflé, c'est les idées d'injustice qui sont mobilisées pour rendre compte de l'expropriation continue de la terre. C'est à juste titre que cet interviewé déclare :

« ...ils prennent de force nos terres et quand on veut parler, ils disent que c'est le colon qui les a installés. Donc, on leur demande si le colon est venu avec des terres. C'est une bombe à retardement. On ne peut pas accepter que ceux qu'on a installés prennent nos terres. Le colon est parti. » Extrait d'entretien avec F, Chef P.

Dans les rivalités actuelles autour de la terre, la politique de dénomination toponymique est présentée comme une stratégie établie pour dépouiller les détenteurs de droits fonciers coutumiers. Son application sur les espaces d'accueil d'immigrés rappelle aussi un héritage colonial qui a construit des situations discriminantes dont les détenteurs de droits coutumiers ont toujours été victimes. Elle est devenue un outil de concurrence déloyale autour de la propriété foncière.

3.2. Toponymes de migrants et illusion de la propriété foncière

La politique de dénomination toponymique qui est un héritage colonial permet de maintenir la gestion de la terre sous le contrôle des détenteurs de droits par substitution au statut d'autochtone (Chauveau, 2006). Elle repose sur le principe de la conservation avec des

formes moins établies « d'expropriation » de terres continues. Objet de controverse depuis la réforme de 1998 sur le foncier, elle reste d'ailleurs l'une des causes essentielles des oppositions autour de la terre.

Les conflits relevés à ce niveau se manifestent de manière. Il s'agit d'une part, de reloger les toponymes dans les espaces ethniques d'origine et d'autre part, de retravailler la propriété de la terre en définissant une liste type de variables et de règles facilitant son ancrage explicite dans la coutume. Les enquêtes réalisées à Bouaflé ont également permis de comprendre la dénonciation de cette « imposture » de la propriété de la terre. C'est ce que décrit cet enquêté quand il souligne :

«(...) Ils (parlant des descendants d'immigrés) n'ont pas les qualités de délivrer des attestations villageoises pour l'obtention de l'Arrêté de Concession Définitive (ACD)... Ils ne seront propriétaires terriens que lorsqu'ils pourront délivrer un ACD, alors que pour l'obtenir, il faut avoir une attestation villageoise....Tous les titres fonciers sont désignés comme des titres fonciers Gouro parce que chaque zone est matérialisée par le Cadastre de Côte d'Ivoire. Ils n'ont pas d'ACD ni de certificat foncier. Donc, ils ne sont pas propriétaires fonciers et ne peuvent pas l'être...Même s'ils ont fait un cadastre, si le plan n'est pas approuvé par l'État, on ne peut pas dire qu'ils sont propriétaires. C'est un Cadastre non approuvé... Ils ont tenté à maintes reprises d'avoir cette autorisation, mais on les renvoie toujours aux tuteurs Gouro »
Extrait d'entretien avec Z au ministère de la construction

Ainsi, percevoir dans le toponyme cette tendance stratégique d'expropriation de terres ne serait qu'un leurre. Il n'est plus alors question de substituer l'autochtonie d'un groupe, ni le statut de propriétaire de terres à l'autre, mais de limiter ces processus de transformation de statut au profit des détenteurs de droits coutumiers. En d'autres termes, sans faire l'amalgame entre « autochtones » détenteurs de droits coutumiers et les propriétaires de terres par substitution, la confusion entraînée à ce propos ne doit plus en aucun cas être assimilée à un pouvoir et une compétence de leur « confiscation ». Quel que soit l'espace considéré, ce ne sont plus les caractéristiques ethniques fabriquées autour de la terre qui sont les closes de l'actualisation des droits sur elle, mais plutôt les origines réelles. Tel que signifié par cet enquêté, le contrôle de la terre est à cet effet ramené aux entités protectrices des villages:

« (...) C'est un abus de langage de dire qu'ils sont propriétaires terriens. Ils ne sont que les occupants, mais ils n'acceptent pas cette réalité. Pourtant, ils sont obligés... La preuve, il y a une rivière chez eux, ils demandent aux génies de la rivière de les protéger, de leur permettre d'avoir de bonnes récoltes contre certaines promesses. Lorsque cela se réalise et qu'ils ne tiennent pas leurs promesses, ils subissent leur colère. C'est là qu'ils viennent nous demander d'aller faire les cérémonies de remerciement aux génies afin qu'ils soient apaisés. Là, ils reconnaissent que la terre ne leur appartient pas parce que le génie n'obéit qu'à son propriétaire... C'est nous que les génies reconnaissent, c'est notre eau, c'est notre terre ».
Extrait d'entretien avec F, Chef P.

Le but est de réaffirmer le contrôle de la terre à travers des phénomènes à connotation identitaire tels que les mythes fondateurs, fragiliser les intrusions de nature à exproprier la terre aux détenteurs de droits coutumiers sur elle.

Discussion et conclusion

Au-delà de la visibilité ethnique qu'offre le toponyme se cachent des formes d'appropriation et d'expropriation de terres. Ce type d'organisation se renouvelle en fonction des besoins évolutifs de l'économie de plantation. Le toponyme se retrouve au centre de cette façon de se structurer vis-à-vis de la terre. En tant qu'action publique organisée, il permet de dévoiler la manière dont les rapports sociaux sont planifiés. Eu égard à ce qui précède, il convient de dire que cette étude a des traits de similitudes avec les thèses avancées par Otheguy (2015). Pour ce dernier, l'ethnicité fonctionne comme un acteur politique.

Des résultats de cette étude, la propriété de la terre apparaît comme une construction sociale. Subordonné aux toponymes de migrants, le plus important a été d'abord, de comprendre la façon dont par cette subordination, le politique organise l'interaction de groupes ethniques autour de la terre, les instrumentalise pour les besoins de développement. Sous cet angle, l'étude s'inscrit dans la perspective des approches situationnelle et instrumentale de l'ethnicité (Poutignat et Streiff-Fénart, 1995).

Si à l'époque coloniale et sous le parti unique, les toponymes de migrants étaient connus pour le caractère du peuplement homogène qu'ils laissaient transparaître, cette identité remarquable a été progressivement transformée en un projet de légitimation de groupes sur les terres exploitées. Ces dernières ont été de ce fait rangées sous d'autres dénominations qui laissent croire à leurs appropriations. Depuis la réforme de 1998 sur le foncier, des logiques contraires ont été activées en vue de réorganiser les appartenances construites à cet effet. Prenant appui sur de tels résultats, cette recherche a des points communs avec les études réalisées par Juteau (1996). Pour cet auteur, l'ethnicité renvoie à une forme d'appréciation circonstancielle des rapports qui se dévoilent sous plusieurs formes : effacement, institutions de frontières entre groupes, construction de légitimité, de domination ou de résistance sociale.

Au-delà de la question d'appartenance que suggère le toponyme, l'aborder comme une forme d'ethnisation de pratique permet de révéler la dynamique des rapports identitaires suscités dans la gouvernance du foncier. C'est un apport essentiel pour comprendre l'actualité des tensions entre « autochtones » et migrants en matière de revendications de droits autour de la terre.

Références bibliographiques

- ALEXANDRE Marie, 2013, « La rigueur scientifique du dispositif méthodologique d'une étude de cas multiple », in *Recherches Qualitatives* – vol. 32(1), *la reconnaissance de la recherche qualitative dans les champs scientifiques*, pp 26-56
- ALOKO-N'GUESSAN Jérôme, 2018, ADJOBA Marthe, & COULIBALY Hamed, « Développement agricole et gouvernance foncière à Tioroniaradougou (Nord de la Côte d'Ivoire) », in *EchoGéo*, 43,
- BANEGAS Richard, 2006, *Côte d'Ivoire : une guerre de la seconde indépendance ? Refonder la coopération française sur les brisées du legs colonial*, Paris, FASOP, 55p.
- BARIBEAU Colette & ROYER Chantal, 2012, « L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation dans la Revue des sciences de l'éducation ». In *Revue des sciences de l'éducation*, 38(1), pp 23–45.
- BONNECASE Vincent, 2001, *Les étrangers et la terre en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale. Document de travail de l'Unité RÉFO*, 2, Montpellier, 61p.
- BOUJROUF Saïd & HASSANI Elmostafa, « Toponymie et recomposition territoriale au Maroc : Figures, sens et logiques », *L'Espace Politique*, 5, 2008.
- BOYER Henri, 2008, « Fonctionnements sociolinguistiques de la dénomination toponymique », in *Mots. Les langages du politique*, 86, pp 9-21
- CAILLOUETTE Jacques, GARON Suzanne, DALLAIRE Nicole, 2009, Boyer Ginette & Ellyson Alex, « Étude de pratiques innovantes de développement des communautés dans les sept Centres de services de santé et de services sociaux de l'Estrie. Analyse transversale de sept études de cas ». In *Cahier du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)*, 113p.
- CERTU, 2001, *Méthode d'analyse transversale pour l'observation des mutations urbaines. Problématiques, questions et principes de sélection des indicateurs*, 113p.
- CHAUVEAU Jean-Pierre, 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire », In *Politique Africaine n°78 : Côte d'Ivoire la tentation ethnonationaliste*. Karthala, Paris, pp 94-125
- CHAUVEAU Jean-Pierre, 2002, « Une lecture sociologique de la loi ivoirienne de 1998 sur le domaine foncier rural », IRD REFO, *Document de travail de l'Unité de recherche 095, n°6*, 49p
- CHAUVEAU Jean-Pierre, 2006, « La réforme foncière de 1998 en Côte d'Ivoire à la lumière de l'histoire des dispositifs de sécurisation des droits coutumiers : une économie politique de la question des transferts de droits entre autochtones et « étrangers » en Côte d'Ivoire forestière ». In *Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues"*, Montpellier, 31p.
- COLIN Jean-Philippe, 2005, « Le développement d'un marché foncier ? Une perspective ivoirienne », in *Afrique contemporaine 1 n° 213*, p.179-196.

COLIN Jean-Philippe, 2008, « Étude sur la location et les ventes de terre rurales en Côte d'Ivoire. Rapport 1. Diagnostic des pratiques ». *Programme financé par le Fond Européen de Développement Côte d'Ivoire*, 143p.

DIALLO Ousmane, 2013, Koupéla, Garango, Koudougou... La vérité sur les 8000 naturalisés. *In Nord-Sud n° 2313 du lundi 18 Mars*.

DROH Rusticoh & LOGNON Jean-Louis, 2012, « De l'usage des outils de la recherche qualitative en milieu rural ivoirien : une analyse de l'influence du groupe social sur la structure de l'entretien », in *Recherches qualitatives – vol. 31(1)*. Recherche qualitative en contexte africain, pp 6-28.

DOZON Jean- Pierre, 1997, « L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire », in *CONTAMIN B., MEMEL-FOTÉ H. (dir.), Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*. Paris, Karthala/Orstom, 779-798.

GNABELI Roch, 2002 « Lutttes politiques et reconstruction des identités collectives en Côte d'Ivoire (1990-2001) », in *Journal des Anthropologues n°88-89*, Paris

HOUEDIN Barnabé, 2013, *La dynamique de l'identité d'un quartier d'immigrés à la lumière des enjeux fonciers urbains ; Thèse Unique de Doctorat en Sociologie*, Institut d'Ethnosociologie-IES, Université de Cocody, Abidjan, ,436p

HOUEDIN Barnabé, 2015, « L'expérience de la citoyenneté factuelle chez les immigrés d'origine béninoise à Gonzagueville-Abidjan (Côte d'Ivoire) : de la colonisation à la fin du parti unique en 1990 », in *Cahiers de sociologie économique et culturelle*, n°57, Institut de Sociologie économique et Culturelle - Le Havre, pp 13-36.

HOUEDIN Barnabé & DIABY Maimouna, 2016, « Les pratiques de conservation de la terre dans les villages reliques de la ville d'Abidjan/Côte d'Ivoire : le cas d'Adjamé-Village », in *Revue Notes Scientifiques*, n°4, pp 235-250

HOUEDIN Barnabé & EHUI Prisca, 2015, « Conflit foncier et construction sociale de l'autochtonie Abbey à Sébia-Yao ». In *Revue internationale de sociologie et de sciences sociales, Esprit Critique vol 23*, n°3. 17p.

JUTEAU Danielle, 1996, « L'ethnicité comme rapport social », in *Mots*, n°49, décembre. Textes et sexes, pp. 97-105.

KONE Marietou, 2006, « Foncier rural, citoyenneté et cohésion sociale en Côte d'Ivoire : la pratique du tutorat dans la sous-préfecture de Gboguhé », in *Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues"*, Montpellier, 27p.

KOUAME N'Guessan, 2016, « La question foncière en milieu rural : autochtonie, allochtonie et citoyenneté », in *Migrations et enjeux fonciers en Côte d'Ivoire*, Atelier de Réflexion de l'ARGA-Côte d'Ivoire, 8p.

MEILLASSOUX Claude, 1964, *Anthropologie économique des Gouro de la Côte d'Ivoire. De l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale*, Paris, Mouton et Cie,

POUTIGNAT Philippe et STREIFF-FENART Jocelyne, 1995, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF

RONDEAU Karine & PAILLE Pierre, 2016, « L'analyse qualitative pas à pas : gros plan sur le déroulé des opérations analytiques d'une enquête qualitative », in *Recherches qualitatives*, 35(1), pp 4-28.

TAGRO Marcelle-Josée, 2015, *Logiques sociales de la permanence de l'occupation informelle du foncier industriel à Abidjan*, Thèse unique de Doctorat en Sociologie, Institut d'Ethnosociologie-IES, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan, 315p

TOURE El Hadj, 2010, « Réflexion épistémologique sur l'usage des focus groups : fondements scientifiques et problèmes de scientificité », in *Recherches Qualitatives – vol. 29*, (1). Entretien de groupe : concepts, usages et ancrages, pp 5-27

TRAORE Ousmane, 2007, « Exister par le foncier et le demeurer en l'adaptant aux nouvelles exigences et réalités », *Actes du colloque de Bamako 23, 24 et 25 janvier*, entre tradition et modernité, quelle gouvernance pour l'Afrique ?, pp 132-149.

VESCHAMBRE Vincent, 2004, « Appropriation et marquage symbolique de l'espace : quelques éléments de réflexion », In *EESOO n° 21*, pp 73-77.

WEBER Max, 1971, *Économie et société*, Paris, Pion, volume 1. Traduit par Julien Freund et al.

ZAHIE D, 1987, *Main-d'œuvre Voltaïque et économie de plantation dans la région d'Agboville à l'époque coloniale 1930-1946*. Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Faculté de Lettres et Sciences Humaines, Université Nationale de Côte d'Ivoire, 175 p

ZAMBLE BI You, 1982, *La fondation de Bouaflé et l'évolution de la population urbaine jusqu'en 1936*. Mémoire de Maîtrise d'Histoire. Faculté de Lettres et Sciences Humaines, Université Nationale de Côte d'Ivoire, 160p

ZINSOU Jean-Vincent, 1977 « L'administration centrale de la colonie de la Côte d'Ivoire », in *Frat Mat*, n° 3363 des 22, 23 Janvier,

Analyse des facteurs favorisant la malnutrition chez les enfants dans la commune de Malanville (Nord Bénin)

EL-HADJ IMOROU Soulé

Université de Parakou (Bénin)

Faculté des Lettres Arts et sciences Humaines

Département de Sociologie-Anthropologie

imorousoule@yahoo.fr

Résumé

Le présent article vise à analyser les facteurs favorisant la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans dans la commune de Malanville. À cet effet, des données relatives à l'assainissement du cadre de vie, aux habitudes de consommation alimentaires, aux habitudes de nutrition des enfants, à la pratique de l'allaitement maternel exclusif, à la planification des naissances ont été collectées auprès des 88 mères d'enfants rencontrées dans les Centres Nutritionnels Ambulatoires des différents arrondissements de Malanville. Les analyses du contenu des discours ont permis d'analyser les discours des personnes enquêtées. La statistique descriptive et la réalisation des graphiques ont permis de traiter les données quantitatives. Les résultats obtenus indiquent plusieurs facteurs favorisant la malnutrition des enfants à Malanville. Il s'agit du faible taux d'instruction, du faible taux d'autonomisation économique des mères d'enfants, du faible taux de l'adoption de l'allaitement maternel exclusif dès la naissance jusqu'à l'âge de six mois par les mères, du mauvais sevrage des enfants par les mères dans la commune. Cela est dû au fait que les mères d'enfants ignorent les avantages de l'allaitement maternel exclusif dès la naissance jusqu'à l'âge de six mois. Entre autres, le faible taux d'adoption des méthodes contraceptives par les mères engendre des grossesses rapprochées qui entraînent souvent un arrêt brutal du lait maternel chez les enfants, ce qui les conduit dans un état de dénutrition. Signalons aussi que l'eau potable est utilisée faiblement et très peu de ménages disposent de latrines. À tout ceci s'ajoute le mauvais état de salubrité des ménages et leur cohabitation avec les animaux.

Tous ces comportements entraînent une carence nutritionnelle chez les enfants, les conduisant dans un état de déséquilibre nutritionnel.

Mots clés : Facteurs, malnutrition, enfants de moins de 5ans, mères d'enfants, Malanville.

Abstract

The present article aims at analysing the factors favouring the malnutrition of children under 5 in the commune of Malanville. To that end, the data related to the rehabilitation of the living environment, the food consumption habits, the habits of children's nutrition, the practice of exclusive maternal breastfeeding, the planning of births have been collected from 88 mothers met in Nutrition Ambulatory Centres of the different districts of Malanville. The analyses of the content of the discourses have permitted to analyse the discourses of the surveyed people. The descriptive statistics and the realisation of the graphics have permitted to process the quantitative data. The obtained results indicate many factors favouring the malnutrition of children in Malanville. It concerns the low instruction rate, the low economic automisation of mothers, the low rate of the adoption of exclusive maternal breastfeeding from the birth to the age of 6 months by mothers, the bad weaning of the children by their mothers in the commune. This is due to the fact that the mothers ignore the advantages of exclusive maternal breastfeeding from the birth to the age of six months. Among others, the low rate of the adoption of contraceptive methods by the children's mothers create early pregnancies which often cause a brutal stop of maternal breastfeeding to the children, which

leads to a state of malnutrition. Let's also indicate that drinkable water is feebly used and very few households have latrines. To all this, we should add the bad state of the salubrity of housholds and their cohabitation with animals.

All those behaviours cause a nutritional deficiency to children, leading them in a state of nutritional disequilibrium.

Keywords : Factors, malnutrition, children under 5, children's mothers, Malanville.

Introduction

La malnutrition cause la mort de plus de 2.5 millions d'enfants chaque année dans le monde. Elle est la cause sous-jacente de plus d'un tiers de tous les décès d'enfants de moins de cinq ans au niveau mondial (UNICEF, 2012). En 2012, près de 868 millions de personnes sont malnutries à travers le monde, 852 millions appartiennent aux pays en développement. 195 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent d'un retard de croissance dans le monde, 90% d'entre eux vivent en Afrique subsaharienne et en Asie (FAO, 2012). Le Bénin, un des pays en développement ne fait pas l'exception. Selon le rapport de l'AGVSAN (PAM, 2013), 37% des enfants de 6 à 59 mois souffrent de retard de croissance dont 12,2% de retard de croissance sévère.

S'agissant de la Commune de Malanville, elle fait partie des 09 communes où la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est plus préoccupante (PAM, 2013). La même source indique que la commune de Malanville figure sur la liste des communes ayant pour consommation alimentaire pauvre/limite supérieure de 15% alors que le pourcentage de ménages dans les deux quintiles de richesse les plus pauvres est entre 70%. Concernant la sécurité alimentaire des ménages à Malanville, on recense 25.8% en sécurité alimentaire, 53.8% en insécurité alimentaire légère, 17.3% en insécurité alimentaire modérée, 3.2% en insécurité alimentaire sévère. Selon R. Tolhurst, (2009), les habitudes alimentaires sont influencées à la fois par les conditions agro écologiques, mais aussi par les facteurs socioculturels, anthropologiques, économiques et de disponibilité alimentaire. Elles varient d'une communauté à une autre.

L'interrogation principale de l'étude est celle de savoir quels sont les facteurs explicatifs de cette situation. Ainsi, l'étude vise, principalement, à améliorer la compréhension des facteurs de la malnutrition des enfants de moins de cinq ans dans la commune de Malanville. Les résultats de cette étude permettront aux autorités compétentes et aux partenaires au développement à mieux orienter les mesures adéquates à prendre pour l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants.

1. Méthodologie

1.1. Zone d'étude

La zone d'étude est la commune de Malanville. Située au Nord du Bénin dans le Département de l'Alibori, la commune de Malanville, s'étend entre 11,5 et 12° de latitude Nord et entre 3° et 3°6 longitude Est. Elle couvre une superficie de 3.016 km² dont 80.000 hectares de terres cultivables, et est bordée dans sa largeur (Est-Ouest) par le fleuve Niger avec ses atouts pour l'édification d'une régionalisation économique cohérente et viable.

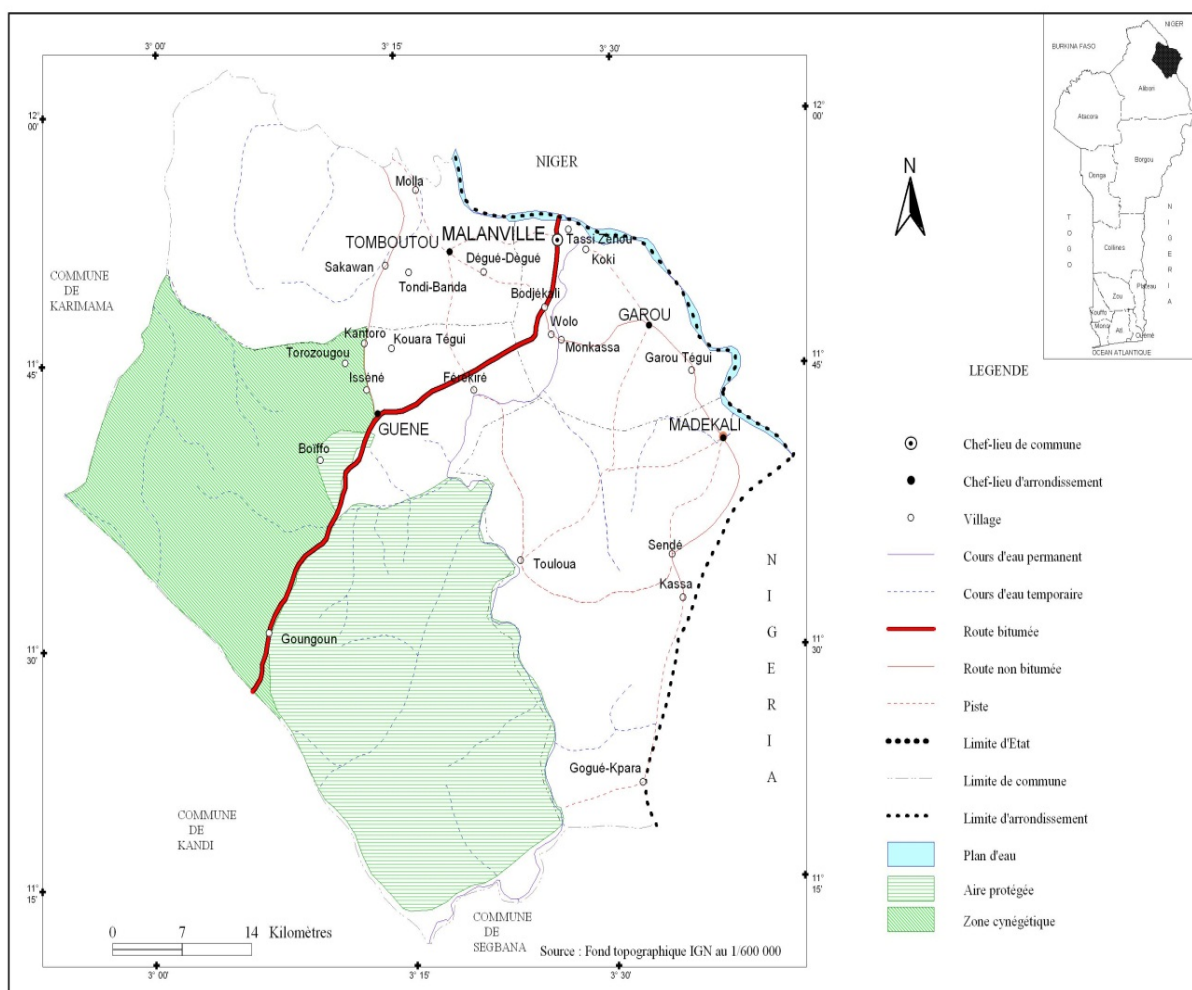


Figure : Situation géographique de la commune de Malanville

Figure 1 : Carte administrative de la commune de Malanville

Sur le plan démographique, selon les résultats du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat INSAE (2013), la commune de Malanville compte une population de 168 006 habitants. Cette population est composée des ethnies telles que Dendi (60%), Peulh (20%), Mokolé (10%), Haoussa (2%) et d'autres en miniature (Fon, Mina, Nagot,

Yoruba, Bariba). La religion la plus pratiquée est l’Islam qui concerne plus de 80% de la population ; viennent ensuite respectivement le Christianisme et les religions endogènes.

La commune de Malanville dispose d’un marché principal qui en effet, est le deuxième marché du pays en termes de transaction. Il est situé à l’extrême Nord de la ville, à la lisière du fleuve Niger. Il est facilement accessible à la fois par la terre et par le fleuve. Il s’anime tous les jours de la semaine. Mais les jeudis, vendredis, samedis et dimanches connaissent de très grandes affluences et l’animation est plus intense. Plusieurs nationalités fréquentent le marché de Malanville. Il s’agit des Béninois de l’intérieur du pays, des Nigériens, des Nigérians, des Togolais, des Burkinabés et des Ghanéens, ce qui lui confère le caractère de véritable marché international. Cette situation géographique de Malanville lui a conféré une position de carrefour entre le Bénin, les pays de l’hinterland (Niger, Burkina Faso et le Mali) et le Nigeria.

1.2. Échantillonnage

La population ciblée par l’étude est essentiellement composée des mères et/ou gardiennes d’enfants malnutris âgés de 0 à 5 ans ayant été admis dans les Centres Nutritionnels Ambulatoire des Arrondissements de la commune de Malanville. Le choix de ce critère est lié au fait que le programme de prise en charge concerne surtout les enfants se situant dans cette tranche d’âge.

Compte tenu de l’indisponibilité d’une liste exhaustive et définitive de la population mère (admissions chaque jour), la méthode d’échantillonnage dite « systématique » a été utilisée. Autrement, les mères ou gardienne sont enquêtées au fur et à mesure qu’elles sont identifiées. Ainsi, 88 femmes réparties dans les cinq Centres Nutritionnels Ambulatoires des Arrondissements de Malanville ont été questionné.

Au niveau des acteurs de la santé, 07 agents de santé et 05 relais communautaires ont été enquêtés. Au total 100 acteurs ont donc été enquêtés. Le tableau 1 présente en détail, l’échantillonnage de l’étude.

Tableau 1 : Répartition statistique de l'échantillon des acteurs

Sites	Madécali	Garou	Tombouctou	Guéné	Malanville	Total
Acteurs						
Mère d'enfants de 0 à 59mois malnutris	12	14	9	22	31	88
Agents de santé	1	1	1	1	3	7
Relais communautaires	1	1	1	1	1	5
Total	14	16	11	24	35	100

Source : Enquête de terrain 2014

1.3. Principales données collectées, outils de collecte et d'analyse

La technique d'étude utilisée a combiné aussi bien la méthode quantitative que la méthode qualitative. Cette dernière est surtout guidée par l'approche dite centrée sur les acteurs. Ainsi, les données relatives à l'assainissement du cadre de vie, aux habitudes de consommation alimentaires, aux habitudes de nutrition des enfants, à la pratique de l'allaitement maternel exclusif, à la planification des naissances ont été collectées auprès des mères rencontrées dans les Centres Nutritionnels Ambulatoires des Arrondissements de Malanville ont été questionné. Les analyses du contenu des discours ont permis d'analyse les discours des personnes enquêtées. La statistique descriptive et la réalisation des graphiques ont permis de traiter les données quantitatives.

2. Résultats

2.1. Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés

Le tableau 2 présente les caractéristiques sociodémographiques des enquêtés. De l'analyse de ce tableau, il ressort que 41% des mères vivent dans des foyers monogames contre 59% qui vivent dans des foyers polygames. Aucune mère célibataire n'a été identifiée. Quant aux nombres d'enfants par ménage d'appartenance, notons que 15% des mères sont dans des ménages ayant entre 1 et 5 enfants, 41% des mères enquêtées appartiennent à des ménages ayant entre 6 et 10 enfants et 44% appartiennent à des ménages ayant plus de 11 enfants.

La majorité des mères enquêtées ont un âge compris entre 15 et 30 ans (74%). 23% ont entre 31 et 40 ans et 3% ont entre 41 et 50 ans. Donc la majorité de la population est jeune et devrait avoir toutes les potentialités pour mieux assurer l'alimentation de leurs enfants.

Sur l'ensemble des mères enquêtées, 92% n'ont aucun niveau d'éducation. Seules 8% ont le niveau primaire. Aucune d'entre elles n'est alphabétisée. Quant à l'activité principale, les mères enquêtées sont en majorité ménagère (92%). 2% exercent le commerce et 6% exercent d'autres activités génératrices de revenus. Aucune d'entre elles n'est fonctionnaire.

Tableau 2 : Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés

	Modalités	Effectif	Pourcentage
Âge	15-30	65	74%
	31-40	20	23%
	41-50	3	3%
Situation matrimoniale	Monogame	36	41%
	Polygame	52	59%
	Autres	0	0%
Niveau d'éducation ou d'alphabétisation	Aucun	81	92%
	Primaire	7	8%
	Autres	0	0%
Activités principales de la mère	Ménagère	81	92%
	Commerçante	2	2%
	Autres	5	6%
Nombre d'enfants par ménage	1 à 5	13	15%
	6 à 10	36	41%
	11 et plus	39	44%
Nombre d'enfants par mère enquêtés	1 à 5	75	85%
	6 à 10	13	15%
	11 et plus	0	0%

Source : Résultats d'analyse des données de terrain, 2014.

2.2. Pratiques des mères en matière d'allaitement maternel et de planification des naissances

L'allaitement maternel exclusif est le fait de donner uniquement le lait maternel sans autres liquides à son enfant dès sa naissance jusqu'à l'âge de six mois. Cette pratique présente bien des avantages pour le nourrisson et la mère, et notamment l'insigne avantage de lutter contre les infections gastro-intestinales correctement. Les enfants consomment aussi dès la naissance des décoctions d'eau et de plantes, censées les fortifier et les protéger des génies ou de certaines maladies.

Le sevrage quant à lui est le moment à partir duquel l'enfant reçoit autre chose en complément du lait de sa mère (F. Rakotondrabe, 1996). Il s'agit d'aliments protéiques nécessaires pour l'enfant qui atteint le stade de la station assise et le stade de la dentition, période qui débute à partir de sixième mois. Au-delà cet âge le lait maternel ne suffit plus pour alimenter convenablement un nourrisson. Le régime alimentaire de l'enfant se rapproche progressivement à celui de l'adulte. Un sevrage précoce ou tardif n'est pas sans conséquence chez l'enfant. Un sevrage précoce entraîne de troubles de digestion et d'intolérance de même un sevrage tardif engendre des carences nutritionnelles. L'alimentation de complément doit comprendre les œufs, les farines, les viandes, les légumes, des aliments solides (H. NJIRU et *al*, 2011).

Les résultats indiquent que 15% seulement des mères pratiquent l'allaitement maternel exclusif pour leurs enfants et 75% complètent d'autres liquides à l'allaitement maternel entre 0 et 6 mois. À la question de savoir pourquoi les mères n'adoptent pas l'allaitement maternel exclusif, une mère déclare : « Chez nous ici si tu accouches pendant la saison sèche tu dois donner de l'eau au bébé, car il fait très chaud et le bébé a souvent soif »

En ce qui concerne le sevrage, 35% des mères le font à leur enfant avant l'âge de six mois et 60% le font tardivement après six mois.

Aussi, 51% des mères mettent fin à l'allaitement de leurs enfants avant l'âge de 2 ans et 43% mettent fin à l'allaitement de leurs enfants après l'âge de 2 ans. Cela est dû au fait que certaines mères ignorent que lorsqu'elles arrêtent très tôt l'allaitement chez un enfant, il est privé des anticorps qu'il bénéficie auprès de sa mère.

Relevant avant tout du bon sens, la planification familiale continue d'être soumise à la pression sociale, au bon vouloir des hommes. Ce phénomène, préjudiciable au bien-être des familles et à l'épanouissement de la femme, favorise les nombreux cas de grossesses non désirées et obère les chiffres relatifs à la mortalité maternelle qui demeure préoccupante au Bénin. Au nombre des avantages de la planification familiale, outre une meilleure santé pour

la mère et l'enfant, l'espacement des naissances favorise l'épanouissement de la famille et l'autonomisation de la femme qui a plus de latitude à prendre soin des enfants, dont elle contribue au bien-être par l'exercice d'activités génératrices de revenus, en l'absence de toute entrave liée à la conception trop rapprochée. Cela étant, le droit à la planification reste hors de portée de nombreuses femmes.

Il ressort de cette étude que l'espace inter génésique est court dans la commune de Malanville. Sur les 88 mères d'enfants enquêtées, 18 seulement soit 20% ont adopté une méthode de planning familial. Au cours des entretiens sur les raisons du non-adoption de la planification familiale par les mères nous avons eu les déclarations suivantes :

Notons également que la période de l'espacement des naissances est inférieure à 2 ans chez 57% des mères. Ceci serait dû au fait que pour la plupart, elle n'adopte pas de planning familial. En effet 80% des mères n'adoptent aucune planification familiale. Quant à l'état vaccinal, jusqu'à 43% des enfants ne reçoivent pas tous les vaccins correspondant à leurs âges. 63% des mères font d'abord l'automédication quand leurs enfants tombent malades avant de rechercher des soins de qualité. Selon un père d'enfant : « C'est Dieu qui donne l'enfant et quel qu'en soit le nombre, ils ne mangeront pas du sable, ils ne brouteront pas l'herbe ». Un autre père, quant à lui affirme que : « les hommes pensent que c'est donner la liberté à la femme qui peut par ce moyen se livrer au libertinage sexuel et par conséquent, commettre l'adultère ».

Le rapprochement des grossesses entraîne souvent l'arrêt brutal de l'allaitement maternel, conduisant ainsi les enfants dans un état déséquilibre nutritionnel.

2.3. Environnement sanitaire des ménages

Le bon état de santé d'une société dépend aussi de l'environnement dans lequel elle vit. Car une âme saine dans un corps sain. C'est ce qui donne l'obligation aux humains de maintenir leur environnement immédiat propre. Mais force est de constater que plus de 90% des ménages enquêtés vivent dans un environnement insalubre engendré par des tas d'ordures et la cohabitation avec les animaux, de même 69% des ménages ne disposent pas de latrine et font la défécation à l'aire libre et 77% des ménages consomment de l'eau non potable. Or il a été constaté au cours de l'enquête que le taux l'allaitement maternel exclusif est bas dans la commune de Malanville ce qui entraîne sans doute la consommation d'eau non potable par les enfants. Ainsi, les enfants sont exposés aux diarrhées et autres infections gastro-intestinales qui engendrent souvent un déséquilibre nutritionnel chez les enfants.

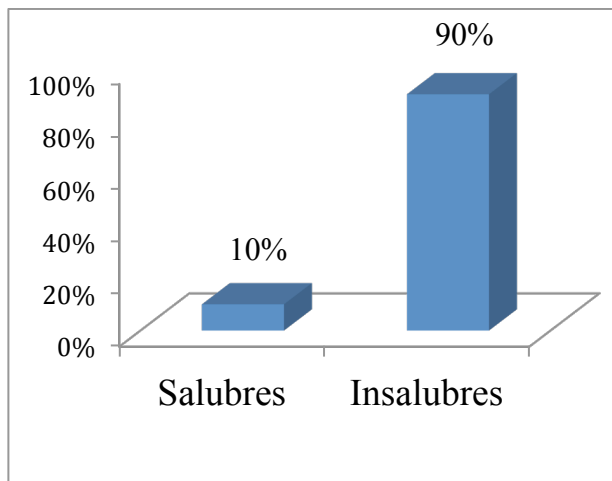


Figure n°2 : Niveau de salubrité des ménages

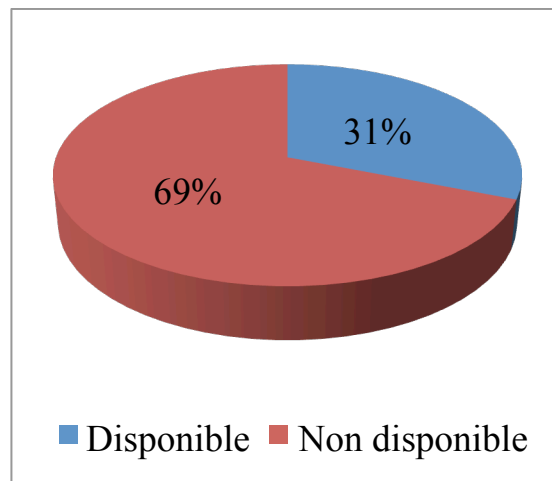


Figure n°3 : Disponibilité des latrines dans les ménages

Source : Résultats d'analyse des données de terrain, 2014

2.4. État nutritionnel des enfants et habitudes alimentaires des ménages

L'accès aux vivres et la qualité de la consommation alimentaire au sein des ménages influent sur l'état nutritionnel de ses membres en général et des mères d'enfants et des enfants en particulier. En effet, le nourrisson pour mieux grandir et avoir un bon état nutritionnel a besoin que l'organisme de sa mère produise le lait en quantité et en qualité suffisante. À partir de six mois, le jeune enfant a besoin en plus du lait maternel d'un complément d'aliments riches et variés. Pour cette raison le ménage doit disposer de façon permanente les aliments riches et variés.

Les résultats indiquent que sur les 88 mères enquêtées, 70 mères d'enfants soit 80% disposent permanemment de vivres durant toute l'année. Ce résultat montre qu'aujourd'hui la malnutrition des enfants n'est plus seulement due à un manque de vivres au sein des ménages, mais résulte plutôt de plusieurs autres facteurs. Par exemple, lorsque le régime de l'enfant n'est pas riche et ne répond pas aux besoins de l'organisme, des signes de carences nutritionnelles peuvent apparaître, l'exposant à de risques d'infections nutritionnelles.

Selon une infirmière rencontrée dans la zone d'étude, « La cause principale de la malnutrition est l'ignorance ». Pour elle, « il n'y pas un manque de nourriture, mais, plutôt, les mères n'utilisent pas les bons ingrédients » ajoute-t-elle. « Elles tendent toujours à donner à l'enfant un porridge nature simplement fait de maïs ou de millet au lieu de l'enrichir avec du soja ou d'autres aliments nutritifs. »

Pour elle, le problème est aggravé par les croyances locales sur la nourriture. Par exemple, beaucoup de personnes croient que si leurs enfants mangent des œufs, ils deviendront des voleurs.

À Malanville, deux plats composent souvent le repas des ménages : d'une part les aliments de base constitués essentiellement de céréales (sorgho, maïs, mil), et d'autre part la sauce dont la composition varie. Les populations apprécient beaucoup les fruits, mais elles en consomment très peu à cause de la précarité de leur offre. Les enfants en particulier n'en consomment que rare fois.

Les comportements alimentaires au sein des ménages de la commune de Malanville qu'a révélé cette étude pourraient être les sources du déséquilibre alimentaire qui conduit souvent les enfants de moins de cinq dans des états de malnutrition.

Tableau 3 : La fréquence de consommation des types d'aliments au sein des ménages

Type d'aliments	Fréquemment	Par moment
Maïs, sorgho, mil	X	
Haricot, arachide		X
Légumes (gboman, crinrin, feuille de baobab et autres)	X	
Fruits (mangue, orange, goyave, mandarine, banane)		X
viande de bœuf, de mouton, de cabri, le poisson, et l'œuf		X
Produits laitiers		X
Huiles	X	

Source : Résultat d'analyse des données de terrain, 2014.

2.5. Etat nutritionnel des enfants et le secteur d'activité des mères

L'activité économique est l'une des variables qui déterminent le plus le comportement des mères en matière de nutrition. Les besoins nutritionnels de l'enfant augmentent du fait de sa croissance et une mère ne disposant pas assez de moyens n'en est pas inconsciente. Son faible pouvoir économique ne lui permet pas d'améliorer en quantité et en qualité l'alimentation de son enfant et de lui offrir les soins nécessaires. Plusieurs études mettent l'accent sur l'activité économique des femmes même si celle de leur conjoint détermine le pouvoir d'achat du ménage, son accès à l'eau potable et à d'autres infrastructures nécessaires (J. Bakenda, 2004).

À Malanville, sur les 88 mères enquêtées, 81 sont des ménagères et ne mènent que les activités de travaux champêtres à côté de leurs maris (Tableau 2). Les maris, chefs de ménages sont responsables des revenus. Les mères appartiennent en majorité à des ménages polygames, soit 59%. Les mères étant sans autres activités génératrices de revenus sont économiquement dépendantes de leurs maris. Cette dépendance économique des mères d'enfants appartenant en majorité à des ménages polygames pourrait être l'un des facteurs qui influent négativement sur l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq dans la commune de Malanville.

2.6. État nutritionnel des enfants et niveau d'éducation des mères

L'éducation des femmes a un effet bénéfique sur les soins quotidiens que ces dernières prodiguent à leurs enfants dans la sphère domestique. H. Mosley, (1985), trouve qu'elle est le moyen par lequel les femmes accèdent à des connaissances qui, même si elles sont minimes, leur permettront de mieux exercer leur rôle de mère. Alimenter correctement un enfant ne demande pas seulement du temps, mais aussi des connaissances. Les femmes instruites maîtrisent mieux les règles d'hygiènes, respectent le calendrier de vaccination. Au Bénin, le taux de scolarisation varie selon les départements et parmi les douze départements que compte le pays, l'Alibori enregistre le taux le plus bas.

Sur l'ensemble des mères enquêtées, seuls 8% ont le niveau primaire. Toutes les autres n'ont aucun niveau d'instruction (Tableau 2). Ces résultats montrent que le problème de la scolarisation des filles dans cette zone est une réalité, malgré tous les projets et programmes qui interviennent dans le domaine, et pourrait être l'un des facteurs favorisant la malnutrition chez les enfants.

3. Discussions

Les résultats de cette étude ont révélé plusieurs facteurs favorisant la malnutrition chez les enfants à Malanville. Il s'agit entre autres, du faible taux d'instruction, du faible taux d'autonomisation économique des mères d'enfants, du faible taux d'adoption de l'allaitement maternel exclusif et des méthodes contraceptives, de l'environnement insalubre et des habitudes alimentaires inadéquates.

Ces résultats rejoignent ceux de plusieurs études dont celles de plusieurs auteurs dont B. Abuya (2011) et E. Greenaway et al, (2012) qui estiment que l'instruction des parents permet de briser les obstacles de la tradition, de rompre avec les pratiques néfastes et de s'adapter au monde moderne. Pour E. Greenaway et al, (2012), le niveau de connaissances de la mère

influe sur la santé des enfants conditionne ses pratiques d'alimentation, l'utilisation des services sanitaires, l'hygiène et les comportements préventifs. Une instruction suffisante permet aussi une gestion de la maladie plus proactive que fataliste. Par exemple, au Kenya, les enfants nés des mères ayant une éducation primaire ont un risque de retard de croissance diminué de 94% comparés à ceux dont les mères n'ont aucune éducation primaire (B. Abuya, 2011). L'éducation peut donc faire changer certaines pratiques qui résultent d'opinion traditionnelle sur la nourriture telle que l'interdiction aux enfants la consommation des œufs et de la viande. Selon l'EDSB-2011-12, la prévalence de la malnutrition chronique sévère varie avec le niveau d'instruction de la femme ; elle va de 46% chez les enfants dont la mère est sans niveau d'instruction, 38% parmi ceux dont la mère a un niveau primaire et est de 33% chez ceux dont la mère a un niveau d'instruction secondaire.

S'agissant des habitudes alimentaires, une étude réalisée par le **Conseil National de l'Alimentation** (2012) montrent que :

« la plupart des mères diversifient en outre l'alimentation dès l'âge de trois ou quatre mois en complément du sein (la maman pense qu'elle n'a pas assez de lait, ou bien elle veut habituer l'enfant à une alimentation d'appoint qui le rendrait en partie autonome, afin qu'elle puisse vaquer à ses occupations), ce qui induit des risques de carence et de déséquilibres nutritionnels, dans la mesure où ces compléments ne sont pas adaptés à l'enfant : il s'agit de nourriture pour adultes à base de mil ou de sorgho».

Ces pratiques exposent l'enfant à des diarrhées et d'autres infections qui conduisent l'enfant dans une situation de malnutrition.

Selon le rapport de l'AGVSA¹ (2017), la malnutrition trouve ses causes dans une ration alimentaire non équilibré affecté par la quantité du repas et dans les conditions sanitaires peu souhaitée surtout chez les enfants, êtres faibles et innocents. Le diagnostic mené sur la commune de Malanville révèle que, dans la commune de Malanville, environ 20.5% des ménages sont en insécurité alimentaire, la localité apparait comme l'une des communes abritant le plus de ménages pauvres, car un ménage sur cinq (5), peine à y satisfaire ses besoins alimentaires d'autant plus que le pourcentage des personnes dépensant moins d'un dollar par jour atteint 72,2%. Dans d'autres pays d'Afrique, il a été montré que l'utilisation du planning familial a un impact significatif sur l'état nutritionnel des enfants (J. Kabubo-Mariara et al, 2009).

¹ Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire

Conclusion

Le présent travail de recherche portant sur la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans dans la commune de Malanville a permis d'identifier, entre autres, le faible taux d'instruction, le faible taux d'autonomisation économique des mères d'enfants, le faible taux d'adoption de l'allaitement maternel exclusif et des méthodes contraceptives, de l'environnement insalubre et des habitudes alimentaires inadéquates comme étant favorables à la malnutrition des enfants dans cette commune du nord Bénin. Au regard de ce qui précède, nous pouvons dire que les facteurs qui favorisent la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans relèvent aussi bien de certains comportements de la population elle-même et de l'insuffisance d'actions de l'État central et local. La prise en compte de ces paramètres conduira à la réduction du taux de la malnutrition infantile. De nombreux débats et séances d'orientation seront nécessaires pour agir sur ces croyances bien établies.

Références bibliographiques

ABUYA Benta, 2011, *Influence of maternal education on child immunisation and stunting in Kenya*. Maternal and Child Health Journal, vol. 15 no.8 pp.1389-1399.

AGVSA, 2017, Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire, Rapport final, Bénin, 173p

AKOTO Eliwo et HILL Allan, 1988, *Morbidité, malnutrition et mortalité des enfants, in Population et société au sud du Sahara*, Sous la direction de Tabutin D., Paris, l'Harmattan, pp 309-334.

BAKENDA Jeannine, 2004, Les déterminants de la malnutrition des enfants de moins de cinq ans au Gabon, Mémoire de DESSD, IFORD, Yaoundé, 98 pages.

Conseil National de l'Alimentation, 2012, Aide alimentaire et accès à l'alimentation des populations démunies en France, Avis n° 72, CNA, Paris : 131 p.

FAO, 2012, L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2012. La croissance économique est nécessaire, mais elle n'est pas suffisante pour accélérer la réduction de la faim et de la malnutrition. FAO Rome: 73 p.

GREENAWAY Emilie, JUAN Leon et BARKER David, 2012, *Understanding the association between maternal education and use of health services in Ghana: exploring the role of health knowledge*. Journal of Biosocial Science, vol 44 n° 6 pp 733-747.

INSAE, 2013, Quatrième Recensement General de la Population et de l'Habitat. Rapport provisoire. Institut Nationale de Statistiques et d'Analyses Economiques (INSAE) du Bénin. Cotonou, Bénin. 8 pages.

KABUBO-MARIARAA Jane, GODFREY Ndengeb et DOMISIANO Mwabuc, 2009, *Determinants of children's nutritional status in Kenya: evidence from the Demographic and Health Surveys*. Journal of African Economies, vol.18 n°.3 : pp. 363-387.

LATHAM Michael, 2001, Nutrition dans les pays en développement. FAO, Rome, 515 p.

MOSLEY Henri, 1985, "Les soins de santé primaire peuvent-ils réduire la mortalité infantile ? Bilan critique de quelques programmes africains et asiatiques" in "La lutte contre la mort" de VALLIN J., LOPEZ A. Cahier n° 108 INED. UIESP. PUF.

MUDUBU Konande, 1996, *Mortalité infantile et juvénile au Togo : Contribution des facteurs socio-économiques et culturels*, Les cahiers de l'IFORD n°11, Yaoundé, 85p.

NGO NSOA Pauline, 2001, Les différences régionales de la malnutrition infanto-juvénile au Cameroun : Recherche des facteurs explicatifs, Mémoire de DESSD, IFORD, Yaoundé, 119p.

NJIRU Haron, ELCHALAL Uriel et ORA Paltiel, 2011, Geophagy during pregnancy in Africa: a literature review. *Obstetrical and Gynecological Survey*.vol. 66 no.7pp. 452-459.

PAM, 2013, Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire, de l'alimentation et de la nutrition (AGVSAN). Service de l'Analyse de la sécurité alimentaire du Programme Alimentaire Mondiale. Mai 2012.

RAKOTONDRABE Faraniaina, 1996, *Les déterminants de la mortalité des enfants à Madagascar*, les cahiers de l'IFORD n°10, Yaoundé, 87p.

TOLHURST Rachel, RAVEN Joanna et SALLY Theobald, 2009, Gender equity: perspectives on maternal and child health. In Ehiri J (ed.) *Maternal and Child Health: Global Challenges, Programs and Policies*, Springer. pp.151-166.

United Nations Children's Fund, 2012. A brief review of the social and economic returns to investing in children, Policy and advisory unit, Division of policy and strategy, UNICEF, 84p.

VODOUNOU Cosme, 2002, Pauvreté multidimensionnelle et santé de l'enfant : quelques évidences de l'Enquête Démographique et de Santé du Bénin de 2001. 88p.

**Courtiers en développement ou simples intermédiaires ?
Ce que dit le terrain en Casamance (Sénégal)**

Ismaila SENE

Université Gaston Berger de Saint Louis

Observatoire pour l'étude des urgences, des innovations et des mécanismes du changement
social (URIC)

is.boursen01@gmail.com

Résumé

L'implication des acteurs locaux, en tant qu'intermédiaires, dans la conduite des opérations de développement a entraîné l'apparition de nouvelles réflexions qui vont interroger l'intermédiation comme une problématique nouvelle dans la pensée sur le développement. En Afrique, ces réflexions sont dominées par des auteurs qui, influencés par les travaux de J.P. Olivier De Sardan et T. Bierschenk (1993), assimilent l'intermédiation à la pratique du courtage. C'est cette conception de l'intermédiation que ce travail se propose de discuter en partant de l'exemple des projets de développement mis en œuvre dans la communauté rurale de Niaguis (Casamance) par les ONG ENDA-ACAS (Environnement et Développement-Action en Casamance) et ACPP (Assemblée de Coopération pour la Paix). La méthodologie de recherche est basée sur une démarche socio-anthropologique qui a permis de combiner, de manière complémentaire, les entretiens semi-directifs et l'observation directe. Les résultats de cette recherche montrent que contrairement à l'approche De Sardanien à Niaguis, les acteurs de l'interface sont dépourvus de ressources et de marge d'action pour œuvrer dans le courtage. Ils jouent donc le rôle de simples intermédiaires.

Mot clés : intermédiation, courtage, courtiers en développement, intermédiaires.

Abstract

The involvement of local actors, as intermediaries, in the conduct of development operations has led to the emergence of new reflections that will question intermediation as a new problem in development thinking. In Africa, these reflections are dominated by authors who, influenced by the works of J.P. Olivier De Sardan and T. Bierschenk (1993), equate intermediation with the practice of brokerage. It is this conception of intermediation that this work proposes to discuss starting from the example of the development projects implemented in the rural community of Niaguis (Casamance) by the NGO ENDA-ACAS (Environment and Development-Action in Casamance) and ACPP (Assembly for Cooperation for Peace). The research methodology is based on a socio-anthropological approach that has made it possible to combine, in a complementary way, semi-directive interviews and direct observation. The results of this research show that, contrary to the De Sardanien approach, in Niaguis the interface actors lack resources and scope to work in the brokerage. They play the role of mere intermediaries.

Key words: intermediation, brokerage, development brokers, intermediaries.

Introduction

La Déclaration du millénaire en 2000 a été l'aboutissement d'un long débat entre théoriciens et praticiens pour un changement de paradigme dans le développement international (A. Luwani, 2014). Elle a conduit à l'adoption d'une approche à travers laquelle les pays donateurs, les institutions internationales et les pays bénéficiaires de l'aide au développement s'engagent à associer les populations concernées dans la conception et la mise en œuvre des programmes et projets de développement. L'idée étant «*de promouvoir le développement à travers une auto-organisation sociale, selon une approche de bas en haut qui part de la base et promeut l'émergence d'une société civile* » (D. Neubert, 2000, p. 241). Cette approche, qui se substitue aux Politiques d'Ajustements Structurels (PAS), a favorisé la montée en puissance des acteurs de la société civile locale (Organisations non gouvernementales – ONG –, associations locales et leaders communautaires). Sous prétexte d'une nécessaire appropriation de l'aide par les populations locales, ces derniers ont été invités à formuler les besoins des populations auprès des États et des bailleurs de fonds, tout en servant d'instruments par le biais desquels les développeurs peuvent accéder aux cibles de l'aide internationale (C. Agg, 2006). Ainsi, compte tenu de leur place stratégique dans la conduite des opérations de développement, les intermédiaires ont fait l'objet de plusieurs réflexions qui placent l'intermédiation au cœur des préoccupations de la socio-anthropologie africaine.

Ces réflexions sont marquées par le recours à deux concepts analytiques qui semblent relever d'approches divergentes. D'une part, souscrivant à la perspective dégagée par J.P. Olivier De Sardan et T. Bierschenk (1993), des penseurs ont utilisé le concept de courtier pour démontrer que l'intermédiation est l'œuvre d'acteurs qui, grâce à leur position d'intermédiaires, développent des stratégies de drainage et d'accaparement de la rente du développement. D'autre part, certains ont préféré le recours à la notion d'intermédiaire pour rendre compte du rôle de facilitateurs que jouent les acteurs situés à l'interface entre les développeurs et les populations locales et dont les actions ne s'inscrivent pas forcément dans une logique de courtage. Cet article qui s'inscrit dans la continuité de ces réflexions se propose de discuter, à partir du terrain, la présence ou non de courtiers dans un contexte de mise en œuvre de projets de développement en Casamance (Sénégal) et notamment dans la commune rurale de Niaguis¹.

¹Ancienne communauté rurale devenue commune avec l'adoption de l'acte 3 de la décentralisation (2013) qui remplace la communauté rurale, en tant que collectivité locale dirigée par un Président de la communauté rurale (PCR), par la commune rurale qui est dirigée par un Maire.

1. Cadre théorique et conceptuel

La réflexion sur le développement en Afrique a été largement marquée par les travaux de Samir Amin (1973) relatifs aux relations déséquilibrées entre un sud dominé et un nord dominant. Il faut donc remonter à un passé récent pour trouver une réflexion sur l'intermédiation dans le champ du développement en Afrique.

1.1. Les pionniers de la pensée africaniste sur l'intermédiation dans le contexte du développement

C'est depuis les travaux de J.P. Olivier De Sardan et T. Bierschenk sur *les courtiers locaux en développement* (1993) que la problématique de l'intermédiation a été placée au cœur de la pensée africaniste sur le développement. Dans cette réflexion, les auteurs analysent l'intermédiation à travers l'action des « courtiers locaux en développement » qu'ils définissent comme «*des acteurs sociaux implantés dans une arène locale et qui servent d'intermédiaires pour drainer (vers l'espace social correspondant à cette arène) des ressources extérieures relevant de ce que l'on appelle communément l'aide au développement*». (J.P. Olivier De Sardan et T. Bierschenk, 1993, p.1)

Pour ces derniers, la rente du développement transite par ces réseaux d'intermédiaires nationaux qui ne se confondent pas avec les appareils administratifs et politiques classiques. Ces acteurs qui sont censés représenter la population locale (ou en exprimer les "besoins") vis-à-vis des structures d'appui et de financement extérieur constituent l'interface entre les destinataires des projets et les institutions de développement. Dans une arène de développement, espace de confrontation et de convoitise de la rente du développement (J.P. Olivier de Sardan, 1995)², ces auteurs identifient quatre catégories de courtiers qui assurent la fonction d'intermédiation grâce à leur compétence rhétorique (J.P Olivier De Sardan et T. Bierschenk, 1993). Il s'agit des réseaux confessionnels, des cadres originaires d'une localité, des mouvements (associations) culturels/ethniques et des leaders paysans. Ces acteurs s'appuient tous sur leurs relations sociales et politiques pour drainer les ressources extérieures relevant de l'aide au développement vers des espaces sociaux spécifiques et bénéficier ainsi des retombées de l'aide grâce à leur proximité avec les projets de développement et au déploiement de logiques d'accaparement (confrontation, réseautage, négociation, alliances, compromis).

²Pour une meilleure compréhension du concept d'arène, lire Olivier de Sardan (1995), *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, APAD-Karthala.

De par son caractère original, cette réflexion va faire tache d'huile dans la socio-anthropologie africaine, car elle va inspirer plusieurs chercheurs qui se sont intéressés au terrain africain. Hormis l'analyse d'Eva Sodeik (2000) ainsi que les récents travaux d'Olivier Legros et Martin Olivera (2011) et d'Ayemi Luwani (2014) qui se sont focalisés sur la notion d'intermédiaire en tant que concept analytique, la majeure partie des études sur l'intermédiation en Afrique s'est largement nourrie de l'approche des pionniers³. En témoigne la mobilisation tous azimuts des notions de courtier et de courtage qui apparaissent désormais en trame de fond de la pensée africaniste sur le développement.

1.2. L'influence de J.P. Olivier De Sardan et T. Bierschenk et l'usage de la notion de courtiers en développement

Chez plusieurs auteurs africanistes (Giorgio Blundo, Jérôme Coll, Mahaman Tidjani Alou, Philippe Lavigne Delville, Ankou Kossi, Dieter Neubert, etc.) la réflexion sur l'intermédiation s'est particulièrement appesantie sur la notion de courtier ou de courtage pour analyser les pratiques des acteurs qui jouent le rôle d'intermédiaires dans la conduite des opérations de développement en Afrique. Bien que mobilisées dans des espaces de temps et des terrains différents, ces réflexions ont en commun de proposer des réponses à des questions déjà soulevées par les pionniers et relatives au processus de production ou d'émergence de courtiers, leurs rôles et leurs profils, leurs stratégies, leurs relations avec les pouvoirs locaux et/ou nationaux, leurs compétences, leurs niveaux d'intervention, etc.

En guise d'exemple, nous pouvons citer les travaux de Tidjani Alou (2000) selon qui,

«L'apparition de ces nouveaux acteurs dans le champ du développement a bénéficié de la crise persistante des États africains qui a conduit les bailleurs de fonds à revoir leurs méthodes dans la gestion de l'aide qu'ils octroient, notamment en diversifiant leurs interlocuteurs et en versant directement l'aide au développement à des bénéficiaires identifiés, sans toujours passer par l'État qui se trouve de fait de plus en plus contourné, pour cause de mauvaise gestion.» (T. Alou, 2000, p. 280)

Il va sans dire que les courtiers ont pris de l'importance dans un contexte où l'autopromotion, en tant que stratégie de développement négocié, oblige les agences de développement à trouver un partenaire local qui les aide à identifier les besoins ou à vérifier les capacités du groupe cible.

Dès lors, le recours à l'intermédiation va favoriser l'émergence de courtiers qui, comme le montre D. Neubert (2000), vont servir de catalyseurs ou de facilitateurs tout en risquant d'être des profiteurs. En effet, ils font partie d'un « *processus mené par l'offre qui suscite des*

³ Par pionniers nous voulons parler de J.P. Olivier De Sardan et T. Bierschenk en tant que chercheurs ayant éprouvé la problématique de l'intermédiation dans le terrain africain.

groupes d'autopromotion et à un ensemble de besoins apparaissant comme la conséquence d'une auto-organisation sociale autonome » (D. Neubert, 2000, p.254).

D'après Alou, les courtiers sont, entre autres, des acteurs associatifs qui se sont positionnés pour assurer des fonctions d'intermédiation. Cependant, il précise que devenir courtier n'est pas toujours le produit d'une action volontariste préméditée par les acteurs, mais le résultat d'une combinaison de circonstances favorables à l'exercice du courtage (Alou 2000). Pour lui, certains leaders associatifs le deviennent malgré eux, par leur capacité à gérer de manière continue des activités de l'association qu'ils ont la charge de conduire, quoi que, selon G. Blundo (2000), le courtage reste un élément parmi d'autres dans une trajectoire personnelle, ou un passage obligé pour maintenir une position sociale déjà acquise. Cela rend complexe le jeu des alliances et génère inévitablement des conflits liés à la convoitise de la rente politico-économique et notamment entre les élus locaux et les leaders paysans qui assument respectivement les fonctions de courtiers politiques et de courtiers en développement.

De ce point de vue, P.L. Delville (2000) estime que le courtage et notamment, celui assuré par les associations d'émigrés, constitue une bannière qui légitime l'accès des leaders associatifs à la gestion du rapport au village. Ce qui entraîne une restructuration de l'arène politique villageoise et témoigne d'une compétition entre les leaders associatifs et le pouvoir villageois pour le contrôle des affaires publiques du village. Plus que de simples courtiers, les responsables d'associations apparaissent dès lors comme des « entrepreneurs politiques » (P.L. Delville, 2000) qui jouent sur les différents espaces sociaux auxquels ils avaient accès.

En effet,

«Ils s'appuient ainsi sur une double légitimité et sur la maîtrise de différents espaces sociaux qui font d'eux des interlocuteurs indispensables au moment où la communauté des ressortissants, d'abord, puis le village, ensuite, ressentent le besoin de s'inscrire dans une certaine modernité et de s'ouvrir à d'autres espaces sociopolitiques » (P. L. Delville, 2000, p.184).

Ce raisonnement montre que la poursuite d'enjeux politiques est au cœur de la fonction d'intermédiation. Il confirme alors une hypothèse déjà soulevée par Giorgio Blundo (1995) selon qui l'intermédiation au sein des dispositifs de développement pouvait constituer un tremplin pour une carrière politique. Par ailleurs, pour asseoir leur légitimité et perpétuer le caractère « indispensable » de leur rôle, les courtiers utilisent, selon Blundo (2000) trois stratégies. D'abord, ils cherchent à contrôler des ressources considérées comme étant rares et d'accès difficile sans leur intervention. Ensuite, ils adoptent la stratégie du brouillage et du filtrage de la communication entre partenaires : d'où le manque de transparence sur les modalités de prise des décisions et la situation d'isolement dans laquelle ils tendent à

maintenir les groupes qu'ils mettent en relation. Enfin, les logiques de redistribution des ressources, clés de leur propre légitimation, s'accommodent de « l'art de faire croire ». En d'autres termes, la quantité des ressources fournies est souvent dérisoire, mais l'endroit et le moment de leur distribution sont soigneusement réfléchis.

Ces stratégies permettent aux courtiers de travailler une réputation selon laquelle, ils utilisent leurs positions stratégiques dans diverses structures (étatiques ou non) pour attirer des projets de développement vers leurs localités (A. Kossi, 2000).

En un mot, les réflexions précédemment évoquées mettent le focus sur l'analyse de la fonction de courtier dans les différentes arènes du développement. Elles insistent toutes sur la présence de courtiers en développement en tant qu'acteurs stratégiques dont la présence semble imprimer la marque de toutes opérations de développement. Elles réduisent donc l'intermédiation dans le champ du développement à la pratique du courtage en développement. Cependant, d'autres réflexions sur l'intermédiation ont remis en cause cette perspective d'analyse.

1.3. Le recours à la notion d'intermédiaire pour décrire l'idée d'interfaces sans courtiers

L'usage de la notion d'intermédiaire en tant que concept analytique de l'intermédiation semble obéir à une démarche « prudente » pour désigner les acteurs qui se situent à l'interface entre les opérateurs de développement et les populations locales et qui n'assurent pas la fonction de courtage.

L'un des premiers contemporains⁴ à défendre cette posture est Eva Sodeik (2000). Pour elle, la présence de courtiers, dans une arène de développement, est inhérente à l'existence de certaines conditions sociales sur lesquelles toute analyse devra être attentive avant de conclure à la présence ou non de ces acteurs (E. Sodeik, 2000). D'une part, cette présence requiert l'existence d'un enjeu important - sous forme d'une structure d'appui extérieur (projet ou programme de développement, ONG, etc.) - perceptible et intéressant pour la population locale. D'autre part, ces acteurs dits courtiers doivent être des personnes disposant de compétences linguistiques et/ou rhétoriques et ayant un intérêt pour les activités proposées et cherchant un profit personnel dans leur engagement. Par ailleurs, il doit exister des réseaux sociaux sur lesquels s'appuient les courtiers pour jouer un rôle important dans la concurrence entre courtiers.

Partant de ce constat, elle souligne la nécessité de distinguer la catégorie analytique de courtier en développement et celle d'intermédiaire, car, outre sa position d'intermédiaire, la

⁴ Contemporains par rapport aux pionniers que sont Olivier De Sardan et Bierschenk.

capacité à drainer (vers l'espace social correspondant à une arène) les ressources extérieures constitue une compétence spécifique du courtier. Elle défend ainsi la thèse d'une absence de courtier sur son terrain (nord bénin) tout en soutenant la présence d'intermédiaires (groupes d'entraide, associations paysannes, groupements féminins, etc.) qui en aucun moment ne sauraient être considérés comme des courtiers. Ces derniers se limitent à des actions de facilitation sur le terrain local et n'essayent pas de capter des financements ou de drainer des ressources extérieures.

À la suite de Sodeik, la notion d'intermédiaire sera placée au cœur de récentes réflexions qui ont tenté d'analyser le rôle, les trajectoires et les stratégies des acteurs qui assurent l'intermédiation dans les opérations de développement sur le terrain africain. À ce titre, les travaux de O. Legros et M. Olivera (2011), nous montrent que la première tâche des intermédiaires consiste à mettre en contact ; c'est-à-dire à établir des connexions entre les acteurs positionnés à des échelles distinctes de l'action publique. Dans ce sens, ils jouent un rôle majeur dans l'interpellation des pouvoirs publics et dans la construction des mobilisations et des actions collectives en tentant notamment de faire comprendre à la population concernée par l'action publique les logiques et les enjeux institutionnels, qui, bien souvent, diffèrent des priorités et de la demande sociale des intéressés.

Citant l'exemple du Sénégal, ils estiment que ce sont les associations locales et les ONG qui jouent le rôle d'intermédiaires en faisant le lien entre les acteurs extérieurs et les habitants des campagnes ou des quartiers populaires. Ces acteurs assument en quelque sorte, « *une forme de mise aux normes institutionnelles de la demande sociale, par un ajustement des initiatives individuelles et collectives en fonction des exigences des fournisseurs de biens* ». (O. Legros et M. Olivera, 2011, pp.173-174)

Selon l'analyse, la « multipositionnalité » des intermédiaires constitue une ressource exploitable en ce sens que leur double statut (représentants des institutions, d'une part, et membres de la population locale, d'autre part) leur permet de construire le dialogue entre les habitants et les institutions de développement.

En insistant sur la notion d'intermédiaire et sur le rôle de médiateur qu'assurent les acteurs de l'intermédiation, ces auteurs rompent avec une perspective analytique qui consiste à parier sur une présence systématique de courtiers dans tout espace de développement. C'est à ce niveau que s'opère un rapprochement avec Sodeik.

Ayémi Luwani (2014) semble également souscrire à cet idéal de rupture dans une étude à travers laquelle il se propose d'appréhender les processus d'émergence d'intermédiaires dans le champ du développement. Pour ce faire, il identifie deux générations d'intermédiaires

correspondant à deux cheminements spécifiques et pour qui la pratique de l'intermédiation constitue une activité professionnelle. Ces professionnels de l'intermédiation sont constitués de responsables d'ONG locales ou d'agents locaux qui travaillent en tant que facilitateurs pour le compte d'ONG étrangères. Dans la première génération, il identifie les « reconvertis » professionnels et les « leaders associatifs » qui, à défaut d'être fonctionnaires, intègrent le champ des ONG afin de jouer le rôle de facilitateurs dans la conduite des opérations de développement. Dans la deuxième génération, il évoque des acteurs dont le cheminement est plus « professionnalisé » et dont les actions d'intermédiation ont débuté après les années 2000. Il s'agit à la fois des « professionnels » qui ont fait carrière dans les ONG (qui créent ou qui dirigent une ONG locale) et des « nouveaux activistes » du secteur non gouvernemental. Pour accroître leur légitimité, ces intermédiaires adoptent, selon l'auteur, un plan de carrière à travers lequel, ils développent leur expertise sur des thématiques porteuses afin de relever le défi de la longévité. Parmi les facteurs qui contribuent à cette longévité, il identifie, entre autres, « *les atouts tirés d'une longue expérience associative (...), la capacité à rester formé et informé ainsi qu'une forte résilience dans ce champ professionnel instable* » (A. Luwani, 2014, p.168).

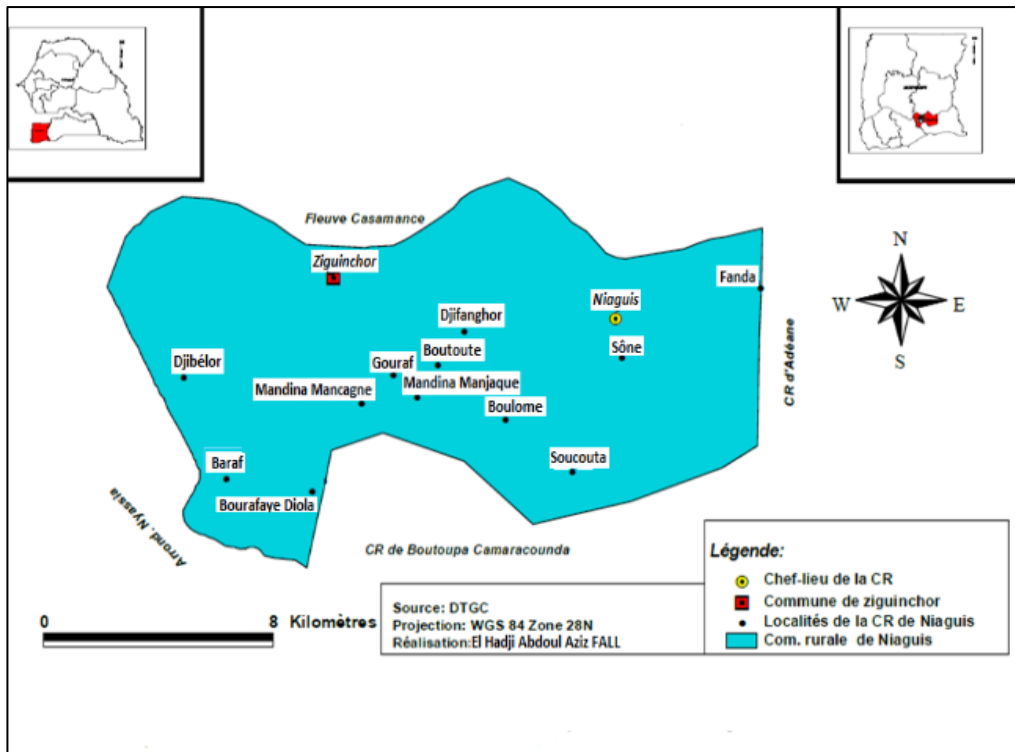
En définitive, souscrivant à la prudence émise par Eva Sodeik, nous nous contenterons d'utiliser la notion d'intermédiaire pour rendre compte des acteurs qui jouent le rôle d'interface entre les ONG ENDA-ACAS et ACPP et les populations de la communauté rurale de Niaguis. Un tel choix se justifie par le fait que nous n'avons ni observé les conditions sociales spécifiques à l'exercice du courtage ni identifié des logiques de drainage ou d'accaparement des ressources.

2. Contexte et méthodologie

Cette partie présente de manière sommaire le cadre physique et contextuel de l'étude ainsi que la démarche méthodologique.

2.1. Le cadre physique et contextuel de l'étude

Figure 1 : Position géographique de la commune rurale de Niaguis



Source : Direction des Travaux Géographiques et Cartographiques.

La communauté rurale de Niaguis est située au cœur de la basse Casamance, principale foyer des tensions notées dans le cadre du conflit casamançais.

Située dans le département de Ziguinchor, à une dizaine de kilomètres de la ville, la communauté rurale de Niaguis fait partie des contrées les plus affectées par ce conflit.

À l'image de la plupart des zones rurales de la basse Casamance, elle a subi les dommages d'une tension aux fondements et aux dimensions assez complexes. En plus des pertes humaines, des habitations détruites, des villages abandonnés (Baraf, Gouraf, Soucoute, Mandina Mancagne, etc.)⁵ et des forêts inexploitées, l'insécurité qui a prévalu pendant plus de trente années de conflit a favorisé le recul de l'activité de production agricole, principale activité économique de la zone. Cet état de fait sera à l'origine d'une précarisation sociale et économique qui a été aggravée par la délocalisation des programmes et structures publics de développement vers la capitale (Manga 2014), provoquant ainsi une présence réduite de l'État central pour conduire des opérations de secours et de développement en Casamance.

⁵ Actuellement certains de ces villages sont réhabilités grâce au retour de certains déplacés.

Une telle situation a rendu nécessaire la mise en œuvre de projets alternatifs de développement au bénéfice des populations locales. Ce nouvel environnement va favoriser l'essor des ONG qui vont devenir des cadres de développement venus au « secours » des populations.

2.2. La méthodologie de recherche

Ce travail vient en complément à une étude que nous avons préalablement menée sur la contribution des ONG ACPP et ENDA-ACAS à l'effort de développement de la commune rurale de Niaguis. Dans cette précédente étude, nous avons soutenu, à partir des données recueillies auprès des populations, l'idée de la présence d'acteurs locaux (acteurs associatifs et leaders villageois) qui, positionnés entre les ONG et les populations locales, développent des actions qui s'inscrivent dans une logique de drainage et d'accaparement des ressources financières et matérielles qui émanent de l'action non gouvernementale.

À la suite de ce travail, on a effectué des entretiens complémentaires afin de soumettre cette thèse à la rigueur d'une analyse critique. Ainsi, on a privilégié les témoignages des personnes qui assurent la fonction d'intermédiaires (les élus locaux, les chefs de villageois et les responsables d'associations villageoises) ainsi que ceux des responsables des ONG en question. Pour ce faire, la collecte des données a été basée sur une approche essentiellement socio-anthropologique qui, s'inscrivant dans une démarche de diversification et de recherche de la saturation empirique, a conjugué la conduite d'entretiens semi-directifs et l'observation directe.

Ainsi, 3 élus locaux (dont le Président de la Communauté Rurale de Niaguis), 9 chefs de villages, 6 responsables d'associations locales et 4 responsables ou employés d'ONG (en raison de 2 par ONG) ont été interviewés.

3. Résultats et discussions

Cette partie est constituée de deux sections qui portent successivement sur le contexte d'émergence de l'intermédiation dans la conduite des opérations de développement à Niaguis et l'analyse du rôle et des actions des acteurs locaux qui sont situées à l'interface entre les développeurs et la population locale.

3.1. Niaguis, un contexte favorable à l'intermédiation

Dans la communauté rurale de Niaguis, l'ACPP et ENDA-ACAS⁶ ont été les acteurs non gouvernementaux les plus visibles sur le terrain du développement local (I. Sène, 2012). Ces derniers se sont, en effet, engouffrés dans la brèche créée par le retrait des structures étatiques pour se positionner comme un circuit palliatif et assurer la gestion de la demande publique dans un contexte de crise politique aux incidences socio-économiques dramatiques. Les actions réalisées dans ce sens sont relatives à la sensibilisation sur la paix, l'assainissement et l'hydraulique (construction de toilettes publiques, de puits, de bornes-fontaines), la santé (construction de cases de santé et de maternités) et l'éducation (construction de salles de classe et sensibilisation sur la scolarisation des filles, formation des mères éducatrices). D'autres actions ont également été développées dans le domaine de l'agriculture (aménagement de périmètres maraîchers villageois, construction d'unités de conservation et de transformation de produits agricoles), la pêche (octroi de pirogues et d'équipements de pêche), le commerce (construction et aménagement de marchés) sans oublier le financement d'activités génératrices de revenus. Ces diverses initiatives ont permis à ces ONG d'occuper une place de choix au sommet de la pyramide des acteurs du développement local.

Cependant, pour mener de telles actions, ces ONG, étant dans un terrain « codé » avec des formes d'organisation spécifiques au monde rural, avaient besoin de passer par des acteurs locaux qui, du fait de leur maîtrise des enjeux et de leur statut social, ont facilité l'appropriation des actions par la population locale.

C'est ce qui ressort des propos de B.K, agent de terrain dans une ONG :

« On a la particularité d'intervenir en milieu rural. En tant qu'agent de développement si vous intervenez dans ces zones vous avez besoin de facilitateurs qui vous ouvrent les portes, vous présentent aux populations et bénissent vos actions. Sans cela vous pouvez rencontrer des résistances du fait que vous êtes un acteur extérieur inconnu et vos actions peuvent être sujettes à plusieurs supputations. C'est pour nous faciliter la tâche qu'on s'accompagne des chefs de villages et des notables pour informer les populations et les faire adhérer au projet. Si vous allez dans certaines zones, sans être accompagné par le chef ou un de ses mandataires, vous courrez le risque d'être incompris ».

Le recours à ces intermédiaires est également lié à la sensibilité des problématiques soulevées par les projets. Par exemple, pour développer un projet de sensibilisation sur la paix ou sur la scolarisation des enfants, ENDA-ACAS a fait recours à des intermédiaires locaux

⁶ Lors d'une enquête que nous avons effectuée auprès des populations de la commune de Niaguis, l'ACPP (87%) et ENDA ACAS (68,1%) ont été cités comme étant les principaux partenaires non gouvernementaux de la commune rurale de Niaguis.

qui semblent beaucoup plus aptes à porter le discours. Pour justifier le recours à des animateurs locaux, un responsable nous dit :

«Il y'a des questions assez sensibles. Et si vous venez avec votre façon de penser pour changer les habitudes et les mentalités des gens, vous risquez de vous mettre à dos la population. Pour provoquer un changement positif au niveau des populations, on préfère travailler avec des gens qu'elles connaissent, des gens qui parlent leur langue et qui connaissent leurs modes de vie. Les animateurs locaux comprennent mieux leurs pratiques, ils sont donc plus outillés pour les aider».

D'une part, porte d'entrée des ONG et d'autre part, interprètes socio-culturels, les intermédiaires sont des facilitateurs incontournables qui, grâce à leur statut et la maîtrise du milieu, éclairent l'action non gouvernementale. À Niaguis, on se rend compte que ces derniers ont pu faire leur entrée dans le champ du développement grâce à l'intervention des ONG, laquelle a été favorisée par les conséquences dramatiques du conflit casamançais. C'est aussi pour éviter une sorte de « revanche du contexte »⁷ que les ONG ont eu recours à des facilitateurs dont le statut et la connaissance des codes culturels locaux donnent accès à une position stratégique d'intermédiaire et légitiment leur participation à l'action non gouvernementale.

Ce mécanisme de déploiement confirme l'analyse de Legros et Olivera (2011) selon qui les intermédiaires travaillent à construire le dialogue entre acteurs et bénéficiaires de l'offre de développement tout en faisant comprendre aux populations locales les enjeux des projets de développement.

3.2. De « simples » intermédiaires plutôt que des courtiers en développement

À Niaguis, nous avons pu constater que les principaux acteurs qui assument la fonction d'intermédiation sont les élus locaux, les chefs de villages et les responsables d'associations locales (ASC ou groupements de femmes par exemple). Ces derniers, dépourvus de ressources et de marges d'action pour exercer un courtage, jouent un rôle de facilitateurs entre les populations locales et les ONG. À l'exception des chefs de villages, le recours à ces acteurs est généralement conditionné par la nature des actions à mettre en œuvre. Ils jouent donc des rôles différents.

⁷Cette notion développée par Olivier De Sardan (2016), rappelle l'importance de la prise en compte des contextes locaux et des situations des bénéficiaires dans la conduite de l'action publique. La non prise en compte du contexte contribue, selon ce dernier, à la production d'actions inadaptées qui expriment une « revanche des contextes ».

3.2.1. Les élus locaux : des relais institutionnels

Les élus locaux forment la première catégorie de médiateurs (ou intermédiaires) rencontrée sur le terrain. Représentants des populations et de leurs villages respectifs au niveau du conseil municipal, ces derniers sont identifiés parmi les acteurs qui facilitent l'entrée des ONG dans l'espace villageois.

N'ayant pas pour vocation de drainer les ressources de l'action non gouvernementale, ils contribuent tout de même à l'éclairage de cette action par le biais d'une intermédiation rendue possible grâce à leur statut d'élus. En tant que pouvoir décentralisé, la communauté rurale constitue une courroie par laquelle les ONG entrent dans les différents villages de Niaguis.

C'est généralement à l'occasion de l'élaboration du PAI (Plan Annuel d'Investissement) que le conseil rural (actuel conseil municipal) prend solennellement connaissance des projets initiés par les ONG. À cette occasion, des propositions d'orientation sont faites par les élus et notamment les responsables des commissions compétentes pour faciliter l'adéquation entre l'offre de développement et les besoins des populations. Cependant, le fait que les axes d'intervention et les modalités de déploiement de l'offre de développement soient définis en amont par les ONG et leurs bailleurs empêche toute modification d'envergure de la ligne d'intervention.

Selon l'ancien Président de la communauté rurale :

« L'élaboration du PAI est l'occasion de présenter devant le conseil et ses partenaires les initiatives non gouvernementales. En fait, quand nous préparons le plan annuel, on invite tous les partenaires qui interviennent dans la commune, y compris les ONG, pour leur donner l'occasion de présenter leurs projets. Ils disent ce qu'ils prévoient de faire pour nous et après nous mettons en marche la collaboration, car c'est le conseil qui facilite l'accès aux populations. Nous impliquons les commissions compétentes et les conseillers des différents villages respectifs pour les aider ».

Des informations recueillies auprès d'élus locaux, de notables et de responsables d'ONG nous ont permis de constater que, dans la majeure partie des cas, les priorités et les axes d'orientation sont définis avant l'implication du conseil et des élus. Ces derniers n'exercent pas d'influence majeure sur la définition des axes prioritaires d'intervention. Ils se chargent généralement de faciliter la mise en œuvre des projets en aidant les développeurs à identifier les personnes porteuses d'enjeux. Ainsi, ils passent par les chefs de villages et les associations villageoises pour les mettre au courant des initiatives non gouvernementales et pour les amener à jouer un rôle de facilitateur auprès des populations des villages respectifs.

Les élus président souvent les foras villageois qui sont organisés avec les notables et les leaders villageois pour expliquer l'intérêt des projets de développement initiés par les acteurs non gouvernementaux. Ces foras sont d'ailleurs l'occasion de gagner l'adhésion des populations au projet.

L'action de ces intermédiaires ne s'inscrit donc pas dans une logique de drainage des ressources vers l'espace villageois en ces sens que c'est au moment de la mise en œuvre de l'aide que ces derniers interviennent en tant que facilitateur. Par ailleurs, ils ne font pas montre de capacités à contrôler les modes d'affectation ni de redistribution des ressources. Ce qui, en d'autres termes, les empêche d'accaparer la rente du développement, car pour la plupart du temps l'accès à cette rente est hors de portée. Or, comme le soutiennent les théoriciens du courtage, la capacité à drainer les ressources et le contrôle de leurs modes d'affectation et de distribution constituent des compétences spécifiques aux courtiers. Vu sous cet angle, nous pouvons affirmer que l'action d'intermédiation assurée par les élus locaux ne s'apparente pas à du courtage en développement quoi que ces derniers s'accommodent parfois de « l'art de faire croire » (G. Blundo, 2000) en s'appropriant le mérite de l'initiative de l'action non gouvernementale sur qui, ils n'exercent pourtant aucune influence d'envergure. Bien que cette forme d'accommodation frise une des actions spécifiques du courtage (c'est-à-dire le « faire croire »), elle ne saurait suffire à soutenir l'existence de cette pratique en ce sens que certaines conditions sociales nécessaires à l'exercice du courtage (compétences rhétoriques, drainage des ressources extérieures, existence de réseaux sociaux, etc.) ainsi que les logiques de redistribution et d'accaparement des ressources sont inexistantes.

3.2.2. Les chefs de village : des facilitateurs locaux

En zone rurale, le chef de village joue un rôle important. Au-delà de la fonction de gestion du village, il constitue un acteur par lequel passent généralement les informations. Ce qui le place au cœur de l'action. En effet, disposant d'un pouvoir local en tant que représentant de l'État, il constitue un facilitateur « naturel » pour les pouvoirs publics ou les acteurs externes désirant intervenir dans le village.

À Niaguis, l'adhésion d'un chef de village à un projet constitue un atout de taille pour faciliter sa mise en œuvre dans sa localité. Cette position stratégique, bien comprise par les opérateurs de développement, confère aux chefs un statut d'intermédiaire presque incontournable.

Ainsi, dans le cadre de l'intervention non gouvernementale, les chefs de village jouent un rôle important dans la mobilisation des populations autour de l'action des ONG. Ils

facilitent leur adhésion au projet et servent d'appuis aux ONG dans le cadre de la mise en œuvre de leurs actions. C'est pour cette raison que M.C. (chef de village) affirme que :

« Nous sommes les seuls à pouvoir faciliter l'action des ONG. Nous sommes en zone rurale, et le chef de village a une importance capitale pour les populations. Elles nous respectent et nous font confiance. C'est pourquoi quand les ONG passent par nous, elles accèdent facilement aux populations. Il suffit qu'on adhère pour que les populations adhèrent aux projets ».

Un autre chef de village abondant dans le même sens, apporte des précisions à ce propos :

« Les ONG nous informent pour que nous informions la population. Mais elles le font après avoir conçu et élaboré leurs projets. Elles viennent avec des initiatives, elles nous contactent pour nous expliquer et nous passons le message aux populations. S'il est nécessaire de tenir une réunion pour donner plus d'explications aux populations c'est nous qui rassemblons les gens ».

Ces propos, confirmés par des responsables d'ONG, montrent que même s'ils occupent une position stratégique pour faciliter l'adhésion de la population autour des projets non-gouvernementaux, les chefs de village ne sont impliqués qu'à certaines périodes de l'intervention des ONG. Leur participation dans la phase d'élaboration des projets et dans l'identification et la définition des priorités s'avère très faible.

Pour la plupart des cas, la participation des chefs de village est limitée à un rôle d'information pour expliquer aux populations les logiques et les enjeux des projets de développement. Cette approche ne leur donne pas suffisamment de marges pour exercer une influence quelconque sur l'orientation des actions encore moins pour déployer des stratégies de convoitise ou d'accaparement des ressources de l'aide au développement. La situation de ces acteurs remet en cause l'idée que les leaders villageois (paysans) s'appuient sur leur position pour se muer en courtiers en développement. Elle confirme, en conséquence, la thèse de Sodeik qui estime que des acteurs locaux peuvent se situer à l'interface du développement sans assumer la fonction de courtier. Dans le contexte de Niaguis, le rôle des chefs de village dans la conduite des opérations de développement illustre bien cette idée.

3.2.3. Les associations locales : bras des ONG

À l'image des élus locaux et des chefs de village, les associations villageoises (associations sportives et culturelles et groupements de femmes) assurent une fonction d'intermédiation dans le cadre de la contribution non gouvernementale à l'effort de développement à Niaguis.

Celles-ci ont la particularité d'être plus présentes sur le terrain, car elles constituent le bras des ONG. En effet, au moment où les autres se limitent à la sensibilisation et à l'éclairage des actions pour faciliter l'adhésion des notables, des leaders villageois et des populations, cette catégorie d'intermédiaire sert de main-d'œuvre locale à l'action non

gouvernementale. Ce qui lui assure une présence plus active et plus longue dans le champ du développement. En effet, c'est notamment lors de la mise en œuvre des actions que les associations locales sont impliquées pour accompagner sur le terrain les ONG, devenant ainsi des relais ou des animateurs.

Par ailleurs, il faut noter que l'implication des associations obéit à une logique de sélection dictée par la nature des actions et des cibles notamment. Ceci explique le fait que d'un projet à l'autre, ces structures n'ont pas le même niveau d'implication. Parmi les associations les plus impliquées dans la mise en œuvre des projets portés par ACPP et ENDA-ACAS, nous pouvons respectivement noter les groupements de femmes, les associations sportives et culturelles (ASC) ou encore les associations de parents d'élèves (APE) avec, pour chacune d'elles, des responsables sélectionnés et formés pour effectuer des tâches spécifiques. En guise d'exemple, on peut noter l'implication des ASC lors des foras de sensibilisation sur la paix et celles des groupements féminins et des associations de parents d'élèves dans le cadre des campagnes pour la scolarisation des filles. Toutefois, cette présence effective ne dote pas ces acteurs de ressources suffisantes pour exercer la fonction de courtier en développement. En effet, comme le note F.S (présidente d'un groupement de femmes) :

« On est des partenaires des ONG (...). On essaye parfois de leur faire des propositions, d'orienter les actions vers des secteurs plus pertinents, mais ce sont elles qui savent ce qu'elles veulent faire ou ce que leurs moyens permettent. Donc, on se limite à exécuter les tâches pour lesquelles, elles font recours à nous (...). Nous faisons souvent de l'animation pour les projets. Personnellement, j'ai été formée par une ONG. Je pense que c'est ENDA et j'ai participé à des campagnes de sensibilisation sur la scolarisation des filles et sur la lutte contre les grossesses précoces ».

Les propos de cette dame montrent que les associations locales sont généralement cantonnées à leur rôle d'exécutants sélectionnés pour mener des tâches spécifiques à l'occasion de la mise en œuvre des projets. Ces propos ont été confirmés par d'autres leaders associatifs que nous avons rencontrés et selon qui le rôle d'interface se limite généralement à l'information des membres, la préparation et l'organisation de réunions collectives, l'animation de forums de sensibilisation, la conduite de médiations sociales, etc. Des responsables d'ONG ont également confirmé cette forme d'implication qui, se limitant à l'exécution de tâches commandées, fixées et rémunérées (frais de déplacement, per diem) par les acteurs non gouvernementaux, limite les possibilités de courtage associatif.

Cette configuration et le mécanisme de déploiement des actions qui en découlent montrent que, contrairement à l'idée développée par les pionniers et reprise par Alou (2000), l'intermédiation associative, dont il est question ici, ne fait apparaître aucune logique de courtage. En d'autres termes, l'expérience associative n'est pas mise au profit du drainage ou

de l'accapement des ressources, lesquelles semblent inaccessibles. Celle-ci n'est également pas mobilisée en tant que bannière pour légitimer une quelconque entreprise politique comme l'a semblé soutenir l'idée de Delville.

Conclusion

À Niaguis, les trois catégories d'intermédiaires que nous avons identifiées ne font montre d'aucune capacité à drainer des ressources extérieures vers un espace social correspondant à ce qu'Olivier De Sardan et Bierschenk appellent une « arène ». Ces acteurs ne développent également pas cette capacité d'influence qui permet aux courtiers, dans la perspective de ces auteurs, d'orienter les actions des ONG vers des domaines ou des espaces correspondant à leurs logiques spécifiques. Ils ne sont impliqués ni dans des logiques de réseautage pour l'accapement des ressources ni dans des conflits de convoitise de la rente du développement. En effet, ces personnes jouent simplement le rôle d'intermédiaires, c'est-à-dire des facilitateurs qui ne participent à l'action non gouvernementale que lors de la phase de mise en œuvre de celle-ci dans l'espace villageois. Ce qui est à l'origine d'une marge d'action assez restreinte qui limite toute possibilité de mobilisation d'une logique apparente de courtage.

Ce constat issu des enquêtes réalisées montre que les intermédiaires sont effectivement confinés dans une fonction d'information et de mobilisation des populations pour faciliter leur adhésion à l'action de développement. Cela nous amène à relativiser l'idée de la présence systématique d'acteurs locaux qui, positionnés à l'interface entre les développeurs et les bénéficiaires des projets, développent une logique de courtage qui leur permet de s'inscrire dans une démarche de drainage et d'accapement des ressources financières et matérielles qui émanent de l'aide au développement.

Les personnes qui assurent l'intermédiation à Niaguis sont donc de « simples » intermédiaires et non des courtiers en développement. Ces dernières, bien que situées à l'interface entre les ONG et les populations locales, n'assument en aucun moment une fonction de courtage telle que définie par l'approche d'Olivier De Sardan et Bierschenk.

Références bibliographiques

AGG Catherine, 2006, «Winners or Losers? NGOs in the current aid paradigm», *Development - Rome then London*, 49 (2), p.15-21.

ALOU Mahaman Tidjiani, 2000, « Courtiers malgré eux. Trajectoires de reconversion dans l'association Timidria au Niger » in Thomas Bierschenk, Jean Pierre Chauveau & Jean Pierre

Olivier De Sardan (dir), *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD-Karthala, p.279-304.

AMIN Samir, 1973, *Le développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Paris, Éditions de Minuit.

BLUNDO Giorgio, 1995, « Les courtiers en développement en milieu rural sénégalais. Anthropologie des intermédiaires locaux dans le système de distribution de l'aide au développement au Saloum Oriental », *Cahiers d'études africaines*, n° 137, p. 73-99.

BLUNDO Giorgio, 2000, « Élus locaux et courtiers en développement au Sénégal. Trajectoires politiques, modes de légitimation et stratégies d'alliance » in Thomas Bierschenk, Jean Pierre Chauveau & Jean Pierre Olivier De Sardan (dir), *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD-Karthala, p. 71-100.

COLL Jerome, 2000, « animateurs et coordinateurs. Les courtiers en développement de Malem-Hodar (Sénégal) » in Thomas Bierschenk, Jean Pierre Chauveau & Jean Pierre Olivier De Sardan (dir), *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD-Karthala, p.101-123.

DELVILLE Philippe-Levigne, 2000, « Courtiers en développement ou entrepreneurs politiques ? Les responsables d'associations villageoises de développement dans une région d'émigration internationale (Mali, Sénégal) » in Thomas Bierschenk, Jean Pierre Chauveau & Jean Pierre Olivier De Sardan (dir), *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD-Karthala, p. 165-187.

KOSSI Ankou, 2000, « Dynamique associative, courtage en développement et stratégies d'insertion. L'association des ressortissants d'Enouli-Kodzo-Am au Togo » in Thomas Bierschenk, Jean Pierre Chauveau & Jean Pierre Olivier De Sardan (dir), *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD-Karthala, p.145-164.

LEGROS Olivier & Olivera Martin, 2011, « L'intermédiation sociale et interculturelle Réflexions libres à partir de terrains français et africains », *Ville-école intégration, Diversité*, p.172-178.

LUWANI Ayemi, 2015, *Les intermédiaires en développement en Afrique subsaharienne : analyse comparative de Cotonou et de Lomé*, Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal.

MANGA Mamadou Lamine, 2014, *La Casamance dans l'histoire contemporaine du Sénégal*, Paris, L'Harmattan.

NEUBERT Dieter, 2000, « Le rôle des courtiers locaux dans le système du développement. Quelques expériences de (projets d'autopromotion) en Afrique de l'Est » in Thomas Bierschenk, Jean Pierre Chauveau & Jean Pierre Olivier De Sardan (dir), *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD-Karthala, p. 241-257.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre & BIRSCHENK Thomas, 1993, « Les courtiers locaux en développement », *Bulletin de l'APAD*, n° 5, p.71-76.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 1995, *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, APAD-Karthala.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2016, « Modèles voyageurs et revanche des contextes : le rôle des enquêtes qualitatives », *Actes de conférence tenue le 26/07/2016 à Niamey, 7e Édition de l'Université d'été du Lasdel*.

ONU, 2000, Déclaration du millénaire. New York, Nations Unies.

SENE Ismaila, 2012, *Problématique de la pertinence de l'action des ONG dans le développement social et économique en Casamance : le cas de l'ACPP et ENDA-ACAS dans la communauté rurale de Niaguis*, Mémoire de Master, Ziguinchor, Université Assane Seck.

SODEIK Eva, 2000, « Interfaces sans courtiers ? Conditions d'émergence du courtage et conséquences de son absence » in Thomas Bierschenk, Jean Pierre Chauveau & Jean Pierre Olivier De Sardan (dir), *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD-Karthala, p. 259-278.

**Gouvernance locale, barrage de Soubré et purge foncière
dans la Sous-préfecture de Gnamagui (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire)**

KONE Moussa

Université Jean Lorougnon Guédé Daloa
Département d'Anthropologie et sociologie
kmoussa2@yahoo.fr

Résumé

La construction du barrage de Soubré, dans le Sud-ouest de la Côte d'Ivoire précisément à Gnamagui, s'inscrit dans les projets de développement local initiés par l'Etat de Côte d'Ivoire. Ces projets de développement posent généralement la question ou la problématique du développement des pays en développement. Comment penser le développement et comment mettre en œuvre les politiques publiques des pays en développement surtout un pays comme la Côte d'Ivoire dont la croissance économique varie entre 7 et 10% ces dernières années. Soubré, situé au Sud-ouest de la Côte d'Ivoire et à 367 km de la capitale économique Abidjan, bénéficie depuis 2017 d'un barrage hydro-électrique. La construction de ce barrage a endommagé plusieurs village parmi lesquels nous avons Gnamagui, situé désormais à 15 km de Soubré. Les habitants de Gnamagui patientent depuis au moins deux décennies pour la construction de ce barrage. Et, voilà depuis sa mise en service, les populations de Gnamagui sont déçues au regard de toutes promesses de la Société Côte d'Ivoire Energie. Les populations n'ont pas été associées au projet de construction, d'indemnisation et de mise en service du barrage de Soubré. Elles se sentent pauvres et dépossédées de leurs terres, de leurs plantations. A partir d'une étude ethnographique de terrain, il s'est agi d'aboutir à une description fine et détaillée des comportements et intérêts en jeu ; des interactions entre différentes échelles d'interprétation. On pourrait alors avoir des ensembles d'acteurs qui se distinguent par les actions selon leur profil, selon leur position sociale qui va nécessairement influencer sur leurs actions. Ces individus ou groupes d'individus constituent des catégories d'analyse ou « groupes stratégiques » (Crozier et Friedberg 1977 ; Olivier de Sardan 1997). Notre article s'est donc articulé autour de trois points essentiels. D'abord, nous avons abordé le pouvoir villageois et évolution des institutions de gestion foncière à Gnamagui. Ensuite, il y a la construction du barrage de Soubré et le Changement social. Et, enfin, nous allons débattre de la gouvernance locale, du développement local et la purge foncière à Gnamagui.

Mots Clés : Gouvernance locale, purge foncière, droit d'accès à la terre, changement social et barrage de Soubré

Abstract

The construction of the Soubré dam in the south-west of Côte d'Ivoire precisely in Gnamagui is part of the local development projects initiated by the State of Côte d'Ivoire. These development projects usually pose the question or problem of development in developing countries. How to think development and how to implement the public policies of developing countries especially a country like Côte d'Ivoire whose economic growth varies between 7 and 10% in recent years. Soubré located in the south-west of Côte d'Ivoire and 367 km from the economic capital Abidjan, has benefited since 2017 from a hydro-electric dam. The construction of this dam damaged several villages among which we have Gnamagui disarmed 15 km from Soubré. The inhabitants of Gnamagui have been waiting for at least two decades for the construction of this dam. And, since its commissioning, the people of Gnamagui are disappointed by all the promises of the Ivory Coast Energy Company. The

populations were not involved in the construction, compensation and commissioning project for the Soubré dam. They feel poor and dispossessed of their lands, their plantations. From an ethnographic field study, it was necessary to arrive at a detailed and detailed description of the behaviors and interests at stake; interactions between different scales of interpretation. One could then have sets of actors who are distinguished by the actions according to their profile, according to their social position which will necessarily influence their actions. These individuals or groups of individuals constitute categories of analysis or "strategic groups" (Crozier and Friedberg 1977, Olivier de Sardan 1997). Our article has therefore focused on three essential points. First, we discussed the village power and evolution of land management institutions in Gnamagui. Then there is the construction of the Soubré Dam and Social Change. And, finally, we will discuss local governance, local development and the landfill in Gnamagui.

Key words: Local governance, land purge, right of access to land, social change and Soubré dam

Introduction

La gouvernance locale, la purge foncière et l'évolution des institutions villageoises se présentent comme les questions cruciales qui s'inscrivent au cœur du processus du développement durable en milieu rural ivoirien. C'est dans cette perspective que les projets de développement destinés aux zones rurales concourent à l'amélioration des conditions de vie des populations. En effet, dans le Programme National de Développement (PND) de l'année 2017, l'Etat ivoirien, en collaboration avec la Côte d'Ivoire Energie, a construit un barrage hydroélectrique de grande envergure sur le fleuve Nawa à Soubré, au Sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Se présentant comme le cinquième au niveau du pays, cette réalisation est le plus grand barrage au niveau de l'Afrique de l'Ouest grâce à sa production électrique sur le plan régional et national. Le barrage de Soubré, long de 4,5 km, se pose comme le plus puissant et le plus grand centre de production électrique sous régionale avec une puissance installée de 275 MW. A terme, le barrage de Soubré possédera une productivité annuelle de 1.100 gigawatts heure (GWH).

S'inscrivant dans la logique de l'amélioration des conditions de vie de la population de Côte d'Ivoire, plus précisément celle de la région de la Nawa, la construction du barrage de Soubré a nécessité la purge foncière des habitants de cette localité. Ainsi, pour ce qui est des villages de Pkéheri, Koprugui et de Gnamagui, cette mise en œuvre du barrage de Soubré a participé à l'expropriation des populations singulièrement des autochtones de leurs ressources foncières.

Au regard de cette situation très importante, nous avons voulu, dans le cadre de cette étude, connaître la gouvernance locale, la purge foncière et l'évolution des institutions villageoises dans la localité de Gnamagui.

Pour ce faire, cette étude vise à comprendre l'évolution de la gouvernance locale, les mutations sociales opérées du fait du processus de certification foncière et de la construction du barrage de Soubré. Il s'agira de façon spécifique de décrire l'évolution de la gouvernance locale et foncière d'abord, d'expliquer les changements sociaux opérés du fait de la certification foncière, de l'expropriation des populations migrantes et des autochtones lors de la construction du barrage ensuite, et enfin montrer l'incidence de la construction du barrage de Soubré dans les rapports entre les populations notamment entre les autochtones de Gnamagui.

1. Pouvoir villageois et évolution des institutions de gestion foncière à Gnamagui.

1.1. Organisation coutumière de Gnamagui et modes d'accès à la terre à Gnamagui

Gnamagui est une localité située au Sud-ouest de la Côte d'Ivoire, dans la région de la Nawa dont Soubré est le Chef-lieu. Devenue une sous-préfecture en 2005, cette localité est distante de 15 km de la ville de Soubré et regorge des populations autochtones (Bakoué), allochtones Baoulé, Gouro, Dida, Malinké et des Burkinabé, Malien, Guinéen, etc.

L'organisation coutumière de Gnamagui se présente de la façon suivante :

- le chef du village et ses notables qui assurent le vivre ensemble et la cohésion sociale entre les habitants du village ;
- le président des jeunes qui coordonne et contrôle tous les projets et programmes destinés à la jeunesse de ladite localité ;
- un comité Villageois de Gestion Foncière Rurale dans le cadre de la sécurisation foncière des parcelles agricoles villageoises ;
- une organisation des communautés étrangères ;
- un Président des Projets d'Aménagement Rural (PAR) instauré dans le cadre de la construction du barrage hydroélectrique de Soubré.

Cette organisation coutumière de Gnamagui est le symbole de l'évolution des mutations des institutions de gouvernance au niveau villageois.

Comme chez tous les peuples en zone rurale ivoirien, l'accès aux ressources foncières dans un espace donné obéit à un certain nombre de conditions. Elles sont instituées par le pouvoir

villageois de Gnamagui. Ces conditions, généralement, diffèrent en fonction des demandeurs de terre.

Ainsi, à la question de savoir les conditions d'accès à la terre à Gnamagui, lors de nos recherches, plusieurs réponses nous ont été évoquées. D'abord, au niveau de M. V.G, le chef du village de Gnamagui, il précise que « Les migrants venaient rencontrer les parents du village, c'est-à-dire les vieux(les aînés sociaux ou la notabilité) et une personne est désignée par ces aînés sociaux pour aller leurs (migrants) montrer les parcelles. » En effet, lorsque la communauté Baoulé venait solliciter la forêt, il y avait le vieux N. P. Etant Bakwé, il maîtrisait c'est-à-dire qu'il comprenait et parlait la langue Baoulé. En fait, il a été un cuisinier à Bouaké. Le conseil des notables de Gnamagui l'a donc mandaté pour toutes les demandes des Baoulés. Il était chargé de donner la forêt aux Baoulés. Du côté de la communauté Dioula ou Malinké, c'était la même chose. Monsieur S. T. A. était musulman. Il était chargé des transactions foncières des communautés Malinké (Dioula).

S'agissant des conditions d'accès à la terre, le chef de village ajoute que

« il n'y avait pas grandes conditions. Les vieux, pour les libations demandaient la boisson (du vin, avec des bouteilles de bière) de préférence, ils venaient avec le vin il y en a qui venaient avec des bouteilles de Guinness (ceux qui avaient un peu donnent). C'est de cette manière-là les parents ayant l'esprit de se développer attribuaient la terre à leurs frères qui en sollicitaient ».

En clair, il faut préciser que les conditions d'accès à la terre à Gnamagui sont d'ordre symbolique (une bouteille de vin ou de bière) pour les libations. Les notables évoquent les esprits dans le but de leur demander pardon à cause de l'exploitation de la terre ou parcelle cédée aux migrants.

1 .2. Gouvernance locale et pluralité d'accès à la terre à Gnamagui

La question de l'évolution de la cession foncière ne respecte pas les règles coutumières de cessions foncières. Elle n'obéit point à une logique. Certes, il existe un conseil des sages qui décide de l'attribution des ressources foncières mais, il y a une pluralité d'accès à la terre à Gnamagui. En effet, les enjeux financiers et le développement de l'économie cacaoyère et caféière a vu la disparition de ce conseil des sages pour faire place à une cession individuelle des terres par les autochtones. Chaque membre de la famille se précipite pour attribuer la terre à un migrant que l'on appelle "étranger". Il s'est donc créé une compétition entre aînés sociaux et jeunes ruraux autochtones autour de la cession foncière. Principalement ce sont les burkinabé qui ont "les faveurs" des Bakwé de Gnamagui. Pour ces derniers, les burkinabé obéissent aux obligations sociales (Mariatou Koné, 2006) contrairement aux allochtones qui une fois la terre obtenue « oublient leurs bienfaiteurs ».

C'est donc le cas de cette femme burkinabé qui explique comment, elle a obtenu la terre des bakwé de Gnamagui :

« Souvent on peut dire que je vais louer, j'accepte et je loue. On peut dire aussi que faut travailler et si c'est fini, on va partager soit ce que j'ai planté, soit ce que j'ai récolté. C'est comme ça souvent ça se passe ici. On était dedans jusqu'à moi-même j'ai fait venir mon mari ici pour travailler ».

Au regard de ces propos, il faut dire que les conditions d'accès à la terre dans cette localité s'inscrit inéluctablement dans le processus de transaction et de sécurisation foncière coutumière en milieu rural. A ce titre, dans un premier temps, les autochtones Bakwé louent leurs parcelles aux demandeurs allochtones et allogènes dans l'optique qu'ils puissent se nourrir. Dans un second aspect, d'autres envisagent le planter-partager (soit la parcelle plantée, soit la récolte) en fonction des closes énoncées par les cédants. Ainsi le Président des Projets d'Aénagement Rural de Gnamagui nous fait quelques précisions :

« Si quelqu'un nous demande la terre, on lui donne la terre de telle superficie à travers une bouteille de liqueur qu'il va donner pour qu'on demande pardon aux dieux, aux esprits parce que tout le monde ne connaît pas tous les totems du village. Donc quand ils viennent là, on a les totems tels que : on ne couche pas avec femme en brousse, on n'abat pas un palmier géant et autres... Et nous on leur dit d'envoyer une bouteille de liqueur, on va demander pardon à la terre et puis on verse et on leur donne la terre ».

Il faut noter que selon la coutume, la terre n'était pas un bien marchand mais plutôt un bien de subsistance. Tous les étrangers pouvaient donc avoir accès à la terre par le biais jadis du conseil des sages. Seulement le cédant doit s'inscrire ou respecter des conditions d'accès à la terre.

Enfin, un mode de cession foncière gratuit qui s'est opéré à l'époque de Feu le Président Félix Houphouët Boigny. En fait, selon les propos recueillis auprès du Président des jeunes de Gnamagui, Monsieur G.W. stipulent que :

« Les allochtones ivoiriens qui sont là, sincèrement il faut qu'on se dise la vérité, depuis au temps d'Houphouët, c'est Houphouët qui a dit aux parents, vraiment y a vos frères qui vont venir, là s'ils viennent, prenez-les à bras ouverts. C'est ainsi que quand nos frères sont arrivés, les parents, les ancêtres leurs ont donnés la terre gratuitement. Commencer à Gnamagui jusqu'à aller à Soubré 3, de Soubré 3 jusqu'à aller à Oualébo. Toute cette terre n'a pas été vendue, elle a été donnée gratuitement. Souvent, ils donnaient un vin plus 15.000fr pour le déplacement de nos parents. Pour les Burkinabés, ils sont arrivés à travers les Baoulé, parce que les Baoulé les prenaient pour être leurs manœuvres. Lorsque les Burkinabés ont compris qu'ils pouvaient obtenir la terre directement auprès des autochtones, ils sont venus vers les parents et les parents aussi leur ont donnés des terres ».

Concernant les analyses faites par le Président des jeunes, il ressort que la construction du barrage de Soubré, sur le fleuve Sassandra, a été initiée par le Président Félix Houphouët Boigny en 1980. A l'époque, il a demandé aux populations du Sud-ouest notamment celle de

Soubré d'accueillir leurs frères allochtones et leurs originaires des pays limitrophes que le Mali, le Burkina faso et la Guinée. Aussi, à travers le slogan du Président Félix Houphouët Boigny : « la terre appartient à celui la met en valeur ». La localité de Gnamagui a vu une vaste migration de peuples provenant de divers horizons.

En résumé, les conditions d'accès à la terre dans la localité de Gnamagui étaient en général d'ordre symbolique. Ces conditions restaient identiques pour tous les demandeurs ou migrants de Gnamagui. En réalité, ces dispositions mises en place par les anciens (le conseil des sages) de Gnamagui dans lesquelles s'est inscrit le conseil du foncier du village visent au mieux-être des populations de Gnamagui.

En 2017, l'Etat de Côte d'Ivoire a lancé les travaux de construction du barrage de Soubré. Cela a entraîné des mutations sociales dans le mode de gouvernance villageois singulièrement sur le mode de gestion de la ressource foncière.

2. Construction du barrage de Soubré et Changement social.

Pour Jean Pierre Olivier De Sardans (1991 : 7) : le changement social « doit mettre en évidence le fait que les logiques multiples qui se confrontent autour des processus de "développement" ne relèvent pas seulement de groupes d'acteurs différents (et renvoient en partie à des conflits de rationalités) mais aussi mobilisent des registres variés de la réalité sociale, qu'il convient d'appréhender simultanément. Pratiques et représentations mobilisées sont toujours à la fois d'ordre économique, social, politique, idéologique, symbolique... » Cette assertion de De Sardan est caractéristique du milieu rural ivoirien en général et particulièrement à Gnamagui dans le Sud-ouest ivoirien. En fait, la construction du barrage de Soubré ne relève pas uniquement des acteurs du foncier de Gnamagui. Plusieurs autres acteurs économiques ont contribué à la complexification des relations de gouvernance entre autochtones et les migrants. Ce qui explique les propos de ce jeune Bakwé qui considère que la construction du barrage de Soubré a non seulement complexifié les relations ou les rapports entre populations mais elle les a appauvris. Pour lui :

« avant la construction du barrage, on vivait bien ici hein, seulement il faut qu'on se dire la vérité, ce n'est pas parce que le gouvernement est là aujourd'hui qu'on va mentir. Mais avant la construction du barrage là, nous-même on vivait bien. Parce qu'on avait au moins quelques jachères et on avait nos plantations ou au moins chaque année on gagnait de quoi à manger. On avait nos bas-fonds, on faisait le riz, on faisait tout et même on donnait aussi nos bas-fonds aux étrangers pour nous donner le riz et nous-même on cultivait le bas-fond. Donc avant, en tout cas on vivait mieux. Quand les étrangers viennent chez nous, supposons, tu peux donner le bas-fond en location, quand on fait location, peut être que tu as besoin de quelques choses, tu peux lui dire, bon, mon bas-fonds là fait un hectare, tu lui donnes a 80.000fr, parce que la location de bas-fonds ici, un hectare est à 80.000fr. Maintenant, si tu ne veux pas l'argent aussi, bon voilà un hectare de bas-fonds, mais tu me donnes 8 sacs de riz ».

Cette manière de procéder était perçue au niveau des jeunes du village. La construction du barrage de Soubré mise en œuvre en 2017 par l'Etat ivoirien et la société Côte d'Ivoire Energie pour le cadre du projet Electricité Pour Tous (EPT) a beaucoup contribué au développement économique de la Côte d'Ivoire, particulièrement la région de la Nawa. Mais, à Gnamagui, village impacté par le barrage, un paradoxe, un projet de développement pour les populations qui les appauvris parce que ne disposant plus de ressources foncières pour leur subsistance. La mise en œuvre de ce projet a soulevé plusieurs points qui seront abordés dans cette partie de l'étude.

2. 1. Construction de barrage et rapports entre la population de Gnamagui

Gnamagui a toujours vécu en « parfaite harmonie ». La "cohésion sociale" a toujours été au centre des rapports entre toutes les communautés. Après la construction du barrage, il y a un continuum dans les rapports entre les communautés de Gnamagui. Ce qu'il faut retenir est que la construction du barrage n'a pas impacté les rapports entre les populations. Elle n'y a pas eu une remise en cause des contrats agraires moraux conclus entre les tuteurs et les autochtones (Chauveau, 2007). Le chef du village interrogé sur la question des rapports entre les populations après la construction du barrage dit ceci :

« On a été toujours à l'aise, parce que si tu es au village et que tu es planteur, tu as tout. Tu as ton champ de cacao, tu as ton champ d'hévéa ! Donc, il n'y avait pas de problèmes. Le rapport a été toujours le même malgré la construction du barrage, puisque ce n'est pas nous qui avons créé le barrage. On a tous été mis devant le fait accompli. La différence, c'est au niveau des paiements de terres. Sinon, eux (les migrants), ils (les migrants)) ont bénéficié de leurs paiements. Donc, il n'y avait pas de grincement de dents entre nous ».

Les propos montrent les populations de Gnamagui vivent toujours en « parfaite harmonie » avant et après la construction du barrage de Soubré. A la suite du chef du village, un autre enquêté interrogé sur la même question soutient que : « On est ici avec tout le monde. Baoulé, Dioula, Burkinabé, et autres, on vit bien avec eux ici. Ce qui est sûr, on vit en famille, on a les bons rapports avec tout le monde. Ivoiriens hô, non ivoiriens hô, on vit avec le monde ici ».

La construction du barrage n'a pas transformé les rapports entre les populations de Gnamagui. Il y a un continuum dans les rapports entre les populations de Gnamagui.

2.2. Impact de la construction du barrage de Soubré sur les conditions de vie de la population

Tout projet de développement en milieu rural, doit s'inscrire inéluctablement dans la logique de répondre aux besoins immédiats de la population bénéficiaire. C'est ainsi, qu'à

travers un projet, le niveau de vie des populations bénéficiaires de ce projet doit s'améliorer par la satisfaction de toutes les promesses faites aux populations.

Concernant la construction du barrage de Soubré, nous nous sommes attelés à connaître le niveau de vie sociale de la population de Gnamagui et les promesses qui leur ont été faites pour la réalisation du barrage. C'est ainsi que le Président des Projets d'Aménagement rural qui a été interviewé, répond par ces propos :

« Avant la construction du barrage, ici on vivait bien. Des gens ont dit que le barrage pouvait nous arranger. Mais, il faut dire que le barrage nous dérange beaucoup, il nous a beaucoup mis en retard. Parce qu' imagine, dans les années 1974, ce village s'était déjà réuni, il y avait près de 8000 habitants. Mais quand ils sont venus faire des enquêtes de *commodo et incommodo* là, ils ont vu que ce village ne répondait pas aux critères pour devenir Sous-Préfecture. Maintenant, Gnamagui a été érigé en Sous-Préfecture dans la même année qu'Oupoyo. Aujourd'hui le barrage vient, le village de Gnamagui qui devait être construit n'est pas construit, qu'on devrait déplacer là, n'est pas déplacé. Et pire encore, le village de Gnamagui est enclavé et il n'y a qu'une seule route pour entrer et sortir du village. Pour le barrage, on leur a demandé de venir nous aider pour faire une autre route là, ils n'ont pas voulu.»

Pour le Président des Projets d'Aménagement Rural, le projet du barrage est un vieux Projet qui date de 1974. Les populations de Gnamagui ont du se déplacer plusieurs fois. L'actuel site est en réalité le troisième site. Le déplacement du village l'a dépeuplé au point qu'il n'a pu être érigé en sous-préfecture. Le projet de barrage a donc fortement mis en retard le développement du village.

Par ailleurs, la construction du barrage a socialement transformé le mode de vie de la population de Gnamagui :

« Ce qui est sûr, depuis qu'ils ont fini le barrage, on tombe beaucoup malade, l'infirmier est là, c'est lui qui nous soigne à chaque moment. Surtout les enfants même, parce qu'ils ne supportent pas l'hippopotame qui venait souvent dormir à l'école. Des fois, la journée même, il sort. Et quand, on le voit, nous crions. Il court pour se jeter dans l'eau. En Pleine journée, l'hippopotame est à l'hôpital. C'est à cause de ça notre infirmier est parti. Il dit qu'il ne peut pas vivre dans cette situation. Actuellement, nous tous nous sommes devenus pauvres. Ceux même que l'eau a englouti leurs plantations, hé ça fait pitié hein ».

Le barrage a détérioré la qualité de vie des populations de Gnamagui. Les populations sont de plus en plus malades. Les enfants souffrent fréquemment du paludisme. En sus, l'hippopotame effraie régulièrement les populations. Avant le barrage, le fleuve était à 1km du village. Les hippopotames étaient de l'autre côté de la rive. Ils pouvaient donc se promener et ne causaient aucun désagrément aux populations. Le barrage a créé une proximité avec les hippopotames ce qui rend difficile la cohabitation avec les populations et le personnel administratif de Gnamagui. Au plan foncier, le barrage a englouti les plantations de certains planteurs. Ces derniers aujourd'hui sont dans une situation de précarité.

Ces changements sociaux sont aussi perçus au niveau des voies de communication. La localité qui était proche de la ville de Soubré s'est vue éloigner de cette ville à cause des aménagements qui ont été fait pour la construction du barrage. Un des habitants nous confie ceci :

« Bon, les conditions de vies là vraiment ce n'est pas trop ça. Et puis la route est longue parce qu'avant le barrage, c'était 7 km Gnamagui-Soubré. Et maintenant, c'est devenu plus que ça. S'ils devraient nous arranger, ils allaient mettre un pont pour réduire la distance. De 7 km, on se retrouve avec 15 ou 13 km. Donc, on ne peut pas dire que le barrage nous a arrangés, mais plutôt il nous a dérangés. Même les Dioulas le disent « sra bana » c'est-à-dire qu'après ici là il n'y a pas d'autres villages derrière nous ». Or, que c'est nous qui allions installer tous ceux qui sont vers Amaragui, Petit Tiémé, Jouin, Sarakagui et tout ça là. »

La localité de Gnamagui était distante de 7 km de la ville de Soubré par le passé avant la construction du barrage, est passé désormais à 15 km avec une seule route d'accès au village. Il est très difficile pour la population d'évacuer ses produits vers la ville de Soubré car les moyens de transport arrivent rarement dans la localité. A ce niveau, le chef de la communauté des Baoulés nous raconte ceci :

« Ça nous ne nous arrange même pas cette histoire de route là, c'est devenu plus long encore pourtant avant c'était 7 à 8 km. On pouvait marcher facilement pour aller. Mais maintenant là, la route est devenue plus longue, nous sommes obligés de prendre voiture si tu n'as pas moto aussi. Les taxis viennent rarement ici et c'est à cause des femmes qu'ils viennent pour prendre leurs poissons, « leur logodougou » là, c'est ça. On est enclavé même. Si les femmes ne venaient pas payer les poissons ici là, ça sera difficile. Sinon avant, nos femmes allaient rapidement en ville pour revenir, mais maintenant là quand elles vont pour revenir c'est difficile. Elles sont obligées de prendre des voitures. Donc, actuellement, c'est comme on a une seule voie, qui est voie de rentrée, voie de sortie. Et si on barre cette voie-là, on va rester ici pour toujours (rire). On sera bloqué ici même ».

L'enclavement de Gnamagui et la rallonge de la route sont vivement critiqués par les populations car la représentation qu'ils avaient du barrage est en déphasage avec ce qu'ils vivent aujourd'hui. C'est ce qui fait qu'ils n'approuvent absolument pas le barrage. En effet, tout ceci tire sa source dans le non-respect des promesses faites par le gouvernement ivoirien aux populations de Gnamagui.

Cette situation suscite plusieurs interrogations principalement celle de savoir quelle a été le rôle des pouvoirs publics dans la réalisation du barrage. Les populations ont été associées au projet du barrage hydro-électrique de Soubré? Qu'en est-il de la purge foncière ?

3. Gouvernance locale, développement locale et purge foncière à Gnamagui

Le terroir de Gnamagui est de 57 km². En 2007, à la faveur du Plan foncier Rural, la notabilité a procédé à une répartition du terroir entre les chefs de famille. (KONE Moussa, 2013). La réalisation du barrage chamboule incontestablement cette répartition. Elle a créé

aussi des conflits d'intérêt surtout financier entre les chefs de famille autochtone. Les chefs de famille qui ont vu les parcelles agricoles occupées recevront une manne financière. Les autres se verront obligés de tenir un discours allant dans le sens de la communauté. Ce qui entraînera des conflits, des antagonismes entre frères et sœurs d'une même famille. Cette situation montre clairement que la problématique du développement local doit être perçue et conçue avec les populations. Les politiques de développement macro-économistes portent généralement une entorse à l'équilibre sociétal pour ne pas dire à la cohésion sociale de nos populations rurales singulièrement celle de Gnamagui.

Le barrage de Soubré a été construit sur une superficie de 17.3km². La construction du barrage de Soubré a nécessité la mobilisation de 2. 332 hectares de terres correspondant à la zone d'expropriation de la retenue et aux aménagements pérennes. Gamagui a enregistré une perte de « 290 plantations sur un total de 1005 exploitants agricoles sur l'ensemble des terroirs de Kpéhiri (369), Kopéragui (202), Mayo (72), Sayo (58) et Gueyo ». Nous allons donc aborder la perte des ressources foncières et leur incidence sur les populations de Gnamagui

3.1. Le désespoir et la perte des ressources foncières à Gnamagui

La construction du barrage de Soubré a participé à la perte des ressources foncières des populations de Gnamagui. En effet, compte tenu de l'envergure de cette réalisation, ce village devrait être délogé et réaménagé sur une autre zone que la population indiquera et qui leur sera favorable vis-à-vis de leur représentation, mais ceci n'a pas été le cas. En effet, à Gnamagui, les premières habitations sont situées à une distance comprise entre 100 et 200 mètres du réservoir du barrage. Les études exploratoires ont montré que le village « *ne sera pas noyé ni situé dans la zone d'expropriation* ». En fait, les habitants ne seront pas déplacés. Malheureusement, après la mise à eau, le village a enregistré d'importants dégâts. En dépit des prévisions, « *le cimetière est noyé, des plantations sont noyées or ce sont les plantations qui sont la source de vie pour un paysan* », affirme le chef du village V. K. N.. L'attente d'indemnités convenables devient aussi de plus en plus longue : « *Il faut qu'il [le paysan] soit bien rémunéré pour que la reconversion soit parfaite. Mais si on nous paie on monnaie de singe, comment peut-on faire la reconversion ?* »

Les habitants de Gnamagui ont perdu leurs terres, leurs plantations de cacao, de café, d'hévéa et bien d'autres encore dans la mise en service du barrage. Cette perte foncière aura des répercussions tant sur la génération présente que sur les générations futures.

A la suite du chef du village, le président des jeunes du village exprime son désarroi. La société Côte d'Ivoire Energie indemnise à compte goûté les populations. Cet extrait montre la déception des jeunes de Gnamagui à travers son Président :

« Avant de construire le barrage, ils sont venus nous dire que ce barrage-là n'est pas venu pour nous appauvrir. Et aujourd'hui, nous voyons que ce barrage est venu pour nous appauvrir. Je vais expliquer pourquoi je le dis aussi. Ce barrage-là, c'est le plus grand barrage de l'Afrique de l'Ouest. Lorsqu'ils ont construit le barrage de Buyo, ils ont été dédommagés et en même temps, ils ont eu la terre, je veux parler de la population. Mais pour nous le barrage de Soubré, ou on devait être content de ce barrage-là, ils sont venus et disent que, y a plus de forêts en Côte d'Ivoire. Donc s'il n'y a plus de forêts en Côte d'Ivoire, cela veut dire que, nous on aura plus la terre. Maintenant, si on peut plus avoir la terre, pour nous dédommager, les gars pouvaient faire au moins 1m carré à 1.500fr ou à 1.000fr pour que nous soyons contents. Mais, la personne a son champ de cacao, son bas-fonds, ou il met en location chaque année pour manger et son cacao ou il cueille pendant chaque traite, chaque petite traite, tout ça là l'eau est venue prendre tout. Et pour 400fr, ça veut dire que 1 hectare a 4.000.000fr. Ça veut dire qu'il va plus vivre dans ce coin, ni son fils, ni son petit-fils, c'est fini et c'est pour l'éternité pour 4.000.000fr a un hectare. Donc, ils sont venus nous appauvrir. Et ces 4.000.000fr, regarde comment Côte d'Ivoire Energie paye ça, les gars payent ça en petite tranche. Ça veut dire qu'ils viennent aujourd'hui, ils te donnent 100fr, 100fr veut dire 1.000.000fr ».

A travers les propos du président des jeunes, il faut noter que le barrage de Soubré a efficacement contribué à l'expropriation des terres des habitants de Gnamagui. Une grande partie de leurs ressources foncières se retrouve dans l'eau par le système d'aménagement établi. Cette manière de faire les choses dévalorisent ce barrage de grande envergure inauguré en grande pompe.

Il faut comprendre l'anthropologie du changement social est cette anthropologie qui prend en compte tous les acteurs du changement. Elle n'est une anthropologie quantitativiste mais qualitative où ce sont les populations elle-même qui pensent, et sont artisans de leur propre mieux être.

3.2. Gouvernance locale : les promesses non tenues du gouvernement ivoirien et de la société Côte d'Ivoire Energie

L'épineuse question de l'indemnisation des victimes des projets de développement local se termine généralement par la non satisfaction des besoins des populations. La raison principale est due au fait que ce sont les pouvoirs publics qui fixent arbitrairement le montant de l'indemnisation. Et, il n'y a aucune entité indépendante qui veille même à l'application de cette indemnisation. Trop de zones d'ombres ont entouré l'indemnisation des populations des villages impactés par la réalisation du barrage de Soubré. Les pouvoirs publics se focalisent généralement sur les retombées socio-économiques du barrage à court, moyen et long. En effet, « les avantages socio-économiques induits du projet seront perceptibles dans divers

domaines comme l'urbanisation, l'éducation, la santé, la pêche, l'emploi des jeunes, etc. Le barrage contribuera à la réduction de la pauvreté, au développement durable et à une meilleure intégration socio-économique de la population rurale vivant le long du fleuve Sassandra par : la facilitation de l'électrification des villages ; la construction d'infrastructures telles que des marchés, des logements, des écoles, un centre de santé, un complexe sportif, etc. ; la création de 3 000 à 5 000 emplois sur une période d'au moins cinq (5) ans ; la création d'une zone de pêche, créant ainsi des sources de revenus pour les populations ; le développement du tourisme par la mise en valeur des chutes de la NAWA ». Ces retombées telles que évoquées par le gouvernement ne se sont pas traduites sur le terrain. Les habitants de Gnamagui ont évoqué qu'avant et au cours de la réalisation du barrage, plusieurs promesses ont été faites par le gouvernement ivoirien et la société Côte d'Ivoire Energie à l'endroit des populations. A cet effet, le chef du village souligne ceci :

« Plusieurs promesses ont été faites mais, d'une manière imposée, parce qu'ils se sont pas assis avec nous pour parler de la construction du barrage. Dans un premier temps, ils avaient promis de réinstaller le village sur un site qu'on devait leur montrer (faire la réinstallation et construire le village). Maintenant, ils avaient promis la construction d'un hôpital annexe, un centre polyvalent, une école pour nos enfants, un débarcadère, un marché, l'électrification. Parmi tout cela, c'est une seule promesse qui a été réalisée pour le moment, c'est l'électrification du village. En plus, il n'y a pas eu de signature d'accord avec eux (le gouvernement et la société Côte d'Ivoire Energie). C'était de façon imposée, il y avait pas eu de concertation au préalable bon voilà rien ! Ils sont venus nous dire c'est des promesses qu'ils nous ont fait quoi, en quelques sortes. Sinon, ce n'est pas qu'on s'était assis et on a signé un document pour dire que bon, voilà ce que nous avons dit. On est d'accord ou bien on n'est pas d'accord ».

Les promesses faites par le gouvernement ivoirien et la société Côte d'Ivoire Energie devraient répondre aux attentes de la population de Gnamagui.

En plus de l'intervention du chef, le président des jeunes, dit ceci :

« Ils nous ont dit que, les terrains doivent être mesurés et 1000fr par m², nous ce qu'on a appris là, c'était 1.000fr. Maintenant de 1.000fr, on entend à un moment 600fr, de 600fr maintenant, Côte d'Ivoire Energie vient asséoir tout le monde pour dire, ce n'est plus 600fr mais 400fr. Donc, ils ont commencé à payer à base de 400fr. Sinon, normalement quand ils ont commencé à payer les premiers 100fr (1.000.000 de FCFA), la population savait que c'était 600fr. »

En résumé, il faut retenir la mise en place du barrage de Soubré a été défavorable au niveau des paysans de Gnamagui. Les terres ont été acquises et exploitées, leurs plantations sont immergées par l'eau et ces derniers n'ont pas été dédommages comme promis par le gouvernement ivoirien et la Société Côte d'Ivoire Energie.

3.3. Entre promesses, enjeux financiers et conflits entre bénéficiaires du projet

Cette partie de l'étude fait ressortir les aspects conflictuels dans la mise en service du barrage de Soubré. A cet effet, l'étude a montré que les conflits de cette réalisation se présentent de deux ordres à savoir le conflit foncier et le conflit financier.

Le conflit foncier qui est relevé dans la mise en œuvre de cette étude est perçu généralement au niveau des autochtones, des allochtones et des non ivoiriens. A cet effet, le président des jeunes a évoqué que : « Souvent, quand le BNETD veut prendre la mesure des parcelles, il y a deux personnes souvent de même famille qui se proclament propriétaires terriens. Ça pose problème et ça aboutit aux conflits ».

A ce niveau, il faut dire que les conflits fonciers entre les populations de Gnamagui se sont accentués lors des délimitations et des immatriculations des parcelles de terre.

Souvent, les allochtones et les non ivoiriens se plaignent parce qu'ils ont été expropriés de leurs terres. C'est à ce niveau que le Président des Projets d'Aménagement Rural signifie que « Si on lui arrache la terre, il ne pourra pas se plaindre puis que la terre qu'il a eu dans le temps était dans le but de se nourrir, donc peu importe le temps qu'il va faire sur la terre, ça ne lui appartient pas définitivement. Maintenant il peut arriver que la personne avec qui tu as cédé la terre ne vive plus et c'est soi son fils qui est sur la place avec sa petite famille. Dans ce cas, tu entres en négociations avec lui pour lui expliquer et faire comprendre cette réalité que vous tous vivez actuellement en terme de manque de terres ».

La question de la cession aux migrants est perçue chez les autochtones comme un simple droit d'usage pour subvenir aux besoins de la famille. Ils remettent donc en cause les contrats moraux (Scoot, 1976) concluent avec les aînés autochtones aujourd'hui décédés pour la plupart. Il y a donc une compétition autour de l'appropriation des terres cédées aux migrants par les autochtones. Généralement, plusieurs autochtones d'une même famille revendiquent le statut de tuteur aux fins de bénéficier du pactole des indemnités de la construction du barrage.

La terre étant lignagère, elle pose beaucoup de difficultés dans l'attribution des dédommagements à tel ou tel individu dans les familles.

Interviewé, le chef du village nous confie que :

« C'est le problème d'argent est venu se mettre entre nous, souvent même on se retrouve en procès tout ça là. La méfiance a pris le dessus à cause de la recherche du matériel, l'argent est venu nous diviser et la cohésion sociale n'est plus trop comme avant la construction du barrage. Tout le monde est partagé jusqu'à même on convoque ses frères à Soubré, Daloa à la cour suprême, à la justice, donc les relations sont plus les mêmes. Il y'a d'autres qui ont pris leurs paies, c'est-à-dire qu'ils ont obtenu leur indemnisation et ils savent que certains ont fait opposition de ces indemnités-là, donc ça devient un conflit d'argent ».

En matière d'argent, la notion de famille est très souvent écartée et se présente au second plan dans les attitudes des individus. Les habitants de Gnamagui convoquent les uns et les autres à la justice pour que certains puissent rentrer seuls en possession de leur argent.

En mot de fin, il faut dire que la construction du barrage de Soubré a modifié socialement les modes de vie de la population de Gnamagui. Cette dernière se voit très défavorable de la réalisation de cette œuvre car les promesses qui ont été annoncées par le gouvernement et la société Côte d'Ivoire Energie eux-mêmes n'ont pas été prises en compte. Du coup, pour eux, ce projet est un projet de développement seulement pour l'Etat ivoirien et non pour les habitants de Gnamagui.

Conclusion

La gouvernance locale et la question foncière est au cœur des politiques de développement des zones rurales ivoiriennes. Singulièrement celle de Gnamagui. A Gnamagui, le barrage de Soubré a certes entraîné la perte de terre mais il y a un continuum dans la gouvernance villageoise. Et, le barrage de Soubré s'inscrivant dans la politique de développement local pose régulièrement le rapport entre les priorités des gouvernants et celles des populations. Généralement, il y a toujours une disparité entre les besoins des populations et les promesses des pouvoirs publics. Le projet de construction du barrage de Soubré a été l'objet de plusieurs promesses faites aux populations. Ces promesses n'ont pas été tenues. Et, même dans le cadre de l'indemnisation des victimes, les populations n'ont pas été associées aux modalités de paiement. Un arrêté ministériel a scellé définitivement le sort de milliers de paysans. Or, la complexité des rapports sociaux au sein du milieu rural justifie la nécessité d'associer les populations aux décisions qui les concernent. Les populations, pour terminer, sont donc acteurs de leur mieux être et non spectateurs ou victime de leur bien-être. C'est seulement à ce prix que l'on peut œuvrer au développement du monde rural ivoirien singulier au développement des habitants de Gnamagui.

Références bibliographiques

AKINDÈS, F., BÉLIGNÉ, V., BABO, A., BROU, T. et TOURÉ, M., 1998. Bilan diagnostic de la politique foncière et propositions d'orientation, de principes et de règles de fonctionnement : Étude d'appui pour l'approche des communautés, Bureau national d'Études Techniques et de Développement.

BOBO, K. S., 2011. Ethnographie des conflits intrafamiliaux à Bodiba, Thèse de Doctorat, Université Alassane Ouattara.

BOLOGO, A. E., 2006. « Cycle de vie, recompositions familiales et enjeux fonciers dans l'ouest du Burkina Faso ». In *le journal des sciences sociales*, GIDIS n° 4 décembre 2006, pp75-90.

CHAUVEAU, J.-P., 2006. « Les transferts coutumiers de droits entre autochtones et étrangers. Évolution et enjeux actuels de la relation de tutorat ». In *Chauveau J.-P., Colin J.-P., Lavigne-Delville Ph. et Le Meur, Rapport final programme de recherche européen*, CLAIMS, Londres, IIED, 92p.

DOUCOURÉ, M. B., 1995. Les modes d'accès à la terre et de faire valoir dans une région vieillissante du Centre-Ouest ivoirien. Les formes de captation de la rente foncière dans la région d'Oumé, Thèse de Doctorat Nouveau Régime, Université Toulouse-Mirail, 341p.

KONÉ, M., 1999. Foncier rural et périurbain : situation et pratiques socio-foncière en zone de savane humide et dans la région semi-montagneuse, Abidjan, Rapport n°6, 58p.

KRA, K. V., 2011. Les stratégies de captation de l'espace des acteurs locaux dans nouvelle dynamique socio-foncière à travers le transfert de la capitale politique et administrative à Yamoussoukro, thèse de Doctorat, Université Alassane Ouattara.

LE ROY, E., 1991. L'État, la réforme et le monopole foncier. In *Le Bris et al : l'appropriation de la terre en Afrique noire, Manuel d'analyse de décision et de gestion foncière*. Paris, Karthala, pp 159-186.

TOH, A., 2000. Pouvoirs locaux et régulation foncière à Adiaho dans la région de Bonoua, Mémoire de DEA Sociologie, Université d'Abidjan, 90p.

VAN SANTEN, J. M. C., 2002. Règles d'accès au domaine foncier et occupation du sol dans un contexte de migration : le cas de Mafa kilda. In *savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis*, Actes du colloque, 27-31 mai, Cameroun, Garoua, pp1-9.

Impact de la dynamique urbaine sur les politiques et les actions de salubrité dans les quartiers d'Abobo-Kennedy et du "bassin du Gourou" Abidjan (Côte d'Ivoire)

N'GUESSAN Kouassi Aimé
Université Alassane Ouattara
Département d'Anthropologie et Sociologie
ngkaime@gmail.com

Résumé

Depuis 1953, où la Côte d'Ivoire a démarré la gestion de la salubrité urbaine avec la société SITAF, jusqu'à nos jours avec l'ANASUR (2007), plusieurs politiques et actions ont été menées afin de résoudre le problème de salubrité urbaine. Mais la gestion des ordures a rencontré, à chaque fois, des difficultés liées à l'incivisme des populations selon les services publics et privés, et au manque de politique adéquate selon les populations qui prétendent souvent être "livrées" à elles-mêmes dans ce domaine. Malgré quelques actions, la filière salubrité n'avait pas connu d'amélioration notable. A quoi est dû "l'échec" de ces actions ou ces politiques ? Plusieurs arguments pourront-être avancés afin de justifier "ces échecs", mais en ce qui nous concerne, nous avons tenté de démontrer l'influence de la dynamique urbaine et de certains facteurs exogènes aux services en charge de la salubrité et aux populations sur les différentes actions et politiques de salubrité.

Mots clés : Insalubrité, populations, politiques, impacts, facteurs.

Abstract

Since 1953, Côte d'Ivoire has started urban sanitation management with SITAF, until today with ANASUR (2007), several policies and actions have been solved to solve the urban sanitation problem. But the management of garbage encountered, each time, the difficulties encountered with the incivism of the populations according to the public and private services, and that it lacks a policy according to the populations which claim often to be "delivered" to them- same in this area. Despite some actions, the sector had not seen a noticeable improvement. What is the " failure " 'of these actions or policies? Several arguments may be invoked to justify these failures, but we also stopped to realize the urban dynamics and certain factors of propagation of the health and the populations on the various actions and policies of safety.

Key words: insalubrity, populations, policies, impacts, factors

1. Introduction

Après plus d'une décennie de crise marquée par le coup d'état de 1999, la rébellion de 2002 et la crise post-électorale en 2011 qui avaient "défiguré" la Côte d'Ivoire en général et singulièrement le district d'Abidjan, les nouvelles autorités souhaitaient la repositionner et lui redonner une image plus reluisante. Autrefois appelée « perles des Lagunes » de par sa beauté et sa salubrité, Abidjan connaît depuis les années 90, un problème réel d'insalubrité malgré les différentes réformes (politiques) et les actions des gouvernants. Qu'est ce qui pourrait justifier cette persistance des déchets dans le district d'Abidjan ? D'où notre intérêt, au-delà de

l'exercice académique d'identifier, de comprendre et d'essayer d'avancer des solutions scientifiques. D'ailleurs, nous savons combien l'hygiène d'une ville préoccupe au plus haut point l'administration qui y injecte des réflexions, des forces et de l'argent sans succès. La compréhension de cette situation permettra des conditions de bien-être, non seulement sur le domaine public, mais aussi dans les quartiers à faible revenu afin que ses populations ne soient plus exposées aux différents maux liés à l'insalubrité comme le choléra, la fièvre typhoïde, etc...

Ainsi, en plus des politiques (actions) déjà menées par les précédents gouvernements, l'actuel gouvernement (2011-2018) a pris « le taureau par les cornes » en entreprenant des réformes institutionnelles dans la gestion des ordures. Au nombre de ces réformes nous avons d'une part la décentralisation des pouvoirs au niveau des ministères intervenant dans l'insalubrité urbaine entamée par ses prédécesseurs, et d'autre part des actions de sensibilisations générales, de déguerpissements, d'implication de plusieurs opérateurs de collecte, de construction d'ouvrages d'assainissement et de drainage, etc... Toutes ces politiques et ces actions avaient présenté des signes de succès dans les premiers instants. Mais ces succès avaient été de courte durée, car les artères, les rues, les carrefours, les quartiers qui paraissaient devenir propre, avaient renoué avec leurs insalubrités habituelles. Abobo-Kennedy et le "bassin du Gourou", les quartiers à l'étude, n'échappent pas à cette situation.

Pour les services publics et privés en charge de la salubrité, la persistance de l'insalubrité était due à l'incivisme des abidjanais en général et d'Abobo-Kennedy et du "bassin du Gourou" jugées d'avoir de mauvais comportements et des pratiques vis à vis de la gestion des ordures dans leur environnement.

Les populations avaient justifié, quant à elles, l'insalubrité par l'insuffisance ou le manque de politique adéquate leur permettant de mieux assainir leur environnement et qu'elles avaient été, pour certaines parfois, livrées à elles-mêmes dans la gestion de leurs déchets. De ce constat général, plusieurs interrogations émergent : pourquoi cette persistance de l'insalubrité dans les quartiers d'Abobo-Kennedy et du "bassin du Gourou" malgré la détermination des autorités à éradiquer ce mal ? Qui en étaient les responsables ? En quoi consistait cette détermination des autorités ? La persistance n'était-elle pas due à des facteurs de la dynamique urbaine (facteurs exogènes à la salubrité) ?

Face à une telle situation, l'objectif de notre réflexion est d'abord de décrire le comportement des populations à l'étude dans la gestion de leurs déchets.. Ensuite, de mettre en exergue les mesures et les actions des services publics et privés pour la salubrité des quartiers et du cadre de vie des populations (la collecte des ordures). Et enfin, au travers de

l'analyse des pratiques des populations et des actions des autorités, démontrer en quoi des facteurs de la dynamique urbaine (facteurs exogènes) comme la démographie, l'extension des quartiers, les activités économiques, ont conduit les populations à des pratiques qui ont influencé les quelques politiques (actions) menées par les services publics et privés.

2. Méthodologie

Les quartiers du "bassin du Gourou" et d'Abobo-kennedy étaient considérés comme des quartiers d'habitation. Généralement habités par des populations à revenu faible, les logements étaient, pour la plupart, de type cour commune ou construction à bande. En effet, des politiques de viabilisation ou de respect du schéma directeur du district d'Abidjan avaient été entamées pour la transformation de ces quartiers autrefois précaires de par son aspect désorganisé, et insalubre en quartier viabilisé avec de nouvelles constructions en dur. Cette transformation était accompagnée parfois des tracées de routes pour désenclaver des zones d'habitation et de construction de canalisations qui demeuraient toutefois insuffisantes.

Dans cette étude mixte (qualitative et quantitative), la population cible était constituée de tout individu résident à Abobo-Kennedy ou au "bassin du Gourou" ; Comme outil de collecte, nous avons eu recours à l'observation directe, à la recherche documentaire, à l'entretien semi-directif et au questionnaire.

Le traitement quantitatif avait consisté à la saisie, à la réalisation des tableaux simples ou croisés, des figures à l'aide du logiciel Sphinx (logiciel statistique version 5) et Excel (office 2016). Ces entretiens avaient fait l'objet de transcription et d'analyse par la suite. A ce sujet les méthodes d'analyse comme la méthode systémique, la méthode de la résilience, comparaison, la théorie de la motivation et la méthode de l'influence sociale, nous avaient aidé à faire l'analyse des données.

3. Résultats

3.1. Caractéristique de la zone d'étude

Le "bassin du Gourou" et Abobo-Kennedy pouvaient être considérés comme des quartiers d'habitation avec un brassage de population, à revenu faible, exerçant de petits métiers (vendeuse, transporteur, agent de sécurité, etc...). Ces quartiers, autrefois enclavés et considérés comme des bidonvilles d'Abidjan, bénéficient, aujourd'hui, de construction de maisons en dur et d'une voirie principale (huit (8) enquêtés sur dix (10)) qui lui enlevaient cette image de précarité/bidonville. Généralement, (8) maisons construites en dur étaient des

maisons en bandes (cours communes) où cohabitaient cinq (5) ménages de cinq (5) personnes en moyenne, soit 25 individus.

La majorité des chefs de ménage s’est installée dans ces quartiers, parfois difficiles d’accès par endroit (25 % de nos enquêtés), pour des motifs économique (le coût moins cher de la vie), le rapprochement du lieu de travail ou les retrouvailles avec la famille. Ces quartiers bénéficient de l’électricité, de l’eau potable, d’infrastructures scolaire et sanitaire, d’un “marché” sur la chaussée, de lieux de prière et d’un commissariat de police (Abobo-kennedy). Les services des Mairies et de l’Etat étaient présents dans ces quartiers au travers du prélèvement des taxes (ODP : Occupation du Domaine Public) et les impôts fonciers également.

Les rues/routes, les ravins, les broussailles, des caniveaux, des espaces publics étaient marqués par des dépotoirs, des ordures qui maintenaient ces quartiers dans une insalubrité constante. D’où provenaient ces ordures à ces différents points ? En d’autres termes, quelles avaient été les pratiques des populations dans ces quartiers ?

3.2. Comportement des populations de la post-production au rejet des ordures

Afin de mieux cerner les pratiques des populations, nous avons dans un premier temps, présenter les types d’ordures produits, deuxièmement les pratiques après la production des déchets et troisièmement les pratiques de rejet de leurs ordures.

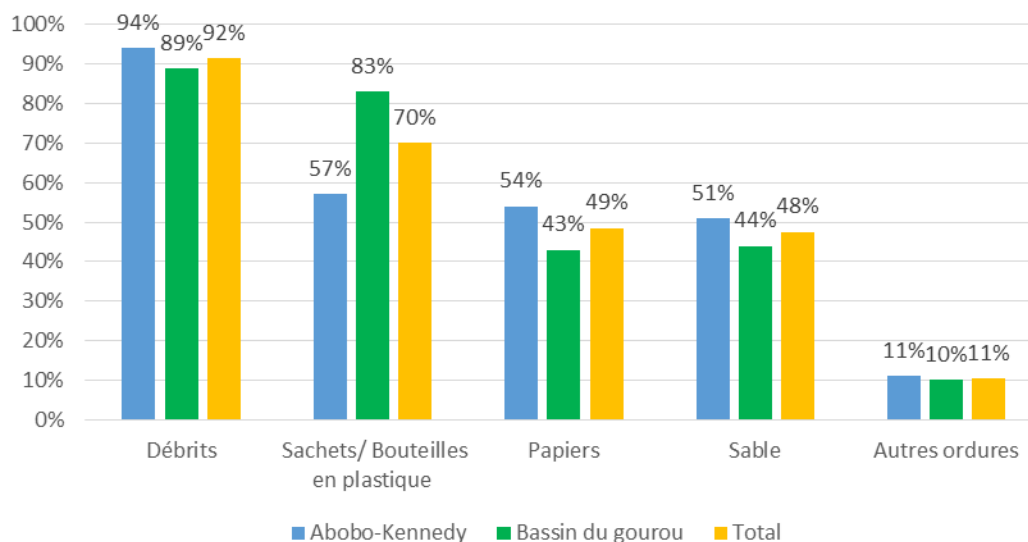


Figure 1 : Types d’ordures produits dans la zone d’étude

Source : Enquêtes personnelles 2017

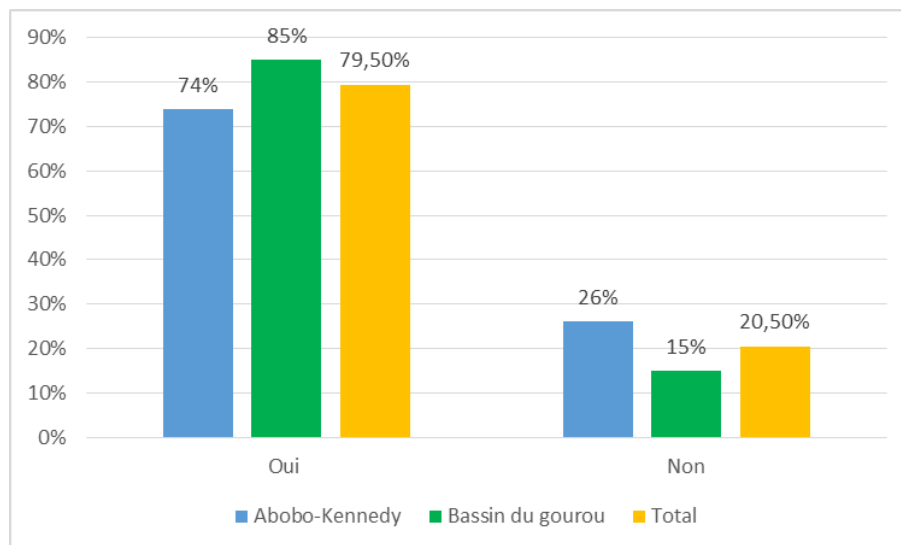
Selon les données générales (barres en jaune) de la figure 1, les déchets les plus produits dans ces quartiers sont respectivement les débris (reste de nourriture), les sachets et

les bouteilles en plastique, les papiers et le sable étaient les ordures les plus produits par nos enquêtés. En dehors des débris où les fréquences sont quasiment identiques, les ménages du Bassin du Gourou produisaient des ordures comme des sachets et les bouteilles en plastique et de sable (83%) plus que le quartier d'Abobo-Kennedy (26%) alors qu'au niveau des papiers, les ménages d'Abobo-Kennedy en produisaient d'avantage que ceux du Bassin (53% contre 44%).

Les différents types d'ordures produits sont en rapport avec le vécu des ménages. En effet, les débris résultaient de la préparation des aliments pour le déjeuner et le dîner pour les membres du ménage. Les sachets, les papiers et les bouteilles en plastiques, proviennent respectivement des emplettes et des emballages de boissons. Le sable résultait du balayage des domiciles et des cours. Rappelons que dans ces quartiers les sols étaient généralement nus et exposés à l'érosion.

3.2.1. Pratique des ménages productions des ordures

Figure 2 : Pratique des populations après production des ordures



Source : Enquêtes personnelles 2017

De cette figure, le constat général est que 79.5% de la population cible (soit 8 ménages sur 10) ont conservé (conditionné) leurs ordures après la production dans des poubelles alors que 20.5% les ont rejeté directement (soit 2 ménages sur 10). Ces derniers sont pour la plupart des ménages installés à proximité des ravins ou des dépotoirs ou des caniveaux (

En dehors de ces derniers, les 8 autres ménages ont conservé leurs ordures et les ont rejeté après.

3.2.2. Moyens utilisés pour conditionner les ordures

Selon notre même étude, plus de cinquante (50) % des enquêtés ont utilisé les sachets bleu/noir et les seaux/cuvettes improvisés comme poubelle pour conserver et conditionner leurs déchets (figure 1), car ces objets. En outre, spécifiquement, les seaux et les cuvettes improvisés en poubelle ont été utilisés par soixante-cinq (65) % des ménages à Abobo-Kennedy, soit six (6) ménages sur dix (10), alors qu'au Bassin du Gourou, c'est seulement trois (3) ménages sur dix (10) qui les ont utilisés soit quarante-sept (47) % comme poubelle. Quant aux sachets bleu/ noirs, ils ont été utilisés par cinquante (50) % des ménages au Bassin du gourou, soit cinq (5) ménages sur dix (10) qui les ont utilisés comme poubelle. Par contre à Abobo-Kennedy, seuls trois (3) ménages les ont utilisés, soit trente-deux (32) % des ménages enquêtés.

Les sachets couramment utilisés comme poubelle étaient ceux qui ont servi à faire le marché ou d'autres achats. La fréquence (soixante-dix-huit (78)%) d'utilisation des sachets est élevée au Bassin du Gourou parce que la majorité des ménages, environ huit (8) ménages sur dix (10), ne possédaient pas de poubelle en récipients solides devant leur domicile comme c'est le cas à Abobo-Kennedy où environ quatre (4) ménages possédaient une poubelle, en seau ou en cuvette. En effet, ces seaux étaient, entre autres, des seaux de peinture vides, des bidons d'huile de vingt litres (20 L) ayant servi dans un premier temps à conserver de l'eau. Et quand ils deviennent défectueux pour la conservation des eaux, ils sont transformés en poubelle tout comme les cuvettes défectueuses.

3.2.3. Pratiques après le conditionnement

Suite à un croisement entre les modalités de l'état du volume des ordures dans les récipients au moment du rejet et les objets utilisés pour la conservation, il ressort que les soixante-dix-sept point six (77.6) %, soit huit (8) ménages sur dix (10) utilisant le sachet bleu/ noir comme poubelle n'attendent pas obligatoirement qu'ils remplissent pour être rejetés. En revanche, soixante-trois point sept (63.7) %, soit six (6) ménages sur dix (10) utilisant les seaux, les cuvettes improvisées et les sacs poubelles (industriel) attendent qu'ils soient remplis avant de chercher à la déverser.

Cette pratique peut se justifier par le fait que les sachets bleu/ noir réutilisés comme poubelle ne sont pas résistants pour supporter un grand volume et un conditionnement convenable. Face à la rapidité de décomposition des débris (restes de nourritures) présents dans ces sachets et la puanteur de la décomposition des ordures, les ménages utilisant les

sachets noirs/ bleus ne pouvaient pas attendre jusqu’au remplissage total. D’où la relativité de conserver ou pas le sachet d’ordures

3.2.4. Choix dans le déversement des ordures

Généralement, sur les 200 ménages enquêtés, quarante (40) %, soit quatre (4) ménages sur dix (10) ont rejeté leurs ordures par le moyen des camions tasseurs, trois (3) soit vingt-cinq point cinq (25.5) % par les trous / les ravins et deux (2) par coffre à ordures, soit quinze point cinq (15.5) %.

En revanche à Abobo-Kennedy, trente-neuf (39) % des ménages ont plus eu recours au trou/ ravin (soit quatre (4) ménages sur dix (10)) pour se débarrasser de leurs ordures alors que vingt-six (26) % avaient recours au coffre à ordures (soit trois (3) ménages sur dix (10)) et vingt-cinq (25) % au camion (soit trois (3) ménages sur dix (10)).

Dans le quartier du Bassin du Gourou, cinquante-six (56) %, vingt-deux (22) % et douze (12) % des ménages ont eu respectivement recours aux camions tasseurs, aux caniveaux et trous/ravins pour rejeter leurs ordures.

3.2.5.Existant / présence des moyens de collecte

Le tableau ci-dessous fait le point sur la présence des moyens¹ disponibles pour rejeter les ordures.

<i>Tableau 1 : Présence des moyens de collecte dans leur quartier</i>	Coffre à ordures		Camion poubelle		
	Oui	Non	Souvent	Jamais	Toujours
Bassin du Gourou	11	89	33	28	38
Abobo-Kennedy	21	79	60	38	2
Total	16% (32)	84% (168)	46.73 % (93)	33.17% (66)	20.10% (40)

Source : Enquête personnelle 2017

Premièrement, ce tableau donne à voir en général que sur deux-cents (200) enquêtés, quatre-vingt-quatre (84) % prétendent ne pas bénéficier de coffre à ordures dans leur zone d’habitation dont cinquante-deux point neuf (52.9) % et quarante-sept point zéro deux (47.02) % résident respectivement au Zoo et à Abobo-Kennedy (soit cinq (5) ménages sur dix

¹ Plus de 80% des ménages des quartiers enquêtés affirment ne pas bénéficier des services des sociétés de ramassage. Sur les 20% restants, environ 75% parlent d’un ramassage très irrégulier (Eviar, 2013)

(10) dans chaque quartier). Seuls seize (16) % (trente-quatre point trente-sept (34.37) % au Zoo et soixante-cinq point soixante-trois (65.63) % à Abobo-Kennedy) soit deux (2) ménages sur dix (10) témoignent bénéficier d'un coffre à ordures dans ces deux quartiers.

Deuxièmement, que sur le même effectif de deux-cents (200) ménages :

- Vingt point dix (20.10) %, soit deux (2) ménages sur dix (10) soutiennent généralement bénéficier toujours de la présence des camions pour rejeter leurs ordures. En outre, en prenant dix (10) ménages au Zoo et à Abobo-Kennedy, respectivement quatre (4) et deux (2) ménages ont soutenu bénéficier de ce moyen de collecte des ordures.

- Quarante-six point soixante-treize (46.73) % soit cinq (5) ménages sur dix (10) affirment profiter plus ou moins de la présence des camions pour rejeter leurs ordures. Et soixante (60) % des ménages enquêtés à Abobo-kennedy et trente-huit (38) % du Zoo ont soutenu cette idée.

- Le reste de cet effectif, trente-trois point dix-sept (33.17) % soutiennent avec certitude ne pas avoir accès à ce moyen de collecte. Et cette fréquence, cinquante-sept point cinquante-huit (57.58) % proviennent d'Abobo-Kennedy et quarante-deux point quarante-deux (42.42) % du Zoo.

En prenant de manière séparée les moyens de collecte que sont les camions tasseurs et les coffres à ordures, le constat avait été que certains ménages ne bénéficiaient d'aucun de ces moyens. Afin d'établir que chaque ménage a bénéficié de l'un des moyens mis en place par l'ANASUR, le tableau ventilé ci-dessous a été réalisé.

Tableau 2 : Présence des moyens de collecte au Bassin du Gourou et à Abobo-Kennedy

		Présence de coffre d'ordure dans le quartier	
		Non	Oui
Passage des camions tasseurs	Souvent	41,7% (70)	75,0% (24)
	J amais	37,5% (63)	9,4% (3)
	Toujours	20,8% (35)	15,6% (5)
	TOTAL	100% (168)	100% (32)

Source : Enquête personnelle 2017

Ce tableau donne à voir d'une part que dans ces quartiers, les camions de collecte étaient plus présents que les coffres à ordures, d'autre part, (le tableau) présente que 37.5 % de nos enquêtés, soit quatre (4) ménages dix (10) en général, n'ont pas bénéficié de coffre à

ordures² et de camion à ordures³, alors que les six (6) autres ont eu accès plus ou moins à l'un de ces moyens de collecte.

3.3. État des lieux de la gestion des ordures

3.3.1. État des lieux organisationnels

Dans la gestion de la salubrité urbaine en Côte d'Ivoire, les parties prenantes avaient été, entre autres, d'abord les services publics composés, d'une part du Ministère en charge de la salubrité urbaine et de son Cabinet, de la Direction de la Salubrité et de la Pollution Sonore (DSPS). D'autre part des organes techniques et financiers que sont l'Agence Nationale de la Salubrité Urbaine (ANASUR) et le Fonds de Financement des Programmes de la Salubrité Urbaine (FFPSU⁴). Ensuite les entreprises prestataires et enfin des usagers. Toutefois, il faut noter la présence d'un secteur informel composé des pré-collecteurs informels.

Dans l'élaboration des politiques d'action dans la gestion des ordures, la figure ci-dessous nous donne un aperçu de ladite élaboration.

Ainsi le Ministère donnait les grandes lignes de la politique ou de ses attentes à la DSPS, chargé à son tour de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de la politique en matière de salubrité. En d'autres termes, elle (DSPS) élaborait les grands axes en termes d'organisation, de planifications et de coordinations du dispositif national de la salubrité urbaine.

Ce sont ces grands axes que l'ANASUR, l'organe régulateur et technique opérationnalisait sur le terrain et veillait à l'application de ces décisions et des méthodes de collecte. De l'autre côté, le FFPSU avait pour objet la recherche et la gestion des ressources destinées à assurer la pérennité du financement de la filière déchets en Côte d'Ivoire, accompagnait financièrement les programmes, les opérations de salubrité et réglait les prestataires de service de la filière. Ces derniers obtenaient l'agrément par appel d'offre et c'est suite à cela qu'ils pouvaient collecter, transporter et mettre en décharge les ordures collectées.

2 L'on constate que les dispositions des coffres ne permettent pas leur utilisation optimale à telle enseigne que certaines rues n'en disposent pas. (**Etude stratégique pour la gestion des déchets solides dans le district d'Abidjan, 2011**)

3 [...] Certains ménages ne sont pas desservis qu'une fois par semaine et d'autres pas du tout. (**Etude stratégique pour la gestion des déchets solides dans le district d'Abidjan, 2011**)

4 Décret n°2009-328 du 08 Octobre, le Fonds de financement des programmes de salubrité urbaine (FFPSU).

3.3.2. État des lieux sur la technique et les pratiques de pré et collecte

Depuis la première société de collecte, la Société Internationale de Transports Française (SITAF) jusqu'à l'avènement de l'ANASUR, la méthode de gestion n'avait véritablement pas changé, notamment en ce qui concerne la collecte et la pré-collecte. En d'autres termes, les outils de collectes des ordures à Abidjan étaient le camion tasseur qui parcourait son circuit afin de collecter les ordures des ménages et à proximité du circuit.

A défaut de route, le camion stationnait à ces points et klaxonnait pour signaler sa présence afin que les ménages apportent leurs ordures aux agents de collecte.

Pour les zones inaccessibles, les pré-collecteurs des sociétés prestataires se devaient d'aller vers les ménages installés dans ces zones inaccessibles afin de pré-collecter leurs ordures à l'aide des charrettes et les convoier vers les coffres ou tasseurs.

Notons que dans le Ministère, la DSPS, l'ANASUR et le FFPSU ne collaboraient pas avec les pré-collecteurs parce qu'ils n'avaient pas de légitimité malgré leur important apport à la filière. En effet, ce sont les pré-collecteurs, au travers de brouettes, de tricycles et de charrettes qui allaient pré-collecter les ordures des ménages résidents dans ces zones inaccessibles et les déverser dans les coffres à ordures disposés dans les zones de groupages ou les ménages proches pouvaient eux-mêmes apporter leurs ordures.

Ainsi, en observant la gestion des ordures, partant du cadre institutionnel à la collecte proprement dite, nous constatons que la filière est partie de la centralisation à la décentralisation ; du monopole de la collecte à la décentralisation. Sans toutefois modifier les techniques de collecte, notamment la méthode du circuit de collecte dans le quartier et la pose des coffres à ordures sur des sites définis.

3.4. Quelques raisons sur l'absence ou la présence des camions de collecte (tasseurs et coffre) et des pratiques des populations

Ces avis partagés sur le passage des camions s'expliquent par des facteurs de l'inaccessibilité des quartiers et de la grande quantité de déchets.

3.4.1. Inaccessibilité des quartiers

- Soit les voies / les routes ont été dégradées de ce fait les quartiers devenaient inaccessibles au camion (figure 4). Avec l'extension⁵ (urbanisation) rapide des communes,

5 Superficie de la ville 422 km² Superficie du district 2 119 km² (superficie du pays : 322 463 km²) Population de la ville 3,9 millions d'habitants (soit plus de 20 % de la population ivoirienne, qui est de 19,3 millions d'hab.) Population du district 9 millions d'hab. (« La ville et son district », in [<http://www.jeunefrique.com/196691/archives-thematique/la-ville-et-son-district/>])

toutes les voies tracées dans les quartiers n'ont pas bénéficié de bitume et de caniveaux. Et parmi celles qui en ont bénéficié, le constat a été que le bitume était dégradé et les canalisations étaient ensablées par manque d'entretien et de moyens financiers.

- Soit l'utilisation des voies à d'autres fins comme le démontre la figure ci-contre. Les ménages se sont créés un passage en pleine chaussées pour diriger les eaux usées ou pluviales vers des lieux plus bas ou vers les canalisations éloignées par le fait du manque, de l'éloignement d'égouts, de canalisations ou des puits perdus remplis.



Image 1 : Dégradation des routes et leurs utilisations à d'autres fins par les populations

Source : Enquête personnelle 2017

Par conséquent, les camions ne pouvaient plus atteindre certaines zones de collecte comme prévu dans leur contrat, ce qui justifie le fait que ces ménages n'aient pas pu bénéficier du passage des camions dans leur zone d'habitation.

C'est pourquoi des ménages situés à Abobo-Kennedy, où les voies étaient en général impraticables pour les camions de collecte et pré-collecte, n'avaient pas pu bénéficier de ces derniers et avaient (ménages) eu recours aux trous, aux ravins pour rejeter leurs ordures. De plus, il faut noter qu'à Abobo, les données démontrent la présence de plusieurs ravins et trous : qui constitue une aubaine pour les ménages pour jeter leurs ordures. Alors qu'au Bassin du Gourou, vu que les routes ont été moins dégradées par endroit, les camions ont plus accès à l'intérieur des quartiers afin de collecter les ordures qui constitue le moyen le plus privilégié des ménages. Et en l'absence des camions tasseurs, ces derniers (ces ménages) ont utilisé les caniveaux ou les rues pour rejeter leurs ordures à défaut des trous et des ravins comme à Abobo-kennedy⁶.

6 [...] les quartiers difficiles d'accès ou inaccessibles, les ménages se débarrassent de leurs déchets ménagers solides soit dans les caniveaux ou dans la nature soit par l'incinération (véritablement faible) (**Etude stratégique pour la gestion des déchets solides dans le district d'Abidjan ; 2011**)

3.4.2. Accessibilité du quartier

Bien que certaines zones fussent accessibles aux camions de collecte, ils ont assuré en partie la collecte. Et la raison qui pourrait justifier l'irrégularité ou l'absence de la pré ou collecte par les camions dans certaines zones a été la forte production des ordures. En effet, le camion tasseur dans sa collecte, avait un itinéraire bien défini et quand il atteint son volume maximum de collecte compris entre cinq (5) à dix (10) tonnes (selon le camion) en milieu de circuit, Il rebrousse chemin pour se rendre à la décharge d'enfouissement à Akouédo. Après le déversement des ordures, il retourne soit à son dépôt, soit dans un autre quartier différent du précédent. Ainsi, des ménages ne pourront pas bénéficier de la collecte pour motif que le camion avait atteint son maximum et ne pouvait pas collecter davantage. C'est pourquoi cette frange de la population comme celle du "Bassin du Gourou" s'était tournée vers d'autres moyens non-conventionnels de collecte pour déverser ces ordures notamment dans les caniveaux, sur les routes les ravins et les trous.

Au vu de :

- l'insuffisance⁷ des véhicules destinés à la collecte et des coffres à ordures qui ne peuvent pas être déposés partout ;
- l'étendue de la zone de collecte à couvrir par le prestataire de collecte dans les communes,

estimons le nombre de ménage pour remplir un camion tasseur, si un habitant produit par jour un kilogramme (1kg/jr/hab.)⁸ :

- ❖ Selon nos investigations chaque ménage comprend en moyenne cinq (5) individus donc environ cinq kilogrammes (5kg) d'ordures par jour et par ménages (cinq kilogramme (5) kg/jrs/ménage).
- ❖ D'où le volume de camion / (divisé) cinq (5) kg = le nombre de ménages nécessaire pour remplir les camions. Il existe plusieurs types de volume de camion ; mais pour nos estimations, nous prendrons 15 tonnes (quinze - mille (15 000) kg).

- Quinze-mille (15000) kg : 5 kg/ Ménage = trois mille (3 000) ménages

Ainsi ; pour qu'un camion tasseur atteigne son maximum de collecte, il faut trois mille (3 000) ménages qui produisent cinq (5) kg d'ordures par jour. Rappelons que sur dix (10)

7 La société ASH dispose de plusieurs matériels : [...] de ces 93 véhicules, seul le tiers (1/3) fonctionne (Mairie d'Abidjan : Direction de l'environnement ; 1995)

8 Le ratio moyen de la quantité de déchets par habitant est de 1.04 kg/hab/jrs (Sané, 2002)

ménages, neuf (9) résident dans une cour commune d'où une concentration de personnes et ricochet une concentration d'ordures dans l'ilot (un bâtiment de cour commune).

Selon l'Institut National de la Statistique, la densité humaine est soixante-dix points 3 (70.3) aux kilomètres carrés (Km²)

Si un camion a besoin de trois-mille (3 000) ménages (soit quinze-mille (15 000) individus) pour atteindre le volume maximum, à quelle superficie cela correspond t-elle ?

□ 70.3 hbts ----□ 1 km² combien de km² pour quinze mille (15000) hbts

□ 15000 hbts---□ ? Km²

□ 15 000*1/70.3 =71.12 km²

Donc le camion doit couvrir une superficie de soixante-onze point douze (71.12) km² pour atteindre son maximum de collecte. En d'autres termes, le camion de collecte doit parcourir de manière stratégique les 71.12 km².

Cette situation introduit la question du tri des ordures. Le tri des ordures permettrait une meilleure organisation de : la pré-collecte, la collecte et le transport des déchets non recyclables vers la décharge.

La deuxième possibilité de se débarrasser de ses ordures a été les coffres à ordures. A ce niveau, le constat a été évident car sur cent (100) ménages seulement une vingtaine (22) et une dizaine (11) respectivement d'Abobo-Kennedy et au □Bassin du Gourou□ avaient affirmé la présence d'un coffre à ordures dans leur zone d'habitation. Sur ces effectifs, seulement quinze (15) ménages Abobo-Kennedy et huit (8) au □Bassin du Gourou□ y déversaient régulièrement leurs ordures. En outre, les dix-neuf (19) autres ménages prétendaient ne pas y déverser leurs ordures parce que le coffre était soit toujours rempli et surchargé d'ordure⁹, soit éloigné de leur lieu de résidence.

Cette situation a impliqué :

1. que le coffre n'était pas retiré et remplacé lorsqu'il a atteint leur volume maximum d'ordures ;
2. la rapidité avec laquelle le coffre se remplissait, traduit soit la forte production d'ordures, soit l'insuffisance ou le petit volume du coffre dans la zone ;

9 « [...] Parfois certains coffres restent pleins durant plusieurs jours avant d'être levés » (Etude stratégique pour la gestion des déchets solides dans le district d'Abidjan ; 2011)

3. l'éloignement du coffre par conséquent malgré le bon vouloir des ménages, ils ne pouvaient pas utiliser le coffre vu la distance à parcourir par les enfants/les femmes ¹⁰ pour rejeter les ordures.

De ce qui précède, nous comprenons qu'au-delà de l'incivisme de certains ménages, d'autres ménages ne bénéficiaient pas de politiques appropriées de collecte d'ordures. Ainsi, ces derniers étaient contraints par moments de déverser leurs ordures à des lieux non-recommandés. Mais à côté de ces pratiques induites par le manque ou l'insuffisance de politiques, notons également le dysfonctionnement dans le système de collecte.

3.5. Facteurs exogènes / impact de la dynamique urbaine

En dehors de l'impact des effets de la dynamique urbaine sur les politiques de gestion des ordures, il faut noter quelques dysfonctionnements dans l'élaboration ou l'exécution des politiques ou des actions. Nous avons entre autres : la gestion des déchets relayées au second plan, le pouvoir limité du ministère en charge de la salubrité urbaine, le manque d'application des décisions et le manque/insuffisance de mesures d'accompagnement.

3.5.1. Quelques dysfonctionnements / manques dans la politique

3.5.1.1. Gestion des déchets relayée au second plan

Selon le code de l'environnement¹¹, la zone urbaine doit comprendre un plan de collecte et de gestion des ordures. Ainsi pour la viabilisation d'une zone urbaine, par le Ministère de l'Urbanisme, le ministère et les services en charge de la gestion des déchets devraient être associés afin d'effectuer des études d'impacts et prévoir des espaces pour la collecte des ordures. Mais, le constat est tout autre, pendant les viabilisations des zones urbaines, le ministère et son agence technique, l'ANASUR, n'ont pas été pas associés à ces opérations d'organisation de l'espace urbain, d'où le manque non seulement d'étude d'impact environnemental, mais également de zones destinées, à la collecte et la gestion des déchets.

C'est pourquoi quand les quartiers sont tracés et que les bâtiments sont construits, des difficultés émergent pour les structures étatiques dans l'exécution de certaines politiques.

¹⁰ « Comme au Maroc, les femmes et les enfants au Cameroun participent majoritairement au transport des DS de leur domicile vers une décharge ou un bac à ordures (Ebot Manga et al., 2008). En effet, au Maroc 50% de femmes et 20% d'enfants se chargent du transport des DS contre 18% de femmes et 55% d'enfants au Cameroun (De la Laurencie, 2002). » SOTAMENOU, 2012.

¹¹ Code de l'environnement 1996

3.5.1.2. Pouvoir limité du Ministère de la salubrité urbaine et manque de collaboration entre ministères

Vu qu'en dehors du problème financier¹², le second argument des prestataires de collecte a été l'inaccessibilité des quartiers par le fait que les voies d'accès ont été dégradées et du problème épineux qu'est l'insalubrité dans ces quartiers ; si le ministère en charge de la salubrité avait le pouvoir d'interpeller ou de collaborer avec l'AGEROUTE (Agence de Gestion des Routes), structure en charge de la construction et la gestion des voiries en Côte d'Ivoire, cela pourrait permettre la réhabilitation ou la construction de voies permettant le rapprochement des camions ou des coffres à ordures auprès des ménages pour la pré-collecte et la collecte. Mais par manque de pouvoir étendu ou de collaboration entre les structures, le ministère en charge de la salubrité a été impuissant devant ces routes dégradées qui empêchent une proximité dans la collecte.

3.5.1.3. Manque d'évolution et d'application des lois votées

Nous constatons que les lois en cours datent déjà de plusieurs années et depuis leur adoption, elles ne sont pas mises en exécution comme il le faut. Par exemple, le code de l'environnement signé depuis 1996 est toujours en vigueur mais n'est pas mis en exécution totalement¹³. De plus les politiques¹⁴ de gestion de collecte et de financement¹⁵ qui étaient prévues pour une population de un million (1 000 000) habitants ne peuvent pas être les mêmes pour une métropole comme Abidjan qui est passé de ville à district avec environ six (6) millions d'habitants.

Les politiques de gestion sont généralisées. En effet, les politiques et les actions de collecte d'ordures sont identiques dans toutes les communes d'Abidjan, alors que les communes sont différentes dans leurs caractéristiques¹⁶, de sorte qu'une politique/action de

12 « Le montant total des ressources annuelles mobilisées les trois dernières annuelles resté insuffisant pour couvrir les besoins de la filière. Ce qui entraîne le recours aux plans d'urgence récurrents supportés par le budget de l'Etat. » (http://www.pseau.org/epa/gdda/Ateliers_rencontres/4_juillet_2002/cote_ivoire.pdf consulté le 14 Août 2017)

13 [...] il s'en suit donc les pénalités prévues par le code de l'environnement ne sont pas appliquées du fait que les réalisations qui sous-tendent l'applicabilité de ces textes n'ont pas encore vu le jour. (**Etude stratégique pour la gestion des déchets solides dans le district d'Abidjan ; 2011.**)

14 Le secteur formel est représenté par ASH International et la MOTOTAGRI, ces deux entreprises, le contractant principal ASH a la charge de la collecte et de la mise en décharge et le second la gestion de la décharge de Akouédo (**Sané, 2002**)

15 Le financement de la filière est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est prélevées sur la facture d'électricité (**Etude stratégique pour la gestion des déchets solides dans le district d'Abidjan ; 2011**)

16 Les différentes communes d'Abidjan et leurs caractéristiques selon leurs habitants. (<http://abidjanais.mondoblog.org/quelle-commune-dabidjan-etes-vous/> consulté le 06/12/2016)

collecte qui a eu du succès au □Bassin du Gourou□ ne peut pas l'être pour un autre quartier comme Abobo-Kennedy. D'où l'idée d'adapter la gestion pratique de la collecte selon la typologie des quartiers et des communes.

3.5.1.4. Pas de mesures d'accompagnement

Les quelques campagnes de sensibilisations effectuées et les panneaux d'interdiction mises ici et là, ne sont généralement pas accompagnés par des mesures ; ainsi les populations ont du mal à changer de comportement. Par exemple, pendant une sensibilisation, il est demandé à la population enclavée de rejeter leurs ordures soit dans les camions tasseurs, soit dans les coffres. Mais vu que la voirie n'est pas réparée ou ouverte afin de permettre aux camions de collecte d'y mener des actions, les populations malgré leurs bonnes intentions, ont continué dans leurs mauvaises pratiques. En d'autres termes, comment les prestataires préservant leurs véhicules (camion ou les pré-collecteurs) pourront atteindre cette zone dont les voies ne sont pas carrossables. Mieux, si aucun coffre n'est mis à la disposition de cette population, comment pourrait-elle bien gérer ces ordures comme demandé dans la sensibilisation (figure ci-contre).

Par ailleurs, les différentes campagnes de sensibilisation¹⁷ n'ont pas toujours atteint certaines zones d'habitations. Les spots audiovisuels, ne sont pas toujours compris, de par leur rapidité d'exécution et aussi pour la langue de diffusion. Généralement la langue de sensibilisation est le français alors que la population ivoirienne compte environ cinquante-six point un (56.1) % d'analphabètes (RGPH 2014) soit six (6) personnes sur dix (10) qui ne savent ni lire, ni écrire dans une quelconque langue, dont soixante-dix (70) % des régions du Nord (INS, 2014).

3.5.2. Impact de la dynamique urbaine sur la gestion des ordures

3.5.2.1. Étendue d'Abidjan

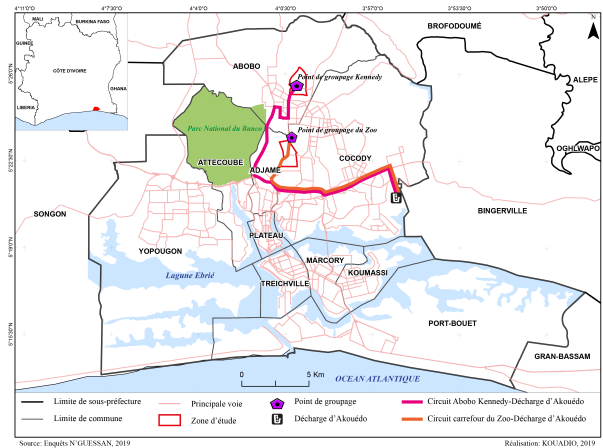
Sur la carte de la répartition des entreprises prestataires de collecte, nous constatons que pour la zone d'Abodo-Kennedy, c'est l'entreprise SYGMACI qui est responsable de la collecte des ordures.

17 Les campagnes "ville propre" initiées dans le temps n'ont pas suffi à inculquer un sentiment d'appartenance et une responsabilisation des populations abidjanaises. « **ordures ménagères à Abidjan : quelles solutions ?** » In [<http://www.penseesnoires.info/2011/03/23/ordures-menageres-a-abidjan-queelles-solutions/>] consulté le 14 Aout 2017

Image 2 : distance parcourue par le camion de collecte entre les zones de collectes et la décharge d'Akouédo



Source : ANASUR



Source : Enquête personnelle 2017

Mais au regard, de ce qui se passe et les moyens dont disposait l'entreprise, nous pouvons dire que l'espace ou le Lot 4 était vaste pour une entreprise ne disposant seulement que d'une dizaine de camions tasseurs¹⁸, qui ne peuvent collecter que dix (10) tonnes d'ordures chacun. Ainsi après être chargé, chaque camion, de sa position s'est dirigé vers la décharge d'enfouissement à Akouédo pour être pesé et vider de son contenu. Mais face à la distance¹⁹ entre la zone de collecte et la décharge, les camions n'ont fait qu'un seul voyage par jour, prétendant que les frais de fonctionnement (carburant et entretien) leur revenaient très chers, s'ils doivent faire plusieurs voyages. C'est pourquoi par jour, les agents de l'entreprise prestataire ont parcouru les zones susceptibles de leur permettre de collecter rapidement les dix 10 tonnes de la journée. De plus avec la forte mobilité dans ces quartiers dortoirs, et sur les voies express, les camions ont été confrontés à des embouteillages incessants, entravant ainsi leur circulation allant vers la décharge.

Donc dans un souci de limiter les frais de fonctionnement dû à l'éloignement entre les quartiers (Abobo-Kennedy et Zoo) de collecte et la décharge d'enfouissement à Akouédo, l'entreprise prestataire sélectionne de petites zones de collecte susceptible de lui permettre d'obtenir rapidement ces dix (10) tonnes, sans nécessairement couvrir sa zone d'agrément.

18 «[...] Le nombre réduit de matériel d'exploitation constitue un des facteurs de la problématique de la salubrité de la commune. » (Eviar, 2013)

19 Le nombre de camions requis par commune est fonction de plusieurs paramètres tels que : la quantité des déchets générés dans la zone ; la capacité des conteneurs des camions ; la distance et le temps de transport entre les postes de groupage et le centre de traitement (Michel, 2014).

L'objectif de limiter et de contrôler ces dépenses vu que leurs prestations n'étaient pas impayées automatique²⁰.

De plus, avec la rapidité avec laquelle la ville d'Abidjan s'étend, l'État a essayé d'ouvrir des voies dans les quartiers afin de faciliter les déplacements des uns et des autres. Mais ces voies qui devraient être accompagnées de canalisation ne le sont pas. Ainsi, avec l'action des populations et de l'érosion, ces voies non bitumées sont devenues impraticables à des endroits d'où leur inaccessibilité. En effet, les routes ont été utilisées à d'autres fins comme le démontrent les images ci-dessous.



Image 3 : voies dégradées par des pratiques humaines

Source : Enquête personnelle 2017

3.5.2.2. Forte démographie

Avec la démographie galopante²¹, la densité d'individu dans les ménages est devenue de plus en plus forte, ce qui va de soi avec l'augmentation de la production des ordures. Ainsi, au fur et à mesure que la densité de la population a augmentée, la quantité de déchet à gérer par jours a également augmenté, parallèlement au nombre d'entreprises prestataires qui n'a pas évolué ainsi que leur matériel. D'où l'inadéquation entre la quantité d'ordures produite par cette forte densité de la population à gérer et le matériel des prestataires. Et même si les

20 [...] sur une dette de 14 456 140 486 FCFA c'est seulement 815 000 000 FCFA qui ont été versé aux prestataires de services de collecte des ordures ménagères. Cette situation provoque les retards dans les paiements des sociétés privées [...] par conséquent donne lieu à une plus grande insalubrité (entassement des ordures sur la routes et aux alentours des marchés et des habitations) (Fourier, 2013)

21 En 1912, Abidjan qui compte 1.400 habitants, n'est pas encore véritablement une ville, même si les services commencent à se développer. En 1934, la population est déjà de 17.500 habitants, ce qui montre que la ville se développe dans ces années-là, bien qu'assez lentement. Mais depuis 1950, la population croît rapidement, au rythme de 10% par an. Cette croissance résulte pour l'essentiel (à 60%) de migrations internes et étrangères. Les choses vont dès lors très vite : alors qu'Abidjan compte 65.000 habitants en 1950, il y en aura 180.000 soit 2,7 fois plus dix ans plus tard, aux indépendances. La croissance rapide se prolongera jusque vers la fin des années 1970, mais entre 1978–1984, et contrairement aux prévisions, la croissance de la population s'est nettement ralentie ; conséquence directe de la crise économique et du retour chez eux de nombreux (Jérôme (C) et Al ; 2009)

quartiers ne s'étendent pas en superficie, il y a une forte concentration des ménages dans les immeubles et les cours communes. Comme c'est le cas dans la zone d'étude.

3.5.2.3. Aménagement/ Occupation de l'espace

Selon le plan directeur d'Abidjan sur certaines zones urbaines, seulement des villas basses doivent être construites alors que certains opérateurs économiques ont construit des immeubles. Bien que ces immeubles aient résolu le problème de logements, ils sont néanmoins une source de problèmes. Et qui parle d'immeuble parle de plusieurs ménages dans un seul bâtiment d'où la forte production d'ordures pour ce bâtiment et surtout une forte pression des eaux usées sur les canalisations existant dans la zone. En plus, de ce fait pour obtenir un permis de construire en Côte d'Ivoire, il faut que le requérant fournisse un plan de l'évacuation de ses eaux usées.

Si parfois le plan n'est pas respecté pour ces quartiers dortoirs, à l'analyse c'est qu'il y a une corruption dans le service public chargé de délivrer les permis de construction et de contrôle. Et cette corruption a eu pour conséquence indirecte une forte production d'eaux et des ordures, là où il était attendu moins de déchets, l'on va assister à une quantité élevée d'ordures qui va monopoliser plus de temps et plus de matériels que prévu au détriment des autres lieux de collecte. De plus, avec la construction des bâtiments, le sable était parfois mal conditionné, ce qui a pour conséquence d'être drainé par les eaux pluviales vers les canalisations proches ou lointaines.

3.5.2.4. Économie

Face au taux de chômage élevé, l'Etat a encouragé l'entrepreneuriat et les activités génératrices de revenu. Mais, ces activités sont venues aussi avec des inconvénients. Bien que ces activités aient contribué à faire tourner l'économie abidjanaise, elles ont représenté une source d'impact négatif pour la gestion des ordures. Par exemple, l'activité du lavage-auto a été beaucoup répandue sur les voies bitumées de la zone d'étude mais elle a contribué à réduire la durée de vie des canalisations et des routes. Les eaux du lavage contenant le sable ont été refoulées directement dans les canalisations sans aucun traitement préalable. C'est de même pour les vendeurs ambulants d'eau en sachet, vendeuse de rue, les sachets, l'emballage de leurs produits sont jetés directement dans les caniveaux par manque de proximité des poubelles sur les voies.

Image 4 : Quelques retombées négatives du déterminisme économique



Source : Enquête personnelle 2017

Sans compter que ces agents des activités économiques se sont installés sur les trottoirs, dégradant ainsi le couvert végétal (gazon) sensé éviter l'érosion et la fragilisation des ouvrages.

Ainsi ce sable, l'emballage de ces produits se sont déposés progressivement dans le fond des canalisations et bouchant celles-ci. Et quand est subvenue une pluie, les eaux ne pouvant passer se sont répandues sur la chaussée et contribuant à détruire celle-ci.

Avec les facteurs du recyclage qui prend de plus en plus place dans les industries d'Abidjan et une frange de la population ramène les ordures déjà collectés et mis en décharge vers les zones de résidence pour faire le commerce et quand ces ordures sont mal conditionnées, elles deviennent encore une source d'insalubrité²².

22 La récupération informelle des déchets est l'activité consistant à « trier et extraire manuellement des matériaux recyclables divers et réutilisables depuis les déchets mélangés, dans les décharges légales et illégales, aux dépôts et sur voie, sous les piles de déchets, dans les poubelles, aux différents points de transferts, dans les camions de transport ou ailleurs ». [...] Cette activité est une des façons de récupérer les déchets, les autres façons consistant à les récupérer à la source (avant qu'ils ne soient mélangés à d'autres déchets) ou à les récupérer de façon organisée (par l'intermédiaire des déchetteries). Cette activité est fréquemment insalubre, souvent risquée, parfois même prohibée selon les lieux. En outre, [...] Elle est, généralement, pratiquée que par ceux qui n'ont guère d'autres choix, par exemple des habitants des bidonvilles des pays en développement. Elle fait partie des activités de l'économie informelle. (Organisation Internationale du Travail, Addressing the Exploitation of Children in Scavenging (Waste Picking): a Thematic Evaluation of Action on Child Labour, Bureau international du Travail, Genève, 2004 (ISBN 92-2-116662-7) [https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=R%C3%A9cup%C3%A9ration_informelle_des_d%C3%A9chets&oldid=122571069], consulté le 06/12/2016

Conclusion

Au terme de cet article, il faut noter que la gestion de l'insalubrité à Abidjan et singulièrement des quartiers d'Abobo-Kennedy et du bassin du Gourou, a été l'affaire des autorités ivoiriennes qui ont tenté, tant bien que mal, de mener des politiques et des actions de collecte et de pré-collecte afin de donner la même possibilité à chaque citoyen de bien gérer ces ordures pour un cadre de vie et urbain sains. Mais ces efforts avaient été sous l'influence négativement par l'incivisme d'une frange de la population (minoritaire selon nos études) mais également par des facteurs comme l'extension des quartiers, l'évolution démographique, le manque d'infrastructures routières et d'assainissement dans les quartiers, ne favorisant pas la proximité des collectes. Si bien que les réformes dans le système de gestion des ordures, les actions de collectes, l'implication d'acteurs privés, les journées de motivations etc... étaient restées insuffisantes par obtenir des résultats durables et probants (cadre salubrité) dans ces zones urbaines. Ces facteurs précédemment cités de la dynamique urbaine ont eu un impact considérable sur les pratiques des populations et sur les méthodes de collecte et de pré-collecte des entreprises prestataires.

Par conséquent, pour juguler le problème de l'insalubrité en dehors de l'incivisme (où il faut résoudre par l'intermédiaire des campagnes de sensibilisation) de la population, la gestion de la salubrité urbaine doit prendre en compte tous les facteurs exogènes. D'où le lieu de repenser²³, de rééduquer autrement, de réorganiser²⁴ la filière afin de mener et d'adapter des actions à la typologie urbaine de chaque zone d'habitation (quartiers). Cette adaptation permettra non seulement de prendre en compte les besoins des populations dans leur milieu urbain mais également une adhésion²⁵ de celle-ci aux actions de salubrité. Pour certaines zones urbaines, si rien n'est fait pour la mise en place de politiques appropriées de salubrité, c'est une partie (la génération, la relève) de demain qui est menacée.

23 Pérou : Des vautours équipés de GoPro pour sensibiliser au recyclage. À Lima, la capitale péruvienne, une équipe de biologistes surveille tous les faits et gestes d'une dizaine de vautours équipés de GPS et de GoPro [<http://8e-etage.fr/2015/12/21/perou-des-vautours-pour-lutter-contre-lamoncellement-des-dechets-dans-les-rues/>] consulté le 06/12/2016

24 « Il faut trouver les voies et moyens de pallier le déficit organisationnel et financier de la filière. » « **ordures ménagères à Abidjan : quelles solutions ?** in [www.penseesnoires.info/2011/03/23/ordures-menageres-a-abidjan-queelles-solutions/] consulté le 14 Aout 2017

25 La non implication des populations locales, producteurs par ailleurs des déchets, est l'une des causes majeures de l'échec des politiques de gestion des déchets au Sud. Alors que ceux-ci devraient être la cible des opérations de sensibilisation

Références bibliographiques

- Atelier international des Jeunes Professionnels sur le financement de l'assainissement liquide (eaux usées et eaux pluviales) dans les grandes villes Ouest-Africaines Abidjan, avril 2013
- *Etude stratégique pour la gestion des déchets solides dans le district d'Abidjan*, 2011
- KOFFI Jean Michel, 2014, *Dynamique urbaine et stratégie de gestion durable des déchets ménagers dans le District Autonome d'Abidjan (Côte d'Ivoire) : cas des communes de Cocody et de Marcory*, mémoire master en ingénierie de l'eau et de l'environnement option : eau et assainissement
- KOUAME Paul-Fourier, 2013, *Applicabilité de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères en Côte d'Ivoire: cas des communes de Cocody et de Yopougon*, European Scientific Journal June 2013 edition vol.9, No.17
- NAPARGALE Marie, 2012, ; *Gestion des déchets dans le district d'Abidjan* : Satarem Greensol, nouveau prestataire, Publié le mardi 24 janvier 2012
- OHOMON Eviar et Al, 2013, *Stratégies de gestion des cadres et conditions de vie des populations à Abobo* publié par European Scientific Journal October 2013 edition vol.9, No.29
- SANE Youssouph, 2002, *La gestion des déchets à Abidjan : un problème récurrent et apparemment sans solution*, AJEAM/RAGEE; Vol.4 No 1
- SOTAMENOU Joél, 2012, *la gestion publique des déchets dolidés à Yaoudé, la pertinence du compostage*, Edition Universitaires Européennes

Webographie

- « *Allocution de Monsieur Adama Toungara, Maire de la commune d'Abobo à l'occasion du lancement des travaux de réhabilitation de la route Abobo-Anyama et de la construction de la voie d'accès à l'hôpital général d'Anyama, le 02 septembre 2013* », in [http://energie.gouv.ci/index.php?option=com_content&view=article&id=312&Itemid=420], consulté le 06/12/2016
- « *Comment et pourquoi Abidjan est devenue si insalubre ? Tous responsables - Côte d'Ivoire Pays Propre-ONG* », in [<http://cotedivoirepayspropre.over-blog.com/article-33920499.html>] consulté le 06/12/2016
- « *Côte d'Ivoire : Après l'affaire Ouloto, les collecteurs de déchets craignent pour leur avenir* », in [<http://koaci.com/cote-d%E2%80%99ivoire-apres-laffaire-ouloto-collecteurs-dechets-craignent-pour-leur-avenir-86002.html>], consulté le 06/12/2016
- « *Cote d'Ivoire: Filière déchets - L'Etat veut écarter le privé ivoirien* », in [<http://fr.allafrica.com/stories/201309301950.html>], consulté le 06/12/2016
- « *Côte-d'Ivoire «Non ramassage des ordures : Anasur, pardon arrêtez ça !»* », in [<http://www.connectionivoirienne.net/115234/et-pendant-ce-temps-non-ramassage-des-ordures-anasur-pardon-arretez-ca>], consulté le 06/12/2016
- « *Côte d'Ivoire : programme de construction massive* », in [<http://www.jeuneafrique.com/mag/245625/economie/cote-divoire-programme-de-construction-massive/>], consulté le 06/12/2016
- « *Guide rapide pour débiter* », in [http://zotero.org/support/quick_start_guide], consulté le 06/12/2016

- « *Interview/ Gildas SIMY (Directeur général du FFPSU): “Un cadre de vie sain est source de développement social”* », in [<http://news.abidjan.net/h/485479.html>], consulté le 06/12/2016
- « *L'Agence Nationale de la Salubrité Urbaine (ANASUR) remet du matériel de salubrité au Fonds National de la Jeunesse (FNJ)* », in [<http://news.abidjan.net/p/196546.html>], consulté le 06/12/2016
- « *Le commerçant conteste l'interdiction d'étalage sur le trottoir* », in [<http://www.leparisien.fr/paris/le-commercant-conteste-l-interdiction-d-etilage-sur-le-trottoir-28-09-2002-2003439967.php#xtref=https%3A%2F%2Fwww.google.com>] consulté le 06/12/2016
- Magali Pierre « *les déchets ménagers, entre privé et public - Approches sociologiques* », in [<http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=12734>] consulté le 06/12/2016
- « *les grandes villes de cote d'ivoire 1: abidjan* », in [http://mantongouine.free.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=109:les-grandes-villes-de-cote-divoire-1-abidjan], consulté le 06/12/2016
- Souleymane DIABAGATE Mémoire Online - « *Assainissement et Gestion des ordures ménagères à Abobo (v2) : cas d'Abobo-Baoulé* », in [http://www.memoireonline.com/08/09/2479/m_Assainissement-et-Gestion-des-ordures-menageres-Abobo-v2--cas-dAbobo-Baoule-5.html], consulté le 06/12/2016
- Pacôme WAYOU Mémoire Online - « *Diagnostic du fonctionnement du réseau d'assainissement de la commune de Yopougon: cas du quartier Niangon en Côte d'Ivoire* », in [<http://www.memoireonline.com/09/13/7371/Diagnostic-du-fonctionnement-du-reseau-dassainissement-de-la-commune-de-Yopougon-cas-du-quartie.html>], consulté le 06/12/2016
- Victor Bailly Mémoire Online - « *La gestion des déchets ménagers en milieu urbain: les atouts de la redevance incitative et du compostage collectif à Besançon* », in [<http://www.memoireonline.com/12/12/6590/La-gestion-des-dechets-menagers-en-milieu-urbain-les-atouts-de-la-redevance-incitative-et-du-comp.html>], consulté le 06/12/2016
- « *Pérou : Des vautours équipés de GoPro pour sensibiliser au recyclage* », in [<http://8e-etage.fr/2015/12/21/perou-des-vautours-pour-lutter-contre-lamoncellement-des-dechets-dans-les-rues/>], consulté le 06/12/2016
- « *Présentation & Historique Commune de District D'abidjan* », in [<http://destinationabidjan.ci/presentation.php?commune=district%20d%27abidjan>], consulté le 06/12/2016
- Organisation Internationale du Travail « *Récupération informelle des déchets* », in [https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=R%C3%A9cup%C3%A9ration_informelle_des_d%C3%A9chets&oldid=122571069], Bureau international du Travail, Genève, 2004 (ISBN 92-2-116662-7) consulté le 06/12/2016
- « *Salubrité / Mme Baudin Sarrahn Ouattara, DG de l'Anasur : “La collecte des ordures n'est pas destinée à ceux qui n'ont pas réussi à l'école”* », in [<http://news.abidjan.net/h/431257.html>], consulté le 06/12/2016
- « *Urbanisation de la Côte d'Ivoire / Sanogo Mamadou, ministre de la Construction et de l'Urbanisme : Nos villes s'étendent dans le désordre* », in [<http://news.abidjan.net/h/593430.html>], consulté le 06/12/2016
- « *le financement durable de la gestion des déchets en Côte d'Ivoire* », in [http://www.pseau.org/epa/gdda/Ateliers_rencontres/4_juillet_2002/cote_ivoire.pdf] consulté le 14 Aout 2017.